



**HAL**  
open science

**Les âges de la migration: Réflexions sur la genèse,  
l'actualité et le devenir de la migration de la région de  
Kayes au Mali**

Christophe Daum

► **To cite this version:**

Christophe Daum. Les âges de la migration: Réflexions sur la genèse, l'actualité et le devenir de la migration de la région de Kayes au Mali. *Anthropologie sociale et ethnologie*. Université Paris VII - Denis Diderot, 2017. tel-02370971

**HAL Id: tel-02370971**

**<https://normandie-univ.hal.science/tel-02370971>**

Submitted on 19 Nov 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITE PARIS 7 DENIS-DIDEROT**

**UFR DE SCIENCES SOCIALES**

**Les âges de la migration :**  
**Réflexions sur la genèse, l'actualité et le devenir de la**  
**migration de la région de Kayes au Mali**

Volume I

Mémoire pour l'Habilitation à Diriger des Recherches

Présenté par Christophe Daum,  
Maître de conférences à l'Université de Rouen,  
UFR des sciences de l'Homme et de la Société,  
département de sociologie  
Laboratoire DySolab

Jury :

Jean-Paul Colleyn Directeur de recherche, École des Hautes Études en Sciences  
Sociales, EHESS Paris (rapporteur)

Moussa Sow, Directeur de recherches, Institut des Sciences Humaines, ISH  
Bamako (rapporteur)

Olivier Leservoisière, Professeur des universités, Université Paris Descartes

Jean-Luc Nahel, Professeur des universités, Université de Rouen

Catherine Quiminal, Professeure des universités, Université Paris 7 Denis Diderot

Mahamet Timéra, Professeur des universités, Université Paris 7 Denis Diderot

Soutenu en public le 20 novembre 2017

## Table des matières

Préambule et remerciements .....	3
Introduction.....	4
I. Discussion d'un itinéraire de recherche entre France et Mali.....	10
A. Itinéraire.....	14
B. De la participation à l'observation : le mouvement des sans-papiers. ....	20
C. Le codéveloppement, instrumentation des immigrés ?.....	36
Engagement et anthropologie.....	54
II. Période coloniale et genèse de l'émigration malienne .....	60
A. Émigration et situation coloniale .....	62
B. Recensements et impôt dans le cercle de Kayes .....	71
C. La fuite des esclaves du cercle de Kayes.....	85
D. Les conséquences de la fin du mode de production esclavagiste .....	105
L'émigration obligée ?.....	115
III. Émigrer depuis le Mali : contrastes régionaux et trajectoires migratoires ...	119
A. Une recherche comparative multisituée.....	120
B. Les trajectoires migratoires.....	138
C. Les transferts financiers.....	154
D. Appréciation de l'émigration par les chefs de concession .....	163
Motifs et conséquences de l'émigration .....	170
IV. La jeunesse de la région de Kayes .....	175
A. Diatiguis et séjours à Bamako. ....	180
B. Les candidats à l'émigration .....	199
C. Les élèves et étudiants. ....	205
Que dit-on au village ?.....	215
Migration et changement social.....	219
Les émigrés : trajectoires individuelles et responsabilités collectives .....	219
Bibliographie.....	236
Note méthodologique du chapitre II.....	245
Index des auteurs cités .....	248
Index des tableaux et illustrations .....	249

## Préambule et remerciements

La rédaction d'un tel rapport est – en apparence – un exercice solitaire. En réalité lorsque l'on arrive à son terme et que l'on regarde derrière soi, on ne peut que se remémorer les nombreuses personnes sans lesquelles rien n'aurait été possible : je tiens à les remercier ici.

À l'Institut de Recherche pour le Développement, j'ai d'abord une pensée particulière pour le regretté Claude Fay. Claude, rencontré à Bamako, m'avait organisé un rendez-vous avec Émile Le Bris, lequel m'avait mis en contact avec Daniel Delaunay qui dirigeait l'unité de recherche 107 de l'IRD, puis le contact avait été établi avec André Quesnel, qui coordonnait un vaste programme de recherche sur les migrations africaines, et qui allait me demander de monter une équipe au Mali. Mon projet initial était de dégager trois mois de mission au Mali : cette mission a eu lieu au quatrième trimestre 2005, elle avait finalement constitué une période d'essai concluante, puisque elle me permettra d'enchaîner sur un accueil de quatre ans à l'IRD. Les pages qui suivent constituent le bilan de cette période.

À Bamako, je retrouverai d'autres collègues et ferai la connaissance de certains, Shaka Bagayoko (également disparu), Françoise Bourdarias, Tiéman Coulibaly, Anne Doquet, Isaïe Dougnon, Gilles Holder, pour quelques uns de ceux avec lesquels plusieurs travaux tout à fait stimulants ont été conduits. Au centre IRD de Bamako, je tiens également à remercier ceux qui m'ont permis de mener à bien mes travaux, en particulier Bruno Sicard, représentant de l'IRD au Mali, et Yacouba Traoré, chauffeur à l'IRD mais surtout joyeux compagnon de nombreuses missions.

À l'université de Rouen, mes collègues du département de sociologie et de l'UFR des Sciences humaines et sociales avaient bien voulu accepter mon départ en délégation. Par la suite, le congé pour recherche (CRCT) que m'a accordé l'Université au premier semestre 2015-2016 m'a permis de me lancer dans la présente rédaction. Je tiens à remercier ici Danièle Carricaburu, Patrice Cohen, Sophie Devineau, Jean-Luc Nahel et Elise Palomares pour leurs encouragements, directs ou indirects.

À Paris 7, les collègues de l'URMIS, auxquels j'avais présenté mes travaux auparavant, ont bien voulu m'accorder l'hospitalité dans leurs locaux lors de ce CRCT, malgré le peu de place disponible. Je citerai parmi eux Nicolas Puig, Christian Poiret, Dominique Vidal et, particulièrement, Mahamet Timéra pour sa lecture exigeante de ce travail. Catherine Quiminal, sans qui je ne me serais sans doute jamais engagé dans la recherche, tient une place à part dans cet hommage.

Enfin, Marie-Hélène et notre famille m'ont supporté à maintes reprises : depuis la rédaction de ma maîtrise de sociologie, puis de mon DEA d'anthropologie, de ma thèse ensuite. Je leur fais maintenant la promesse solennelle que ce mémoire (pour habilitation à diriger des recherches) est le dernier que je leur impose.

## Introduction

*Les âges de la migration en région de Kayes au Mali*, tel est la thématique de ce dossier. Celui-ci est constitué de deux volumes. Le premier volume compte quatre sections en partie indépendantes mais dont le fil conducteur porte sur l'immigration de la région de Kayes. Celle-ci est observée sur des espaces relativement homogènes et dans une profondeur historique qui autorise la comparaison. Le second volume est la compilation de sept articles ou chapitres d'ouvrages, tous publiés après la soutenance de ma thèse. Ces articles ont été sélectionnés ici pour ce qu'ils sont significatifs des différentes étapes de l'évolution de mes problématiques. Ils sont précédés d'une présentation et accompagnés d'une liste de l'ensemble de mes publications.

L'intitulé général de ce rapport annonce mon projet : celui d'observer l'immigration comme un processus ancré dans l'histoire. Je m'intéresse à sa genèse et à ses différentes étapes, au terme duquel cette petite région de l'Afrique de l'ouest est maintenant spécialisée – pourrait-on dire – dans l'envoi d'une partie de ses forces vives vers les emplois industriels en France. Ce titre général emprunte évidemment à Abdelmaleck Sayad pour son article, « Les trois âges de l'immigration » (1997). Dans cet article, Sayad propose une périodisation en trois temps du cycle migratoire des Algériens. Dans un premier temps, les agriculteurs travaillent ponctuellement en France et l'épargne acquise en émigration est majoritairement orientée vers l'économie domestique, qu'ils réintègrent rapidement. Dans un second temps, le rapport à la communauté villageoise se distend progressivement et, inversement, la vie commence à se structurer autour des repères de la société industrielle. Finalement dans un troisième temps, les immigrés sont rejoints par leurs familles et ils ne sont plus que ponctuellement tourné vers le pays d'origine.

La lecture de cet article m'avait, en son temps, interrogé sur la façon dont ce modèle idéal-typique défini par Sayad s'appliquait ou non aux migrations ouest-africaines. Certes, les situations migratoires diffèrent pour des raisons tenant à leurs histoires même et d'autre part la mise en perspective n'est pas identique, entre l'analyse de Sayad et celle que j'avance ici. Pourtant, et par bien des aspects, ces deux vagues migratoires présentent des points communs. En

particulier, le fort contrôle social des émigrés par la société d'origine au début du cycle migratoire décrit par Sayad pour les Algériens a été assez similaire pour les Maliens. Par la suite, une certaine tendance à distendre les liens avec le pays d'origine va se profiler chez les immigrés de ces régions. Mais des voies originales ont été inventées pour renouveler la façon dont ces liens s'organisent de façon dynamique : ceci était précisément l'une des conclusions importantes de ma thèse. Celle-ci était centrée sur les formes d'organisation et d'action des immigrés maliens en France, en lien avec leurs communautés villageoises d'origine de la région de Kayes. Les immigrés maliens (et, plus généralement, les immigrés originaires du Sénégal et de la Mauritanie) maintiennent une série de liens avec le village d'origine et les membres de la famille demeurés au pays. Ces liens sont individuels (envois d'argent en direction de la famille) et collectifs (constitution d'associations sous la loi de 1901 en France, en vue de réalisations destinées à l'ensemble du village). Ils sont favorisés par la forte capacité de structuration des immigrés en France. En particulier, la dynamique, quasi généralisée pour les ressortissants de cette région, qui consiste à créer des associations relevant du village d'origine, permet d'actualiser la relation au village. Ces associations représentent un espace de redistribution des places établies au sein de la société villageoise. En effet, si les chefs de famille demeurent respectés en tant que doyens, il s'avère néanmoins que leur fonction a été nettement modifiée sur le plan économique comme sur celui des innovations dans la vie quotidienne. L'ordre statutaire est, quant à lui, remis en cause de façon diffuse par l'émergence de responsables associatifs pour le choix desquels la compétence prime de plus en plus sur la naissance. Les processus observés, fragiles et dont les enjeux sont complexes, portent sur la transformation des rapports entre aînés-cadets, entre descendants d'esclaves et anciennes aristocraties, entre hommes-femmes. Les consensus internes à ces communautés, mais aussi les conflits qui les traversent, définissent alors des prises de position tant pour les villageois que pour les émigrés. Les nombreuses infrastructures collectives (écoles, dispensaires, puits, etc) financés par les associations des émigrés impliquent en outre des acteurs diversifiés : experts d'organisations de solidarité internationale, coopération décentralisée, administrations nationales ou coopérations publiques, dont l'intervention a été facilitée voir suscitée par les migrants. Ces confrontations sont multiples, à la mesure des stratégies propres de chacun de ces acteurs. Ces

processus relèvent de la « longue marche de la modernité » au Mali, pour reprendre l'expression de Jean Copans (1998). Ils concernent également la place que la société française assigne aux immigrants : dans leur mouvement pour être reconnus comme citoyens en France à partir de ces activités de coopération non-gouvernementale originales.

Finalement, comme je l'explique dans la première section de ce rapport, le Mali m'a rattrapé. En effet, une Mission longue durée de trois mois de l'IRD (MLD) au Mali m'avait permis le retour sur les villages de ces premières recherches au quatrième trimestre 2005. J'ai ainsi pu renouveler mes problématiques, en me centrant d'une part sur les transformations au sein des structures familiales, d'autre part sur le rapport au travail et à l'emploi de la jeunesse de la région de Kayes.

J'avais alors pu prendre la mesure des nombreuses transformations qu'a connues cette région depuis mes premiers terrains. Au plan politique, la décentralisation engagée en 1996, dont j'avais juste observé les prémices sur la fin de ma thèse, commençait à devenir une réalité. Au plan social, l'amélioration de l'accès à la santé, à l'électrification, à l'eau potable ou encore à la scolarisation primaire comme secondaire étaient remarquables. L'observation montrait que les conditions de vie et l'accès aux biens de consommation s'étaient considérablement améliorés, même si de nombreux problèmes subsistaient. Pour autant, l'émigration apparaissait toujours comme une réalité incontournable.

Ce retour sur le terrain au Mali a été assez intense. Il m'a incité à relire mes travaux antérieurs à la lumière des transformations sociales observées dans cette région sur la durée. Si le bilan scientifique de ces différentes étapes de recherche a donné lieu à plusieurs communications et publications, il y avait lieu de revisiter ces différents terrains pour les distancier sous l'angle des mutations sociales et culturelles en Afrique observées au prisme des migrations internationales. C'est l'objet du présent rapport.

Mon propos porte sur trois générations de personnes d'une même zone, globalement en rive droite du fleuve Sénégal autour de la ville de Kayes, confrontées à des conjonctures et des problèmes historiquement différents. La première génération est celle qui subit directement les conséquences de la

situation coloniale, elle est observée entre la fin du XIX<sup>e</sup> et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle principalement, à partir des Archives Nationales de la période coloniale ; la seconde génération est celle qui émigre à partir de la seconde moitié des années soixante-dix ; la troisième génération concerne la jeunesse actuelle, les enfants des seconds, pourrait-on dire.

Dans une première section – tout d’abord – je reviens sur mon itinéraire personnel. Celui-ci me fait progressivement passer d’une participation-militante dans les foyers de travailleurs immigrés ouest-africains à une participation-observante, itinéraire dans lequel je vais m’ouvrir à la recherche. C’est donc les forces et les limites de ma trajectoire entre France et Mali que je tente ici d’objectiver.

La seconde section propose une sociohistoire de la genèse de l’émigration, basée sur le dépouillement des Archives nationales du Mali comme indiqué plus haut. Cette synthèse montre la façon dont la région a été, assez rapidement, désorganisée à l’époque coloniale, entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la seconde guerre mondiale. Ces désorganisations ont eu plusieurs conséquences. En particulier, la fin du système de travail esclavagiste – avec en conséquence la recherche d’emplois salariés, à défaut de la généralisation du salariat localement – constitue l’une des transformations sociales les plus radicales : l’émigration va progressivement devenir incontournable.

La troisième section propose une relecture de recherches menées au Mali entre 2006 et 2012, notamment à partir d’une comparaison entre deux régions du Mali, la région de Kayes d’une part, la région cotonnière (région de Sikasso au sud du pays) d’autre part. Je montre comment, dans la région de Sikasso, qui bénéficie d’une agriculture généralement excédentaire couplée à une culture de rente (le coton constitue l’une des premières exportations du Mali), l’émigration de la jeunesse de cette région concourt à réorganiser l’ordre social. Dans la région de Kayes, installée dans l’économie migratoire de longue date, les stratégies de ceux restés au Mali – les chefs de famille interrogés au village – (d’ailleurs bien souvent revenus d’émigration), sont confrontées à celles des émigrés.

Enfin, la quatrième section porte sur les mobilités des jeunes de la région de Kayes, mobilités à la fois sociales et géographiques. Cette section rend compte



d'un retour sur le terrain d'une recherche conduite initialement en 1995 (avec Mahamet Timéra) qui portait sur les aspirations des jeunes. Dix ans plus tard, j'ai pu revenir dans les villages alors enquêtés pour rencontrer des gens de la même tranche d'âge et pu comparer tant les conséquences du changement social dans la région que les évolutions dans les stratégies des jeunes. L'observation de ces stratégies a été poursuivie jusqu'en 2013.

Il s'agit finalement de constituer les migrations comme un *fait social total* au sens défini par Marcel Mauss de ce concept, comme des faits où « tout s'y mêle, tout ce qui constitue la vie proprement sociale des sociétés » (Mauss, 1950 : 147). Rapporté au sujet des migrations, c'est sans doute, et entre autres questionnements, le rapport au travail salarié qui parcourt l'ensemble de ce texte : de la fin du travail servile décrite dans la seconde section, de la mise en place du travail en milieu industriel et de sa pratique qui est au cœur de la troisième section, à celle de la jeunesse, qui cherche sa place dans la société, pour la dernière section.

Dans cette logique, deux grands types de réflexions me paraissent irriguer ce rapport. La première concerne le rapport au travail tandis que la seconde concerne la globalisation ou, plus précisément l'articulation du local au global et la façon dont les microsociétés ici étudiées sont finalement, et sans doute de longue date, incluses dans les processus et les rapports de force internationaux.

En ce qui concerne le premier point, l'étude du travail et de la migration rejoint des interrogations travaillées sur d'autres terrains maliens. Ainsi, Isaïe Dougnon (2007) observe la migration de travail depuis le pays dogon vers l'Office du Niger, notamment (zone rizicole du Mali). Il montre comment se construit la différenciation entre le travail agricole traditionnel et le travail moderne, tant à propos des techniques et des savoir-faire qu'à propos des revenus. De son côté, Françoise Bourdarias (2014) enquête sur des entreprises différentes (chinoises et maliennes) et montre comment la revendication porte sur la contractualisation du travail mais également le respect du code du travail, accompagné d'une demande d'État, ce dernier devant réguler la mise en œuvre de ce contrat social.

Certes, les références au travail salarié sont nombreuses en Afrique de l'ouest, y compris en milieu rural à Kayes : agents de santé, vulgarisateurs agricoles,

enseignants, douaniers, fonctionnaires... jusqu'aux salariés agricoles saisonniers relativement fréquents en saison agricole dans la région, on le verra dans la troisième section de ce document. Il n'en demeure pas moins que ce constat appelle d'emblée deux remarques. D'une part, les salaires dégagés par ces emplois ne s'accompagnent pas toujours d'un environnement en termes de droit du travail, comme les régimes d'assurance divers – y compris l'assurance chômage –, les caisses de retraite, une certaine garantie de l'emploi ; c'est le cas pour la totalité des saisonniers agricoles. D'autre part, la grande majorité du travail agricole relève du groupe familial ; ce travail n'est pas rémunéré en tant que tel pour les cadets de la maison, quand bien même les chefs de famille subviennent aux besoins de leurs dépendants. Dans ce contexte, les membres des jeunes générations désireux d'accéder au salariat pour s'autonomiser sont confrontés à l'émigration, à la suite de leurs aînés ; et j'explore, dans la dernière section de ce rapport l'alternative ouverte par l'accès aux études et la formation professionnelle, études ou formations permettant éventuellement d'accéder à l'emploi au Mali même.

En second lieu, cette région de Kayes apparaît atypique au Mali, dans une première lecture : par la profondeur historique de son émigration et par l'importance économique prise par celle-ci dans les économies domestiques. Néanmoins, par bien des aspects et inversement, les dynamiques sociales qui s'y opèrent sont la manifestation des multiples connexions de la région avec l'ensemble du Mali contemporain. Ces connexions témoignent également de l'inclusion de ces régions dans le monde global, tant l'émigration constitue, à suivre Georges Balandier (2003 : 159) « ...une autre forme de relations entretenues, celles qui dirigent vers les anciens pays colonisateurs les flux d'immigrants originaires des anciennes colonies. »

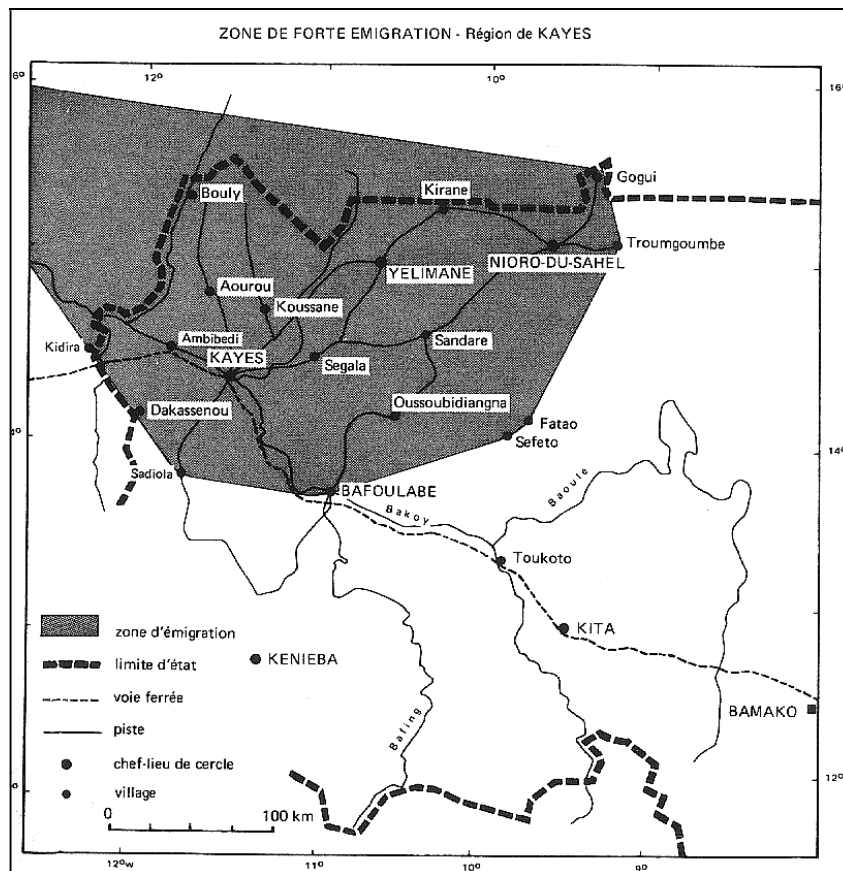
## I. Discussion d'un itinéraire de recherche entre France et Mali

*L'ethnologie, c'est donc d'abord un dialogue avec une autre culture. Puis une remise en question de soi et de l'autre. Puis, si possible, une confrontation qui dépasse soi et l'autre.*

Germaine Tillion (1966 : 2)

Depuis mes toutes premières contributions à la recherche, à la fin des années quatre-vingt, à ma thèse soutenue en 1996 et jusqu'à ce jour, l'essentiel des recherches auxquelles j'ai participé ou que j'ai dirigées ont porté sur l'émigration / immigration ouest-africaine. Mes premiers travaux se sont d'abord centrés sur la région dite des « trois frontières », cette zone située sur le fleuve Sénégal et aux frontières du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal.

**Carte 1 : L'émigration de la zone des trois frontières**



(in Rokiadou N'Diaye Keïta, 1972)

Par la suite, j'avais mesuré combien ces processus, appréhendés comme similaires depuis la France (les dynamiques associatives en situation migratoire), se déclinaient différemment au pays, en fonction des contextes politiques nationaux spécifiques. Mes travaux ont alors été centrés plus spécifiquement sur le Mali. Ces travaux, inscrits dans différents cadres institutionnels (la recherche contractuelle d'abord, puis universitaire depuis 1999) se sont déclinés autour de différentes thématiques : pendant longtemps sur les rapports entretenus collectivement par les migrants au pays d'origine – phénomène aujourd'hui médiatisé et politisé sous l'appellation du « codéveloppement », puis sur les questions du droit au séjour en France, sur les rapports à la famille demeurée au pays ensuite, sur les représentations du travail pour la période en cours. L'accès des migrants à la citoyenneté, dans le double espace des contextes d'origine et d'immigration, est demeuré en filigrane de tous ces travaux : à la fois du point de vue de l'implication des émigrés dans les contextes des pays d'origine, que de la revendication de reconnaissance de leurs actions par la société française.

Le terrain de l'anthropologue constitue une sorte de capital, accumulé patiemment au fil des séjours et de l'aventure humaine au long cours que constitue la découverte de l'Autre. Mon itinéraire personnel, quoique peu linéaire, ne déroge pas à cette règle. Il m'a progressivement permis de m'intégrer, sans que j'en prenne toujours la mesure au moment où j'y étais confronté, à un milieu qui m'était au début étranger. Et ce n'est qu'au terme d'une première étape de découverte des Africains noirs en France, étape avant tout militante, que je m'orienterai progressivement vers la recherche. Les premiers regards que je portais sur ce milieu étaient évidemment imprégnés des prénotions classiques sur l'Afrique. À commencer par cette Afrique traditionnelle autant que mythique : homogène socialement, solidaire et hospitalière, chaque village étant supposé ne composer qu'une « grande famille<sup>1</sup> ». Au contact des gens du fleuve Sénégal émigrés en

---

1 Je reprends ici une formulation entendue lors de l'un de mes premiers séjours africains sur le fleuve Sénégal en 1990, alors que j'étais reçu par un chef de village et ses conseillers, en milieu haalpulaar, présentant ainsi le contexte local. Dans la soirée, buvant le thé avec les responsables de l'association des jeunes de ce village, j'entendrais ces derniers m'expliquer qu'ils devaient travailler sur le périmètre irrigué de leurs parents sans en retirer gratification et que là était leur motivation à partir en émigration. Le lendemain

France, je prendrai progressivement la mesure de la complexité de leurs sociétés, je découvrirai les hiérarchies rigides de ces sociétés, les enjeux forts qui unissent mais aussi divisent les gens « du village au foyer<sup>2</sup> », et en tous cas traversent les débats de société.

Mais toute démarche anthropologique relève d'une position particulière qui oriente les angles d'observation et influe sur la production de la connaissance. C'est l'objet de ce chapitre que de tenter d'objectiver ma propre trajectoire. Il s'agit « d'explorer non "l'expérience vécue" du sujet connaissant, mais les conditions sociales de possibilité (donc les effets et les limites) de cette expérience et, plus précisément, de l'acte d'objectivation », nous dit Pierre Bourdieu<sup>3</sup>. Il s'agit d'autre part de « ... gérer au mieux les multiples biais qui accompagnent l'enquête et de rendre compte avec la rigueur nécessaire des conditions réelles de production des données<sup>4</sup> », indique Olivier Leservoisier. Ces deux formulations me paraissent complémentaires car traitant toutes deux du processus de distanciation par rapport à l'objet d'étude. Elles ne se situent pourtant pas sur le même plan. En effet, P. Bourdieu invite le chercheur à expliciter sa position sociale mais aussi théorique, intellectuelle et institutionnelle. Tandis qu'O. Leservoisier, à la suite de Gérard Althabe dont il se réclame, nous rappelle que les modalités de l'entrée sur le terrain peuvent occulter certains faits sociaux dans le même temps qu'elles en laissent à voir d'autres. Il s'agit alors de questionner les conséquences de cette position sur ses orientations de recherche et partant, sur leurs résultats. À ce sujet, me revient l'image d'Howard Becker (2002) qui indique que l'on ne fera pas la même description d'une maison, selon qu'on l'observe une façade ou une autre : il est donc essentiel de préciser où l'on se situe pour expliciter sa

---

matin, la présidente de l'association des femmes du village m'expliquera que la motopompe offerte par une ONG, destinée à leur jardin collectif, avait brûlé une nuit peu de temps auparavant et qu'elles ne pouvaient plus arroser leurs plantations : « de toutes façons, les hommes étaient jaloux », indiquait-elle. Je n'avais pas le temps de poursuivre les investigations sur ces contradictions ni de démêler la part du discours et du fait. Il n'empêche que je tenais là une illustration forte de ma lecture alors récente de l'ouvrage classique de Claude Meillassoux, « Femmes, greniers et capitaux », qui montre, entre autre, combien les femmes et les cadets sont parmi les groupes opprimés des communautés domestiques.

2 Il s'agit ici des foyers pour travailleurs immigrés, mode d'accès au logement principal pour les immigrés ouest-africains vivant en célibataire en France.

3 Bourdieu, 2003 : 41.

4 Leservoisier, 2005 : 10.

description. Mais il faut aller plus loin, et Gérard Althabe insiste sur le fait que « nous pouvons devenir l'acteur principal du processus constitutif du mode de communication : la recréation continue de la communauté en permanence brisée ; nous pouvons faciliter le déroulement de cette recréation<sup>5</sup> ».

Mon itinéraire se découpe en trois grandes séquences, chacune comportant ses paliers dans la découverte des contextes migratoires, tant en France qu'en Afrique. La première période m'amène d'une activité militante dans les foyers à une activité de recherche, elle me fournit de premiers repères forts sur les dynamiques sociales et culturelles des Africains de l'ouest. Dans la seconde période, je suis chercheur contractuel et découvre l'importance de l'observation participante en ce qui concerne la production de la connaissance. La troisième période, où je suis enseignant-chercheur à l'université (Paris 7 puis Rouen) avec une phase de délégation à l'IRD à Bamako assez intense (2006-2010), me conduit à revisiter mon cheminement et à en faire le bilan, objet de la présente rédaction. Ces trois étapes sont bien sûr inscrites dans la continuité de ma réflexion intellectuelle au fil des années. Elles ont néanmoins été marquées par mon rapport au mouvement social dans des conditions statutaires et individuelles différentes, tout autant que mes positionnements par rapport à la recherche. Après avoir présenté mon itinéraire (chapitre A), je décris successivement mes implications dans ces trois périodes et les bilans intellectuels que j'en ai tiré : militance avec le mouvement des sans-papiers du début des années quatre-vingt (chapitre B), participation observante dans les années quatre-vingt-dix autour du champ progressivement connu comme celui du « codéveloppement » (chapitre C), phase de bilan enfin, avec le chapitre conclusif de cette section.

Cette présentation vise ainsi à expliciter la façon dont j'ai construit mon terrain et le type de relation de confiance progressivement établi avec les acteurs d'une part, la façon dont j'ai distancié mes implications multiples d'autre part. Finalement, je m'attache également ici à éclairer sur quoi repose la légitimité de mes recherches.

---

5 Althabe, 1969 : 315.

## **A. Itinéraire**

En 1981 je suis titulaire d'une licence de sociologie mais, si je suis bien décidé à poursuivre mes études en sciences sociales, j'ai besoin d'un emploi régulier. Je suis recruté comme instituteur dans des établissements d'enseignement spécialisés à Paris. Emploi que j'occuperai huit à neuf ans, le temps d'en faire le tour, mais pour lequel je me passionne tout de suite. Parallèlement, je consacre mes loisirs à la vie associative et militante dans des associations de soutien aux travailleurs immigrés, selon la terminologie de l'époque. C'est pour moi le temps de la découverte des migrants ouest-africains de France. Sur la fin de cette période, en 1986-88, je contribue à une recherche sur les associations des migrants africains en France, recherche dirigée par Catherine Quiminal<sup>6</sup>. Cette contribution me donne l'occasion de mener mes premières enquêtes dans les villages d'origine des émigrés que je côtoyais de longue date, d'abord au Sénégal puis au Mali. Le questionnement suscité par ces différentes expériences alimente la reprise de mon cursus d'anthropologie. Ma maîtrise passée à Paris 8 en 1987 sous la direction de C. Quiminal me permet de rejoindre l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, où je soutiendrai mon DEA en 1988 avec Emmanuel Terray. Pendant ce cursus, les conférences hebdomadaires animées par Emmanuel Terray et Marc-Henri Piault et leurs invités enrichiront mes bases théoriques d'une anthropologie dynamique et orienteront mes lectures. Je reste marqué par les séminaires suivis à l'EHESS. Celui de Michel Aghassian, « Initiation à la recherche en Afrique noire », au cours duquel des chercheurs confirmés présentaient leurs travaux récents et nous expliquaient comment ils avaient conduits leurs recherches, m'aidera à réfléchir à ce que je découvrais alors moi-même, par le jeu de la comparaison. Celui de Serge Tcherkézoff me fournira matière à réfléchir sur de toutes autres aires culturelles que l'Afrique, et me permettra de transposer mes cadres d'analyse sur les terrains qui nous étaient présentés. Enfin, le séminaire de Gérard Althabe m'ouvrira à l'anthropologie des mondes contemporains et à l'idée que cette discipline n'est pas seulement légitime dans des terrains exotiques mais également dans les sociétés occidentales. Sur le terrain, les entretiens conduits au Mali avec des paysans,

---

6 ATP CNRS « la fonction immigrée dans les stratégies de développement », Juin 1988.

revenant de leur champ et avec lesquels la prise de rendez-vous avait souvent été compliquée, au vu de l'enclavement de la région<sup>7</sup>, demeurent parmi les plus beaux livres qui m'ont été ouverts.

En 1989-90, je suis inscrit en thèse sous la direction d'Emmanuel Terray et enseigne à temps partiel afin de dégager du temps. Je saisisrai plusieurs opportunités afin de poursuivre mes enquêtes. Ainsi, j'interviendrais comme formateur dans une formation de quelques mois auprès d'un groupe de responsables associatifs des trois pays du fleuve Sénégal, portant sur la définition de leurs projets. Cette formation était organisée par une ONG spécialisée dans l'accompagnement des immigrés de la vallée du fleuve Sénégal, le Groupe de recherches et de réalisations pour le développement du tiers-monde<sup>8</sup> (GRDR), dont il sera question plus loin. À sa demande, je ferai en juillet et août suivant l'évaluation de cette formation et aurai ainsi l'occasion de revenir deux mois au Mali et au Sénégal. Cette expérience et les nombreux échanges - dont certains continuent à ce jour - qui suivront seront autant d'occasions d'en apprendre sur les dynamiques sociales et politiques en Afrique de l'ouest et d'enrichir ma connaissance sensible du terrain.

Dès le début, j'ai ainsi pu privilégier l'alternance de l'enquête aux deux pôles de l'espace migratoire : les foyers et les villages d'origine, et cette approche est toujours validée dans mes recherches. J'ai, par la suite, lu Abdelmaleck Sayad et intégré ses apports précurseurs à la sociologie de l'immigration, dans l'espace français tout du moins. Notamment, l'idée forte qu'il convient de « se souvenir que l'immigré, avant de naître à l'immigration, est d'abord un émigré »<sup>9</sup>, c'est-à-dire socialisé dans sa société d'origine, dont il relève encore quoi qu'il lui fasse « s'intégrer » dans la société d'installation, se vérifie régulièrement sur mes terrains, ici et là-bas. Certes, et je le découvrirai par la suite, les grandes villes africaines – Kayes et Bamako, parfois Dakar – constituent d'autres repères dans les trajectoires migratoires. Ces repères, bien plus que de simples étapes,

---

7 Rappelons que, à la fin des années quatre-vingt, les communications au Mali étaient complexes et aléatoires. Aujourd'hui, on prend rendez par le téléphone portable et l'on arrive à peu près à l'heure.

8 Le GRDR est une ONG française qui accompagne depuis plus de quarante ans les associations de migrants pour le développement des villages d'origine, dans une relation parfois conflictuelle mais durable.

9 Sayad, réédition 2006 : 21.



peuvent être matérialisés par une maison construite avec l'épargne accumulée en migration, maison alors occupée par une fraction de la famille. D'autre part, la dispersion spatiale de l'émigration malienne a fait que d'autres villes ont été investies, outre celles de la région parisienne : en France, mais aussi dans d'autres pays européens voire aux USA ou ailleurs... Au point que l'on parle parfois – dans les médias ou chez les militants associatifs – de « diaspora malienne ». Mais il n'en demeure pas moins que, au moins dans les réseaux que je fréquente, le village et le foyer demeurent des repères essentiels. Mon implication dans cette première période est donc double : à la fois, auprès des immigrés africains au foyer et dans leurs villages d'origine avec leurs familles, et à la recherche empirique de terrain et ses exigences théoriques et conceptuelles.

Fort de ces différents acquis je suis recruté fin 1990 comme directeur de programme dans une Organisation non-gouvernementale, l'Institut Panos. Et, inscrit en thèse, je ferai mes premières expériences de l'enseignement universitaire comme chargé de cours puis ATER à Paris 8 en 1995, de nouveau chargé de cours à l'IEDES de Paris I après ma thèse, puis à Paris 7.

Je serai chargé par cette ONG de la direction d'une recherche intitulée « Immigration et développement », prolongeant mes premiers travaux et touchant le sujet de la thèse que j'avais commencée (c'est en tous cas l'orientation que je donnerai à ce programme). Cette recherche sera conclue deux ans plus tard par un colloque, suivi de ses actes<sup>10</sup>, ainsi que par un dossier que j'avais coordonné pour la revue *Hommes et Migrations*<sup>11</sup>. À ceci s'ajoutent différentes autres responsabilités dans mon activité. D'une part, j'aurai à répondre à des appels d'offre, à monter de nouveaux projets de recherche et à en trouver les financements. Ainsi, je serai amené à réaliser une série d'expertises et de recherches pour diverses institutions : ministère de la Coopération, Centre de développement de l'OCDE, ORSTOM, devenu IRD, Conseil régional d'Île-de-France, etc. D'autre part, j'aurai la responsabilité de valoriser les résultats de ces recherches. Si, avec cet emploi, la recherche prenait le dessus, la dimension associative n'en était pas moins présente et j'en développe plus loin les attendus. Mon implication dans les débats, en particulier sur la place des immigrés dans

---

10 Daum, 1992.

11 Dossier « Immigration et développement », *Hommes et Migrations*, n°1165, mai 1993.

l'espace public, me conduit en effet à prendre position dans des controverses parfois fortes concernant ce qu'il est convenu le codéveloppement.

L'équipe de l'Institut Panos est réduite, je suis le cinquième permanent recruté, et ma fiche de poste indique que j'aurais à assurer mon propre secrétariat : la précision me trouble peu, car je n'avais pas envisagé les choses autrement à l'époque. Autant dire que, même si je relève de l'autorité du directeur qui répond lui-même devant son conseil d'administration, ma marge d'initiative est large et mon autonomie recherchée.

J'avais initialement à gérer un budget conséquent (1,5 millions de Francs à l'époque, l'équivalent d'un peu moins de 300 000 euros en 2016), mais, quittant un statut de fonctionnaire, j'étais assez ignorant des exigences financières du secteur privé. Je découvrirai vite que la recherche contractuelle suppose de couvrir deux postes de dépenses : les coûts fixes supportés par un employeur qui assume salaire, locaux, communications et outils de travail ; les coûts de fonctionnement qui permettent d'engager les programmes. Rien de différent en cela pour un chercheur titulaire dans un EPST comme le CNRS, l'IRD ou l'Université : il va de soi que les postes de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs représentent un coût chiffrable. Nous sommes d'ailleurs de plus en plus incités à indiquer le prorata de temps qui sera passé sur tel programme ainsi que nos salaires chargés dans le cadre des appels d'offre de l'ANR par exemple, pour évaluer l'implication de l'équipe. À ceci prêt que le chercheur contractuel se doit de trouver le financement des frais fixes de son institution, ce qui n'est pas le cas de la recherche publique<sup>12</sup>. Il est alors nécessaire de chiffrer le temps qui sera passé sur un programme lorsque l'on répond à un appel d'offre, pour l'inclure dans le budget. La logique en est doublement mercantile : d'une part, il est assez rare que l'on puisse décemment porter un an de frais fixes au budget d'une réponse à appel d'offre. Il faut donc multiplier les contrats pour arriver à l'équilibre dans l'année. D'autre part, l'exercice rend la proposition moins concurrentielle face à d'autres, issues d'institutions publiques, car prenant en compte quelques mois des

---

12 Ou, devrais-je écrire : « pas encore » ? Tant les pressions sur les organismes de recherche publics visant à en libéraliser leur fonctionnement sont fortes par les temps qui courent, et l'offre de CDD et post-doc précaires plus abondante que celle de postes statutaires.

coûts du poste de travail sur deux ans ou plus, elle est nécessairement plus chère. Alors, l'acceptation de la proposition par le donneur d'ordre suppose aussi que ce dernier pourra, s'il le souhaite, poser ses conditions. À plusieurs reprises celles-ci seront bienveillantes et, il faut le dire, elles ont parfois constitué un véritable encouragement intellectuel. Je pense ici particulièrement au programme « Jeunes, villes, emplois » que coordonnait Émile Le Bris pour l'IRD en 1994-95, qui me donnera l'occasion de travailler avec Mahamet Timéra, pour une recherche assez pionnière sur la jeunesse de la région de Kayes au Mali. Je rends compte plus loin de certains éléments de cette recherche, ainsi que des prolongements et actualisations que j'ai pu y apporter par la suite. Certaines expertises seront tout à fait intéressantes et utiles. Ainsi, l'étude de faisabilité dont je serai chargé en 1995 par le Conseil Régional d'Île-de-France en vue de sa coopération décentralisée avec la région de Kayes, jettera les bases d'une coopération encore active en 2016. D'autres contrats seront plus contraignants, au sens où ils m'entraînaient loin de mes sujets de thèse et retardaient d'autant plus sa rédaction.

Démissionnant de cette ONG fin juin 1996<sup>13</sup>, afin de finir la rédaction de ma thèse puis de la soutenir en novembre 1996, je ferai par la suite encore quelques recherches contractuelles avant d'être recruté comme maître de conférences, d'abord MCF associé à l'Université de Paris 7 à partir de 1999-2000, puis titulaire à l'Université de Rouen à partir de septembre 2002. Ceci ouvrira une troisième étape de mon itinéraire, toujours en cours, dont je rends compte dans la troisième partie de cette section. Je découvrirai alors les attendus du métier : la charge d'enseignement, le suivi des mémoires de maîtrise et de DEA ou DESS puis de Master et les responsabilités collectives progressivement prises en charge me détourneront un temps de mes terrains africains et me conduiront à me réorienter dans la recherche sur l'espace français. J'ai, entre 2002 et 2006 codirigé avec Numa Murard (Université de Paris 7) une recherche portant sur la citoyenneté et l'engagement public. Cette recherche avait donné lieu à un numéro de la revue

---

13 Je suis longtemps resté en bons termes avec mes anciens collègues de l'Institut Panos, leur demeurant redevable des opportunités qu'ils m'avaient permis de saisir. En 2009, ils m'appelleront à la rescousse suite à une situation de crise institutionnelle. Je me suis alors impliqué dans les débats internes en tant que membre de son conseil d'administration, dont j'ai ensuite accepté d'assumer la présidence pendant une transition d'environ un an. L'Institut Panos a déposé son bilan mi 2015.

*L'Homme et la Société*, paru en 2007 et que j'avais coordonné. Puis j'ai contribué à un programme de recherche centré sur les discriminations en Haute-Normandie, sous la direction d'Albert Gueissaz (Université du Havre).

Finalement, l'Afrique me rattrapera, puisque je serai accueilli en délégation à l'IRD et affecté à Bamako, à nouveau proche des villages de Kayes entre 2006 et 2010. Je serai impliqué durant cette période dans trois programmes de recherches importants. Le premier programme, « Migrations internationales et recomposition territoriale »<sup>14</sup>, portait sur une comparaison entre les contextes migratoires de deux régions du Mali : la région de Kayes tournée prioritairement vers la France et déficitaire au plan agricole, et la région de Sikasso, qui connaît une migration orientée vers le continent africain et qui, tant par la culture du coton que vivrière, constitue une zone agricole excédentaire. Il a donné lieu à diverses restitutions : auprès des responsables des collectivités maliennes où s'étaient déroulés les enquêtes de terrain (novembre 2009), puis auprès des milieux de la recherche maliennes (janvier 2011) ; le rapport final étant rendu en septembre 2009. Le chapitre trois de ce document propose une relecture de cette recherche. Le second programme était inscrit dans l'appel d'offre *les Suds* de l'ANR, avec l'équipe « Mobilités Ouest-Africaine (Moboua) » coordonnée par Monique Bertrand (IRD). Il s'agissait de comprendre les mutations et transformations des migrations internationales en analysant les migrations intra-africaines. Son autre originalité était d'associer l'étude des mobilités résidentielles et celle des migrations internationales. Ce programme a été clôturé par un atelier de travail tenu en juin 2011. Enfin, le troisième programme, « les nouveaux cadets sociaux » s'inscrivait dans le *FSP Mali Contemporain* du MAE et était coordonné par Anne Doquet (IRD) et Tiéman Coulibaly (Institut des Sciences Humaines, Bamako). L'idée à l'origine de ce programme, était que les aînés, confrontés à la crise sociale et économique au Mali, n'étaient plus en mesure d'assurer les conditions de l'autonomisation des cadets. Ces derniers créaient alors leurs marges de manœuvre et il s'agissait pour nous d'observer la façon dont les cadets sociaux construisent leurs espaces individuels dans le Mali contemporain. Cette situation

---

14 FSP Migrations internationales, recompositions territoriales et développement. J'ai conduit l'équipe Mali en partenariat avec l'Institut supérieur de formation et de recherche appliquée (ISFRA, université de Bamako).

réinterrogeait le concept de Claude Meillassoux du cadet comme catégorie sociale dépendante des aînés dans l'espace africain contemporain. Plusieurs chercheurs ont participé à cette équipe<sup>15</sup> à partir d'objets différents (la famille, les jeunes, le religieux, la migration), équipe dont les travaux ont été quelque peu perturbés après le coup d'État de mars 2012 à Bamako. Ce programme a été clôturé par un colloque organisé par l'IRD à Bamako en octobre 2013 et impliquant la douzaine d'équipes qui avaient été sélectionnées lors de l'appel d'offre initiale, puis par une publication en 2015<sup>16</sup>, initiatives auxquelles j'ai contribué en leur temps.

On le voit, ces différentes expériences ont été marquantes en termes de connaissances tant empiriques que théoriques ; en termes d'expérience sociale également. J'en propose une relecture transversale dans ce mémoire. Elles induisent néanmoins un positionnement intellectuel et professionnel mais aussi éthique, sur lequel il me faut revenir maintenant, étape par étape.

### ***B. De la participation à l'observation : le mouvement des sans-papiers.***

Mes premiers contacts avec les Maliens, et plus largement avec les gens de la région du fleuve Sénégal immigrés en France, se situent dans les foyers du nord de la région parisienne à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt. C'est la période où François Mitterrand va être élu président de la République et l'on parle de remettre les pendules à zéro pour toute une série de dysfonctionnements hérités, si l'on peut dire, des politiques antérieurement suivies<sup>17</sup>.

Dans les foyers africains, de nombreux problèmes sont posés et l'un des principaux est celui des sans-papiers. Ce problème est récurrent depuis

---

15 L'équipe était constituée de Shaka Bagayoko (ISFRA), Françoise Bourdarias (Université de Tour/IRD), Tiéman Coulibaly (ISH), Anne Doquet (IRD), Isaïe Dougnon (FLASH), Gilles Holder (CNRS/IRD), Yada Kassogué (FLASH) et Youssouf Karambé (ISFRA).

16 Cf. Le *Mali contemporain*, Brunet-Jailly et alli.

17 Il faut rappeler ici que l'on parlait également, à l'époque, du droit de vote pour les étrangers aux élections locales. Trente-cinq ans plus tard, cette question revient de temps en temps encore dans le débat public, comme un rappel que la société française demeure incapable de se reconnaître pleinement comme une société ou l'immigration pensée comme temporaire et liée au travail est devenue une immigration d'installation.

l'instauration de la carte de séjour en 1972 et 73 et la suspension officielle de l'immigration de travail en 1974. Auparavant, nous rappelle Sylvain Laurens, « Ces derniers [les anciens colonisés résidant sur le territoire métropolitain] disposaient jusque là et pendant les premières années qui suivirent la décolonisation d'un statut de circulation particulier. Ils deviennent progressivement des étrangers dont il conviendrait d'encadrer les déplacements<sup>18</sup> ». L'on retient généralement que cette décision du gouvernement de Valéry Giscard d'Estaing était motivée par l'augmentation du chômage. Et, « Dans bon nombre de travaux, la décision de 1974 de "fermer les frontières" s'explique par une réaction subite face à la crise économique. À y regarder de plus près cette décision apparaît comme le produit de transformations profondes de l'appareil étatique qui ont placé certains agents de l'État en position de défendre l'idée d'un "nécessaire" contrôle des flux migratoires dès la fin des années 1960 »<sup>19</sup>. En réalité, le nombre de chômeurs lors de la prise de décision de 1974 est relativement faible, avec 200 000 demandeurs d'emplois. En 1976, ce nombre dépasse le million puis, après 1978, le taux de chômage dépasse les 5 % de la population active. Mais surtout, les immigrés récemment arrivés sont rarement en concurrence sur le marché de l'emploi avec ceux qui, nationaux ou immigrés de longue date, ont connu une certaine ascension sociale et aspirent de ce fait à des emplois qualifiés. En effet, ils occupent majoritairement des postes de travail peu qualifiés, souvent dans des branches professionnelles qui utilisent une main d'œuvre dispersée (restauration, nettoyage industriel...) ou dont les carnets de commande exigent ponctuellement une main d'œuvre abondante (BTP).

Dans les faits, la suspension de l'immigration de 1974 et toute la législation concernant l'immigration qui a suivi<sup>20</sup> ont rendu l'entrée et le séjour sur le territoire français plus difficiles. Il ne s'agissait pas, contrairement à la rhétorique publique, d'empêcher de nouvelles entrées : la dimension permanente de la présence des sans-papiers dans l'espace français depuis quarante ans en atteste. Cette mesure a bien plutôt comme effet, à suivre Violaine Carrère et Alain Morice, de constituer

---

18 Laurens, 2008 : 81.

19 Ibid : 93.

20 Les ordonnances de 1945 qui jettent les bases de la politique migratoire en France ont été modifiées, depuis 1975, par au moins une vingtaine de lois (outre de nombreuses circulaires). Soit une fois tous les deux ans en moyenne.

un groupe de travailleurs précarisés à l'extrême et dans l'incapacité de défendre ses droit : « C'est ainsi qu'un nouvel espace économique a été créé durablement pour les sans-papiers, qui n'ont certes pas le monopole des emplois souterrains, mais qui eux – et en dépit de la protection théorique que leur apporte encore le droit du travail – n'ont pas d'autre choix »<sup>21</sup>.

Par contre, la suspension de l'immigration a eu plusieurs conséquences sur les pratiques migratoires des immigrés sahéliens, la première étant la fin de la migration dite pendulaire. Auparavant, les immigrés du fleuve Sénégal alternaient des séjours de quelques années en France et au Mali, quitte parfois à ne pas en revenir mais à se faire remplacer par un fils ou un jeune frère. Avec l'imposition des titres de séjour et de travail en France, ces allers et retours deviennent théoriquement impossibles : de parenthèse de vie la migration devient durable quand elle n'est pas définitive. La seconde, suite logique d'une migration non plus provisoire mais de longue durée, aura été le début du regroupement familial pour les immigrés ouest-africains<sup>22</sup>. Si le gouvernement de Valéry Giscard d'Estaing avait tenté de l'interdire dans un premier temps, très vite les recours engagés par diverses associations permettront d'affirmer le droit de vivre en famille comme un droit inaliénable inscrit dans diverses conventions internationales. Enfin, autre conséquence, qui n'est pas spécifique aux Africains de l'ouest dont il est question ici, cette nouvelle politique migratoire a créé de l'illégalité et généré en France un mouvement social de revendication de la carte de séjour. Ce mouvement social, quasiment permanent depuis maintenant plus de quarante ans, revient de façon régulière dans le débat public et les médias.

Au début des années quatre-vingt, trois types de situations de sans-papiers se rencontraient chez les immigrés originaires de la vallée du fleuve Sénégal. D'une part, certain immigrés étaient rentrés trop tard du pays lors de l'échéance de l'imposition de la carte de séjour après 1974<sup>23</sup> : de retour en France après la

---

21 Carrère et Morice, 2008.

22 Regroupement familial engagé depuis les années cinquante pour les ressortissants des pays du Maghreb ou d'Europe du Sud.

23 Les ressortissants des anciennes colonies françaises d'Afrique sub-saharienne venaient auparavant en France avec leur carte d'identité nationale, une déclaration à l'Office national de l'immigration (ONI° et l'astreinte d'une visite médicale : cette simple démarche leur donnait droit à séjourner et à travailler. Ils rentrent dans le « droit commun » lors de la suspension de l'immigration en 1974, qui voit la France dénoncer de

clôture de la procédure, ils avaient réintégré leur place au foyer et parfois également dans l'entreprise qui les employait auparavant, mais se retrouvaient sans carte de séjour. En 1981, ces gens, venus travailler au début des années soixante ou soixante-dix, faisaient généralement partie du groupe des doyens des foyers et étaient relativement discrets sur leur situation. D'autre part, de nombreux immigrés étaient devenus sans-papiers entre 1975 et 1981. En effet, les titres de séjour et de travail, d'une durée de trois ans à l'époque, astreignaient à un département précis et une profession fixe. Une période de chômage jugée trop longue par l'employé de la préfecture ou bien l'impossibilité de justifier la présence sur le territoire français sur une période de six mois (avec la « clause des six mois », les autorités considérant cette situation comme un retour au pays valant pour abandon du droit au séjour) suffisaient pour se voir opposer un refus de renouvellement des papiers. L'arbitraire préfectoral dominait alors et l'échéance du renouvellement de la carte de séjour constituait une épreuve toujours angoissante pour les intéressés. Ces deux types de sans-papiers, revenus en France à une époque où le visa n'était pas encore exigé depuis les pays d'Afrique de l'ouest ou bien restés malgré le retrait de leur carte de séjour, étaient généralement employés sur un contrat à durée indéterminée. En effet, les premiers, connus dans leur entreprise, avaient éventuellement réintégré leur emploi lors de leur retour en France après une période de congés. Les seconds n'avaient pas forcément jugé utile de signaler la perte de leur titre de séjour à leur employeur ou avaient retrouvé un emploi. Enfin, les nouveaux arrivants composaient la plus grande partie des sans-papiers, groupe par ailleurs en renouvellement quasi permanent au fil des expulsions et des arrivées.

### **1. La régularisation de 1981.**

En 1981, le gouvernement de François Mitterrand engage une opération de régularisation des sans-papiers, dite « exceptionnelle ». Et je serais, avec d'autres

---

façon unilatérale cette clause des accords d'Indépendance et leur impose carte de séjour et de travail. Le visa ne leur sera rendu obligatoire et généralisé qu'après septembre 1986, suite à une série d'attentats en France et au motif de lutter contre le terrorisme. Par la suite, celui-ci sera rendu obligatoire pour tous les pays en 1995, en réponse à la décision des USA d'imposer cette formalité aux citoyens français. La levée d'obligation de visa par les USA entraînera l'équivalence pour les citoyens nord-américains... Les Maliens, entre autres pays africains, y resteront soumis et ce pays décidera alors de l'instauration d'un visa pour les Français venant au Mali.



compagnons de cette période, sollicité par les délégués d'un important foyer africain de la banlieue nord de Paris pour aider à constituer les dossiers et accompagner les requérants en groupe dans les préfectures afin de déposer les demandes de cartes de séjour. Cette opération durera environ un an et demi. Par delà l'entreprise administrative, ce sera surtout l'émergence d'un mouvement social ayant comme objectif la régularisation de tous les sans-papiers qui marquera la période. En effet, les conditions de régularisation étaient à l'origine très contraignantes : tout l'enjeu de ce mouvement social sera de les alléger afin que le plus grand nombre de sans-papiers puisse obtenir la carte de séjour.

À l'origine, différentes pièces étaient exigées : la preuve de l'entrée sur le territoire avant la date du 1er janvier 1980<sup>24</sup>, un justificatif du domicile et un contrat de travail attestant d'un emploi stable d'une validité d'un an. Les deux premières conditions visaient théoriquement à éviter que des candidats à l'émigration, entendant parler depuis leur pays de cette opération de régularisation, ne se dirigent alors vers la France pour bénéficier de la procédure : déjà à l'époque, l'on parlait d'éviter « l'appel d'air » ! La dernière condition visait à vérifier la légitimité de la présence de l'immigré sur le sol français : « le séjour qu'on autorise à l'immigré est entièrement assujéti au travail, la seule raison d'être qu'on lui reconnaisse », disait Abdelmaleck Sayad en 1979<sup>25</sup>.

Ces documents, qui peuvent paraître banals, n'étaient en rien évidents à rassembler. Par exemple, les redevances dans les foyers pouvaient être au nom du premier occupant, un père ou un oncle rentré définitivement au village depuis longtemps, ou bien le lit était partagé en fonction des horaires de travail des uns et des autres, parfois aligné sur les 3/8 (pratique évidemment plus qu'incommode et précaire, source de problèmes et de contradictions difficiles à gérer pour les intéressés)<sup>26</sup>. Les gérants de foyers fermaient les yeux sur ces arrangements à

---

24 Cette disposition visait à empêcher que l'opération de régularisation ne fasse venir de nouveaux immigrés désireux de profiter de l'aubaine. On le verra plus loin, il n'est pas certain que la précaution ait pleinement fonctionné.

25 Sayad, 1991 : 61.

26 En 2010, un immigré résidant en foyer détaille son budget en France : « je paie mon lit à 220 € ; mais j'ai loué le dessous à 80 €. Ce qui fait que je paie 140 € à la fin du mois ». Manière autant de dépanner un compatriote que d'alléger ses charges. La pratique en tout cas atteste de la permanence de la pénurie en fait d'offre de logement en France pour les immigrés vivant en célibataires dans le cas des foyers.

l'amiable, connaissant bien l'étroitesse de l'offre de logements en foyer<sup>27</sup>. La correspondance constituait par exemple une preuve de la date d'arrivée sur le territoire français : avec des enveloppes nominatives dont la date de compostage était antérieure au 1er janvier 1980. Mais le courrier était alors assez chaotique entre France et Mali (c'est encore le cas) et de toute façon les résidents non officiels des foyers n'y recevaient pas de courrier. Outre que nombre d'entre eux étaient analphabètes : à cette époque, l'information intrafamiliale circulait surtout à partir de messages oraux sur cassette. Enfin, certains s'étaient fait embaucher avec la carte de séjour d'un ami, et les fiches de paie qu'ils recevaient n'étaient alors pas à leur nom. D'autres s'étaient fait embaucher avec une fausse carte de séjour et savaient ceci constituer un délit. Ceux-là craignaient de devoir révéler leur situation à leur employeur en leur demandant un contrat de travail et de se faire alors licencier. Beaucoup, enfin, avaient un travail non déclaré, par exemple dans le BTP ou la restauration, et n'avaient évidemment aucune preuve de leur situation professionnelle. Dans ce contexte, il était donc *a priori* souvent plus que difficile de satisfaire à ces trois conditions.

Les premiers à déposer leur dossier avaient des arguments très consistants : généralement plusieurs années de fiche de paie dans une même entreprise, des déclarations de revenus et des documents divers attestant de leur présence depuis longtemps, un lit au foyer à leur nom, du courrier reçu à leur adresse, etc. Ils appartenaient aux deux premiers groupes, émigrés depuis de longues années mais tombés dans l'illégalité à la suite des changements dans la législation. Ces candidats n'étaient néanmoins pas très nombreux lors du premier départ groupé pour la préfecture. De nombreux résidents du foyer avaient en effet commenté leur initiative, les avertissant qu'ils allaient se faire expulser car il s'agissait d'un piège. Ces avertissements n'étaient pas complètement dénués de tout fondement. En effet, se déclarer en Préfecture comme sans-papier présentait le risque d'être

---

27 Dans une étude sur le foyer africain de la porte de Paris (Saint-Denis) et plus généralement sur l'histoire de ces derniers, Jacques Barou (1977) rappelle que les foyers se sont ouverts souvent en catastrophe, dans la foulée des scandales des « marchands de sommeil » des années soixante-dix. Il explique que le délai d'attente entre l'ouverture effective de ce foyer, prévu pour un nombre donné de résidents et l'autorisation préfectorale, basée sur un taux d'occupation largement moindre, avait été tellement long que, lorsque celle-ci arrivait enfin, le foyer était déjà en état de sur-occupation notoire, y compris par rapport à l'effectif annoncé dans la demande d'ouverture du foyer.

identifié et localisé : donc d'être facilement interpellé par la police en cas de refus de régularisation et de décision de reconduite à la frontière. Et de fait, quelques années auparavant, une rumeur de régularisation avait amené des sans-papiers à se présenter en préfecture, ce qui leur avait attiré des ennuis plus qu'inconfortables.

Ce genre de rumeur n'est pas exceptionnel : en mars 2005 encore, une rumeur semblable fait se rassembler des dizaines de sans-papiers devant la préfecture de Haute-Garonne (cf. La Dépêche du Midi du 31.3.2005). Le 28 juin 2006, Libération titre : « La régularisation massive, rumeur ingérable », alors que 600 personnes sont rassemblées devant la préfecture de police de Paris. En 2007, 2008 et encore en 2014, de semblables rumeurs entraînent à nouveau des sans-papiers à faire la queue devant les guichets des préfectures. Pourtant, les rumeurs ne sont pas nécessairement irrationnelles et Edgard Morin nous a appris, depuis celle d'Orléans, à en lire les logiques. Concernant les sans-papiers, la récurrence des régularisations, parfois annoncées haut et fort et parfois plus discrètes, correspond également au cynisme des gouvernements successifs depuis la suspension de l'immigration en 1974 : aucun politique ou fonctionnaire au fait de ce dossier ne saurait ignorer la permanence de l'immigration et, partant, la présence régulière d'un volant de sans-papiers dans l'espace français et européen. De même, aucun sans-papier n'ignore que, régulièrement, des régularisations « au cas-par-cas » sont accordées suite à un mouvement social, régularisations qui constituent une sorte de soupape de sécurité face à la pression quotidienne insupportable que constitue l'état de sans-papiers. Rien d'étonnant alors à ce que des sans-papiers mis au fait de ces rumeurs tentent leur chance.

Néanmoins, dans le cas présent, celle-ci était fondée. Au retour de la préfecture, les premiers volontaires, attendus avec inquiétude par leurs proches au foyer, montreront triomphalement le récépissé de demande de titre de séjour, valant pour Autorisation provisoire de séjour (APS) et de travail de trois mois. Et, à compter de cette première délégation en préfecture, il faudra non plus convaincre des incrédules inquiets mais au contraire organiser des départs en car, avec à chaque fois une cinquantaine de sans-papiers. Et d'autre part le foyer de Saint-Denis où nos permanences du mercredi étaient assurées sera connu dans les autres foyers de la Seine Saint-Denis, attirant de plus en plus de candidats à la

régularisation. Très vite, la pression exercée sur la préfecture permettra de négocier un jour de permanence, afin de permettre un traitement groupé des dossiers. Le mercredi après-midi fut retenu, ce qui convenait tout à fait à l'instituteur que j'étais alors, tandis que le matin était consacré à vérifier le montage des dossiers, éventuellement à leur bricoler un semblant de légitimité. Une fois par semaine, le départ en car justifiait une collecte pendant le trajet, afin de payer en partie sa location. Finalement, un bâtiment en préfabriqué de type Algéco fut installé dans un coin du parking de la préfecture afin d'accueillir les « Africains et leurs accompagnateurs ». Il s'agissait de désembouteiller l'accès principal aux guichets ouverts pour la régularisation. Sans doute s'agissait-il surtout de mettre à l'écart afin de le dissimuler des autres sans-papiers ce groupe déterminé qui se formait dès l'arrivée à la préfecture en manifestation avec force slogans et calicots, prompt à s'indigner collectivement et bruyamment lorsque l'employé en charge de leur accueil tentait de rejeter un dossier.

Dans cet épisode je ferai l'observation d'un fonctionnement collectif inédit pour moi, et en tous cas très différent de ce que j'avais pu connaître dans les mouvements sociaux lycéens ou étudiants : les enjeux étaient cruciaux et on ne jouait pas. Les délégués du foyer assuraient l'organisation de leurs troupes de façon plus qu'efficace. Je retrouverai par la suite, lors des différentes recherches qui me conduiront au doctorat, cette capacité d'organisation et d'invention. En particulier, l'effervescence associative dont témoignaient les africains du fleuve, en vue du maintien actif des liens avec le village d'origine, sera l'un des thèmes centraux de ma thèse.

Assez vite, les dossiers, constitués dans les foyers, commencèrent à ne plus répondre aux critères exigés au début de la procédure. Ceux des sans-papiers qui possédaient peu de traces de leur séjour en France se décideront plus tardivement que les autres à demander leur régularisation. La pression hebdomadaire et les négociations en préfecture conduiront à l'allègement des exigences sur les documents à porter au dossier. Ainsi, le justificatif de domiciliation et la preuve de la date d'entrée en France seront-ils réduits à la présentation d'un unique courrier au nom du demandeur posté avant le premier janvier 1980. En Afrique de l'ouest le stock de noms de famille et de prénoms est assez restreint : les homonymies sont en conséquence relativement fréquentes.

Malgré la faible quantité de courrier ayant circulé, les résidents des foyers africains feront encore une fois la preuve de leur forte capacité d'organisation, en organisant une collecte d'enveloppes auprès des résidents des foyers. Ceci permettra à plus d'un d'y trouver son compte pour preuve d'entrée en France. Les prénoms comme Mamadou ou Moussa, les noms de famille tels Dembélé, Sacko, Camara, Diarra ou Traoré... offrent un certain nombre de combinaisons qui seront utilement utilisées pour arranger tels ou tels dossiers peu documentés. Il arrivera néanmoins que ces enveloppes viennent à manquer : les délégués dénicheront bien à propos un de leurs amis, collectionneur de timbres qui offrira au collectif un lot important d'enveloppes « première émission » de la poste malienne et française, compostées à la date de mise en circulation du timbre. Ces enveloppes, vierges de tout destinataire par définition, permettront d'y porter l'identité du demandeur, lequel sera alors en mesure d'apporter la preuve de la date de son entrée en France. Cette astuce sera un jour repérée par le fonctionnaire en charge d'enregistrer les dossiers et de délivrer l'APS, lui-même collectionneur de timbres. Ce dernier, respectueux du règlement, tentera de refuser le dossier. Face à la bronca générale, le malheureux appellera en renfort un gardien de la paix qui essayera vainement de ramener le calme mais perdra vite le sien et sera obligé d'aller rechercher son képi expédié à travers la fenêtre ouverte de l'Algéco par une main courageuse, bien qu'anonyme. C'est finalement l'éclat de rire collectif qui calmera tout le monde et l'employé attribuera l'APS, tout en grommelant que l'intéressé n'aurait jamais sa carte définitive. L'attestation d'emploi, enfin, se résumera pour bien des sans-papiers à une fiche de paye d'une maison d'intérim portant sur une mission d'une journée ; ces fiches de paye seront également vite mutualisées afin que ceux qui n'avaient jamais été déclarés puissent néanmoins apporter la preuve d'un emploi : les nombreuses homonymies aidant, là encore. Personne n'était dupe mais les formes étaient respectées !

Il fallu bien organiser les derniers rendez-vous, puisque le terme de la procédure, plusieurs fois repoussé, fut finalement fixé de façon définitive en septembre 1982. Les deux derniers demandeurs présentaient des dossiers acceptables pour la préfecture. Ils étaient néanmoins arrivés la veille du Mali et un peu abasourdis devant ces événements, je l'apprendrai sur le chemin du retour au foyer de leurs grands frères qui les encadraient.

Si l'attribution des APS avait été de plus en plus souple, à la mesure de la pression générale exercée dans toutes les préfectures concernées<sup>28</sup>, celle-ci ne constituait qu'une première étape. Il s'agissait aussi de dénombrer une population inconnue, puisque son statut d'illégal la conduisait à se dissimuler : le dispositif de régularisation exceptionnelle, visant explicitement à « remettre les compteurs à zéro » supposait en effet que les sans-papiers se révèlent au grand jour. À ce sujet, Daniel Delaunay et Georges Tapinos écriront en 1998 dans un rapport commandité par Eurostat : « La régularisation est un changement de statut, un flux en termes statistiques. Cependant, une procédure exceptionnelle complète donnerait la mesure du stock de clandestins en même temps qu'elle le "vide" ; c'est un moyen extraordinaire d'estimation des stocks, par destruction »<sup>29</sup>.

Par la suite, les commissions chargées de statuer définitivement sur les régularisations dans le huis clos des préfectures auront la main plus lourde et débouteront de nombreux sans-papiers. Mais la procédure avait été longue et entre temps les détenteurs de l'APS, légalement autorisés à travailler, se seront souvent stabilisés dans un emploi. L'APS de trois mois elle-même avait pu être renouvelée ou prolongée. Les décisions de refus de titre de séjour entraîneront des recours amiables, qui auront souvent une issue positive. Néanmoins, en mars 2010, l'un des déboutés rencontré au village m'explique avoir été expulsé bien plus tard, en août 1996 dans la suite des événements de l'Église Saint Bernard : il avait donc résidé 16 ou 17 ans en France sans titre de séjour. Un autre émigré de ce même village s'était également vu refuser le titre définitif, obtenu par la suite in extremis et alors qu'il était déjà sous escorte policière sur le tarmac de Roissy-Charles de Gaulle, attendant l'avion à destination de Bamako ; son histoire est détaillée plus précisément dans la troisième section de ce document (cf. page 220).

Au terme de la procédure, 132 000 sans-papiers auront été régularisés entre 1981 et 1982, dont 13 000 ouest-africains (Maliens, Mauritaniens et Sénégalais), soit près d'un dixième du total : leur part, importante, est sans doute significative de la

---

28 Ce que je décris ici était alors une scène régulière dans toutes les préfectures des grandes villes d'immigration.

29 Delaunay et Tapinos, 1998 : 62.

façon dont les populations des villages d'origine avaient géré les conséquences de la suspension de l'immigration en 1974.

Les fortes dégradations socio-économiques subies dans ces régions sahéniennes, en particulier la persistance des sécheresses tout au long des années soixante-dix, avaient mis à jour la faillite de l'agriculture d'autosubsistance. Cette faillite, brutale et quasiment définitive, avait amplifié l'émigration de nombreux jeunes hommes pour subvenir aux besoins vitaux de la famille. Mais parallèlement, la décision française de suspendre la libre circulation, remise en cause unilatérale des accords passés avec les pays de l'Afrique de l'Ouest lors des indépendances, a fortement compliqué la vie de tous les jours pour les immigrés. Ces derniers, sont depuis, souvent placés dans des conditions de précarité et de souffrance quotidienne importantes, tant en ce qui concerne le travail que la situation résidentielle. Mais elle demeure largement inefficace en termes d'arrêt de l'immigration.

Quarante ans plus tard le fait demeure : même si le voyage vers l'Europe est devenu plus onéreux et, souvent, plus dangereux, les arrivées continuent<sup>30</sup>. Au moment des événements très médiatisés de Ceuta et Melilla, en novembre 2005, j'étais sur le terrain dans plusieurs villages, auprès des jeunes candidats à l'émigration. La discussion était très vive entre eux sur le choix des moyens pour passer en Europe ; le consensus à l'époque semblait être d'emprunter des moyens légaux – avec l'obtention d'un visa pour l'Europe et le voyage en avion - et non les filières dangereuses par le désert ou la mer : « nous cherchons la route pour trouver la vie, pas pour la mort », disaient-ils. Et de nombreux chefs de famille m'expliquaient avoir fortement déconseillé à leurs jeunes de partir à l'aventure dangereusement. Depuis 2007, période d'alternance politique en France et de durcissement des logiques de contrôle des mouvements migratoires, on me cite régulièrement le cas de tel ou tel jeune homme d'un village, mort de soif dans le désert ou noyé en tentant de passer par la mer. Et par exemple, la direction du ministère des Affaires étrangères qui avait en charge la délivrance des visas est passée sous la tutelle du ministère de l'immigration dans cette

---

30 Je donne quelques indications à ce sujet dans la quatrième section du présent texte, à propos de la jeunesse de la région de Kayes.

période<sup>31</sup>. La conséquence notable de cette pression policière accrue est que le coût d'un « vrai » visa (i.e. un visa régulier mais obtenu par diverses passe-droit) est passé au Mali, selon des sources variées et concordantes, de trois millions de francs CFA (environ 4 500 euros) à quatre millions et demi (6 850 euros) : ce qui est rare est cher, mais finalement tout s'achète et le flux, s'il se ralentit, perdure.

Différents facteurs y concourent en effet. Les réseaux régionaux sont en place et permettent d'accueillir les nouveaux arrivants, la route est donc tracée. Ces derniers savent parfois à l'avance quels types d'emplois leur seront accessibles et à quelles embûches ils seront confrontés ; ils savent qu'ils trouveront l'hospitalité au foyer, même s'ils ne découvrent qu'une fois sur place les mauvaises conditions de vie qui y dominent. Finalement, l'émigration de la région de Kayes fait partie des habitus collectifs : le caractère devenu vital de l'exode tant pour la survie des familles et des villages d'origine que pour la réalisation des projets individuels appartient à la conscience collective des immigrés. C'est certainement cette conscience qui était à la base de leur combativité, tout au long de l'épisode dont je viens de donner les grandes lignes ainsi que dans les mouvements de sans-papiers qui suivront.

## **2. Migration et conscience collective.**

Le corollaire de ces changements importants de mode migratoire est le recours à l'immigration familiale, qui a entraîné progressivement la féminisation et le rajeunissement des communautés ouest-africaines en France, auparavant composées quasiment exclusivement d'homme vivant en célibataires. L'installation des familles, de plus en plus nombreuses à chaque recensement, soulève à son tour d'autres problèmes dont celui de l'accès au logement, qu'il relève du parc social ou privé, et dans ce cas alors bien souvent très dégradé<sup>32</sup>.

Depuis lors, les immigrés ouest-africains sont devenus visibles au travers de toute une série de mouvements sociaux dans les décennies qui suivront : affaire dite

---

31 Si, depuis 2012, il n'y a plus de ministère de l'Immigration, c'est maintenant le ministère de l'Intérieur conjointement avec celui des Affaires étrangères qui est en charge de l'attribution des visas. L'institution a changé mais pas nécessairement l'esprit : il s'agit bien de contrôler les entrées sur le territoire français dans une logique exclusivement policière.

32 Régulièrement, l'actualité rend compte de l'incendie dramatique d'un de ces immeubles insalubre auxquels accèdent des immigrés récemment arrivés.



des « Maliens de Vincennes » en 1991 avec l'occupation de l'esplanade du château de Vincennes par des familles africaines revendiquant des logements, un millier de personnes en septembre 1991 lors de leur expulsion (en réalité, onze nationalités différentes seront alors recensées sur la campement) ; affaire des sans-papiers de Saint Bernard en août 1996, suivie en 1997-1998 d'une nouvelle opération de régularisation ; grèves sur les lieux de travail de sans-papiers en 2008, avec là encore des attributions de titres de séjour.

L'anecdote suivante illustre cette conscience collective. En 2008, je suis en train de passer des entretiens dans des villages de la région de Kayes. Au cours d'un entretien avec un ancien émigré, celui-ci explique : « nous avons entendu dire que nos enfants qui sont sans-papiers en France vont faire un mouvement, est-ce que tu es au courant ? ». Je lui fais part de ma surprise, mais, une dizaine de jours plus tard, en mission en France, je me trouve alors à Paris en avance pour un rendez-vous. Flânant dans la rue, j'aperçois la devanture d'un restaurant barrée d'une banderole : « CGT. En grève pour la carte de séjour ». Un Africain distribue des tracts à la porte du restaurant et, la discussion engagée, il s'avère que cet Africain est Malien, originaire de Kayes et en France depuis une petite dizaine d'années. C'est le début d'un mouvement qui va mobiliser plusieurs centaines de sans-papiers africains dans de nombreuses entreprises (principalement dans la restauration ou le nettoyage industriel, mais également des entreprises industrielles, telle l'imprimerie) et imposer de nombreuses régularisations. Ainsi, mon interlocuteur à Kayes était-il informé de l'imminence de ce mouvement ? L'explication qui m'est donnée de ce fait surprenant est que des sans-papiers avaient dû demander leur bénédiction à leurs parents au village en leur annonçant leur projet de grève : l'information aurait ensuite circulé dans les villages.

Encore une fois, les capacités de résistance et d'organisation des Africains de l'Ouest se manifestent : de squats en occupation de restaurants de luxe ou d'entreprises de gardiennage, différents événements parfois très médiatisés jalonnent régulièrement leur confrontation à la société française, et cette histoire

est rentrée dans le débat public<sup>33</sup>. Ce qui faisait dire à Christian Poiret dès 1996 que « les Africains se situent aux avant-postes des luttes urbaines »<sup>34</sup>.

Les données régulièrement livrées par le ministère de l'Intérieur lui-même témoignent de cette combativité. La loi, depuis 2002, exige du ministère de l'Intérieur un rapport annuel sur les étrangers en France. Les différents rapports disponibles détaillent les nationalités comptant parmi les 10 premières « bénéficiaires de titres de séjour par motif ». Quatre grandes catégories sont listées : motifs familiaux, étudiants, motifs humanitaires, motifs professionnels (qualifiés d'« économiques » après 2008), enfin. Cette dernière rubrique inclut différentes sous-catégories, dont celle dite des « salariés », qui « comprend les admissions exceptionnelles au séjour au titre du travail<sup>35</sup> », explique le rapport. Pour les chiffres des années 2005 à 2007, les Maliens sont comptés au motif familial exclusivement. Ensuite, à partir de 2008, ils apparaissent sur deux autres rubriques : motifs humanitaires (qui recouvre les différents types d'asile) et économiques. Enfin, le rapport de 2013 propose un récapitulatif de l'évolution des régularisations : de 2008 à 2011, les Maliens sont en troisième ou quatrième position dans cette liste qui comprend onze pays (la Turquie apparaît en 2008 et 2009, le Brésil les quatre années suivantes), et en sixième position pour 2012 et 2013. D'autre part, le Mali est le seul pays sub-saharien présent parmi ces pays, pour ce qui est de l'immigration économique. Néanmoins, le rapport indique que 56 pour cent des admis au séjour en tant que salariés pour l'année 2009 sont originaires d'un pays d'Afrique noire. On retrouve d'ailleurs dans les tableaux concernant le regroupement familial ou les demandes d'asile politique divers autres pays : notamment le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la République Démocratique du Congo ou encore le Sénégal. Ces pays, et peut être d'autres pays d'Afrique noire, ont sans doute connu également des titres de séjour

---

33 En septembre 2015, le journal *Le Monde* titre : « Dans les Yvelines, la lutte de travailleurs sans-papiers pour leur régularisation » (*Le Monde* du 10.09.2015). On retrouve encore une fois des Africains en tête de ce mouvement. En novembre 2016, *Libération* rend compte de l'occupation pendant quelques heures de locaux dépendant du ministère du Travail. Dernier épisode, annoncé par *Le Parisien* du 17 mars 2017, « environ quatre-vingt sans papiers, essentiellement originaires du Mali ou du Sénégal, occupent le centre administratif du marché de Rungis ».

34 Poiret, 1996 : 203.

35 Cette précision apparaît pour la première fois dans le rapport de 2010, elle est récurrente ensuite.

« salariés » dans cette séquence, mais en nombre annuellement moins important : le plus petit effectif pour les onze pays nommés au titre des régularisations pour le travail concerne le Brésil en 2011, avec 465 personnes<sup>36</sup>.

Curieusement, le rapport attribue aux « effets de la circulaire du 28 novembre 2012 relative aux conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière »<sup>37</sup> la croissance des titres de séjour pour salariés. Le rapport crédite donc le gouvernement élu en mai 2012 de cette croissance, mais cette interprétation apparaît peu crédible au regard des chiffres : comme le montre le tableau suivant, c'est entre 2009 et 2011 que les augmentations sont les plus marquées. C'est donc à la précédente mandature qu'il revient d'avoir le plus régularisé de sans-papiers : à la mesure des mouvements sociaux qui se déroulent à partir de 2008, qui permettent de résoudre la situation de plusieurs milliers de personnes. Suivent en effet une régression en 2012, puis une légère remontée en 2013 mais qui n'atteint pas la moyenne des années précédentes.

Tableau 1 : Régularisations de salariés, effectif total et Maliens

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Total</b>
Ensemble	21 352	20 181	18 267	17 821	16 013	17 832	111 466
Maliens	1 434	2 124	1 592	1 700	685	773	8 308
<b>% Maliens</b>	<b>6,72</b>	<b>10,52</b>	<b>8,72</b>	<b>9,54</b>	<b>4,28</b>	<b>4,33</b>	<b>7,45</b>

En matière d'immigration de travail, ces données rendent compte de réalités diversifiées, bien qu'elles regroupent des procédures administratives de régularisation identiques. En effet, on peut aisément le deviner, la migration des Maliens vers la France n'est pas comparable à celle des Nord-Américains (13 500 personnes sur la période) ou encore des Japonais ou Canadiens (autour de 4 000 personnes dans ces six années) : aussi bien en termes de trajectoires migratoires

---

36 Ce qui a comme conséquence que, en 2011, aucun pays d'Afrique noire n'a eu plus de 465 régularisés, mais n'exclut pas que, pour d'autres années, ce nombre n'ait été dépassé : le plus important des minima pour les six années concerne le Japon en 2008, avec 753 titres de séjour.

37 Ministère de l'Intérieur, 2014 : 30.

que de niveaux de qualification professionnelle, de types d'emploi en France, ou encore en termes de « qualité de l'accueil ». Et les Maliens représentent en moyenne sur ces six années 7,45 pour cent du total des admissions au séjour pour motif économique (et plus de 10 pour cent en 2009), en réalité des régularisations (et non de nouvelles entrées). Pourtant, avec 71 470 titres de séjour en circulation en 2013, ils ne comptent que pour 2,74 pour cent de la population étrangère en France. On retrouve des tendances identiques dans la part des Maliens régularisés au titre de l'immigration familiale : avec une moyenne annuelle de 2 300 personnes régularisées pour ces six années, cette population compte pour 2,7 pour cent du total des titres de séjour délivrés pour ce motif. Dernier indicateur enfin, les Maliens arrivent en troisième position pour le total des admissions au titre du travail pour ces six années (avec 8 308 admissions), derrière les Marocains (13 988) et les ressortissants des USA (13 596), mais devant les Tunisiens (8 074).

Information importante, le même rapport indique que la durée moyenne de présence en France était de 6 années environ pour les titres de séjour délivrés aux salariés. Ce constat vaut sans doute également pour les ressortissants Marocains et, dans une moindre mesure, sans doute aussi pour les Turcs, qui connaissent également des régularisations relativement importantes en 2008 et 2009<sup>38</sup>. En réalité, les années où sont retenues ces admissions au séjour ne sont pas celles de l'entrée sur le territoire français des intéressés : il ne s'agit évidemment pas de dénombrer les nouvelles autorisations d'entrées sur le territoire français, mais bien les régularisations *a posteriori*. La législation en matière d'entrée et de séjour des étrangers avait en 1995 intégré la prise en compte de la durée du séjour irrégulier comme critère de régularisation de plein droit : il fallait alors justifier de 7 ans de séjour. Ce délai sera rapporté à 10 ans en 2002 puis disparaîtra des textes de loi après 2007. La pratique administrative, sans que cela soit écrit, prendra de fait en compte la durée des séjours irréguliers dans les procédures de régularisation engagées suite à ces mouvements sociaux. Et, si « La situation des migrants subsahariens finit par se stabiliser, [mais] pour

---

38 Tandis que les autres nationalités restent sur des nombres à peu près identiques d'une année sur l'autre entre 2008 et 2013 : autour de 2 000 personnes par an pour les USA, d'un millier pour la Chine ou l'Inde.

beaucoup d'entre eux, c'est au prix du passage par une longue période d'insécurité »<sup>39</sup>, explique l'équipe de l'IRD et de l'INED qui indique que la moitié des sans-papiers obtient sa régularisation en moyenne entre trois (pour les femmes) et quatre ans (pour les hommes). Ce fait est connu et constitue comme une sorte de soupape de sécurité, à la mesure des mobilisations et de leur médiatisation.

Ces chiffres concernant l'immigration de travail des Maliens - et des Africains plus généralement - traduisent au moins deux caractéristiques essentielles de ces groupes. D'une part, leur présence proportionnellement importante dans les statistiques des différentes régularisations – 1981, 1995, 2008... - est certainement le marqueur des discriminations en matière d'entrée et de séjour qui touchent ces populations, comparativement à des immigrés ressortissants des pays tiers membres de l'OCDE par exemple.

D'autre part, les diverses mobilisations qui aboutissent aux régularisations enregistrées pas l'administration témoignent de la connaissance par les intéressés du fonctionnement de la société française, qui leur permet de trouver des alliés, dans la dernière décennie auprès par exemple des organisations syndicales, et de se mobiliser de façon visible. Ceci est une donnée connue dans les villages de la région de Kayes et les candidats à l'émigration en font état au pays : cette question est examinée dans le dernier chapitre de ce document, chapitre portant sur la jeunesse de la région de Kayes.

### ***C. Le codéveloppement, instrumentation des immigrés ?***

Comme indiqué plus haut (cf. « Itinéraire »), j'avais été recruté à l'Institut Panos en décembre 1990 pour diriger une recherche sur la relation entre migration internationale et développement. L'Institut Panos<sup>40</sup>, créé au début des années quatre-vingt-dix, s'impliquait particulièrement dans le soutien au pluralisme de la presse en Afrique francophone. Il a joué un rôle non négligeable dans cette période, marquée par le discours de la Baule de François Mitterrand en juin 1990 enjoignant les régimes africains à se démocratiser. Ce rôle est encore salué dans

---

39 Gosselin et al. 2016 : 3.

40 Panos n'étant pas un sigle mais le mot grec pour flambeau (« celui qui éclaire la voie dans l'obscurité »... tout un programme).

divers milieux journalistiques ou politiques au Mali, qui voit en 1991 la chute du dictateur Moussa Traoré et l'instauration de la Troisième République dans ce pays.

La demande qui m'est faite alors, et qui se précise au fil de l'avancée du travail, est de « connaître et faire connaître le rôle des migrants comme acteurs du développement ». La première recherche dirigée par Catherine Quiminal, dont j'ai fait état plus haut, n'était pas complètement étrangère à cette demande. D'une part, ce rapport de 1988 avait circulé et l'on commençait à soupçonner dans différents milieux (coopération française, ONG, médias, recherche) que les immigrés des régions du fleuve Sénégal étaient investis dans des projets collectifs destinés à leurs villages d'origine, et que ceci n'était pas sans conséquences sur le changement social dans ces régions. D'autre part, certaines organisations non-gouvernementales travaillant avec les associations de ressortissants visaient à valoriser leurs activités auprès de leurs réseaux, dont ceux relevant de la coopération officielle. Ces ONG, comme la Cimade, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), le Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural (GRDR) et d'autres, contribueront à produire, dès la fin des années quatre-vingt, une demande sociale en faveur de la recherche sur ces expériences originales conduites par les migrants. L'idée de mieux comprendre les activités de ces immigrés était donc dans l'air du temps au début des années quatre-vingt-dix.

La question qui m'est posée au sein de l'Institut Panos, lequel a plutôt l'expérience du journalisme d'investigation, est de savoir si je vais opter pour une couverture large et tout azimut des réseaux immigrés, au risque d'un travail superficiel, ou me concentrer sur une région précise afin d'observer les logiques sociales en profondeur. Comme mes réseaux relationnels sont déjà en partie en place, que mes convictions scientifiques sont déjà à peu près établies et ma thèse engagée, je vais opter pour cette seconde option. Je m'orienterai vers les associations des ressortissants des trois pays du bassin du fleuve Sénégal, le Mali, le Sénégal et la Mauritanie. La recherche aura au final porté sur plus de cent villages et leurs associations en France, couplant un travail de terrain au sens ethnologique à la passation de plusieurs séries de questionnaires tant en Afrique qu'en France. Je

ferai le choix de contractualiser avec des collègues des trois pays concernés, qui mobiliseront respectivement leur équipe d'enquêteurs.

Autre choix dans cette recherche, j'avais constitué un comité de pilotage afin de mettre en place un cadre de discussion tant sur les attendus méthodologiques que sur les résultats progressivement obtenus. Plusieurs responsables associatifs originaires des trois pays concernés, Mali, Mauritanie et Sénégal, participeront régulièrement aux réunions de travail et alimenteront ainsi la réflexion collective. Derrière cette orientation, l'idée dominante était que ces militants associatifs, fortement impliqués dans les enjeux soulevés par les activités menées dans leurs villages d'origine, étaient intéressés à mutualiser leurs expériences. Dans cette même logique le colloque final de restitution fera une place importante aux associations, en leur offrant un espace de présentation et de réflexion sur leurs activités et leurs partenariats. Enfin, tout au long de la recherche, les responsables associatifs veilleront à faciliter l'enquête, tant en France auprès des associations que dans les villages d'origine, intéressés ici à une connaissance la plus exhaustive possible des dynamiques engagées. Cette option a, indirectement, contribué à ce que les responsables associatifs prennent toute la mesure de l'ampleur de leurs activités dans les villages d'origine. En effet, la recherche mettra en lumière le fait que la très grande majorité des immigrés de ces régions d'Afrique était impliquée dans des associations souvent intitulée « de développement du village » X ou Y : 400 de ces associations seront dénombrées en 1992 au Journal Officiel pour l'Île de France. Elle proposera également une évaluation des investissements des immigrés dans les villages d'origine, investissements ayant permis de financer de très nombreuses réalisations d'intérêt collectif. La recherche « La fonction émigrée dans les stratégies de développement » conduite à la fin des années quatre-vingt avait joué un rôle pionnier sur la problématique des liens entre émigrés et villages d'origine. Celle que j'avais conduite, cumulant une couverture large et une approche qualitative, avait permis d'étendre les premiers résultats. En particulier, cette seconde recherche mettait en lumière la généralisation de l'implication des émigrés de la vallée du fleuve Sénégal dans le changement social des régions d'origine et l'ampleur de leurs réalisations d'intérêt collectif dans les villages. La scolarisation,

la santé, l'approvisionnement en denrées alimentaires ou en eau potable seront les principaux domaines dans lesquels les immigrants vont s'investir.

Par la suite, diverses études vont réactualiser ces résultats et en montrer la permanence. En 2004, une étude indique que « La contribution des associations de migrants pour le développement de leur région d'origine n'a cessé de croître depuis la mise en place de leurs premiers projets dans les années 60. Leurs actions étaient au départ ciblées sur leurs villages d'origine, mais l'ampleur de ces réalisations a rapidement eu un impact sur l'ensemble du nord de la région de Kayes, zone d'émigration vers la France<sup>41</sup> ». Plus près de nous, en 2015, une équipe de chercheurs<sup>42</sup> reprend en partie la méthodologie que j'avais utilisée en 1990 et enrichit cette approche par l'utilisation des statistiques maliennes pour dégager un échantillon à enquêter. Cette étude conclut ainsi : « Ces deux dispositifs [d'enquêtes] complémentaires confirment la propension élevée des Maliens de la région de Kayes à migrer et à se regrouper en associations ».

### **1. Les associations : des acteurs marginalisés.**

Il apparut très vite que le problème principal de ces associations et de leurs responsables était d'être reconnues par les différentes institutions – privées ou publiques – intervenant dans la coopération avec les régions d'origine comme des associations fiables, au fait des besoins de leurs covillageois et à même d'être efficace. Cette dimension leur était pourtant déniée, à commencer par les pouvoirs publics français. Catherine Quiminal cite un des fonctionnaires du ministère de la Coopération, déclarant qu'au mieux « un balayeur des rues africain peut avoir appris d'où vient le vent en balayant sa rue, en aucun cas il ne peut avoir un point de vue cohérent sur le développement<sup>43</sup> ». Certes, ce fonctionnaire attribuait alors

---

41 Gauvrit et Le Bahers, 2004 : 78.

42 Bernard Claire, Chauver Lise, Gubert Flore, Mercier Marion et Mesplé-Somps Sandrine, 2015 : 137.

43 « Préface » in Daum, 1998 : 6. L'anecdote qui suit rend particulièrement savoureuse cette fine remarque : alors que je me déplaçais dans une rue de Paris avec l'un de ces responsables associatifs maliens, celui-ci rencontre un de ses compatriotes, employé à la Ville de Paris en train justement de balayer le caniveau. Originaires du même village, les deux amis reprendront une discussion très technique visiblement engagée de longue date, portant sur l'équipement à fournir pour le dispensaire de leur village, le volume et la ventilation des médicaments nécessaires, l'intérêt des génériques et leur rapport qualité / prix, la nature des formations que devait suivre le personnel de santé ou encore l'état



une sorte d'incompétence aux immigrés – définir le « développement » -, dont il n'est pas certain que le département dont il relevait ait également fait ses preuves en matière de résorption des inégalités Nord-Sud. Plus modestement, les immigrés avaient identifié des urgences dans leurs villages ; cette recherche avait recensé près de 350 réalisations financées depuis le début des années quatre-vingt par la centaine d'associations enquêtées et identifié les volumes financiers en cause (43 millions de francs français en 1990, soit environ 10 millions d'euros en 2016).

Il apparaissait que les neuf dixième de ces financements avaient été fournis par les seules cotisations des immigrés. Le dernier dixième avait été abondé par une subvention de la coopération française ou de l'Union Européenne. Mais, au vu des règles de subventionnement de ces institutions, ces financements avaient été obtenus par une organisation non gouvernementale ayant pignon sur rue et les associations de migrants concernées n'apparaissaient généralement pas dans les conventions. Par contre, leurs apports étaient affichés comme fonds propres de l'ONG porteuse du projet devant les institutions publiques. Dans un cas précis, dont je rend compte dans la publication qui avait suivi ma thèse<sup>44</sup>, rapporter cette information aux immigrés concernés, lors de l'un de mes retours du Mali, m'avait permis de prendre la mesure de leur indignation devant ce que l'ONG portant le projet présentait comme simple astuce comptable. Le malentendu était complexe : l'ONG qui sollicitait un cofinancement de l'Union Européenne répondait à l'une des conditions de recevabilité de la demande, l'obligation d'abonder sur fonds propres et à concurrence d'au moins un quart le budget annoncé ; tandis que les immigrés apportant des fonds levés à partir des cotisations issues de leurs salaires se sentaient dépossédés du fruit de leur sacrifice et exclus du suivi politique de l'entreprise.

Pour les associations de ressortissants, il s'agissait donc de pouvoir accéder directement aux financements publics, au même titre et dans les mêmes conditions que n'importe quelle association déclarée en préfecture sous la loi de 1901 ou encore que les petites communes rurales engagées dans la coopération

---

d'avancement des discussions avec les autorités sanitaires du pays. Pendant ce temps là, en effet, le vent emportait les feuilles mortes.

44 Daum, 1998 : 210.

décentralisée en Afrique. Dans le fond, l'inégalité de traitement qui leur était faite traduisait l'illégitimité des immigrés dans la société française : en demandant à être incluses dans les dispositifs de droit commun, les associations revendiquaient l'égalité des droits en matière de financement des associations à but non lucratif entre français et étrangers.

Du côté des ONG, l'unanimité n'était pas faite, au début des années quatre-vingt-dix, pour évaluer et qualifier l'activité des associations des immigrés. Ainsi, le Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural (GRDR) organise en 1991 à Kayes une réunion de bilan entre quelques uns de ses permanents et d'anciens émigrés, devenus chefs de projets et responsables associatifs à Kayes (18-20 juin 1991). Un temps important de la discussion porte sur le positionnement vis-à-vis des associations des immigrés : le compte-rendu de la réunion indique : les participants estiment que les « *immigrés pensent différemment des villageois : il y a dissociation entre ce que veulent les associations des migrants et ce que souhaitent les villageois* », précise le compte-rendu de cette réunion »<sup>45</sup>. Dit autrement, le bilan de cette réunion, qui euphémise ici des propos tenus plus franchement lors de cette rencontre, indique que les émigrés étaient déconnectés des réalités locales que connaissaient, par contre, les permanents de cette ONG ainsi que les chefs de projets présents sur le terrain. On est là dans le cadre classique théorisé par Jean-Pierre Olivier de Sardan à propos des actions de développement<sup>46</sup>. Celles-ci rassemblent différents acteurs sociaux en confrontation et s'appuyant sur des ressources différentes et des stratégies éventuellement divergentes. Le paysage politique de la région de Kayes se prête bien à une telle approche, paysage sur lequel il s'agit de donner quelques points de repères maintenant.

Pour autant, cette rencontre de Kayes et ses conclusions auront longtemps des conséquences sur le refus de prise en compte des associations de ressortissants par les institutions publiques françaises en charge de la coopération. Ainsi, en 1996, un rapport de la représentation malienne de l'Association française des

---

45 Daum, 1998 : 173.

46 Cf. Olivier de Sardan, 1995.

volontaires du progrès<sup>47</sup> affirmait que « Les migrants inhibent les initiatives locales et deviennent un frein à l'épanouissement ».

La région de Kayes compte un certain nombre de personnalités historiques, anciens émigrés rentrés de France entre la fin des années soixante-dix et les années quatre-vingt, porteurs de projets collectifs et véritables pionniers du développement local et régional. Leurs retours avaient souvent été sollicités par les responsables de leurs associations. Dans quelques cas, les associations de migrants s'étaient engagées à indemniser les chefs de projets qui rentraient au Mali, perdant ainsi leur emploi en France, afin de compenser dans une période de transition la perte de revenu consécutive à ce retour. Pour d'autres de ces émigrés de retour, dont les projets étaient financés par des institutions comme l'Union européenne, leurs indemnités étant incluses dans les budgets validés pour une période de 3 ans, financements éventuellement renouvelés ensuite.

Avant ces retours, les émigrés avaient été les seuls à porter des initiatives dans leurs villages et régions d'origine. Avec la présence sur place de ces anciens émigrés, légitimés par leurs associations respectives mais également par leurs partenariats avec des ONG françaises comme le GRDR, un nouveau pôle d'initiative s'affirmait dans la région. Pôle certainement légitime, mais il n'empêche que le jeu social se complexifiait. Jean-Pierre Olivier de Sardan nous explique à ce sujet que « Toute innovation proposée, avec ses "porteurs sociaux" et ses "courtiers", prend place dans une arène locale où se confrontent divers "groupes stratégiques" »<sup>48</sup>. Les acteurs en mouvement dans ces contextes sont variés : associations d'émigrés, chefs de projet localement implantés, partenaires techniques privés (les ONG) ou publics (les services de l'État), notables regroupés dans les conseils de village, collectivités territoriales... Ainsi, deux catégories parmi ceux que J.-P. Olivier de Sardan désigne sous le générique de « courtiers du développement » sont désormais en confrontation : les « cadres originaires des localités » et les « leaders paysans ».

---

47 AFVP, 1996. L'AFVP est une association lancée au lendemain des indépendances par la coopération française ; de nombreux expatriés des ONG ont été portés par ce statut de « Volontaires du Progrès », en particulier dans le cadre des actions liées au GRDR dans la vallée du fleuve Sénégal.

48 De Sardan, 1995 : 94.

Des premiers, Olivier de Sardan nous dit que « Les associations de ressortissants, regroupant des cadres (fonctionnaires, universitaires, immigrés, commerçants) issus d'une même région, d'un même bourg, d'un même village, se sont multiplié en Afrique ces dernières années et impulsent des projets de développement de plus en plus nombreux (...). Par là, ils gardent ou retrouvent non seulement un lien avec leur origine sociale, mais aussi ils prennent pied dans l'arène sociale ». Et les associations d'émigrés dont il est ici question présentent comme caractéristique forte d'avoir été les premières à intervenir dans les villages d'origine et à avoir impulsé des transformations importantes. En ce qui concerne les leaders paysans, « certains ont ainsi acquis un savoir-faire important qui leur permet de traiter directement avec les bailleurs de fonds. (...) Les structures dites "collectives" (coopératives, groupements paysans, associations villageoises de développement) constituent un des lieux d'émergence de ces leaders paysans »<sup>49</sup>. Les leaders paysans de la région de Kayes, dont plusieurs étaient présents lors de cette réunion du GRDR, ont la particularité d'être passés eux-mêmes par l'extérieur - ce sont tous d'anciens émigrés -, avant de réintégrer le milieu paysans. Encore l'ont-ils réintégré dans une position nouvelle : ils ne sont plus des paysans comme avant leur émigration, mais des chefs de projet ou des cadres associatifs légitimés par leur compétence et revenus définitivement au pays.

La réunion organisée par le GRDR et dont je fais état plus haut traitait bien de ces deux catégories de courtiers. Mais, dans une logique de mise en concurrence entre les deux, l'ONG française prenant fait et cause pour les leaders paysans. Or, Olivier de Sardan une fois encore, rappelle que « Tout projet de développement (et plus généralement tout dispositif de développement) apparaît ainsi comme un enjeu où chacun joue avec des cartes différentes et des règles différentes. On peut dire aussi que c'est un système de ressources et d'opportunités que chacun tente de s'approprier à sa manière »<sup>50</sup>. Ainsi la « *dissociation entre ce que veulent les associations des migrants et ce que souhaitent les villageois* » peut surtout être comprise comme l'expression de stratégies différentes et de rivalités dans le leadership des actions de développement entre les immigrés et les anciens émigrés devenus leaders paysans.

---

49 Ibid. : 162 et 163.

50 Ibid. : 173.

## **2. Du déni des associations par les institutions publiques...**

Au début des années quatre-vingt-dix, le désengagement de l'État dans le financement de la coopération internationale (ainsi que la réforme annoncée du ministère de la Coopération et sa disparition en tant que ministère de plein exercice) avait conduit à valoriser l'intervention de la « société civile », avec la coopération décentralisée et les ONG. Quoi de plus exemplaire dans une telle logique que ces immigrés travaillant à améliorer les conditions de vie des populations de leurs villages d'origine en cotisant collectivement sur leurs salaires de smicards ? Au croisement de ces deux sociétés civiles, intégrés quoiqu'on en dise dans la société française et au fait des ressources dont celle-ci dispose, mais également fortement inclus dans leur société d'origine, ces gens font finalement feu de tous bois, à la fois pour être admis dans l'espace français, afin également d'être plus efficaces dans leur espace d'origine.

Mais les dispositifs publics avaient les plus grandes peines du monde à intégrer cette situation singulière : des associations de droit français, constituées par des immigrés œuvrant pour leurs villages d'origine au fin fond du Mali, de la Mauritanie ou du Sénégal. Au Fonds d'action sociale (FAS), chargé à l'époque de l'intégration des immigrés et de leurs familles, on déclarait ne pas être concerné par ces histoires relevant de la coopération internationale. À Paris, au ministère de la Coopération, on indiquait que les immigrés concernaient le FAS. Les deux institutions bottaient en touche en se renvoyant la balle, embarrassées par cet espèce d'OVNI inclassable que représentaient ces associations.

Dans le colloque de restitution de la recherche de 1992, des représentants des associations canado-haïtiennes, rencontrés un an plus tôt à Montréal lors d'un colloque sur la coopération entre le Québec et Haïti, avaient été invités. Ces derniers rendront compte d'une expérience canadienne tout à fait originale : celle d'un fonds délégué permettant aux associations régionales de ressortissants haïtiens du Québec de trouver des compléments de budget pour des projets conduits dans leur pays d'origine. Pour les autorités canadiennes, il s'agissait de répondre aux conséquences sur les populations d'Haïti de l'embargo imposé à la dictature Duvalier. Les associations d'émigrés trouvaient un appui technique et administratif pour le montage de leur dossier, lequel était soumis à un comité de sélection. L'acceptation du dossier permettait de financer neuf dollars canadien

pour un dollar de mise de fonds des immigrés. Je ne manquerais pas de faire remarquer que ce ratio, un hasard évidemment, était exactement l'inverse de celui relevé dans ma recherche pour les associations en France, apportant en moyenne neuf francs quand la coopération française ou européenne en apportait un.

Cette expérience canadienne donnera des idées aux responsables associatifs africains, qui porteront le projet d'un « fonds délégué vallée du fleuve Sénégal » auprès des pouvoirs publics. Ils étaient alors en train de créer une fédération : le Réseau des associations de développement du bassin du fleuve Sénégal (RADBFS), dont ils avaient fait la proposition dans les conclusions du colloque de 1992.

Dans cette même période des années quatre-vingt-dix, il y avait des contacts pour partie informels entre des fonctionnaires des Affaires sociales (et principalement en son sein, de la Direction des populations et des Migrations, la DPM rattachée en 2007 au ministère de l'Immigration, puis à l'Intérieur en 2010) et de la Coopération. Par la suite, l'Office des Migrations Internationales<sup>51</sup>, à partir de ses représentants à Bamako et Dakar, s'intéressera également à ces échanges. L'OMI recherchait une expertise et des orientations pour un programme de réinsertion au pays d'origine de migrants de retour, souvent des sans-papiers non régularisés. Ainsi, sans qu'il y ait eu prise de décision officielle de travailler en interministériel, ces différents fonctionnaires concernés par un même dossier décideront – évidemment avec l'aval de leurs hiérarchies respectives – de travailler conjointement.

Ils seront dès lors les représentants attitrés des pouvoirs publics auprès des associations. Plusieurs réunions se tiendront autour de ce projet de Fonds délégué, associant également des représentants d'Organisations non gouvernementales (le GRDR, la CIMADE, le CCFD), dans l'une des salles de réunion d'un foyer africain de l'est parisien, milieu dont nos fonctionnaires étaient peu familiers, ils proposeront d'ailleurs d'alterner avec leurs bureaux respectifs des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements. Finalement, les représentants des ministères concernés indiqueront avoir soumis pour avis cette proposition de fonds délégué

---

51 L'OMI, alors également sous la tutelle des Affaires sociales, devenu ensuite l'office français de l'immigration, OFI, puis de l'immigration et de l'intégration, OFII.

aux Chefs des Missions de coopération auprès des Ambassades de France dans les trois pays concernés. Ils annonceront que ces derniers renvoyaient aux dispositifs de financement accessibles depuis les pays d'origine et jugeaient que ce fonds n'était pas une idée judicieuse. L'argument, non dénué d'intérêt, était que pour évaluer la faisabilité d'un projet il était utile d'en vérifier les tenants et les aboutissants localement. Il n'était pourtant pas question de la part des associatifs immigrés qui portaient ce projet de fonds délégué qu'un quelconque cofinancement leur soit attribué à l'aveugle et, au contraire, ils demandaient tant un appui technique pour monter leurs dossiers qu'un examen critique et transparent de ces derniers avant sélection. Ces différentes exigences étaient conciliables à peu de frais et l'argument sera tenté mais la décision qui était prise sera présentée comme irrévocable.

Fin 1999 et début 2000, j'avais contribué à l'évaluation institutionnelle du dispositif de codéveloppement de la coopération française<sup>52</sup>. Je m'étais alors fait remettre les archives des interlocuteurs des associations au ministère dans cette période, en charge par la suite du codéveloppement. J'y découvrais des échanges de courrier entre celui-ci et sa hiérarchie, attestant que le refus de ce fonds délégué avait été pris en réalité à Paris : les Missions de coopération dans les trois pays n'en ayant été informées qu'*a posteriori* et dans des termes inverses de ceux invoqués devant les associations (« nous avons estimé qu'il était plus judicieux que les associations de ressortissants sollicitent les dispositifs existants dans les ambassades de France des pays d'origine », indiquait en substance le télégramme adressé aux chefs de Mission joint en annexe de ces archives). Je sortais de la consultation de ces documents assez édifié sur le sens éthique des fonctionnaires auxquels nous avons eu affaire quelques années plus tôt.

Les responsables associatifs avaient bien sûr refusé cette proposition : leur éloignement des pays d'origine et l'importance du suivi des dossiers leur interdisait de fait l'accès à ces dispositifs, et tel était bien l'objectif de cette proposition les renvoyant aux ambassades des pays d'origine.

---

52 Evaluation coordonnée par Daniel Neu, Groupe de recherches et d'échanges technologiques GRET, 2000.

Le réseau des associations de la vallée va continuer quelques années à tenter de faire entendre sa voix. Il recevra en particulier une subvention du CCFD lui permettant de louer des locaux et de financer un demi poste de permanent afin d'une part d'apporter un soutien technique aux associations de migrants dans la mise au point de leurs dossiers, d'autre part d'être attentif à l'actualité concernant la coopération internationale. Plusieurs évènements importants vont lui donner l'occasion d'intervenir dans le débat public.

En 1995, il organisera avec Cités Unies France<sup>53</sup> une table ronde « coopération décentralisée et associations de migrants » à la Bourse du Travail de Saint-Denis. Cette table ronde, faisant le point sur l'état des partenariats entre associations et collectivités françaises ayant des actions de coopération avec les villages d'origine, mettra à jour des conflits entre migrants et collectivités, le Réseau se proposant alors en médiateur. Les premiers reprochaient aux autres leur ingérence dans des affaires internes aux villages, les seconds craignaient de se faire instrumenter au profit des intérêts d'un groupe qu'ils considéraient comme minoritaire au village, celui des migrants.

En janvier 1997, la tenue à Kayes d'un forum du développement régional sera l'occasion pour les associations de ressortissants maliens de mettre en valeur leurs actions de développement. Un inventaire en sera réalisé et l'introduction en présentera une typologie. Celle-ci montre que les investissements collectifs des migrants dans leurs villages d'origine tournent principalement autour de la scolarité, de la santé, de l'hydraulique villageoise. Dans la même période, la loi de décentralisation se mettait en place au Mali, les attributions des communes étant précisées alors : les représentants des associations, constatant que leurs activités depuis le début des années quatre-vingt recouvraient les attributions des communes, feront remarquer qu'ils avaient été « en avance sur la décentralisation » dans ce même document et tout au long de ce forum. Sa résolution finale indique que : « La Table Ronde a confirmé la spécificité de Kayes, comme une région dépendante en grande partie des ressources humaines et financières de l'émigration. Elle a fait apparaître la volonté des migrants d'accroître leur participation au développement de la région dans un cadre

---

53 Cette association constitue un cadre de réflexion auprès des collectivités françaises jumelées, auxquelles elle apporte expertise et soutien technique.



cohérent et attractif pour l'investissement des ressources humaines et financières de l'émigration ».

Retour en France, en mars 1997, les Assises de la coopération internationale devaient réunir les ONG et la coopération décentralisée : les migrants en étaient originalement absents. Le Réseau fera un lobbying assez intense pour être représenté : lors de la table ronde tenue dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, dans laquelle le ministre délégué à la Coopération intervenait, les représentants du Réseau seront cantonnés dans une pièce annexe, avec le droit de poser quelques questions au ministre par télévision interposée. Cette tenue à distance ostensible sera très remarquée. En effet, les prises de parole des migrants étant retransmises sur un écran géant dominant les intervenants officiels de cette table ronde, dont le ministre, les migrants apparaissaient finalement beaucoup plus grands que les officiels, ce qui n'était sans doute pas le but recherché.

Enfin, les commissions mixtes, en charge de la négociation régulière des accords de coopération entre la France et les pays en voie de développement, feront également l'objet de l'attention du Réseau, qui participera en 1998 à la Commission mixte franco-malienne de coopération et en 2002 encore à la Commission mixte franco-sénégalaise. Imposant finalement leur présence et la légitimant en tant que traits d'union entre les sociétés civiles, les représentants des associations de migrants auront donc tenté de se faire admettre parmi les « acteurs du développement ».

Après 2002, une certaine démobilitation gagnera ses animateurs. D'une part, la subvention permettant d'assurer sa permanence s'interrompra, mettant fin de fait au contrat de travail de son permanent ; mais peut-être surtout le dispositif du codéveloppement, institué officiellement en 1997, avait-il eu comme conséquence de marginaliser les associations refusant de s'y impliquer, dont nombre d'associations de ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal.

### **3. ... à l'instrumentalisation des associations par les pouvoirs publics.**

En novembre 1997, le concept du codéveloppement est formalisé dans un rapport remis au premier ministre par Sami Naïr, dont le titre est « Rapport de bilan et

d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires ». Le principal volet de ce rapport porte sur la discussion de conventions de codéveloppement avec les pays d'origine, prévoyant des investissements français en échange du contrôle des flux migratoires par les pays d'origine. La « Mission interministérielle au codéveloppement et aux migrations internationales », mise en place dans la foulée, sous la tutelle du Premier Ministre, aura à manier cette dimension dans les négociations avec les autorités des pays d'origine : Mali et Sénégal, mais également Maroc. Dès le début de cette Mission interministérielle le couple migration et codéveloppement sera mis sous l'angle de l'exclusion<sup>54</sup>. En effet, la logique du codéveloppement avait comme objectif premier la limitation des migrations Sud-Nord. Une fois de plus, les sans-papiers sont actifs dans la période concernée, alternance politique qui a notamment été en charge de certaines des suites de l'affaire de Saint-Bernard en 1996 : cette dernière question concentrera une grande partie de l'activité de la délégation interministérielle.

Un moment important dans la mise en place de cette stratégie sera en effet la clôture de la campagne de régularisation des sans-papiers de 1997-98. Celle-ci, appliquant des critères beaucoup plus rigides et stricts que ceux décrits pour la période du début des années quatre-vingt, déboutera 63 000 personnes sur 143 000 ayant déposé leur dossier de demande de régularisation<sup>55</sup>, dont 5 000 Maliens (pour 10 000 demandeurs). Les Maliens, Marocains et Sénégalais déboutés se verront proposer un « contrat de retour volontaire au pays d'origine » (CRPO), qui prévoyait d'attribuer aux déboutés une subvention (« pour un montant inférieur au coût de la reconduite forcée au pays d'origine », indiquait le communiqué de presse du ministère présentant le dispositif) et un accompagnement technique pour leur réinstallation. La Mission au codéveloppement sera nommée par décret du ministre des Affaires sociales pour coordonner ce dispositif et chargée de négocier avec les autorités des pays d'origine, dont le Maroc et le Mali. L'article 6 de ce décret précise en effet le rôle de la Mission interministérielle au codéveloppement et aux migrations

---

54 J'ai régulièrement publié à propos du « codéveloppement ». Voir le second volume de ce mémoire, qui fait état de la liste de mes publications et reprend l'un des articles sur le codéveloppement, entre autres sujets.

55 Bernard Philippe, in *Le Monde*, « Les chiffres de la régularisation révèlent la France des clandestins », Article paru dans l'édition du 20.01.99.

internationales : « Elle assure, en lien avec la DPM, l'OMI, la DGEFP, la DLPAJ, le suivi du dispositif »<sup>56</sup>.

Lors d'une mission au Mali, la délégation au codéveloppement sera pressée par les autorités maliennes avec lesquelles elle négociait de se positionner quant à son rôle dans le dispositif de retour des déboutés de la régularisation. En effet, le sujet des sans-papiers était, et demeure, un sujet très sensible dans l'opinion publique malienne, depuis le « charter des 101 Maliens » expulsés vers Bamako en octobre 1986. Le responsable de la mission française niera toute implication dans les programmes de retour des sans-papiers. Mais le responsable de la partie malienne, conseiller auprès du Président de la République, mettra sur la table le fac-similé du décret français, faxé la veille depuis Paris par l'un de ses amis français, décret précisant sans aucune ambiguïté la responsabilité de la délégation au codéveloppement dans ce programme. Cet événement - un membre d'une délégation officielle française pris à nier l'évidence - contribuera à cristalliser la méfiance des autorités maliennes vis-à-vis du dispositif du codéveloppement.

En France, le projet de la délégation au codéveloppement était d'impliquer les associations de migrants dans l'accompagnement des retours. L'argumentaire développé par les chargés de mission était d'abord financier : la négociation portait sur la tarification des prestations demandées aux associations : session d'information dans les foyers, ouverture d'un dossier, puis raccompagnement au pays d'origine, chacune de ces étapes avait un coût qu'il s'agissait de fixer<sup>57</sup>. Il était ensuite politique : « certes, expliquait en substance la délégation aux responsables d'associations maliennes, ce CRPO n'a pas que des côtés positifs. Mais les associations pourront faire la preuve de leur compétence en accompagnant ces retours, c'est la porte d'entrée pour la reconnaissance à laquelle elles aspirent ». La majorité des associations sollicitées refuseront de collaborer, avec parfois un argument fort : « dans le temps, des rois africains vendaient des esclaves aux Européens, aujourd'hui vous voulez nous payer pour

---

56 Circulaire du 4 novembre 1998, JO du 5/11/98.

57 L'exemplaire du projet de contrat entre association et délégation au codéveloppement qui me sera alors remis par un responsable d'association laissait un espace vide pour la tarification de ces prestations, alors en négociation.

faire rentrer nos frères en Afrique !». Quelques associations saisiront l'opportunité et travailleront avec la délégation interministérielle au codéveloppement.

Il n'en demeure pas moins qu'à la clôture de la procédure CRPO au bout d'un an, seules 27 personnes avaient utilisé ce dispositif pour rentrer dans leur pays d'origine, là où 1 000 étaient attendues annuellement par les autorités. L'entreprise conduite par cette délégation interministérielle ne débouchera finalement pas sur des initiatives significatives. Alternance électorale oblige, la délégation sera dissoute en août 2002 pour être remplacée par une structure plus souple et, surtout, libérée des questions de sans-papiers.

Entre 2002 et 2007, une parenthèse s'ouvre en effet avec la mise en place d'un « Ambassadeur au Codéveloppement ». Ce dernier, débarrassé de l'hypothèque du contrôle des flux<sup>58</sup>, impulsera toute une série de programmes en lien plus ou moins direct avec les actions des immigrants : en Afrique de l'ouest mais également aux Comores, en Haïti, au Maghreb ou en Asie. La période est assez consensuelle et le rapport sur le codéveloppement commandé par le ministre des Affaires étrangères et remis en janvier 2007<sup>59</sup> porte une appréciation positive sur le dispositif. Il indique à propos des émigrés du Mali que : « Le poids des investissements des migrants dans le financement d'infrastructures dans cette région de Kayes ne se dément d'ailleurs pas : depuis 1970, les trois-quarts des investissements totaux dans les infrastructures proviennent des migrants. Les migrants occupent en effet un rôle de plus en plus central dans le codéveloppement ; ils cofinancent de plus en plus de projets en mobilisant des partenaires de plus en plus variés, que ce soient des ONG ou des organismes de coopération décentralisée ». Et l'Ambassadeur au codéveloppement lancera également un vaste programme de recherche sur le lien des émigrés au pays d'origine : j'ai bénéficié, avec une dizaine d'autres équipes, du financement de ce programme de recherche<sup>60</sup>.

---

58 Dispositifs de contrôles qui sont alors gérés par le ministère de l'Intérieur.

59 Janvier 2007, *Rapport sur le codéveloppement* réalisé par Messieurs les députés Jacques Godfrain et Richard Cazenave, ministère des Affaires étrangères, Paris.

60 Avec le programme de recherches « Migrations internationales et recomposition territoriale » dont j'ai fait état plus haut. Le troisième chapitre de ce texte présente une synthèse des travaux au Mali.

Cette parenthèse de quatre ans se clôt lors d'une nouvelle alternance : après les élections présidentielles de 2007, le « ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement » est créé. Ce ministère regroupe un certain nombre de direction et d'administration (telles la Direction des populations et des migrations, la Police des frontières, ...), et hérite des dispositifs créés antérieurement au titre du codéveloppement, rapidement renommé « développement solidaire ». Il hérite également d'un dispositif auparavant porté par le ministère de l'Intérieur, proposer aux États d'origine de signer des accords dits de « gestion concertée » des flux migratoires et conditionner l'aide au développement à la signature de ces accords.

On ne saurait être plus précis : la maîtrise des flux migratoires est l'objectif principal, et l'enjeu est que les pays du Sud s'engagent à faciliter les réadmissions de leurs ressortissants expulsés de France. En 2010, plusieurs accords ont été conclus : avec le Sénégal en 2006, avec le Gabon, le Congo Brazzaville et le Bénin en 2007, avec la Tunisie, l'île Maurice et le Cap-Vert en 2008, avec le Burkina-Faso, la Russie, la Macédoine, la Serbie et le Cameroun en 2009 ; enfin, en 2010 avec le Liban. Et « l'objectif fixé est de parvenir à la conclusion de sept nouveaux accords par an d'ici 2011. Des négociations sont en cours, notamment avec le Mali, Haïti, les Philippines, le Nigéria et l'Égypte »<sup>61</sup>.

En réalité, la négociation avec le Mali se passera très mal. À de nombreuses reprises, les autorités maliennes refuseront la signature de ces accords de réadmission. Je suis par exemple témoin d'une scène plutôt surréaliste en avril 2009 à Bamako. À cette période, le ministre de l'Immigration est en voyage en Afrique pendant qu'un membre de son cabinet est à Bamako en discussion avec le ministre de l'Immigration et de l'Intégration Africaine malien. Le hasard veut que j'ai eu rendez-vous avec un consultant français chargé de mission pour le codéveloppement, dans son bureau de Bamako. Celui-ci a m'avait demandé de le rencontrer afin de lui faire un compte-rendu de la recherche FSP migration internationale qui s'achevait alors. Installé dans le bureau du consultant, un jeune homme très nerveux n'arrête pas de pianoter sur son Blackberry : il se présente à la fin de mon exposé comme conseiller auprès du ministre de l'Immigration. Il

---

61 Carrère et Duval, 2009.

s'étonne d'abord de ce que son ministère ne soit pas informé du programme de recherche initié par l'ambassadeur au Codéveloppement<sup>62</sup>. À quoi je m'étonne que les archives n'aient pas suivi dans l'alternance les nouvelles institutions. Il m'informe surtout que les Maliens vont enfin signer ces fameux accords de gestion des flux migratoires. Sa mission est simple : il est en retrait de la négociation et doit alerter le ministre dès la signature, afin de préparer le terrain pour que celui-ci vienne en personne en faire l'annonce. Je laisserais dire : *in fine*, l'avion du ministre, alors au Bénin, repartira directement pour la France sans escale bamakoise. Et les autorités maliennes n'ont jamais signé cet accord, ceci tenant à différents facteurs. Au sein même de l'appareil d'État malien, certaines divergences se sont vite exprimées, certaines personnalités ayant par exemple vécu en migration relayant le refus des Maliens de France de ces accords bilatéraux, tandis que d'autres personnalités sur lesquelles la pression française était constante auraient été enclines à céder. Par ailleurs, le poids des émigrés en termes d'opinion publique est connu au Mali et l'on peut penser que les autorités n'ont pas voulu s'aliéner leur communauté établie en France. Enfin, il est possible que, dans le cours des négociations entre les autorités maliennes et françaises, ces dernières aient lâché du lest en ce qui concerne les régularisations. En effet, comme on l'a vu plus haut (cf. page 34), c'est dans cette période 2008 – 2012 que le nombre de Maliens régularisés a atteint ses sommets, avec une moyenne de 1 700 personnes par an. Quoiqu'il en soit, le rapport du ministère de l'Intérieur « Les étrangers en France » pour 2013 indique qu'« il n'est plus prévu, après 2012, de nouer de nouveaux accords de gestion concertée des flux migratoires et de développement solidaire »<sup>63</sup>. D'autres priorités occuperont en effet les relations franco-maliennes : la rébellion touarègue au Nord du pays à partir de janvier 2011, le coup d'État en mars 2012, enfin l'intervention française au Nord en janvier 2013.

---

62 André Quesnel, qui coordonnait pour l'IRD le programme, mettra une pression amicale mais ferme afin que nous bouclions nos rapports rapidement : le colloque conclusif aura lieu en octobre 2009. Je suis enclin à penser que, par delà le terme administratif de ce programme, il s'agissait d'éviter toute interférence du politique dans la recherche.

63 Ministère de l'Intérieur, 2014 : 170.

## ***Engagement et anthropologie***

Rétrospectivement, je retiens de mon implication dans ces différents mouvements sociaux un certain nombre d'acquis, constituant autant de ressources utiles dans le cadre de la recherche.

Au premier chef certainement, ma connaissance du milieu m'avait permis de me repérer dans les villages, d'autant qu'il s'est agi, dans les premières recherches, de villages où j'étais souvent moi-même connu. Le fait que tel émigré retrouvé pendant ses congés au pays indique à sa famille et ses amis : « il m'a aidé pour la carte de séjour » constituait en effet un véritable sésame. Quelques moutons seront parfois tués en l'honneur de notre arrivée au village. Cette réputation aidant, l'enquête dans des contextes généralement difficiles, où les hiérarchies sont fortes et où les gens sont souvent réservés et prudents car parfois porteur de l'honneur social relevant d'un statut supposé m'être étranger, en était grandement facilitée. Ainsi qu'Emmanuel Terray l'indique, « Je pense qu'aujourd'hui ce lien entre anthropologie et engagement s'est relâché : ici encore, la discipline y a certainement gagné en "objectivité", en sérénité, en sérieux, en respectabilité académique ; elle y a peut-être perdu un peu de ce qui, selon moi, était son âme<sup>64</sup> ». Avoir tissé des complicités fortes avec certains des acteurs du terrain que j'allais par la suite m'employer à observer directement relève sans doute de « l'âme » de l'anthropologie, impliquant une logique de don et contre-don.

Emmanuel Terray est revenu en 2014 sur sa façon d'articuler engagement militant et pratique de la recherche. Lors du colloque *Repenser l'anthropologie*, il expliquait : « L'activité du militant politique est dominée par la catégorie de l'ami et de l'ennemi, la recherche des alliés, par la tentative d'isoler et de détruire l'ennemi, alors que l'activité du chercheur n'est pas dominée par cette logique-là. Les activités du chercheur et du militant peuvent se nourrir l'une de l'autre, mais à distance, elles ne peuvent jamais être confondues<sup>65</sup> ». Terray laisse la porte ouverte sur ce débat, lorsqu'il explique que ce point de vue peut éventuellement être influencé par un « vieux fond positiviste ». En ce qui me concerne, et en

---

64 Terray, 2010 : 532.

65 Terray, 2014 : § 101.

particulier dans ma période de chercheur contractuel, il me semble que mes recherches ont directement alimenté le mouvement associatif des migrants.

Revers de la médaille, avoir découverts les gens originaires de ces villages dans les suites d'un mouvement social en France, mouvement que j'avais accompagné et dont l'issue aura été positive pour le plus grand nombre, influençait certainement mon regard sur les situations de la vie quotidienne villageoise. Je reprend à mon compte la formule de Jean-Pierre Olivier de Sardan : « Le populisme est une attitude endémique au sein des sciences sociales : la découverte plus ou moins émerveillée du "peuple" par les intellectuels est au principe d'une part importante de la production de connaissances en anthropologie, en histoire, et en sociologie, qui n'est pas sans avoir produit des effets largement positifs. Mais le populisme en sciences sociales reste le plus souvent implicite, non revendiqué comme tel et non analysé en tant que tel »<sup>66</sup>. Par populisme, il faut entendre l'enthousiasme un peu idéalisé qui anime les chercheurs en sciences sociales - issus des milieux de la petite bourgeoisie - pour les personnes des milieux populaires rencontrées dans la recherche. Jean-Pierre Olivier de Sardan qui présidait mon jury de thèse en novembre 1996 avait repéré cette ambiguïté dans mes travaux : puisque la façon dont j'avais été introduit sur mon terrain n'était pas explicitée dans ma thèse. Cette remarque faisait écho à une question posée par Maryse Tripier, membre de ce même jury : « On aurait aimé que tu nous expliques plus avant comment tu as fait pour apprendre tout cela ». Ces remarques ne visaient pas mes outils méthodologiques, il était clair que j'avais utilisé à bon escient la batterie classique des techniques d'enquête - J.-P. Olivier de Sardan avait d'ailleurs commencé sa prise de parole en saluant la qualité de mon ethnographie -, mais bien plutôt la façon dont je m'étais introduit dans le milieu, au point que des secrets de familles ou de villages me soient confiés. La question était finalement d'explicitier comment j'avais construit cette relation de confiance et de préciser ce qui légitimait ma présence en tant que chercheur sur le terrain auprès des populations concernées. À l'époque, j'avais éludé la question, posée une nouvelle fois quelques années plus tard lors de la présentation de mes travaux devant le département de sociologie de l'Université

---

66 Olivier de Sardan, 1995 : 98.



de Rouen, et formulée par Danièle Carricaburu alors directrice du département : « comment as-tu fais ? ».

C'est donc bien à analyser ce populisme que je m'emploie pour me resituer dans cette première phase, et d'abord dans la logique de Pierre Bourdieu présentée dans l'introduction de ce chapitre. Il s'agit de dire d'où je parle dans cette période d'initiation à la recherche et de découverte de ce qui allait devenir mon terrain durable. Par populisme, je n'entends évidemment pas ici la posture consistant à donner raison en tout point à la « parole du peuple ». Ce qui, resitué dans le contexte de la recherche socio-anthropologique, reviendrait à prendre pour argent comptant les dires des gens observés et écoutés sur le terrain et à se contenter de produire pour toute analyse celle des informateurs : loin s'en faut. Il s'agit, bien plutôt que, afin d'arriver à s'extraire de mon milieu social d'origine pour me confronter à ce milieu étranger, afin de me projeter littéralement hors de mon environnement de vie européen pour m'intégrer dans le milieu ouest-africain, il m'ait fallu une expérience forte. J.-P. Olivier de Sardan propose ainsi d'assumer un « populisme méthodologique » : en considérant « le peuple comme gisement cognitif, que ce soit à travers les savoirs populaires "traditionnels" ou à travers les stratégies de survie »<sup>67</sup>. En même temps, il met en garde : « Mais d'un autre côté le populisme idéologique tend sans cesse à biaiser l'analyse, en proposant une vision enchantée de ces ressources ou en surestimant les capacités innovantes des acteurs sociaux d'en bas »<sup>68</sup>.

Est-ce à dire que j'ai pu, dans mes travaux et notamment la thèse, m'exposer au biais de la surévaluation des situations que j'observais et analysais ? En fait, je n'envisageais pas une carrière de chercheur lorsque je m'impliquais dans le mouvement des sans-papiers, mais pensais plutôt à changer le monde par l'action collective et volontariste, le lecteur l'aura compris. Il me semble que c'est précisément ce positionnement qui aura constitué au fil de mon histoire le garde-fou nécessaire pour m'éviter d'idéaliser dans la recherche les pratiques sociales des migrants et leurs initiatives. En effet, n'ambitionnant à l'origine pas de produire de la connaissance anthropologique, mais bien plutôt de mener des combats avec les immigrés, ma perception de leur milieu aura été pragmatique : un combat se

---

67 Olivier de Sardan, 1995 : 106.

68 Ibid : 88.

gagne ou se perd, et il s'agissait de « faire avec » les acteurs de ce mouvement social particulier aux sans-papiers. Je découvrirai progressivement leurs ressources, leurs savoirs-faires et leur capacité d'adaptation, dans une dynamique de connaissance appliquée et utilitariste. L'analyse des chiffres des régularisations, qui voit apparaître de façon très spectaculaire les Maliens à partir de 2008, atteste pour exemple de leur capacité de mobilisation.

Par la suite, je m'introduirai dans les villages et les foyers comme chercheur armé de ce savoir empirique et, également, recommandé dans le milieu en partie par reconnaissance de cette période militante.

D'autre part, je rencontrais, au cours de mon cursus, des enseignants dont les propos me parlaient d'autant plus que ces derniers n'avaient pas non plus renoncé, me semblait-il, sinon à changer le monde tout au moins à porter un regard critique à son égard. Je mentionnerais ici deux éléments, à propos de ces derniers, qui ont marqués l'évolution de ma réflexion. En premier lieu, la forte implication d'Emmanuel Terray dans le mouvement des sans-papiers à la fin des années quatre-vingt-dix (impliqué au point d'une prise de risque personnelle notamment en participant à une grève de la faim en soutien aux sans-papiers) me marquera. Le séminaire qui se tiendra à l'EHESS à la suite des événements de l'Église Saint-Bernard, séminaire qui donnera lieu à un ouvrage collectif en 1997, pour lequel j'avais contribué<sup>69</sup>, constitué un autre temps fort de cette réflexion.

Je constatais alors que la parole marquée par le label académique avait du poids, qu'elle était en tous cas beaucoup plus écoutée que celle du militant associatif. En fait, et sur un autre niveau, je prenais alors la mesure de ce que, pour changer le monde, il fallait d'abord essayer de le comprendre dans la durée. Autrement dit qu'il fallait analyser les rapports sociaux, au plan micro local, régional, national et international qui les sous-tendent, qu'il fallait également regarder l'historicité de ces rapports sociaux : et ceci passait par la recherche, avec ses outils théoriques et ses terrains empiriques.

J'ai eu en juin 2010 l'occasion de porter en public un regard rétrospectif sur cette période. J'avais en effet été sollicité pour une table ronde, animée avec plusieurs

---

69 Coordonné par Éric Fassin, Catherine Quiminal et Alain Morice, 1997. Voir Daum 1997 dans le volume 2 de ce dossier, pour ma contribution à cet ouvrage collectif.

responsables associatifs africains, dans une « rencontre-débat » (5 juin 2010) coorganisée par deux associations dont il a été question dans les pages précédentes, le GRDR et le Réseau des associations de la vallée du fleuve Sénégal (RADBFS).

La préparation de cette prise de parole puis les débats qui ont émergé dans cette table ronde m'ont donné l'occasion de préciser ma réflexion sur la position de chercheur engagé, ou bien d'observateur-participant, ou encore de chercheur citoyen.

Il me semble toujours d'actualité que la production de connaissances, tous domaines confondus, est le plus souvent rendue possible par une commande publique. Il s'agit alors d'alimenter le débat public en livrant de l'information et de la synthèse sur les phénomènes sociaux observés. Mais si cette information scientifique est susceptible d'intéresser les pouvoirs publics, qui peuvent en avoir besoin dans leur prise de décision éventuelle, elle intéresse également les acteurs sociaux, « objet de la recherche ». En particulier, la vie associative est très prenante et regroupe des bénévoles souvent passionnés par les actions qu'ils animent. Mais les moments de prise de recul, de bilan mais aussi de confrontation aux autres expériences sont rares. On sait également que le chercheur en sciences sociales peut être capté éventuellement à son insu, voire même instrumentalisé, par les populations auprès desquelles il travaille, ou certains de leurs représentants. Ceci peut prendre différents aspects : de l'enjolivement de la réalité à la dissimulation de certains de ses éléments, de l'utilisation du chercheur comme ressource dans un conflit au sein du groupe à son affichage dans le cours de négociations avec les pouvoirs publics, les possibilités sont larges. Plutôt que de me garder de cette prise de risque, inhérente à toute enquête prolongée au sein d'une population donnée, j'en avais fait un atout dans la recherche de 1992 : le fait de favoriser un cadre de concertation relativement ouvert pour la mouvance associative des ressortissants des trois pays (lors du colloque final, 150 associations environ seront représentées) me permettait de rester relativement à l'écart des débats et enjeux internes. Finalement, ma légitimité à enquêter auprès des immigrés et dans leurs villages reposait d'une part sur la garantie apportée que ces derniers étaient impliqués dans la recherche, afin de faire bilan de leurs activités, et d'autre part que celle-ci leur offrait d'une certaine manière une caisse

de résonance pour leurs actions et leurs revendications, car favorisant les espaces de rencontre entre différents interlocuteurs. Par la suite, je serai parfois questionné par les acteurs dont je sollicitais la disponibilité : « à quoi sert ta recherche ? ». Question légitime, qui fait écho à une remarque conclusive de l'intervention de Saïd Bouamama lors du colloque « Luttés de l'immigration<sup>70</sup> » : « qu'est-ce que le chercheur apporte aux gens du terrain ? ». Dans les différentes recherches que j'ai conduites, il me semble qu'il a été essentiel de restituer régulièrement les résultats aux intéressés et également de contribuer à une plus grande connaissance de leurs dynamiques. Apportant ainsi ma pierre à la longue marche des associations en vue de rompre leur marginalisation, véritable discrimination à leur égard.

Au sortir de cet itinéraire, deux changements importants ont été opérés dans ma démarche de recherche. Tout d'abord, le regard que je portais lors de mes premières recherches avait été structuré par une enquête alternant deux pôles de la migration, le village et le foyer, la France et l'Afrique, avec une nette prépondérance pour les contextes en France. Mon expatriation après 2006 va me permettre de renverser la perspective. En effet, ce sont bien les dynamiques regardées depuis le Mali qui ont été centrales : ce recentrement sera plus particulièrement lisible dans la suite de ce rapport. La conséquence de ce changement de situation m'a sans doute autorisé une plus ample compréhension des rapports sociaux dans les zones d'émigration. D'un autre point de vue, ma localisation à Bamako m'a permis de croiser nombre de chercheurs de passage, véritable opportunité de confronter des points de vue et des approches différentes permettant de réévaluer mes propres résultats. Dans le même ordre d'idées, les recherches dans lesquelles j'ai été impliqué m'ont donné l'occasion de circuler dans la sous-région : Dakar, Ouagadougou, Rabat, plus récemment Abidjan. Réunions de travail, tables rondes, séminaires ou colloques ont été nombreux : là encore, occasion de nombreux échanges. Par delà l'ouverture à de nombreux sujets, ces différentes opportunités m'ont aidé à resituer les processus étudiés au plan local dans des perspectives plus globales.

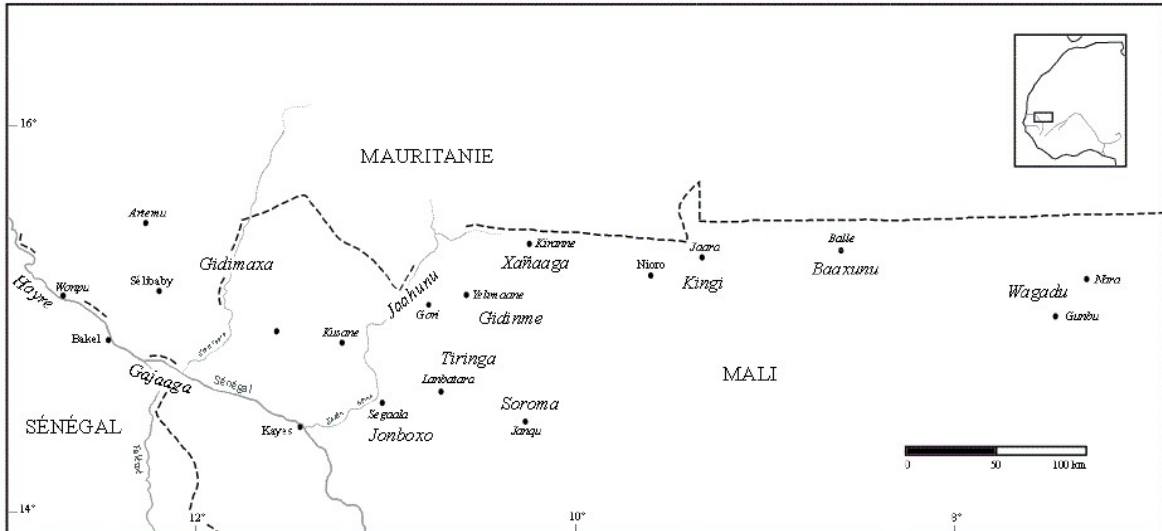
---

70 Colloque international « Luttés de l'immigration, luttés antiracistes », 18 et 19 septembre 2015, URMIS – Université Paris Diderot.

## II. Période coloniale et genèse de l'émigration malienne

Ce chapitre repose pour l'essentiel sur le dépouillement aux Archives nationales du Mali (ANM) des rapports politiques<sup>1</sup> de la période coloniale, portant sur la région de Kayes et rédigés entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Carte 2 : Les régions soninkées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle



(in Chastanet, 2013)

Mes interrogations portent sur les conséquences durables de la période coloniale en Afrique de l'ouest, et plus précisément ici dans le cercle de Kayes. Le dépouillement aux ANM a porté sur les cantons de la période coloniale, le Guidimaka et le Diomboukou, puis le Séro, en rive droite du fleuve Sénégal, ainsi que le Gadiaga situé en rive gauche du fleuve. Les limites et les désignations de ces cantons correspondent à d'anciennes provinces précoloniales et ces quatre régions relèvent aujourd'hui du cercle de Kayes appartenant à la région du même nom (Première région administrative, dite région de Kayes). De nombreux auteurs – après Claude Meillassoux en particulier – ont montré que la période coloniale avait entraîné la monétarisation des rapports sociaux ainsi que la fin de

---

1 Par convention, les extraits de ces rapports sont identifiables dans cette partie comme suit : ils sont évidemment datés, systématiquement signalés en italique (à la différence des autres citations) et entre guillemets. Lorsque d'autres types de documents issus des ANM sont utilisés, ils sont simplement signalés entre guillemets et leurs références sont précisées en note de bas de page, à l'instar des ouvrages cités et autres références. On trouvera en annexe (cf. page 246) une note méthodologique présentant les ANM et le dépouillement que j'y ai réalisé ainsi que les références de ces documents.

l'esclavagisme, entre autres conséquences : que se passe-t-il après ?, comment ces régions de l'Afrique de l'ouest se sont-elles adaptées en conséquence ?, quelle organisation de la production a-t-elle remplacé le mode de production esclavagiste ? Il y a ici, à ma connaissance, comme une zone d'ombre dans l'analyse des transformations forcées que celle-ci a connues. En effet, tous s'accordent au constat de la désorganisation sociale de ces régions. Mais quels systèmes alternatifs se sont-ils mis en place dans ce mouvement ? Comment comprendre le passage d'un système social relativement stable reposant sur un mode de production esclavagiste à un système régi par une puissance externe ? Il y a bien eu un processus d'acculturation forcée, au sens défini par Roger Bastide : « L'acculturation est l'ensemble des phénomènes qui résultent de ce que des groupes d'individus de cultures différentes entrent en contact continu et direct et des changements qui se produisent dans les patrons (*pattern*) culturels originaux de l'un ou des deux groupes.<sup>2</sup> » qui explique plus loin les trois types de contacts rencontrés dans l'histoire : « ...les contacts "libres" – les contacts "forcés" (dont la situation coloniale nous donnerait le meilleur exemple) – les contacts enfin "planifiés" (...) ». De fait, parallèlement à ces déstructurations, l'administration coloniale a mis en chantier de nouveaux systèmes de travail agricole, principalement dans la région du fleuve Niger et pour la culture du riz ou du coton : érigés à l'époque du travail forcé, ces aménagements sont toujours en place. Dans la région de Kayes, quelques rares tentatives de culture de rente<sup>3</sup> ont été établies, sans grands succès. Pour l'administration coloniale, la fin de l'esclavage devait entraîner la rémunération du travail, donc le salariat : c'est tout du moins le discours tenu *a posteriori* par l'administration, on le verra plus loin. Mais ce discours rétrospectif ne visait-il pas plutôt à justifier les conséquences de son activité en la présentant comme programmée et anticipée ? Claude Meillassoux (1986) note l'existence d'un salariat naissant au début du XX<sup>ème</sup> siècle : « La politique de l'administration, qui voulait reconstituer un marché du travail, se combine à celle des commerçants, tant européens qu'africains, pour favoriser la vente des céréales<sup>4</sup> ». De fait, Hélène d'Almeida-Topor (1976), qui étudie

---

2 Bastide, 1971 : 45.

3 Notamment le sisal, dont une plantation est installée en 1907 à 13 kms de Kayes (village de Dar Salam). Chevalier, 1928 : 187.

4 Meillassoux, 1986 : 307.

l'évolution du travail salarié en Afrique Occidentale Française dans l'entre-deux guerre, montre que la part de la population totale salariée passe de 1,10 % de la population en 1933 (159 000 personnes) à 1,63 en 1936 (243 518 personnes)<sup>5</sup>, sur l'ensemble de l'AOF : autant dire que le salariat est demeuré très minoritaire.

Mon hypothèse est que l'émigration contemporaine est directement consécutive à la situation coloniale. Ce contexte bouleverse en effet de façon radicale les sociétés locales en mettant à bas tant les systèmes politiques que les fonctionnements économiques antérieurs à la domination coloniale. La disparition progressive du mode de production esclavagiste, entre la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et le début du XX<sup>ème</sup>, et sa substitution par une économie domestique reposant sur la domination des dépendants – les femmes et les cadets principalement – fragilise et déstabilise les équilibres socio-économiques. Dans le même mouvement, la mise en place de l'impôt colonial, la réquisition des travailleurs ou encore le système du travail forcé, entraînent *in fine*, la monétarisation des rapports sociaux. Malgré la volonté politique de l'administration coloniale de contrôler les populations, les différentes mobilités qui vont se mettre en place de façon durable dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle annoncent les migrations contemporaines.

Pour développer ces questions, je me propose tout d'abord de discuter certains des travaux ayant articulé migrations et situation coloniale. Dans un second temps, j'examine les enjeux portant sur la pression fiscale puis ceux concernant la fin du système esclavagiste. Enfin je conclus sur la désorganisation des sociétés de la région de Kayes à la suite de cette période.

### **A. Émigration et situation coloniale**

Jean-Loup Amselle, dans un article de 1978 traitant de l'émigration d'une région proche de Bamako, le *Jitumu* (devenu après l'indépendance l'arrondissement d'Ouolossébougou), montre combien cette émigration est directement liée à la situation coloniale. Ainsi, dans les années vingt, la migration pour le Sénégal ou la Gambie – entre autres destinations – en vue de la culture de l'arachide, « est clairement attribuée aux opérations de recrutement des tirailleurs ». Il s'agit de fuir la conscription mais également de s'employer en vue de gagner du numéraire. Et

---

5 d'Almeida-Topor, 1976 : 105.

une partie des sommes rapportées par les migrants servait à payer l'impôt. J.-L. Amselle écrit « Si les mouvements de population intérieurs et extérieurs à la région sont aussi anciens que le Jitumu, il est évident que les migrations proprement dites ne sont apparues qu'avec la colonisation<sup>6</sup> ». Amselle conclut son article en montrant combien, au terme du processus, la migration est un phénomène éclairant de l'intégration des sociétés africaines dans le monde global : « Comme beaucoup de campagnes africaines le Jitumu baigne dans un environnement capitaliste sans que toutefois le mode de production capitaliste y soit représenté. Cette situation a pour effet de faire dépendre en grande partie la reproduction de la société locale à un apport extérieur souvent situé hors des frontières nationales<sup>7</sup> ». Certes, J.-L. Amselle développe ici une analyse appuyée sur les schémas de pensée tiers-mondistes et anti-impérialistes, répandus dans les années soixante et soixante-dix dans l'anthropologie politique marxiste. Michel Samuel (1978), qui travaille quant à lui sur l'immigration ouest-africaine en France, s'inscrit également dans ce mode de pensée lorsqu'il écrit : « car, si l'immigration est le résultat d'un appel de main-d'œuvre, l'émigration est aussi la conséquence, pour les pays d'Afrique noire, de la domination coloniale, puis néocoloniale des campagnes de ces pays<sup>8</sup> ».

Lorsque François Manchuelle commence ses recherches sur la migration vers la France, recherche qu'il centre sur des zones voisines du cercle de Kayes mais situées au Sénégal (région de Bakel) et en Mauritanie, il partage également cette approche. Il s'en explique dès les premières pages de son ouvrage (paru aux USA et en anglais en 1997, 2004 pour l'édition française que j'utilise ici) portant sur les migrations de travail en milieu soninké : « ...je voulais montrer que la migration de travail d'Afrique en Europe était l'un des symptômes de l'exploitation du Tiers-Monde appauvri par L'Occident capitaliste<sup>9</sup> ». Mais il découvre l'ancienneté des mobilités économiques des Soninkés et leur antériorité à la période coloniale. À l'époque précoloniale, explique Manchuelle, « La prospérité [des Soninkés] reposait essentiellement sur leur participation aux expéditions de commerce

---

6 Amselle, 1978 : 489.

7 Ibid. : 502.

8 Samuel, 1978 : 12.

9 Manchuelle, 2004 : 11.



itinérant saisonnier, c'est-à-dire *aux migrations de retour périodique*<sup>10</sup> ». En réalité, les Soninkés dont il est question ici étaient surtout actifs dans le commerce transsaharien, incluant celui des esclaves. Manchuelle va alors interroger les liens entre cette ancienne pratique migratoire et les migrations contemporaines, et pour ce faire, étudier l'histoire des migrations soninkées à l'époque précoloniale, puis coloniale, enfin au tournant des indépendances : 1960 clôture sa recherche.

Pour Manchuelle, les Soninkés se seraient portés vers une migration de travail (entendue selon lui comme migration temporaire et économique) d'autant plus facilement que celle-ci se greffait sur les réseaux de circulation liés au commerce esclavagiste. « Lorsque le commerce esclavagiste prit fin, les travailleurs migrants libres commencèrent à prendre la place des esclaves<sup>11</sup> ». Ainsi, l'émigration aurait constitué une stratégie de substitution au travail servile, et les migrations modernes seraient liées à la pénétration commerciale européenne en Afrique au XIX<sup>ème</sup> siècle. Les maîtres des esclaves auraient profité du développement de la culture de l'arachide, qu'ils vont venir cultiver dès la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle d'abord en Gambie puis au Sénégal. Manchuelle évoque plusieurs raisons pour expliquer que les maîtres n'aient pas envoyé leurs esclaves mais aient migré eux-mêmes pour cultiver l'arachide. Les esclaves coûtaient cher à l'achat et étaient nourris toute l'année alors que la culture de l'arachide était saisonnière : il s'agissait donc de les occuper à plein temps et non sur des activités lointaines et relativement limitées, le temps de la saison arachidière. On peut envisager également (ce que ne fait pas Manchuelle<sup>12</sup>) que l'envoi des esclaves dans les régions de culture de l'arachide aurait posé des problèmes compliqués de logistique et de surveillance, tout spécialement à partir de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, période à partir de laquelle les puissances européennes commencent à contrecarrer la traite. De leur côté, les migrants se voyaient octroyer une terre en échange de leur travail et étaient nourris par leurs logeurs, ils vendaient leur propre récolte en fin de campagne agricole. Enfin, les migrants venus pour la culture de l'arachide pouvaient vendre du bétail emporté avec eux à leur arrivée sur leur lieu de travail, puis revenir avec des denrées européennes

---

10 Ibid. : 29. C'est Manchuelle qui porte en italique la fin de cette phrase.

11 Ibid. : 99.

12 Cf Ibid. : 87-88.

(éventuellement détaxées en Gambie) pour les revendre à leur retour : réalisant ainsi un bénéfice à chaque étape, outre le revenu de l'activité sur les champs d'arachide, estimé entre 70 et 100 francs par an (revenu cinq fois supérieur au gain d'un producteur de mil à l'époque, explique Manchuelle). D'autre part, avec la fin de la traite esclavagiste, les Soninkés auraient reconvertis leurs réseaux commerciaux autour de l'arachide, dont la demande croissait alors en Europe.

Manchuelle explique également que les Soninkés avaient investi différentes niches d'emplois générées par le commerce avec l'Europe : les maîtres d'esclaves vont assez vite s'embaucher comme navigateurs, d'abord sur le fleuve puis ensuite au départ des ports de Saint-Louis puis Dakar, vers les ports français. Ils pourront également s'engager comme personnel de maison. Et les salaires des navigateurs, estime Manchuelle, étaient suffisamment attrayant, comparables à ceux des saisonniers des campagnes françaises, partant « incroyablement élevés<sup>13</sup> » par rapport aux revenus agricoles locaux. Ceci explique, selon Manchuelle, que les emplois dans la navigation aient pu être occupés voir monopolisés par des personnes de haut statut social, dont certains deviendront chefs de village par la suite.

Pour François Manchuelle, la mise en place en 1877 de l'impôt personnel au Sénégal « n'a pas été introduite pour [garantir des revenus à l'administration coloniale], mais pour représenter un signe de domination morale<sup>14</sup> ». Dans le même ordre d'idées, Manchuelle indique que l'impôt de l'administration coloniale française était largement inférieur à celui prélevé du temps d'El Hadj Oumar Tall<sup>15</sup>. Il explique finalement que la pression fiscale était relativement légère et supportable.

Pour ce qui concerne les premiers temps de la colonisation, on peut le suivre dans cette interprétation : en effet, l'objectif premier était bien de marquer symboliquement la situation de subordination des populations autochtones. Ailleurs, en Côte d'Ivoire, le gouverneur Clozel donne ses instructions en mars 1901 : il s'agit « de faire accepter le principe même de l'impôt aux indigènes

---

13 Manchuelle, 2004 : 122.

14 Archives Nationales du Sénégal, 13 B 175, Brière de l'Isle, 29/01/1879, cité par F. Manchuelle, 2004 : 137.

15 Manchuelle, 2004 : 133.

intéressés ». Et le gouverneur recommande la plus grande prudence dans sa perception, tandis que cet impôt n'est même pas pris en compte dans le budget de la colonie<sup>16</sup>. À l'origine même, dans de nombreuses régions d'Afrique de l'Ouest, l'impôt a pu être perçu en nature (bétail ou céréales), jusqu'à ce que l'administration coloniale en impose le paiement en argent. Manchuelle précise que ce n'est qu'à partir de 1899 que l'impôt de Bakel n'est plus payé en nature<sup>17</sup>. La même année à Kayes, le commandant de cercle écrit dans son rapport politique de février : « *il y aurait intérêt à recevoir une partie de l'impôt en nature* ». Son supérieur annote en marge au crayon rouge : « *Non, il faut habituer les indigènes à tout payer !* »

F. Manchuelle considère finalement que les sociétés soninkées ont su s'adapter aux changements historiques et prendre des « décisions spécifiques, en fonction de leur propre situation historique, culturelle, sociale et politique ». Fort de ce point de vue, Manchuelle écrit alors « je réfute également les analyses qui attribuent la cause de la migration de travail à l'imposition et aux mesures coercitives<sup>18</sup> ». L'émigration relèverait donc pour lui donc des logiques internes à la société soninkée, et n'aurait pas été déclenchée ni même amplifiée pour faire face au besoin de l'impôt. Et Manchuelle décrit le processus qui va voir progressivement les esclaves émancipés s'inscrire à leur tour dans l'émigration, d'abord interne au continent, en particulier avec les migrations saisonnières pour la culture de l'arachide au Sénégal, puis vers la France à la fin des années cinquante. Au terme du processus, « L'une des caractéristiques les plus singulières de la migration de travail soninkée concerne sa généralisation progressive à toutes les classes sociales, en partant des couches plus élevées de la société<sup>19</sup> ».

Je ne peux ici à mon tour que rendre hommage à François Manchuelle, après de nombreux autres collègues<sup>20</sup>, suite à sa disparition dramatique en juillet 1996 lors du crash de l'avion qui le ramenait de New-York. Il n'est dès lors plus possible de

---

16 Archives AOF, 2 G 1-30, cité par Emmanuel Terray, 1987 : 283.

17 Manchuelle, 2004 : 151.

18 Ibid. : 21.

19 Ibid. : 212.

20 Voir les hommages qui lui sont rendus par Jean-Loup Amselle et Monique Chastanet, entre autres : Amselle, 1996, Chastanet, 1998.

discuter et d'approfondir avec lui ses thèses qui proposent une réflexion stimulante mais suscitent parfois discussion.

En effet, plusieurs questions sont soulevées et la première est de savoir si F. Manchuelle n'a pas été conduit à surestimer les dynamiques internes aux sociétés qu'il étudiait et à sous-estimer, à l'inverse, les conséquences de la situation coloniale. Certes, et F. Manchuelle s'en explique, il s'agissait pour lui de déconstruire une perception idéologisée du contexte colonial. Mais néanmoins, on le verra plus bas, Manchuelle se trompe sur le poids de l'impôt colonial : celui-ci va assez vite constituer une ponction relativement lourde dans la région de Kayes, qui nous occupe ici, tout du moins.

D'autre part, Manchuelle semble considérer que la colonisation n'a pas tant que cela transformé les sociétés africaines. « Le fait que les Soninkés aient été activement impliqués dans les migrations temporaires à l'époque précoloniale suggère que la continuité et non la rupture est l'élément de base pour expliquer les migrations modernes<sup>21</sup> », écrit Manchuelle. Clin d'œil volontaire certainement, cette formulation reprend le titre d'un ouvrage collectif de 1987 dirigé par Marc-Henri Piault : *La colonisation, rupture ou continuité ?* Ce dernier relève que « la colonisation pour les sociétés africaines aura surtout été une épreuve très rude qui, au-delà des destructions, aura défini des zones actives de résistance à l'intérieur d'un système généralisé de domination<sup>22</sup> ». On verra plus loin combien cette épreuve a introduit des ruptures fondamentales dans l'organisation sociale, ruptures dont certaines des conséquences se donnent encore à voir de nos jours.

Sur un autre registre, Manchuelle relève une contradiction : si l'émigration africaine contemporaine résulte de la situation coloniale et des carences économiques que celle-ci a entraînée, quels sont alors les facteurs explicatifs des différents comportements migratoires ? En particulier, il se demande comment expliquer le fait que les autres populations riveraines du fleuve Sénégal ne se soient pas, à l'instar des Soninkés, dirigées vers la France<sup>23</sup> ?

---

21 Manchuelle, 2004 : 65.

22 Piault, 1987 : 13.

23 Manchuelle, 2004 : 17.

Ces questions sont importantes. En effet, le triangle constitué par les villes de Bakel (Sénégal), Kayes (Mali) et Sélibabi (Mauritanie) – également appelé zone des trois frontières – est remarqué dès la fin des années soixante comme le berceau de l'émigration vers la France<sup>24</sup>. Celle-ci est datée dans la mémoire collective : lors des recherches que j'avais menées en 1991-92, les villageois se souvenaient très généralement de celui d'entre eux qui, en 1959 ou 1960, avait été le premier du village à partir travailler en France, juste un peu plus de trente années plus tôt : soit une génération, mémoire collective courte et sans doute fiable.

En même temps, Manchuelle utilise les travaux de Francine Kane et André Lericollais (1975) pour expliquer que les taux de migration vers la France soient très différents en milieu soninké et en milieu haalpulaar pour le Sénégal, milieux néanmoins voisins voire parfois imbriqués localement. Mais Kane et Lericollais portent en réalité des constats assez nuancés sur ce sujet. Notons d'abord qu'ils rapportent les proportions des émigrés non à la population totale mais à celle des hommes actifs : au début des années soixante-dix, période de leurs enquêtes, le regroupement familial en France est à peine engagé et la migration des ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal demeure encore très majoritairement masculine. Une autre particularité des migrations ouest-africaines des débuts de cette décennie est que la migration est tournante, telle que décrite par de nombreux auteurs<sup>25</sup> : les gens du fleuve venaient travailler en France pour une période de deux à quatre ans, avant de rentrer au pays et de revenir plus tard ou de se faire remplacer par un membre de la famille plus jeune. Et, dans sa thèse soutenue en 1977 portant sur l'émigration malienne, Marie-Thérèse Abela de la Rivière notait déjà que les villages pouvaient se spécialiser soit dans l'émigration de commerce vers d'autres pays d'Afrique ou l'émigration de travail vers la France. Mais elle ajoutait qu'à l'intérieur d'un même village, les fils de famille de

---

24 Voir Rokiatou N'Diaye Keita (1972). Michel Samuel (1978) identifie également le fait que, pour les sept foyers de travailleurs immigrés de son enquête, les 1 983 résidents africains noirs sont également originaires de cette même zone des trois frontières.

25 Voir en particulier Adrian Adams, Jacques Barrou, Catherine Quiminal ou Michel Samuel.

commerçants continuaient souvent leur émigration à l'intérieur de l'Afrique alors que les autres jeunes partaient en France<sup>26</sup>.

Rappelons que ce n'est en effet qu'au tournant de la décennie soixante-dix, après la suspension de l'immigration de travail décidée par le gouvernement en juillet 1974, que les séjours vont devenir durables. Non seulement les sécheresses du début des années soixante-dix ont brutalement révélé la crise de l'agriculture traditionnelle, mais encore il est devenu très difficile de se faire remplacer par un nouveau migrant de la famille ou encore de revenir s'embaucher en France après quelques années d'absence.

Autrement dit, Kane et Lericollais s'intéressent à un courant migratoire relativement récent lors de leurs travaux (une grosse décennie), très largement masculin, pratiquant encore des séjours de courte durée. Toutes ces caractéristiques sont assez différentes de celles des émigrés contemporains des recherches de Manchuelle, même si bien évidemment les pionniers de cette génération auront guidé les générations de migrants suivantes.

Ainsi, à la période des enquêtes de Kane et Lericollais, entre un homme sur trois et un sur cinq sont en émigration selon les milieux : les écarts ne sont pas si larges. Et les auteurs indiquent que « Au total, toutes les ethnies sont touchées par l'émigration, et les destinations en sont multiples. Cependant, le courant principal prend naissance dans les villages soninkés et aboutit en France<sup>27</sup> ».

On peut par contre suivre François Manchuelle lorsqu'il évoque les différences importantes dans les histoires et expériences migratoires. D'une part, les revenus, dépendants du milieu familial faciliteront ou non le financement de voyages lointains. D'autre part, les réseaux de parentalité et leur déploiement plus ou moins ample constituent une ressource dans les stratégies de mobilité. De ce point de vue, les « gens du fleuve », les populations du triangle Bakel – Kayes – Sélibabi, entrés très tôt en contact avec les Français, ont utilisé des opportunités d'emploi avec la navigation (fluviale d'abord, maritime ensuite) notamment. Ils ont ensuite su mettre à profit ces ressources pour orienter leur émigration vers la France, utilisant les « têtes de pont » – telle que les qualifient Adrian Adams et

---

26 Abela de la Rivière, 1977 : 162.

27 Kane et Lericollais, 1975 :

Michel Samuel – constituées par les premiers navigateurs de la région établis dans les ports français. L'expérience des tirailleurs et, là aussi, de ceux d'entre eux installés en France, a également participé de ces ressources collectives dans les débuts de cette filière migratoire.

On le sait, le débat sur les ethnies n'est pas nouveau, et Georges Balandier nous en redit les termes à propos de ses enquêtes en milieu Lébou : « La première découverte fait apparaître un univers que les catégories communément utilisées n'appréhendent pas. L'identité *ethnique* masque les multiples métissages (biologiques, sociaux, culturels) dont le monde Lébou est le produit<sup>28</sup> ». Bien au-delà d'une approche ethnicisée de l'étude des phénomènes migratoires, il convient de privilégier une approche régionale. En effet, les échanges sont nombreux entre les différents groupes réunis dans ces espaces régionaux, dont les contextes socio-économiques et historiques sont très similaires. Dans ces espaces, l'émigration va se développer et devenir une véritable stratégie économique, d'abord interne au continent puis vers la France après la seconde guerre mondiale. De fait, les recherches quantitatives sur la migration qui vont se succéder dans cette région<sup>29</sup> montrent qu'à partir du foyer initial, le triangle identifié par R. N'Diaye Keita, l'émigration vers la France va s'amplifier dans la seconde moitié des années soixante-dix et surtout, qu'elle va se développer : vers l'ouest (région de Matam au Sénégal), vers le sud (zone de Tambacounda au Sénégal, de Sadiola au Mali) et vers l'est (zone de Diéma, Yélimané et Nioro au Mali). Tous les groupes linguistiques représentés dans ces différentes régions sont concernés par les migrations contemporaines<sup>30</sup>. Mais, n'était-ce déjà pas le cas auparavant, en particulier dans la période étudiée par Manchuelle ? Marie Rodet, qui étudie l'histoire des migrations féminines dans la région et met à jour leur dimension importante, occultée déjà à l'époque coloniale, explique en effet que : « Pourtant, en consultant de manière plus précise les archives [...] Manchuelle aurait pu noter que ces mouvements migratoires n'ont

---

28 Balandier, 2004 : 154.

29 Voir par exemple Julien Condé et Pape Sir Ndiagne, 1985, Daum 1998.

30 Et, par exemple, l'un des plus grands foyers maliens de la banlieue parisienne accueille certes des Soninkés, mais également des Kassonkés (originaire du Kasso), des Malinkés (originaire du Niagala, au sud de Kayes). Ces groupes sont tous en nombre suffisamment significatif pour être représentés dans le collectif des délégués du foyer, chargés de représenter les intérêts des résidents devant la direction du foyer.

pas seulement concerné les populations soninkées, mais l'ensemble des populations de ces régions<sup>31</sup> ».

Finalement, ce que je retiens principalement de la lecture de François Manchuelle concerne la dimension culturelle de la migration dans les régions soninkées et son ancrage fort dans les habitus collectifs. Indiscutablement, l'expérience historique du voyage dans ces régions constitue une référence collective. Certes, les Soninkés revendiquent cette réputation de « grands voyageurs », qui offre aussi l'intérêt *a posteriori* de légitimer leur émigration en l'ancrant dans une tradition valorisante. Mais cette tradition est en partie réinventée, comme toute « tradition ». En effet, il faut rappeler que les premiers grands voyageurs en milieu soninké ont longtemps été les commerçants ; les esclaves n'auront voyagé dans cette période que contraints et forcés. Ainsi, on peut suivre Manchuelle lorsqu'il indique que les premiers migrants en milieu soninké lors de la période coloniale, et sans doute singulièrement à la fin du XIX<sup>ème</sup> et au début du XX<sup>ème</sup> siècle se recrutaient dans les lignages des maîtres, puis que leurs anciens esclaves se sont progressivement insérés dans le mouvement au fil de leur émancipation.

Mais il convient de revenir sur le contexte colonial pour examiner plus avant la genèse de l'émigration : c'est en particulier la mise en place de l'impôt, avec d'abord l'usage du recensement comme outil de définition de son assiette, puis la suppression progressive du système de travail esclavagiste, qui nous intéressent maintenant.

### ***B. Recensements et impôt dans le cercle de Kayes***

Le recensement des populations apparaît comme l'une des préoccupations permanentes des commandants de cercle. Il est principalement destiné au calcul de l'imposition qui sera appliquée aux populations. À leur sujet, Jean-Marie Payen, administrateur colonial au Niger dans l'après seconde guerre mondiale, explique qu'« Il était important que les recensements soient aussi précis et exhaustifs que possible de façon à donner la plus large assiette à l'impôt et à permettre les recettes les plus élevées possible tout en maintenant les taux unitaires à des

---

31 Rodet, 2009 : 28.



niveaux supportables<sup>32</sup> ». Le même précise un peu plus loin : « Aussi les rappels des chefs de territoire pour qu'ils [les recensements] soient renouvelés fréquemment (la norme idéale était de trois ans) étaient-ils constants ». On trouve aux ANM une illustration de ces rappels dans un échange de courrier qui débute le 7 février 1928, entre le commandant de cercle de Kayes et le gouverneur<sup>33</sup>. Le commandant annonce à son supérieur de nombreux retards (sur la rentrée de l'impôt de l'année précédente, sur le remboursement par les populations d'avances de semences) dans le Guidimaka et les cantons sud du cercle. Il précise : « *Les rôles de l'impôt 1928 ne sont pas encore terminés* ». Le brouillon de la réponse du gouverneur est annexé à cette lettre : « *Cette situation est inadmissible [l'annotation suivante est barrée : "et dénote de votre part une négligence que je ne saurais tolérer plus longtemps"]*. *Je vous prie de faire rentrer immédiatement ces différentes sommes et de faire établir d'urgence les rôles d'impôt* ». L'administrateur, visiblement dans ses petits souliers, argumente des difficultés agricoles dans sa circonscription pour temporiser. À quoi le Gouverneur répond le 21 février : « *La récolte 1927 a été abondante et les indigènes peuvent s'acquitter de leurs impôts 1928 aussi bien que de l'arriéré de 1927 ; s'ils ne le font pas, c'est le manque d'autorité ou la négligence du chef de subdivision qui est en est la cause. Cela je ne peux le tolérer, et, si pareille situation venait à se prolonger, je me verrai obligé de vous relever de vos fonctions* ». La suite n'est pas connue, mais l'on constate que le montant total de l'impôt encaissé par le cercle les années suivantes est en forte augmentation, passant de 1 million de francs en 1926 (voir le tableau de l'évolution de l'impôt, page 80) à 1,9 millions en 1930<sup>34</sup>. Visiblement, l'injonction du gouverneur envers son chef de subdivision s'est traduite par un fort regain d'autorité dans le cercle de Kayes, afin de remplir ces diverses missions dont la collecte de l'impôt.

Au total, entre 1896 (première occurrence rencontrée) et 1942 (dernière de mon corpus), le recensement est mentionné soixante trois fois : soit qu'il s'agisse de rendre compte de la mise à jour de ce dernier, soit qu'il s'agisse de déplorer qu'il soit ancien et ne permette pas réellement de connaître la population, soit encore

---

32 Payen, 1993 : 122.

33 ANM, 2E 71 : Affaires politiques, Correspondance du cercle de Kayes, 1924-1929.

34 Je reprends cette période de l'impôt plus bas, pour un essai d'explication de ces différences : voir page 81.

pour critiquer son caractère approximatif. L'enjeu du recensement est d'établir le rôle de l'impôt de capitation, sur lequel je reviens plus loin ; il est également de dénombrer les hommes valides en vue des réquisitions de main d'œuvre (portage et chantiers divers, dont le chemin de fer entre Kayes et Bamako inauguré en 1904, puis Dakar Kayes en 1924) ; pendant la première puis la seconde guerre mondiale, ce même recensement permettra le recrutement des tirailleurs sénégalais. Il contribue également à organiser le contrôle des populations. Ainsi, lors des recensements, les armes à feu sont numérotées pour être identifiées et comptabilisées (et éventuellement confisquées : ce sera le cas lors de la première guerre mondiale) et imposées ; le bétail est dénombré et, par exemple, les chevaux sont imposés.

Sur le plan méthodologique, on sait d'abord que ces opérations de recensement, vite généralisées à l'ensemble des colonies (tant en Afrique qu'en Asie) feront l'objet de nombreuses approximations, tâtonnements et hésitations. Raymond Gervais et Issiaka Mandé indiquent à ce sujet que, « au lieu d'une statistique démographique, les divers niveaux de l'AOF purent au mieux produire une comptabilité des populations, comparable à leur comptabilité matière [...] »<sup>35</sup> : dit plus brutalement, les stocks et les flux sont dénombrés.

Ces tâtonnements méthodologiques sont lisibles dans les rapports politiques du cercle de Kayes à plusieurs reprises. En avril 1906, l'adjoint au commandant de cercle propose dans son rapport politique de « *réaliser le recensement case par case, de le porter sur un état dont le « chef de case » a la garde* [le gouverneur annote : « *il doit toujours exister (...) j'approuve cette méthode mais je doute qu'elle soit réalisée* ».]

En décembre 1915, le rapport note que « *les recensements nominatifs fait au cours de l'année 1915 qui permettent d'avoir des renseignements les plus précis sur tous les jeunes hommes de 18 à 28 ans susceptibles d'être incorporés ont été de la plus grande utilité* ». En 1921, le rapport mentionne que « *la tentative de faire effectuer le recensement par des instituteurs indigènes se solde par l'échec : pas de méthode, à refaire* ». Au lieu de se consacrer à cette mission, les instituteurs se sont par ailleurs ingérés dans certains conflits locaux, par exemple

---

35 Gervais et Mandé, 2007 : 64.

dans le canton du Logo (autour de la ville de Médine en amont de Kayes), précise ce même rapport.

En fait de recensement, au sens contemporain et technique du terme, il convient d'abord de rappeler qu'il s'agit plutôt d'un dénombrement de la population et des adultes imposables, en vue de leur administration. L'objectif du recensement colonial n'est pas d'anticiper les besoins de la population en infrastructures sociales (écoles, dispensaires, etc.), en vue de les budgéter et de les réaliser, mais bien d'organiser les prélèvements. L'entreprise ne dit pas son nom mais il s'agit bien d'une opération prédatrice.

### **1. Les stratégies de résistance**

L'administration du cercle identifiera assez vite les diverses stratégies de résistance mises en place par les populations et cherchera à y parer. Celles-ci empruntent principalement deux moyens : la dissimulation d'un certain nombre d'imposables et la fuite d'une partie de la population au moment du recensement.

Versus dissimulation, les rapports politiques signalent assez fréquemment que des notables ou des chefs de famille ont tenté de minimiser le nombre de leurs ressortissants, afin de diminuer d'autant le coût de leur impôt.

Ainsi, en août 1898, « à Ségalandi (Diombouko), j'ai dû punir également Mamadou Ka, principal notable toucouleur de ce village, pour avoir donné l'exemple du mensonge et de l'insoumission en cachant pendant le recensement une grande partie de sa famille. Il a été puni à 100 ff d'amende et à trois mois de prison ». Dix ans plus tard, en mai 1908, l'administrateur adjoint Duboscq rend compte dans son rapport politique mensuel du recensement dans le Diombougou et explique que « sur le recensement, ils ont fait preuve de beaucoup de sincérité et je n'ai eu que très rarement à infliger des amendes pour dissimulation de personnes ». Et encore, en août 1915 : « Trois affaires assez importantes, par l'état d'esprit qu'elles dénotent chez certains indigènes, ont été soumises récemment au tribunal de subdivision. Lors du recensement du Diomboko effectué en mai et juin dernier par le délégué et deux agents des affaires indigènes, le chef et les habitants du village de Dioudiou avaient essayé de dissimuler un nombre très important d'imposables (plus de 80) ». Ainsi, sur une petite vingtaine d'années, trois tentatives visant à diminuer le montant de l'impôt ont été déjouées par

l'administration : combien n'ont-elles pas été découvertes ? Il est évident que ces dissimulations sont demeuré régulières ; par défaut en quelque sorte, le rapport politique de la fin 1916 fait état de 9 786 imposables recensés dans la ville de Kayes : « *Ce recensement n'a pas seulement permis de découvrir un nombre très important d'imposables qui échappaient à la capitation et d'assurer dès cette année une perception supplémentaire de plus de 5 000 ff, (il facilitera encore la bonne administration et la police de la ville par la connaissance précise de ses ressources en habitants et par la surveillance de tous les individus suspects ou dangereux) ».*

Dans un autre contexte que celui de la région de Kayes, en pays touareg nigérien, Jean-Marie Payen, cité plus haut, explique que, après la seconde guerre mondiale (et à l'annonce des indépendances), la pression des administrateurs lors des recensements était sans doute moins rigide que dans l'entre deux guerres et il s'en explique : « À cette époque [dans les années 20 et 30], il était, en effet, tout autant nécessaire de faire montre d'autorité auprès de populations acceptant encore mal la présence française que d'assurer des recettes suffisantes pour équilibrer des budgets territoriaux ». Et ainsi, après guerre, le même J-M Payen explique ce qui semble être sa propre philosophie lors des recensements qu'il a lui-même effectués : « Que les déclarations faites aient manqué d'exactitude était une certitude. Puisqu'ils n'étaient pas là le jour du recensement, pourquoi déclarer le fils parti acheter du mil, l'enfant confié à sa tante et susceptible d'être pris pour l'école ou le chameau donné en location pour l'Azalaï ? Le tout était que ces absences de mémoire restent dans des limites raisonnables. Le chef de circonscription ne tenait pas à se faire remarquer par des résultats inférieurs à ceux du recensement précédent, sauf à pouvoir en donner des explications pertinentes, qui auraient pu laisser croire à des négligences de sa part<sup>36</sup> ».

Deux types de fuites se rencontrent : des départs ponctuels, mais également de véritables déménagements collectifs qui voient parfois des villages entiers se vider. L'administration ne sait pas toujours quelle réponse y apporter, hésitant entre l'interdiction de ces mouvements, et leur autorisation à la condition que les fuyards paient l'impôt dans le cercle de leur nouvelle installation.

---

36 Payen, 1993 : 123.

Ainsi, en 1905, le commandant de cercle note dans son rapport annuel « *Nous ne pouvons tolérer ces immigrations d'indigènes qui quittent leur village pour une colonie voisine au moment du recensement ou du paiement de l'impôt et échappent ainsi à tout contrôle administratif* ». Le gouverneur répond au commandant de cercle : « *je ne partage pas entièrement votre façon de voir. Il faut établir le rôle de l'impôt s'ils veulent rester sur Kayes dans le Guidimaka, ils paieront la différence en fin d'année* ». Autre exemple en juillet 1909 : « *le recensement de la grande banlieue de Kayes et celui du Niagala a été réalisé. Le dernier remontait à 1904. Les habitants se plaignent qu'ils paient un impôt trop important suite à de nombreux départs pour Bakel* ». En outre, « *La comparaison entre le rôle des impôts 1909 et les précédents montre une forte diminution de la population, plus importante dans le Séro. Ceci à cause 1) du départ des captifs et d'une émigration constante et prolongée vers la banlieue de Kayes de tous les réfugiés du Ouassoulou, 2) de l'épidémie de variole, 3) de l'exonération de l'impôt de capitation des vieillards infirmes et des enfants en bas âge* ». Encore en 1918, le rapport politique du deuxième trimestre indique que dans le canton du Niagala, au sud de Kayes, « *tous les villages ont accusé une diminution, mais celle-ci, outre le motif sus indiqué [il s'agit du départ des esclaves], tient aussi à ce fait qu'à l'approche de Mr Castinel, nombre d'indigènes ont traversé la Falémé [affluent du Sénégal en rive gauche, cette rivière fait frontière entre le Sénégal et le Mali actuel] pour se réfugier dans le Boundou du cercle de Bakel* ».

Ainsi, ces résistances à l'impôt sont constantes ; les déménagements de villages, ou d'une fraction de leur population, peuvent également répondre ou s'ajouter à d'autres préoccupations : celle de conserver le contrôle des esclaves, on en verra quelques exemples plus bas, souvent également, le souci d'échapper aux différentes servitudes (accueil et prise en charge des colonnes en déplacement, portage de leur équipement, par exemple).

## **2. La pression fiscale**

À l'origine, pendant la période de consolidation de la pénétration coloniale, l'impôt ne devait pas nécessairement être d'un montant trop élevé. On l'a vu plus haut, son paiement en nature a parfois été possible, notamment dans les toutes premières années de l'instauration de l'impôt. En effet, ses objectifs essentiels

visaient en premier lieu au contrôle politique des populations, la régularité du paiement constituant un indicateur de leur asservissement, puis par la suite à « *habituer les populations à tout payer* », amorçant ainsi le processus de la monétarisation des rapports sociaux.

Certes, plusieurs facteurs expliquent cela. D'une part, le dénombrement des populations n'est encore fait que de façon très superficielle, celle-ci sont encore peu connues de l'administration et les relais internes aux villages peu efficaces. En pratique, le pouvoir colonial est incomplètement assuré, et on imagine sans mal qu'une coercition trop lourde pourrait provoquer des révoltes. Mais la situation se transforme assez rapidement une fois la domination confortée.

On sait également que la doctrine coloniale, une fois achevée la pénétration française, était de mettre en œuvre l'autonomie budgétaire des différentes colonies, seules les dépenses régaliennes (en particulier militaires) relevant de la métropole : « le parlement posa le principe, lors du vote de la loi de finances de 1900, que désormais les colonies devraient solder leurs dépenses sur leurs recettes »<sup>37</sup>. Ainsi, « En 1920, au Soudan, l'impôt de capitation (pour l'ensemble des sédentaires et des nomades) et la zekkar représentaient 78 % des recettes totales. Ce pourcentage n'était plus que de 54 % en 1930, 52 % en 1940, 42 % en 1950 et 26 % en 1960<sup>38</sup> ». Autre exemple, entre 1901 et 1910, l'impôt perçu pour le Haut-Sénégal Niger passe de 2,5 millions de francs à un peu plus de 7 millions en 1910. Pour cette même année, la balance des recettes et des dépenses réalisées dans le Haut-Sénégal et Niger pour l'exercice 1910 montre que, sur 8 millions de francs de recettes (incluant les 7 millions de l'impôt personnel), 7,6 millions ont été dépensés, avec comme premier poste le traitement des personnels administratifs des cercles (pour 1,3 millions), suivi du matériel de travaux publics (1,1 millions)<sup>39</sup>.

Outre l'objectif de l'autonomie budgétaire des colonies, la ville de Kayes, capitale du cercle du même nom, était également la capitale de la colonie du Haut Sénégal-Niger de 1892 à 1908, année où celle-ci est établie à Bamako. Cette ville va néanmoins demeurer tout au long de la période coloniale un centre

---

37 Denise Bouche, 1991 : 203.

38 Payen, 1993 : 124.

39 Statistique de l'Afrique occidentale française, 1911 : 162 et 163.

administratif et commercial important<sup>40</sup>. Située sur le fleuve Sénégal, Kayes constitue la dernière étape navigable de la haute vallée de ce fleuve, elle est également une étape importante du chemin de fer Kayes – Niger dès 1904, puis Dakar – Bamako après 1924, et de nombreux services y sont basés. Tout cela impliquait un budget de fonctionnement supérieur à celui des cercles voisins, Bakel au Sénégal ou Bafoulabé au sud-est, par exemple. Ceci explique sans doute que le taux de l'impôt de capitation soit plus important dans le cercle de Kayes qu'ailleurs. Cette différence est assez régulièrement mentionnée par les administrateurs, soit lorsqu'il leur faut justifier des retards dans la perception de l'impôt, soit lorsqu'il leur faut expliquer les fuites et les changements de cercle d'installation.

Ainsi, en 1904, « *Yabella, qui comptait 165 habitants, est vide. Cet exode menace de s'étendre du Kasso et du Logo vers Bafoulabé. Il a pour cause unique le montant de l'impôt de capitation. Dans le Niagala et le Kaméra il est de 3,5 francs et 4 francs. Dans le Kasso et le Logo, de 4,5 francs. À Bakel, il est de 2 francs seulement* ». Le commandant de cercle attire l'attention du gouverneur sur le risque de dépeuplement qui est couru, et indique qu'il suffirait de porter l'impôt à 2 francs pour que cet exode s'arrête. Mais il n'est pas suivi : en 1907, son successeur relève que le taux de l'impôt de capitation est de 3 francs en Mauritanie, contre 4,5 francs dans le cercle de Kayes.

Le *Recueil de statistiques générales*, mentionné plus haut, montre que, pour 1910, le cercle de Kayes est de tous les cercles du Haut-Sénégal Niger celui dont l'amplitude de l'impôt est la plus haute : de 3,5 à 4,5 francs. Seul le cercle de Ségou atteint le seuil de 4,5 francs, mais avec un minima de 2 francs. La même année au Sénégal le montant de l'impôt est de 3 francs pour les cercles de Bakel, Matam et Podor, dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Aussi, dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, la pression fiscale demeure fluctuante mais va aller en s'amplifiant comme le montre le tableau suivant, pour lequel je propose les

---

40 C'est encore le cas au XXI<sup>o</sup> siècle : capitale du cercle du même nom mais également capitale de la première région administrative du Mali, Kayes est également une étape encore incontournable pour tout le trafic routier entre Dakar et Bamako.

montants en francs courants, ainsi qu'en monnaie constante<sup>41</sup> (euros 2015) qui donne quelques indicateurs contemporains pour apprécier cette pression sur le coût de la vie.

---

41 Conversion effectuée à partir du convertisseur en ligne sur le site de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/service/reviser/calcul-pouvoir-achat.asp> . Ce même site de l'INSEE donne également quelques éléments de l'histoire économique du franc français, informations que j'ai utilisées pour ce qui concerne la période ici étudiée.



Tableau 2 : Évolution du montant de l'impôt encaissé dans le cercle de Kayes

Année	Impôts (Francs courants)	Euros (2015)
1901	201 183,00	778 315,00
1904	295 000,00	1 141 265,00
1908	317 079,00	1 226 682,00
1909	307 915,10	1 191 229,00
1910	323 168,00	1 250 238,00
1911	326 879,00	1 095 113,00
1913	319 771,00	1 071 300,00
1914	334 745,00	1 121 466,00
1915	339 619,50	948 707,00
1916	411 061,50	1 034 189,00
1917	444 814,50	932 590,00
1918	594 012,00	963 575,00
1921	956 447,50	1 045 935,00
1925	999 943,00	838 225,00
1926	1 082 949,00	689 376,00
1930	1 886 839,00	1 078 253,00
1931	1 946 429,50	1 165 241,00
1932	2 200 000,00	1 437 055,00
1934	2 233 506,00	1 581 889,00
1935	1 707 900,00	1 321 469,00
1936	1 617 052,00	1 161 741,00

On le constate, l'augmentation de l'impôt en francs courants est globalement constante sur cette période de 36 ans et ces 25 années pour lesquelles l'information étaient disponible, jusqu'à une diminution (en francs courants comme en monnaie constante) en 1935, diminution pour laquelle je propose quelques éléments d'explication plus bas.

Qu'en est-il en monnaie constante, ici en euros de 2015, c'est-à-dire en termes de pouvoir d'achat ? Jusqu'en 1911, la valeur du franc est fixe (1 franc pour 3,87 euros 2015), avant une petite dévaluation et, jusqu'en 1914, 1 franc vaut 3,35

euros. À partir de 1914, avec la guerre mondiale, l'inflation est régulière et entraîne notamment une première dévaluation en 1919, au sortir de la guerre. Enfin, l'emballement des prix, multipliés par deux entre 1925-26, conduit à une forte dévaluation du franc en juin 1928.

En termes de volume global, l'augmentation de l'impôt est parfois provoquée par une hausse de son taux : ce fait est signalé à deux reprises dans les rapports politiques. On peut envisager à titre d'hypothèse que les deux dévaluations ont conduit l'administration coloniale à un réajustement *a posteriori* du montant de l'impôt, afin d'assurer un budget constant au cercle de Kayes : ces dévaluations sont des décisions politiques préparées et annoncées comme telles. Cela pourrait être le cas après la dévaluation de 1919, puisque le montant de l'impôt de 1921 a fortement augmenté en francs courants sans que cela ne se traduise très nettement en termes de pouvoir d'achat (la conversion en euros 2015 montre un écart d'environ 80 000 euros entre les deux années). Cela pourrait également être le cas après la dévaluation de 1929, puisque le montant total de l'impôt passe de 1 million de francs en 1926 à plus d'1,8 millions en 1930 ce qui se traduit en monnaie constante par un retour au volume de 1921. Mais l'on ne dispose pas du montant des impôts pour les trois années intermédiaires (1927, 28 et 29), ce qui interdit de mesurer le rythme de cette augmentation. Sans doute peut-on lire, entre 1925 et 1926, l'effet de la forte inflation en France : si le montant de l'impôt demeure assez semblable en francs courants, il est très diminué en euros 2015 (moins 150 000 euros environ entre ces deux années). Néanmoins, on ne peut guère plus tirer de suppositions sur les liens entre l'inflation, avec la crise financière qui se développe en France entre les deux guerres, et l'anticipation ou la réactivité dans les colonies en ce qui concerne le taux de l'impôt en AOF : cette inflation est mesurée avec retard, quand bien même elle se répercuterait de façon immédiatement sensible en AOF, ce qui n'est sans doute pas envisageable.

Aussi, c'est sans doute principalement à l'ajustement des recensements que l'on peut attribuer tant la hausse des volumes perçus que, *a contrario*, l'importante diminution enregistrée entre 1934 et 1936 passant de 2,2 millions à 1,6 millions (soit environ 400 000 euros 2015 en moins) sur deux ans. Celle-ci ne correspond évidemment pas à un subit remord de l'administration, mais bien plus sûrement à une diminution de la population imposable.

En effet, l'administration anticipe dès le début des années trente à au moins deux reprises cette situation, ayant constaté l'exode d'anciens esclaves vers leur région d'origine (Ségou, Koutiala, Bougouni, Sikasso) : « *Il y aurait lieu dans le plus bref délai, d'entreprendre le recensement général de ces deux cantons (Diomboukou, Logo) où la population a certainement diminué d'un tiers* », indique le rapport politique du premier trimestre 1931. Et, au troisième trimestre de cette même année, le commandant de cercle alerte à nouveau son supérieur : « *Le dénombrement général des habitants du cercle n'a pas été fait depuis 1921, et encore certains recensements remontaient à une date antérieure. Or, durant cette dernière décennie, la population a considérablement varié. Il s'est produit un fort courant d'émigration vers le Sénégal. Beaucoup d'anciens captifs ont regagné leurs cercles d'origine* ».

Le rapport politique du deuxième trimestre 1934 rend compte du recensement du canton du Guidimaka. Celui-ci permet de constater une diminution de 2 000 imposables, que l'administrateur de la subdivision explique par les faits suivants : L'exode de nombreux habitants dans le cercle de Sélibaby en Mauritanie. « *Le village de Boké Gambie [il s'agit de Bokédiambby] est presque uniquement composé de Soninkés du Guidimaka de Kayes. 350 personnes ont été contrôlées fixées dans le cercle de Sélibabi. Les raisons de cet exode ont plusieurs causes, parfois des rivalités entre les villages, mais surtout le recrutement et le taux de l'impôt. Le Soninké du Guidimaka est réfractaire aux obligations militaires et surtout au recrutement de travailleurs de la 2ème portion du contingent. Or en Mauritanie, ce contingent n'est pas levé. De plus le taux de l'impôt est bien moindre que dans le cercle de Kayes* ». D'autre part, l'administration a fait le relevé par villages des navétanes non revenus au pays du bassin arachidier après la période des cultures, depuis trois ans. Pour la subdivision, l'administrateur Roujas indique que le chiffre atteint 1 500 dont environ 350 pour le Guidimaka.

Les mêmes constats sont portés dans le rapport politique du troisième trimestre 1934 concernant le recensement dans le Diomboukou, qui enregistre près de 1 500 contribuables en moins. « *Beaucoup de ces indigènes sont partis cultiver au Sénégal pour les raisons précédemment indiquées (mécontentement des procédés d'administration de leur chef)* ».

Ainsi, l'administration coloniale, qui se donnait comme ambition de contrôler les populations sous sa dépendance, provoque des mobilités de diverses formes : des individus vers d'autres cercles ou d'autres colonies, des villages vers d'autres zones d'installation ou bien, on en verra d'autres exemples plus loin, vers la Mauritanie.

Un autre indicateur de la pression fiscale est le rapport entre le montant de l'impôt et les coûts à la consommation. Les rapports politiques constituant le corpus ici étudié sont peu parlants à ce sujet. Quelques rares indications de prix sont délivrées, généralement pour illustrer la cherté des denrées alimentaires en contexte de disette. Une autre source a été utilisée, la mercuriale des prix, établie par l'administration coloniale pour les produits indigènes à l'achat (et les produits européens à la vente). Pour l'année 1910, le prix du mil, la céréale de base au Sahel, est fixé à 0,15 franc le kilo. L'impôt de 1910 se monte à 323 168 francs : il représente l'équivalent de 2 154 453 kilos, plus de 2 000 tonnes de mil. On considère par ailleurs que la ration quotidienne moyenne est de un kilo par adulte. En d'autres termes, l'impôt de 1910 représente la consommation annuelle en céréales de près de 5 500 adultes.

Un peu plus de 80 000 personnes sont imposées en 1910 : l'impôt de capitation équivaut pour cette année à un minima de 7,5 pour cent de la consommation annuelle de l'ensemble de la population du cercle. En 1916, l'impôt du cercle de Kayes se monte à 411 000 francs : en partant du principe que le prix du mil est resté le même depuis 1910, cette somme équivaut à 2 740 tonnes, soit la consommation annuelle de 7 500 personnes.

Cet indicateur est relativement imprécis : le cours des céréales est fluctuant au fil de l'année et s'élève dans la période de soudure qui précède les récoltes : ceci est encore vrai aujourd'hui. D'autre part, cette mercuriale des prix est la seule que j'ai pu retrouver, après mon travail aux ANM : il serait intéressant de prolonger cette comparaison sur d'autres années. Néanmoins, s'ajoutant aux autres taxes et aux réquisitions diverses, dans un contexte où les modes de production agricoles sont en complet bouleversement et où les mauvaises récoltes reviennent de façon assez régulière, ce qui exclut la possibilité de stocks d'avance, on entend bien que cette pression fiscale est lourde.

Les conditions de la perception et du contexte du cercle sont également importantes à relever. Quelques extraits des rapports du commandant de cercle méritent d'être cités intégralement à propos de l'impôt :

Mai 1914 : « *la disette est pénible, la récolte [de 1913] est déficitaire. L'impôt de l'année rentrera je pense, mais il ne pourra être payé que grâce à la récolte de l'année en cours, c'est à dire d'octobre à décembre prochain. Il sera donc soldé au dépend de l'impôt 1915, ce que j'aurais voulu éviter* ».

En octobre 1914, « *L'impôt rentre mal, la situation commerciale du cercle est très mauvaise. Les commerçants, en raison des événements européens, ne semblent pas décidés à acheter les récoltes et certains ont déjà des ordres formels de ne rien acheter, les autres n'achèteront qu'à des taux extrêmement faibles* ».

Encore en janvier 1915, « *La rentrée de l'impôt est toujours très pénible. Il reste à recouvrir 64 000 francs pour 1914. Le taux de l'impôt dans les provinces du sud a été porté de 3,5 et 4 francs à 4,5 francs, soit une augmentation de 12 000 francs sur le rôle primitif. Toutes les dispositions sont prises pour que la rentrée de l'impôt 1915 commence et soit achevée dans le plus bref délai. État d'esprit dans l'ensemble : assez bon. Mais les difficultés rencontrées dans la rentrée de l'impôt montrent plus que jamais l'anarchie qui règne dans le cercle* ».

Le contexte est donc marqué par les incertitudes de la guerre qui a commencé au début de l'été 1914, et ces événements se cumulent avec la situation alimentaire qui apparaît très fragile. Le commandant fait également état de ce que « *la rentrée de l'impôt est toujours très pénible* ». Il n'en demeure pas moins que, en mars 1915, 334 745 francs ont été perçus pour 1914, soit une augmentation par rapport à 1913 d'environ 15 000 francs. On lit également que le commandant, qui déplore « *l'anarchie du cercle* », déploie toute son énergie et tous ses moyens à la rentrée de l'impôt, au moins s'y engage-t-il auprès de son supérieur. Ceci ne l'empêche pas de prévoir une augmentation significative du montant de l'impôt pour l'année qui commence (on ne dit pas dans le rapport qui a pris la décision de cette augmentation), malgré le reliquat important enregistré et qui ne sera soldé qu'à la fin du premier trimestre 1915 : soit après la rentrée des récoltes de l'hivernage 1914 et la commercialisation théorique d'une partie de celles-ci. C'est-à-dire que ce solde est payé dans une période où il s'agit de faire rentrer l'impôt de l'année

en cours. Celui-ci sera pourtant rentré en novembre 1915, pour un montant de 339 619,50 francs (incluant l'augmentation de 12 627 francs du rôle primitif annoncée dans l'extrait cité plus haut de janvier 1915). D'évidence, les efforts du commandant ont été payants. En février 1916 d'ailleurs, « *le recouvrement de l'impôt se fait dans de très bonnes conditions* », il sera définitivement achevé en octobre de la même année, pour 411 061,50 francs (le rôle primitif prévoyait 392 523 francs).

Les méthodes utilisées pour accélérer la rentrée de l'impôt ne sont évidemment pas évoquées dans les rapports, qu'ils soient mensuels, trimestriels ou annuels, sauf de façon allusive et parfois même en creux, comme à l'insu du commandant de cercle. Ainsi, le rapport politique daté du 3 octobre 1915 fait état de l'organisation d'une collecte pour soutenir l'effort de guerre, et « *sans qu'il soit fait la moindre pression, ils [les populations] ont tenu à apporter leur obole, soit 18 838 francs* » (le gouverneur annote au crayon bleu ce passage : « *épatant* »). L'absence de pressions, ici relevée, indique sans doute que celles-ci sont monnaie courante. Et on connaît les méthodes utilisées par l'administration en AOF, grâce aux diverses recherches menées sur la période coloniale et interrogeant les dominés de cette période. Il est facile d'imaginer que les chefs de village, en charge de la collecte de l'impôt, ont été fortement sollicités et on peut deviner la violence qui aura régné dans cette période. L'on comprend alors que, l'année suivante, le recouvrement de l'impôt se passe si facilement : les populations étant évidemment encore assommées par les pressions de l'an passé.

### ***C. La fuite des esclaves du cercle de Kayes***

À plusieurs reprises, j'ai évoqué plus haut les départs d'esclaves, mentionnés dans les rapports politiques à propos des recensements lorsqu'il s'agissait d'expliquer la baisse du nombre d'imposables dans tel canton ou tel village. Sur l'esclavage, l'administration coloniale aura adopté une attitude hésitante et souvent ambiguë. Il y a d'une part les traités internationaux visant à l'abolition de l'esclavage et le suivi par les différentes puissances coloniales de la situation du travail servile ; d'autre part les administrateurs vont composer localement avec les rapports de force et les réalités socio-économiques locales.

La répression de la traite transatlantique, après un premier traité international datant de 1841, avait déjà eu comme conséquence de réorienter le trafic des esclaves vers le continent ainsi que la baisse des prix. Claude Meillassoux relève que « Cette baisse des prix encourage l'emploi dans la production, d'autant que les armées représentent un débouché pour la vente des produits agricoles. Les marchands et les paysans exploitants d'esclaves gagnèrent donc en bénéficiant d'un apport sans précédent sur le marché d'agents du travail, à des prix qui en permirent l'amortissement si rapide que les conditions de leur reproduction en furent transformées<sup>42</sup> ». Grace Pollet et Éric Winter<sup>43</sup> proposent une estimation de la rentabilité des travaux des esclaves. Considérant d'une part que le coût d'achat d'un esclave se montait, fin XIX<sup>ème</sup> siècle, à 300 mouds<sup>44</sup> de mil, que le coût annuel de la reproduction de la force de travail se portait à 200 mouds (120 mouds en alimentation et 80 en frais divers) tandis que sa production montait à 300 mouds, le calcul est simple et l'investissement amorti en trois ans. Monique Chastanet qui enquête dans la région voisine de Bakel, évalue plus largement la productivité des agriculteurs : « D'après nos enquêtes, lorsque les conditions sont favorables, un homme adulte peut produire entre une tonne et une tonne et demie de mil par an. Si l'on compte un kilo de mil comme ration journalière moyenne, un producteur peut donc se nourrir lui-même ainsi que deux ou trois autres adultes<sup>45</sup> ». Quoiqu'il en soit, la production d'un esclave devenait rentable au plus tard dès la quatrième année. C'est dire si le travail servile constituait fin XIX<sup>ème</sup> et début XX<sup>ème</sup> siècle le pilier de l'agriculture.

La façon de nommer ces esclaves dans la littérature de l'administration coloniale est euphémisée : si le sujet est évoqué cinquante-trois fois dans mon corpus, le terme esclave n'apparaît qu'une seule fois sous la plume des administrateurs (et une fois dans un texte public du gouverneur Clozel datant de 1912 : texte dans lequel le gouverneur célèbre l'action émancipatrice de la France). Par contre, on

---

42 Meillassoux, 1978 : 131

43 Pollet et Winter, 1971 : 239.

44 Monique Chastanet (1983 : 24) indique que le moud pesait de 2,5 à 4 kg de mil selon les villages et selon les transactions ; j'ai plus souvent quant à moi entendu parler de 3 kg. Ceci semble cohérent avec l'estimation proposée par Pollet et Winter : 120 mouds de mil en consommation annuelle correspondraient alors à 360 kilos, soit à peu près un kilo par jour.

45 Ibid : 16.

trouve une occurrence pour le terme d'affranchi, cinq occurrences pour le terme de domestique, dix pour celui de « non libre », je relève le terme de serviteur à quinze reprises. Le terme de captif est le plus fréquent avec vingt-et-une occurrences (dont deux au féminin), Mais ce terme, évoquant la guerre, ses aléas, la noblesse des combattants et le sort des prisonniers, possède sans doute pour les administrateurs une connotation positive voire romantique. L'administration coloniale présentera en fait les esclaves en AOF tels des membres de la famille, des « serviteurs héréditaires », écrit Denise Bouche<sup>46</sup> : « Les malheurs du vertueux oncle Tom n'avaient rien de commun avec la vie des captifs africains en Afrique. Celle-ci n'était vraiment pas très dure et leur condition n'était en général pas beaucoup plus pénible que celle des hommes libres », écrit le Gouverneur général de l'AOF Clozel<sup>47</sup> en 1912. Pierre Botte commente ce positionnement de l'administration en ces termes : « En substituant les termes « captif », « non-libre » ou « serviteur » à celui d'« esclave », en euphémisant le terme même d'esclave, elle [la colonisation] avait réalisé fictivement l'abolition. Cette abolition sémantique s'achève quand le passage au terme « serviteur » permet finalement d'introduire une relation domestique qui suggère faussement un presque-rien entre le maître et son serviteur<sup>48</sup> ». En réalité, comme le relève Claude Meillassoux, « l'esclavage s'abolit certes par le tarissement de la traite et la généralisation du commerce, mais non d'emblée l'asservissement, l'aliénation et les préjugés qui lui sont rattachés<sup>49</sup> ». En d'autres termes, l'administration coloniale n'est intervenue que de façon très prudente sur la réalité des rapports sociaux esclavagistes, se bornant en quelque sorte à interdire les caravanes de traites ; dès lors, faire remonter à 1905 l'abrogation de l'esclavage apparaît très réducteur tandis qu'il s'agit d'un processus plus long, dans lequel les esclaves eux-mêmes seront à l'initiative comme on le verra.

En effet, lorsque les grandes puissances décident de se donner les moyens de l'abolition de la traite esclavagiste, suite à la Convention internationale de Bruxelles de 1890, elles prennent pour l'essentiel deux engagements. Le premier est de se donner les moyens de réprimer le trafic maritime et terrestre : il s'agit

---

46 Bouche, 1991 : 212.

47 In Préface à l'ouvrage *Le Haut Sénégal-Niger* de M. Delafosse, 1912 : 5.

48 Botte, 2000 : 29.

49 Meillassoux, 1986 : 307.



« d'empêcher la mise en vente et l'embarquement des esclaves amenés de l'intérieur, ainsi que de la formation et le départ vers l'intérieur de bandes de chasseurs à l'homme et de marchands d'esclaves ». Le second est de protéger les esclaves en fuite : « Tout esclave fugitif qui, sur le continent, réclamera la protection des Puissances signataires devra l'obtenir et sera reçu dans les camps et stations officiellement établis par elles ou à bord des bâtiments de l'État naviguant sur les lacs et rivières »<sup>50</sup>.

Concernant le premier point, les caravanes de marchands d'esclaves vont être interdites en Afrique occidentale française et l'administration coloniale surveille les mouvements des commerçants. Ainsi, le rapport politique de mars 1899 indique « *Il n'y a pas eu de caravane [au départ de Kayes]. Incidemment, certains maîtres accompagnés d'un petit nombre de non libres (de 1 à 6) ont pu se rencontrer à 2, 3 ou 4 et voyager ensemble* ». Ce même rapport fait état de ce que plus de 100 « non-libres » ont reçu un certificat de liberté, afin d'empêcher que leurs maîtres, soupçonnés de vouloir les revendre au Sénégal, ne puissent le faire.

Sur le second engagement, un décret est promulgué en 1905 pour l'AOF et le Congo interdisant toute « convention ayant pour but d'aliéner la liberté d'une tierce personne ». Mais à l'origine, l'administration coloniale ne prévoyait pas la libération des esclaves dans les régions sous sa dépendance. À ce sujet, le gouverneur Albert Grodet écrit en 1894 : « ...dans le Soudan du moins, la captivité est une institution séculaire que les nécessités politiques nous obligent à tolérer encore. On ne pourrait la faire disparaître tout d'un coup sans soulever contre nous toutes les populations, même celles qui acceptent le plus volontiers notre autorité et notre domination, et aussi sans amener la ruine économique du pays. La création des villages de liberté a été une innovation heureuse dans la voie de l'affranchissement, mais c'est toujours avec prudence et mesure que nous devons essayer d'enrayer l'esclavage au Soudan<sup>51</sup> ».

Ce point de vue est repris dans les mêmes termes par le gouverneur Clozel, déjà cité, dix-sept ans plus tard. Celui-ci écrit : « Si tout le monde était d'accord pour la répression énergique de la traite, la suppression immédiate de la captivité faisait

---

50 *Acte général de la conférence de Bruxelles* signé le 2 juillet 1890.

51 ANM fond ancien 1 D 2 : Étude sur la captivité au Soudan, janvier 1894.

hésiter les meilleurs esprits. Toutes les sociétés indigènes dans toutes les Colonies du groupe admettaient l'esclavage ; son existence se trouvait ainsi intimement liée à la vie économique et sociale du pays tout entier. La suppression brusque d'un rouage aussi essentiel de l'existence de nos sujets païens ou musulmans pouvait à bon droit passer pour un saut dans l'inconnu comportant les plus fâcheuses conséquences pour la tranquillité et pour la prospérité de nos Colonies<sup>52</sup> ».

Il y a certes dans ces déclarations une part de rhétorique et en particulier avec Clozel, qui rend un bilan public de l'entreprise coloniale dans l'ouvrage à vocation ethnologique de Maurice Delafosse qu'il préface (tandis que Grodet écrit à usage interne). Mais les positions ici exprimées désignent tout autant un mode de domination coloniale qu'une prise en compte du mode esclavagiste de production. Et, comme l'indique Jean-François Bayard, « le décret du 12 décembre 1905 n'abolit pas l'esclavage, comme on le lui a fait rétrospectivement dire, mais seulement la mise en esclavage par capture, vente, don ou échange de personnes, et il était d'une extrême prudence<sup>53</sup> ».

Versus gouvernance, l'enjeu était, à la fin du XIX siècle, d'assurer la domination en évitant de déstabiliser les fonctionnements sociaux préexistants à la présence française, au risque de déclencher des révoltes et insurrections. Rappelons à ce sujet que la région de Kayes n'a été définitivement soumise qu'après avril-mai 1886, les colonnes du Colonel Frey ayant canonné, puis pillé et détruit de nombreux villages du Guidimaka situés sur le fleuve Sénégal : Somankidi, Salankounda (village dont je ne retrouve pas trace), Gagny, Goumbé, Guémou, Bambella, Bokhoro ou encore Bangassi<sup>54</sup>, lors de la guerre menée contre le marabout Mamadou Lamine Dramé entre Bakel au Sénégal et Kayes. Dans le récit que fait le lieutenant Gatelet de cette campagne, il est précisé que la colonne qui prend ces villages les livre aux troupes auxiliaires, qui les pillent. Ce que Denise Bouche traduit par la mise en esclavage des vaincus : « les prisonniers formaient l'essentiel du butin partagés entre les troupes victorieuses<sup>55</sup> ». Ces

---

52 Clozel, 1912 : 5.

53 Bayard, 2007 : 220.

54 Gatelet, 1901 : 84.

55 Bouche, 1991 : 214.

événements sont évidemment encore très présents dans les mémoires à la fin du XIX<sup>ème</sup> et au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Versus économique, l'enjeu était sans doute double : il s'agissait d'une part d'éviter de déstabiliser la production agricole, et d'autre part, dans une stratégie de moyen terme, d'introduire progressivement le salariat, ce qui participe de la monétarisation des rapports sociaux. En effet, ainsi que l'explique Pierre Botte, « Certes, dans la plupart d'entre elles [les sociétés ouest-africaines] l'esclavage coexistait avec d'autres systèmes de travail, mais l'esclavage y était dominant, généralisé, omniprésent : il avait cessé d'être un régime de travail parmi d'autres et était devenu la base même de l'ordre social en raison du poids démographique et économique de la population servile<sup>56</sup> ». C'est dire si, quelques aient été les intentions de l'administration coloniale, elle privilégiait une position prudente dans sa gestion de la question.

Aussi, l'administration coloniale visera à soutenir le statu quo lorsqu'elle était confrontée aux maîtres d'esclaves, en leur remettant les esclaves que ces derniers leurs réclamaient. On en trouve mention une fois dans mon corpus : en août 1902, un chef de canton du Gadiaga réclame ses droits sur un captif venant du Fouta qu'il a pris : le commandant lui accorde gain de cause. De même, Manchuelle indique que, après 1890 où les villages du Guidimaka mauritanien se sont officiellement soumis à l'autorité française, « les français reconduisirent les fugitifs dans les villages<sup>57</sup> ».

Pour ce qui est de mon dépouillement aux Archives nationales du Mali, la progression des départs est suivie de près dès 1899, faisant assez régulièrement l'objet d'une rubrique dans les rapports politiques. Le processus de fuite et d'émancipation des esclaves, tel que décrit par les rapports de l'administration et confronté quand cela a été possible à des sources orales, se déroule sur un peu plus d'une trentaine d'années.

Au total pour le Haut Sénégal Niger, une estimation faite par Georges Deherme en 1908, cité par Claude Meillassoux<sup>58</sup>, donne 600 000 esclaves à la fin du XIX<sup>ème</sup>

---

56 Botte, 2005 : 652.

57 Manchuelle, 2004 : 159.

58 Meillassoux, 1978 : 134 et 135.

siècle, un quart de la population de cette région. Meillassoux fait remarquer que l'esclavagisme était inégal d'une région à l'autre : selon les régions, la part des esclaves se situait en 1894<sup>59</sup> entre 30 % et 60 % de la population.

Certes, le groupe social des esclaves n'était pas un groupe homogène. C'est bien la position statutaire commune des esclaves dans la société qui, comme l'explique Alain Testart, faisait d'eux des exclus : « l'esclave est toujours, dans chaque société, exclu d'une des dimensions (sociales) considérée comme fondamentale par cette société. C'est une des dimensions qui, dans cette société, fonde l'identité (sociale) de chacun en même temps que son appartenance à la communauté : l'esclave a subi une perte d'identité<sup>60</sup> ». Néanmoins, le groupe comprenait entre autre des esclaves émancipés ou sans maître attiré et relevant du village (les « grands esclaves » : *jonkurunke*), les *kome* : esclaves « de case », autrement dit nés de parents esclaves (et appartenant au maître de leur mère, selon le principe qui voit généralement les sociétés esclavagistes patrilinéaires pour ce qui les concerne directement, mais matrilineaires concernant la filiation de leurs esclaves), et enfin les esclaves de traite : razziés ou achetés après leur enlèvement. Ce dernier groupe ne sera plus renouvelé après 1905, sauf de façon marginale, et les descendants de ce groupe ont été progressivement intégrés à celui des esclaves de cases. Si les *jonkurunke* avaient une fonction sociale relativement valorisée, les *kome* étaient généralement astreints aux travaux productifs. Ces différences de traitement ne doivent pas faire oublier ce qui a été dit plus haut : la grande majorité de ces esclaves était employée aux travaux agricoles. L'accélération de la fuite des esclaves est, dès lors, un phénomène que l'administration coloniale observe avec une inquiétude certaine. Par delà l'« imbrication des idées républicaines et des projets coloniaux [...] impliquant, dans un même mouvement, l'abolition de l'esclavage et l'accès à des droits que seule une civilisation supérieure acquise à des principes universels, était en mesure de lui donner<sup>61</sup> », le principe de réalité allait commander longtemps : la stabilité des rapports sociaux préexistants était essentielle à la bonne tenue de

---

59 Capitaine Mazillier, 1894, Rapport sur la captivité, cité par Pollet et Winter, 1971 : 238.

60 Testart, 1998 : 37-38.

61 Jean-Pierre Dozon, 2003 : 79.

l'économie agricole à même de générer une surproduction, outre l'usage de cultures spécifiquement de rente comme le coton ou, longtemps, l'arachide.

### 1. Le suivi des départs par l'administration coloniale

Entre la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et le début du XX<sup>ème</sup>, le cercle de Kayes va connaître un mouvement de fuite des esclaves. Relevons immédiatement que ce mouvement a concerné l'ensemble du Soudan et des colonies françaises. Ainsi, Bakary Camara<sup>62</sup> indique que dans le cercle de Ségou « Il ressortait des opérations de recensement qu'en 1894, la proportion des captifs par rapport à la population totale du cercle était de 53% et qu'en 1904, elle chutait à 15,6% ». Richard Roberts explique que « de janvier 1908 à décembre 1910, 6 279 esclaves sollicitèrent du commandant de cercle de Gumbu l'autorisation de quitter la circonscription. Encore ce nombre n'inclut-il pas les esclaves qui se déclarèrent libres d'eux-mêmes et allèrent s'installer dans une autre partie du cercle, établissant des villages indépendants, ou ceux qui rompirent simplement les relations avec leurs maîtres<sup>63</sup> ». Ailleurs, dans le cercle de Yélimané, au nord-est de Kayes, Pollet et Winter<sup>64</sup> indiquent qu'« à présent que la suppression de la traite était proclamée, presque tous [les esclaves] quittaient les villages ». Jean-François Bayard relève de son côté que, « en 1905 le mouvement se transforma à Banamba en exode de masse relativement pacifique mais déterminé<sup>65</sup> ». C'est dire si ces fuites nombreuses ont entraîné des conséquences importantes dans les régions concernées et je reviens plus bas sur ce sujet concernant le cercle de Kayes. Au total, le gouverneur Clozel<sup>66</sup> évalue en 1907 à 300 000 le nombre d'esclaves qui se sont ainsi émancipés en deux ans (1905-1907). Mais, on le verra, les fuites, associées à d'autres stratégies, vont continuer après cette année.

Au fil du temps en effet, ces fuites s'amplifient et prennent parfois au dépourvu tant les maîtres que l'administration. Celle-ci mesure ces départs à deux niveaux : localement, à l'étape du recensement dans les villages comme il est dit plus haut ; à Kayes même, lorsqu'elle constate *a posteriori* ces fuites, ou bien lorsqu'elle

---

62 Camara, 2012 : 56.

63 Roberts, 2000 : 688.

64 Pollet et Winter, 1971 : 255.

65 Bayard, 2007 : 223 ;

66 Clozel, 1912 : 5.

enregistre explicitement des déclarations de demande de liberté. Ainsi en mars 1900, le chapitre du rapport politique portant sur la réquisition des travailleurs est révélateur. Il semble que les notables, tant qu'ils ont encore eu l'autorité sur leurs esclaves, ont utilisé ces derniers pour répondre aux réquisitions de main d'œuvre de l'administration. Mais ce rapport indique que « *plusieurs notables sont venus réclamer contre leurs domestiques prêtés au service du chemin de fer. Quelques-uns, aussitôt arrivés se déclarent affranchis ; d'autres désertent. Leur nombre doit être assez considérable sur toute la ligne, car le montant des sommes non réclamées est de 5 à 7 000 francs chaque mois* ». Il faut d'abord relever combien ce commentaire est formulé de façon prudente et mesurée : il y est question de serviteurs prêtés par les notables : il s'agirait d'un échange de services ? Mais immédiatement le ton change : il s'agit de désertion et les notables réclament après ces déserteurs. Le statut de ces serviteurs est clairement désigné tout comme l'est ce mouvement de désertion qui s'apparente fortement à un mouvement de révolte systématique et généralisé.

On peut tenter d'approcher le nombre de ces déserteurs à partir du salaire des manœuvres réquisitionnés pour le nettoyage de la voie ferrée qui nous est donné pour 1891 : 0,5 franc / jour, soit un salaire mensuel moyen de 12 francs si l'on considère que la semaine de travail est de six jours : c'est de 4 à 600 déserteurs par mois dont il s'agirait alors sur le parcours entre Kayes et Bamako. Il n'est pas possible, à partir des indications données dans ce rapport, de déterminer comment ces désertions se sont cumulées dans le temps, et donc d'évaluer leur nombre. Mais il faut relever que l'administration s'inquiète d'un fait qu'elle ne contrôle pas, fait pourtant suffisamment visible pour devoir être signalé dans le rapport politique.

Assez vite, ces fuites individuelles, familiales et parfois collectives, sont comptabilisées par l'administration coloniale qui délivre des certificats de liberté et parfois des laissez-passer afin de permettre à ceux qui se souviennent de leur village d'origine d'y retourner.

À nouveau, en 1901, « *le recensement indique une diminution de la population du Guidimaka (222 personnes). Celle-ci est attribuée aux fuites de non-libres* ». En 1907, le mouvement est d'une forte ampleur : ainsi l'administration note que 600 esclaves ont quitté le Guidimaka depuis le recensement de 1906. Elle va faire le

décompte des départs mensuellement l'année suivante : le rapport politique de 1908 annonce un total de 383 libérations accordées sur l'ensemble du cercle pour toute l'année, et indique que 271 laisser passer pour retour au pays ont été délivrés. Le détail de ces 383 libérations est indiqué pour les mois de janvier à septembre, avec 93 hommes, 215 femmes et 55 enfants, puis 20 personnes non spécifiées entre octobre et décembre 1908. Précisons enfin que la majorité (326) des départ a lieu avant le mois de juin, soit avant l'hivernage ce qui apparaît logique tant au vu des difficultés de circulation en saison des pluies que des nécessités du travail agricole.

Mais, toujours en 1908, le rapport politique rend compte du recensement dans les cantons du Diomboukou et du Séro, ainsi que chez les Maures. Il constate une diminution très sensible de la population : « *environ 3 000 personnes (2 116 enfants et 800 adultes), pour partie à cause de l'épidémie de variole et pour émigrer vers le Ouagadou* ». Le nombre de personnes emportées par la variole n'est pas indiqué et l'on peut supposer que la plupart ont émigré. Enfin, celle-ci se dirige vers le Ouagadou ? On peut penser que l'administrateur fait une confusion entre l'empire du Ghana, autre nom de l'empire du Wagadou, et le cercle de Ouagadougou dans l'actuel Burkina Faso (à l'époque encore rattaché à la colonie du Haut Sénégal Niger) : les raisons d'une émigration vers le foyer originel du Wagadou – au nord est de Kayes – ne semblent pas très claires. On peut supposer qu'il s'agit en fait d'esclaves en fuite qui retournent dans la région où ils avaient été razzés. Et, certainement, le nombre des départs non signalés était-il plus important que les demandes de libération enregistrées au cercle.

En décembre 1909, l'administrateur indique dans son rapport annuel : « *Il n'y a eu aucune demande de liberté, la population que l'on compte ici est définitivement fixée* ». On peut d'abord envisager que cette année ait vu les maîtres d'esclaves s'organiser sérieusement pour tenter d'enrayer ce mouvement de désertion menaçant leur capital et leur potentiel en termes de force de travail : le chapitre suivant détaille leurs stratégies à cet effet. On peut également faire l'hypothèse que, quelque soit l'attention avec laquelle l'administration cherche à contrôler les mobilités, de nombreux départs se font sans que les intéressés en aient demandé l'autorisation.

De fait, de nouveaux départs sont enregistrés en 1910 dans les mêmes termes, quoique d'une ampleur moindre : en avril, 18 familles (80 personnes) ont demandé la liberté et ont été autorisées à rejoindre leur pays d'origine. En mai, le rapport politique mentionne 41 familles comptant 166 personnes, en juin, 17 personnes. En 1913 (avril), 4 familles comptant 25 personnes veulent quitter le cercle. Entre 1914 et 1918, l'administration a d'autres soucis, qui concernent la rentrée de l'impôt puis la conscription militaire et on peut supposer que son attention est quelque peu relâchée concernant les départs d'esclaves, d'autant que le personnel européen a diminué suite à la mobilisation. Enfin, après la première guerre mondiale, les rapports signalent à nouveau des départs. Ainsi en 1925 à l'issue d'une tournée de recensement dans le Guidimaka, le rapport indique que les chiffres accusent une diminution très importante du nombre des imposables par rapport au recensement de 1915. « *Cette diminution est due à de nombreux départs : 505 dans d'autres villages du cercle (ils n'y sont pas recensés et pourront être récupérés pour le paiement de l'impôt de 1926), 76 au Sénégal ou en Gambie, 43 en Mauritanie. En outre il y a eu des décès dus aux épidémies de grippe de 1918 et 1919* ».

Les dernières mentions de fuites remontent à 1929 et 1931. En 1929, le rapport politique note que la rentrée de l'impôt est difficile pour la banlieue de Kayes : « *de nombreux habitants retournent dans les cercles de Bougouni et de Sikasso, anciens serviteurs du Guidimaka et des Peuls, d'où ils avaient été importés à l'époque de Samory* ». Puis encore en 1931 : « *À noter l'exode d'anciens captifs vers leur pays d'origine (Ségou, Koutiala, Bougouni, Sikasso)* ».

L'administration va tenter d'autre part de contrôler ces mouvements de population en instituant les villages de liberté, avec des résultats pour le moins mitigés. À ce sujet, Bakary Camara explique que « dans les villages de liberté, ils [les esclaves en fuite] étaient confiés à des chefs de case pour lesquels ils travaillaient et étaient payés en nature après la récolte »<sup>67</sup>. En fait, les gens de ces villages, situés à proximité des postes militaires, faisaient partie des premiers réquisitionnés pour les différentes corvées (déchargement des chaloupes à Kayes, portage, etc.). Ainsi, le rapport politique de 1908 précise à propos des

---

67 Camara, 2012 : 54.



esclaves libérés : « *Tous les anciens captifs originaires du sud et principalement du Ouassalou demandent à retourner après un court séjour au bureau de Kayes. Quelques uns ne se souviennent plus de leur famille et ignorent le nom de leur village. Ils s'établissent dans les villages qui leur sont réservés. Ils sont très prospères, leur impôt est toujours le premier payé. Le cercle y recrute une bonne partie de la main d'œuvre qui lui est nécessaire* ». Le rapport est sans doute quelque peu optimiste et Denise Bouche<sup>68</sup> mentionne que, « de 1905 à 1910, les villages de liberté, sauf exception, se vident ». De fait, il faut interroger le traitement réservé à ces fuyards censés bénéficier de la protection de l'administration française. De nos jours, ceux qui évoquent les esclaves réfugiés dans les villages de liberté parlent des « esclaves du commandant » et indiquent que leur sort n'était guère plus avantageux que leur situation antérieure. Denise Bouche rapporte l'anecdote d'un administrateur de Kita, qu'elle qualifie d'« étourdi », qui, rendant compte du village de liberté de Kita, mentionne dans son rapport « les captifs employés sur le poste » et se fait rappeler à l'ordre par son supérieur<sup>69</sup>. Marie Rodet de son côté a identifié des sites près de la ville de Kayes où les esclaves se réfugiaient après avoir quitté les villages de liberté, afin d'éviter de se faire remettre par l'administration à leurs anciens maîtres<sup>70</sup>.

Finalement, Denise Bouche précise qu'« Il n'est même pas sûr que les situations réelles aient été connues, tant étaient nombreuses et puissantes, tant du côté de l'observateur que de celui de l'observé, les raisons d'entretenir le flou<sup>71</sup> ».

## **2. Les tentatives des maîtres pour empêcher les fuites**

Les rapports politiques mentionnent deux types de réactions des maîtres d'esclaves, éventuellement complémentaires, pour tenter d'empêcher de deux façons ces fuites. Tout d'abord, ils organiseront dans certains cas la poursuite de leurs esclaves. D'autre part, ils iront parfois fonder des villages éloignés du fleuve et de Kayes, afin de « déménager » sous bonne garde une fraction de leur population.

---

68 Bouche, 1991 : 215.

69 Ibid., 1991 : 215.

70 Rodet, 2010 : 269.

71 Bouche, 1991 : 217.

Richard Roberts fait état d'un autre mode de réaction. Se basant sur l'étude des jugements rendus par le tribunal de province du cercle de Gumbu, il en détaille une centaine, opposant des maîtres à leurs esclaves sous des motifs divers : « Ces procès, portant sur des conflits à propos de dettes, de contrats et de propriété, traités par le tribunal de province de Gumbu dans la première moitié de 1908, révèlent l'une des stratégies que les maîtres développèrent afin de garder leurs esclaves et de les empêcher de quitter la région<sup>72</sup> ».

Les rapports politiques ne donnent pas d'indices sur une telle stratégie dans le cercle de Kayes, et il y aurait là une piste à explorer au niveau de la section des affaires juridiques des archives pour le cercle de Kayes. Par contre, ils reviennent régulièrement sur les différents troubles impliquant les maîtres et les esclaves, troubles qui mettent en cause l'ordre public tel que voulu par l'administration.

En décembre 1888, dans un échange de courrier<sup>73</sup> entre des notables du Guidimaka et le gouverneur du Haut-Sénégal – Niger, les notables reprochent à ce dernier d'encourager les esclaves à la fuite. Ils menacent de se retirer de la région et justifient ainsi leur démarche : « Sache, Gouverneur, que notre situation est perdue. Nous sommes des cultivateurs et nous ne pouvons cultiver sans captifs ». Le Gouverneur leur répond rapidement une première fois : « Je ne cherche pas à faire sauver vos captifs. Vous avez le droit de les rattraper chez vous, mais pas sur la rive gauche du fleuve. Certain de vous sont venus à Takoutala, ont tué mes hommes. Vous en serez punis ». Il adresse finalement un courrier « à tous les notables du Guidimaka », aux villages de Somankidi et de Diaguili, (à Daritibilé et Demba Gandega,) daté du 28 décembre 1888 : « Le commandant supérieur vous recommande de retenir vos captifs ».

Cet échange entre les notables et le gouverneur est significatif du rapport de force encore fragile entre le gouverneur et les Soninkés du Guidimaka, et cet épisode s'inscrit dans un contexte peu stabilisé et certainement présent dans les mémoires des uns et des autres. En effet, les dernières campagnes militaires ne se terminent que deux ans plus tôt, ainsi qu'on l'a vu précédemment (cf. page 89). Il y a risque de révolte puisque les maîtres d'esclaves en fuite se sont lancés armés à

---

72 Roberts, 1999 : 707.

73 ANM 2E6 : Correspondance avec les chefs indigènes, 1887-1911.

la poursuite de ces derniers et ont, dans cette traque, traversé le fleuve (le village de Takoutala est en effet sur la rive gauche du Sénégal, tandis que la province du Guidimaka est en rive droite). Et l'on peut faire l'hypothèse que ces hommes tués sont des gardes cercles qui avaient en charge la protection d'un village de liberté où ces esclaves s'étaient réfugiés.

Enfin, la menace du retrait de la région n'est pas vaine : le déplacement d'une fraction de villages situés sur le fleuve et proches de Kayes et de ses villages de liberté afin de créer un nouveau village à l'intérieur des terres est un fait connu de la fin du XIX<sup>ème</sup> et début du XX<sup>ème</sup> siècle. Dès janvier 1901, le rapport politique relève le fait : « *il y a lieu de constater à ce sujet une tentative de certains indigènes à se déplacer pour s'éloigner de Kayes, dans l'espoir de diminuer les chances d'évasion* ». L'administrateur Duboscq relève encore ces déplacements en mai 1907 et note : « *ils [les chefs de villages et les maîtres] espèrent sans doute que leurs captifs auront moins d'occasion de se rendre à Kayes réclamer leur liberté* ». Pour exemple, le village d'Aourou, qui deviendra après l'indépendance chef-lieu d'arrondissement, est créé vers 1900 : situé à environ 80 kilomètres au nord de Kayes environ, à l'initiative des notables du village de Gagny, lui-même situé sur le fleuve et à une quinzaine de kilomètres de Kayes. Plusieurs autres villages ont, dans cette période, transféré une partie de leur population loin du fleuve Sénégal.

D'autre part, se retirer de la région peut aussi signifier le passage de la frontière pour se réfugier en Mauritanie. De nombreux épisodes de ces mouvements frontaliers sont enregistrés par l'administration au cours de la période concernée par le dépouillement des archives ici exploité. Ces mouvements vont à une occasion de la Mauritanie vers le Soudan (il s'agit d'échapper à l'autorité de Gouthia B., chef du canton de Bakel dont dépend alors le Guidimaka mauritanien, indique le rapport politique du mois d'avril 1905) mais plus souvent du Soudan vers la Mauritanie<sup>74</sup>. Ils ont été facilités par le fait que, si la délimitation entre la Mauritanie et le Haut Sénégal Niger passe par un affluent du fleuve Sénégal, la Karakoro, la province précoloniale du Guidimaka est bel est bien à cheval sur

---

74 Et dans ce cas, ces passages de frontière sont liés au différentiel du taux d'imposition, moins élevé en Mauritanie, tandis que la réquisition de main d'œuvre y est moins élevée que sur Kayes, comme indiqué dans le chapitre précédent.

cette rivière : les alliances entre les différents villages qui composent cette région sont encore d'actualité au XXI<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, le recensement général du canton du Guidimaka relevant de la colonie du Haut-Sénégal Niger effectué en 1907 fait état de 2 800 habitants en moins : 1 000 sont partis vers le cercle du Guidimaka en Mauritanie, 600 captifs ont été libérés, 400 personnes sont mortes de la variole. Le rapport ne dit pas ce qu'il est advenu des 800 personnes manquantes dans ce décompte.

Le rapport politique d'avril 1907 mentionne les reprises d'esclaves en fuite, qui constituaient de véritables expéditions militaires. Elles sont connues de l'administration : l'administrateur adjoint Duboscq, qui réalise le recensement d'une dizaine de villages du canton du Guidimaka, dénombre en 1907 la « perte » en un an de 962 personnes, dont plus de 500 esclaves. Il précise au sujet de ces départs : « *il faut compter sur les reprises [d'esclaves] possibles et même probables pour atténuer [ces pertes].* »

Un témoignage contemporain atteste de la violence de ces opérations de reprise. Alors que je projetais un voyage avec un collègue, membre lui-même de la famille des chefs d'un des villages d'où s'étaient évadés leurs esclaves, ce dernier mentionnera un des villages sur l'itinéraire, où, s'il était nécessaire de s'y arrêter, il ne fallait impérativement pas prononcer son *Diamou* (nom de famille, marqueur de son statut social dans la région) : « Non seulement ils ne me donneraient même pas à boire, mais ils me jetteraient des pierres pour me chasser ». Et d'expliquer comment ses propres ancêtres s'étaient lancés à cheval et en arme afin de rattraper leurs esclaves, au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Les deux groupes s'étaient ensuite affrontés dans un violent combat, soldé par plusieurs morts. Ce sont les descendants de ces esclaves qui, depuis, avaient fondé le village dont il est question ici. La traque se passe environ un siècle avant que je recueille ce témoignage et sa mémoire encore vivante indique la profondeur du traumatisme vécu alors.

Pour la région du Diahunu, dans l'actuel cercle de Yélimané, Éric Pollet et Grace Winter mentionnent également ces « équipées nocturnes visant à récupérer leurs esclaves en fuites, encore après 1905<sup>75</sup> ».

---

75 Pollet et Winter, 1971 : 255.

Dans un premier temps, l'administration coloniale évitera de s'affronter directement avec les maîtres des esclaves. Plusieurs auteurs cités plus haut (Bouche, Camara) indiquent que, lorsque des propriétaires venaient réclamer leurs esclaves échappés, ces derniers pouvaient leur être rendus. Les rapports politiques mentionnent parfois, en 1897, 1898 ou encore en août 1900, la confiscation des biens d'un notable réfractaire aux ordres de l'administration coloniale ou « négligeant » la rentrée de l'impôt. Hors, ces biens sont souvent constitués par des esclaves. En août 1900, l'épisode est fort : le commandant de cercle, confronté à une importante désertion sur les chantiers du chemin de fer à Kayes, note dans son rapport qu'il a libéré « *dans les villages autant de non libres qu'il y a sur les chantiers de déserteurs, soit 84 libérations. Tout en faisant œuvre de civilisation, on ne tardera sans doute pas à constater les résultats efficaces de ce nouveau procédé* », explique-t-il.

La position de l'administration coloniale va progressivement changer, celle-ci n'arrivant pas à empêcher le mouvement et y trouvant alors un certain nombre d'avantages. Ainsi, le rapport politique pour l'année 1908 qui fait état de la fuite des esclaves évalue la situation : « *Tous les anciens captifs originaires du sud et principalement du Ouassalou demandent à retourner après un court séjour au bureau de Kayes. Quelques uns ne se souviennent plus de leur famille et ignorent le nom de leur village. Ils s'établissent dans les villages qui leur sont réservés. Ils sont très prospères, leur impôt est toujours le premier payé. Le cercle y recrute une bonne partie de la main d'œuvre qui lui est nécessaire... L'émigration des anciens captifs vers leurs pays d'origine est un bien. Cela favorise le repeuplement du pays par des indigènes habitués au travail. D'autre part, ils livrent à elle-même cette race paresseuse qui comptait sur eux pour vivre et devra désormais travailler comme tout le monde* ».

Et, en 1912, F. Clozel peut ainsi écrire : « Et non seulement les troubles soulevés par cette libération de plus de 300 000 captifs en moins de deux ans ont été tout à fait insignifiants, mais encore la prospérité du pays s'en est trouvée accrue. Les anciens maîtres, dépossédés de leurs esclaves, se sont mis eux-mêmes au travail, et les captifs libérés en ont fait autant de leur côté, et, sûrs de conserver

désormais tout le fruit de leur labeur, ils ont déployé une activité beaucoup plus grande que par le passé<sup>76</sup> ».

Je reviens sur ces propos plus loin : ils attestent d'une reconnaissance *a posteriori* du fait accompli, celui d'un mouvement généralisé de fuite des esclaves, D'autre part, sous la plume du gouverneur Clozel, il s'agit également de rendre des comptes à l'opinion publique française : les lois émancipatrices de la République ont bien été appliquées.

### 3. L'autonomisation des esclaves

Ainsi, sur deux ou trois décennies, les anciens esclaves qui connaissaient leur région d'origine vont y rentrer tandis que d'autres vont s'établir dans les villages dits de liberté, proches de Kayes ou de Médine et surveillés en tant que tels.

Mais un processus plus original voit le jour en parallèle, que l'administration repère assez vite et qu'elle tente d'enrayer : la création par des esclaves de villages autonomes. Plusieurs situations sont connues, la première dès avril 1907. En effet, l'adjoint Duboscq chargé du recensement dans le Guidimaka, indique qu'il a eu à gérer des différends sur la délimitation entre trois villages : Melga et Sérénati d'une part, qui sont assez proches l'un de l'autre et Bouillagui d'autre part, village nouveau situé un peu au sud de ces deux villages. En 2006, l'histoire de la fondation du village de Bouillagui par des descendants d'esclaves dans cette période m'est racontée dans les mêmes termes. Marie Rodet évoque ces villages dans son ouvrage de 2009<sup>77</sup>. Dans un article portant sur « la mémoire de l'esclavage à Kayes », elle développe davantage ce sujet et mentionne également ce différent sur le foncier entre Sérénati et Bouillagui, qu'elle date des environs de 1914<sup>78</sup>. Le rapport de la tournée réalisée en décembre 1924 dans le Guidimaka malien, résumé dans le rapport politique de 1925, signale la création de Bouillagui en 1919 « *par des gens venus de Sérénaty* » : il aura fallu 17 ans à l'administration coloniale pour enregistrer la stratégie des esclaves en vue de s'émanciper.

---

76 Clozel, 1912 : 5.

77 Rodet, 2009 : 101.

78 Rodet, 2010 : 263.

Marie Rodet cite un autre village créé par des esclaves du village de Saréyéro dans le Guidimaka, le village de Bokédiambly dont elle situe la fondation vers 1935. Mais elle mentionne l'existence d'un village de ce nom en Mauritanie, dans l'actuel département mauritanien du Guidimaka : il existe effectivement, situé dans la commune de Khabou en Mauritanie et fondé en 1925 par des gens venus du village de Nahaly (cercle de Kayes et actuelle commune de Djélébou) au Mali, selon la monographie de la commune<sup>79</sup> (la monographie mentionne également un autre village créé en 1911 par des personnes venues de Bouyagui au Mali : Sabouciré). Et le rapport politique de février 1928 mentionne Bokédiambly : *« vingt-deux familles dirigées par Ali Camara, originaires de Naali, se sont installées à Bokédiambly dans le Cercle du Guidimaka, elles paient l'impôt sur Kayes. Elles sont autorisées à se fixer en Mauritanie »*. Mais il existe également un village de ce même nom, Bokédiambly (orthographié Boko Diambly dans l'annuaire des communes issu du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009), situé dans le cercle de Kayes et la commune de Guidimakan Keri Kaffo, qui pourrait également correspondre, et il est possible que les deux sites aient été confondus. Quoiqu'il en soit, ces différents mouvements de population, amenant un groupe à quitter le village natal pour fonder un nouveau village, ne sont pas de même nature. S'installer en Mauritanie peut être motivé principalement par la perspective d'échapper à un taux d'imposition bien plus important dans le cercle de Kayes. Quitter le village des maîtres pour s'établir dans un nouveau village dans le cercle de Kayes vise à l'émancipation sociale et, plus significativement, à la liberté tout court.

Autre exemple, le rapport politique du 2<sup>ème</sup> trimestre 1918 fait état de la création de villages indépendants par des descendants d'esclaves. Pendant la maladie du chef du village de Séliféli (dans l'actuelle commune de Sahel, au nord de Kayes), son cousin assure l'intérim. L'administration enregistre ce cousin comme chef définitif ; mais le chef légitime guérit. Suite à cette erreur, la chefferie est disputée et il y a querelle entre les deux cousins. Les « affranchis » soutiennent l'intérimaire, Mamadou Gunlay D. On peut penser que celui-ci, sachant sa légitimité fragile, avait fait campagne auprès des descendants d'esclaves. La

---

79 Monographie de la commune de Khabou, 2005 : 16.

querelle s'envenime, et « *bientôt en effet, dans presque tous les gros villages du Guidimaka, les affranchis manifestèrent l'intention d'aller former à Bambella et Touroula des agglomérations dont les Markas<sup>80</sup> seraient exclus car, tous serviteurs de case et ignorants pour la plupart le pays de leurs pères, ils ne sauraient quitter le Guidimaka* ». Le gouverneur décide de rappeler les Markas à l'ordre (« *ils n'ont plus aucun droits sur eux, il faut les inviter à leur donner des terres de culture. Des sanctions seront prises si les Markas se permettent des actes délictueux envers les anciens serviteurs* », annote-t-il sur le rapport) ; il recommande aux anciens serviteurs de rester dans leur village. Enfin, il donne raison au chef légitime. Quoiqu'il en soit des recommandations, il n'en demeure pas moins que les villages de Bambella et de Touroula sont fondés dans cet épisode et existent toujours.

Marie Rodet mentionne également pour 1931 un conflit portant sur l'accès aux terres de culture qui oppose les maîtres et des esclaves de ce village de Seliféli : on peut envisager qu'il s'agisse d'un second épisode, concernant ceux des esclaves qui n'étaient pas partis dans le premier mouvement. L'administration coloniale va condamner les protagonistes et les esclaves de Séliféli et ces derniers vont s'installer à Bangassi-Liberté. De même, selon M. Rodet, des esclaves ayant quitté Oumare Fara [il s'agit certainement de Koumarefara] ont créé un second quartier à Bangassi, Bangassi Nango<sup>81</sup>.

Un autre village de ce même Guidimaka nous est signalé par plusieurs interlocuteurs comme ayant été également créé par des esclaves ayant déserté le village de leurs maîtres : c'est ce village où mon collègue me demande instamment de ne pas y prononcer son nom de famille.

On compte donc un minimum de six villages créés par des esclaves ayant quitté les villages de leurs maîtres en une ou plusieurs vagues, pour la seule partie malienne du Guidimaka. Marie Rodet fait d'autre part état de la création dans des conditions similaires d'un village appartenant à l'actuelle commune de Liberté-

---

80 Ce terme est parfois employé pour désigner à tort les Soninké, indique Claude Meillassoux, 1978 : 126.

81 Bengassi Nango est recensé en 2009 comme un village autonome d'un peu plus de 1 200 habitants, relevant de la commune rurale de Bengassi qui compte neuf villages au total.



Dembaya en rive gauche du fleuve, Bougarila. Ce cas de figure relève d'un autre canton, le Gadiaga, dont le centre politique à l'époque précoloniale se situe autour de Bakel au Sénégal. Tout montre finalement que ce mouvement d'autonomisation a concerné l'ensemble du Cercle de Kayes. Mais dans d'autres régions le même processus a vu le jour : Manchuelle en fait état pour la partie mauritanienne du Guidimaka ; pour cette même région, l'administrateur Saint-Père explique que « depuis 1900, les Peuls et les Bambara, auxquels se sont joint des esclaves libérés, ont formé des villages indépendants »<sup>82</sup>. Roberts mentionne également la création de villages indépendants par les esclaves libérés, pour le cercle de Gumbu.

Il semble, enfin, que ce mouvement ait continué, puisque l'administrateur adjoint Lugeol dans son rapport du 3<sup>ème</sup> trimestre 1921 annonce une diminution de 500 imposables pour une population de 12 000 individus dans le Guidimaka. « *D'après les recensements fournis, la plus grande partie de ces indigènes, anciens serviteurs, auraient formés d'autres villages sur les bords du fleuve et seront recensés dans une prochaine tournée qui aura lieu vers le 15 novembre* ».

Finalement, comment comprendre ce mouvement de fond qui voit une majorité des esclaves s'émanciper et rentrer dans leur région natale, tandis que ceux qui vont rester vont transformer les rapports sociaux avec leurs anciens maîtres, autour de formes de métayage relevant parfois du symbolique ? À suivre Claude Meillassoux, « Les cas de rébellions d'esclaves sont rares. Des captifs certes, enfermés dans des baraques et prêts à être embarqués, se sont rebellés ; des esclaves ont cherché à fuir, des usurpateurs d'origine servile ont pris le pouvoir. De révoltes organisées et qui se seraient rendues maîtresses de l'ordre des maîtres, il n'y en a pas eu<sup>83</sup> ». Certes, l'Afrique noire n'a pas connu d'épisodes similaires aux révoltes d'esclaves menées par Spartacus dans la Rome ancienne, ni non plus de grandes jacqueries menées par les serfs dans l'Europe du Moyen-âge. Néanmoins, ces fuites, repérées par l'administration coloniale dès 1888 et jusque dans les années trente, témoignent bien d'un mouvement de révolte prolongé et diffus, les esclaves utilisant les contradictions de la politique coloniale pour échapper à leur condition servile. Et le mouvement de création de villages

---

82 Saint-Père, 1925 : 17.

83 Meillassoux, 1986 : 312.

indépendants, signalé à plusieurs reprises dans l'entre deux guerre et évoqué plus haut, fait la preuve de concertations entre les esclaves, d'un jeu d'alliance avec certains notables ainsi que de regroupements de familles serviles originaires de plusieurs villages de la région du Guidimaka, en particulier. Dit autrement, si les esclaves n'ont pas pris le pouvoir sur leurs maîtres, ils ont néanmoins considérablement transformé les rapports sociaux entre maîtres et esclaves. Ainsi, la terre de culture, relevant théoriquement depuis l'indépendance du Domaine National, est de fait gérée par les maîtres de la terre : à Kayes, les familles fondatrices et de chefs de village. Dans la pratique, toute personne habitant dans le village demandant une terre de culture se la verra attribuer (ce sera par exemple le cas d'un enseignant affecté à l'école du village). Les esclaves qui se sont émancipés et sont restés dans le village de leurs maîtres se sont vu d'autant plus facilement attribuer des terres de cultures que leurs anciens maîtres craignaient de les voir désertier à leur tour. Et la formule de métayage pratiquée dans la région de Kayes, qui correspondait à l'origine à 10 % du total de la récolte selon Catherine Quiminal, devient assez vite symbolique : « Le dyaka est la réaffirmation de la gestion collective de la terre comme essentielle à la perpétuation du système<sup>84</sup> », explique-t-elle.

#### ***D. Les conséquences de la fin du mode de production esclavagiste***

À la fin du XIX<sup>ème</sup> et au début du XX<sup>ème</sup> siècle, alors que la colonisation est bien installée dans le cercle de Kayes, les comptes-rendus concernant son économie font état d'une prospérité certaine. Celle-ci succède aux périodes précédentes, faites de conflits parfois larvés mais plus souvent ouverts, qui avaient fortement désorganisé l'économie de la région.

D'une part, la production agricole est diversifiée, avec du mil, du riz, du maïs, de l'arachide ou encore du coton. D'autre part, cette production est excédentaire en ce qui concerne le vivrier, ce qui autorise la commercialisation d'une partie des récoltes et certainement aussi la conservation de stocks de sécurité. Enfin, le coton et l'arachide sont commercialisés et constituent une source de revenus non

---

84 Quiminal, 1991 : 14.

négligeable. Ainsi, le rapport politique de 1892-93 indique que « *La production du Guidimaka a doublé en deux ans, les villages font de une à deux récoltes* ». Plus tard, en mai 1900, « *le Guidimaka a vendu entre 70 et 80 tonnes de mil aux Maures (coût : 0,20 francs à 0,25 le kilo). Fin juin, il a apporté 50 tonnes à Kayes pour les vendre* ». Dernière indication concernant la production agricole du cercle, le rapport politique indique en avril 1901 que le capitaine Mamadou Racine a été *envoyé dans le Guidimaka pour faire la révision du recensement et inviter les gens à venir vendre leur mil à Kayes*<sup>85</sup>. On comprend de cette invitation qu'il est notoire que les gens de cette région sont en mesure de commercialiser leurs surplus. Avril et mai constituent pourtant la fin de la saison sèche tandis que la saison des pluies est attendue en juin : en année normale, cette période est celle de la période sensible de la soudure entre la récolte de l'année précédente et les futures récoltes, qui ne rentreront qu'à partir de septembre-novembre suivant. Si les propriétaires terriens de la région peuvent commercialiser de telles quantités de céréales, c'est bien évidemment que les stocks de réserve sont sécurisés. Ces informations sont les seules relevées dans les rapports politiques pour cette période concernant la production agricole : d'évidence, la situation économique du cercle de Kayes ne pose alors pas de problème et ne mérite pas d'autre signalement de l'administration.

Un autre indicateur de la vitalité agricole du cercle de Kayes est relevé par Jean-Louis Couture<sup>86</sup> dans la région du Diomboukou. Ce dernier observe des aménagements hydrauliques sur les rivières affluents du fleuve Sénégal, en rive droite de celui-ci (la Térékollé et la Kolimbiné). Ces aménagements, aujourd'hui tombés en désuétude et remontant à l'époque précoloniale, visaient à contrôler les cours de ces rivières et à organiser l'irrigation de bas fonds en vue de la culture du riz. Couture indique des plantations d'arbres sur les berges, destinées à fixer et canaliser le lit de la rivière. Cette entreprise révèle une connaissance des

---

85 Premier officier soudanais, le capitaine Mamadou Racine Sy possède sa fiche wikipédia, synthèse d'ouvrages historiques (parus chez l'Harmattan en 2010 et Karthala en 2014) : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Mamadou\\_Racine](https://fr.wikipedia.org/wiki/Mamadou_Racine). Cette fiche indique : « Louis Archinard le nomme chef du village de Kayes-rive droite et des territoires qui en dépendent le 31 octobre 1890 ». On retrouve mention dans les rapports politiques de ce capitaine jusqu'en janvier 1905 : les plaintes liées au capitaine Racine pour son activité de chef de canton sont alors classées sans suite, « certaines remontant à plus de 21 ans ».

86 Couture, 1996.

caractéristiques des différentes variétés d'arbres utilisées : les racines de ceux plantés aux crêtes des berges plongent en verticale et assurent la stabilité de l'édifice, celles des arbres plantés à leurs devers sont plus couvrantes et freinent l'érosion. Il relève ensuite les traces de chenaux, lesquels pouvaient être ouverts ou refermés manuellement depuis la rivière, orientant à volonté l'eau vers des cuvettes ou des bas-fonds lors des périodes de crue des rivières. Ces aménagements concernent plusieurs kilomètres de rivière et impliquaient une mise en œuvre initiale puis une maintenance sans doute coordonnée entre plusieurs villages dont les terroirs étaient traversés par la rivière. Une telle entreprise a évidemment été anticipée sur plusieurs générations.

La description et l'explication que donne Jean-Louis Couture de ces aménagements sont d'autant plus précises que, avant d'être anthropologue, cet auteur est ingénieur agronome et spécialiste des zones sahéliennes. Il donne ainsi sens à une visite de terrain où m'avaient emmené d'anciens émigrés de cette même région, me montrant des bas fonds identiques et m'expliquant que leurs grands parents y cultivaient du riz et du coton, sans que je ne possède alors les clés de compréhension du dispositif. L'ensemble témoigne en effet de savoir-faire très perfectionnés permettant le contrôle de l'eau et la maîtrise de l'environnement et supposant une main d'œuvre nombreuse. Couture précise à ce sujet : « N'y aurait-il pas là un champ de réinterprétation de la décrue dans la vallée du Sénégal où les grandes cuvettes inondables (kullade) auraient été plus facilement inondées et drainées par des chenaux creusés dans le bourrelet alluvial (appelés *cangul* en pulaar) à une époque où la mobilisation de la main d'œuvre pour les creuser était captive, tant chez les Soninkés que les Halpulaaren, ce qui semblerait corroboré par la formation sociale de l'époque ?<sup>87</sup> ».

Ces potentialités agricoles sont bien évidemment dépendantes de l'utilisation du travail servile dans la région. En effet, l'agriculture est alors (et encore essentiellement de nos jours) manuelle. L'usage d'une main d'œuvre nombreuse permet donc une agriculture extensive et l'importance des récoltes est directement dépendante de la surface cultivée. La disponibilité de cette main-d'œuvre servile permettait également de mettre en œuvre des techniques d'irrigation complexes :

---

87 Ibid : 10.

aménagement des berges, creusement des canaux et ouvertures contrôlée des vannes en saison des pluies. On comprend alors plus précisément la plainte que je rapporte plus haut (cf. page 97), véritable cri de détresse des notables envers le gouverneur accusé de favoriser la fuite des esclaves : « Nous sommes des cultivateurs et nous ne pouvons cultiver sans captifs ». Ces notables ne disent pas s'ils vont ou non cultiver eux-mêmes : et sur ce point les récits diffèrent selon les régions (les maîtres cultivant aux côtés de leurs esclaves dans certains cas ; dans d'autres situations, leurs fils aînés ont en charge la gestion des travaux sur les champs) ; il n'en demeure pas moins que le gros du travail était assuré par les esclaves. Or, ces derniers commencent dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à s'enfuir, dans un mouvement qui s'accélère, vers leur région natale ou vers des villages indépendants, comme on l'a vu. En outre, ce mouvement d'émancipation va considérablement transformer les rapports sociaux : jusqu'à l'autonomie pour ceux des esclaves demeurés dans les villages des maîtres mais susceptibles de les quitter en cas de maltraitance, ce jusque dans les années trente. Pareil bouleversement, la disparition d'une main d'œuvre nombreuse, ne pouvait être sans conséquences sur l'économie agricole de la région.

### **1. Les crises agricoles**

On peut envisager en effet qu'il y ait une certaine corrélation entre la désorganisation que n'a pas manqué d'entraîner ce mouvement de fuite des esclaves et l'état de la sécurité alimentaire, plus largement l'état de l'agriculture dans la région. Dès 1906, l'administration coloniale enregistre des difficultés alimentaires plus ou moins graves dans le cercle de Kayes. Monique Chastanet, dont la recherche porte sur le cercle tout proche de Bakel au Sénégal et pour les mêmes périodes, explique que les crises de subsistance sont en réalité cycliques et cumulatives : une mauvaise récolte en année T entraîne une disette, voire une famine, en année T+1. En outre, la campagne agricole qui s'ouvre en T+1 à l'arrivée des pluies est d'emblée handicapée par la disette, qui laisse d'une part les agriculteurs mal ou sous alimentés et donc fatigués au début de cette période intense, tandis que certains d'entre eux ont émigré pour travailler afin de se procurer des ressources ce qui réduit d'autant la main d'œuvre disponible. « Par exemple la crise de 1926-27 / 1927-28 apparaît en juin 1926 alors que les récoltes de l'année 1925-26 ont été assez satisfaisantes. Elles n'ont pas suffi cependant à

assurer la soudure aux récoltes de jeeri en octobre-novembre 1926. Celles-ci étant très mauvaises à cause d'un hivernage très sec, la situation vivrière ne se rétablit qu'en septembre 1927 après quinze mois de crise<sup>88</sup> ».

Ainsi, en avril 1906, l'administrateur fait mention d'une disette en mil dans le Guidimaka et le Kaméra, « *liée à l'imprévoyance des indigènes* », explique-t-il dans son rapport politique.

Huit ans plus tard, en mai 1914, le rapport de cette période indique que la disette est pénible, la récolte 1913 ayant été déficitaire. « *Il est certain qu'une population travailleuse aurait atténué dans une large mesure les conséquences de cette pénible situation. Pendant toute la saison sèche (...) les indigènes valides auraient pu se procurer les ressources nécessaires pour atteindre la prochaine récolte. Ils n'en ont rien fait* ». On comprend à demi-mots que les greniers sont vides. Plus tard encore, en avril 1924, le diagnostic semble d'abord optimiste : « *Au nord très fertile, le maïs donne deux récoltes par ans. Le coton fait 2,5 m de haut. Les cultures industrielles (coton et arachide) ont apporté l'aisance à nos administrés ; on a l'impression très nette qu'ils ont de l'argent* ». Mais le coton ne se mange pas et l'arachide avait vocation essentiellement à être commercialisée : tandis qu'une tournée fait état de la pénurie de céréales pour cette année<sup>89</sup>. Le commandant estime que la disette a été facilement supportée : « *le fruit du rônier a compensé, il est très apprécié* ». Mais il est fort probable que l'administrateur ait voulu minimiser les difficultés de la situation alimentaire dans son rapport à son supérieur. À nouveau, en effet, au moment de la rentrée des récoltes en décembre 1925, il est fait mention des conséquences de la sécheresse et du déficit de l'année précédente. « *La situation alimentaire est des plus précaire ; les indigènes n'ont pas de réserve de mil. La province n'est pas menacée par la famine car la brousse est bien dotée en produits naturels (pain de singe et fruit du rônier)* ». Le rapport donne le détail des récoltes : pour le mil, la récolte équivaut aux deux-tiers de celle de 1924 (qui était déjà très médiocre) soit 4 mois de

---

88 Chastanet, 1983 : 30.

89 Communication orale de Mahamet Soumaré, École normale supérieure, Bamako. Les gens ont gardé le souvenir de cette famine. Dans le village natal de M Soumaré, le grenier nommé « la panse de l'éléphant » appartenant à son grand père avait permis de nourrir tous les nécessiteux des villages environnants. Il est resté fameux dans la région, dit-on.

nourriture. Pour le maïs la récolte couvre 8 à 15 jours de nourriture, contre 3 mois habituellement. Pour l'arachide, la récolte correspond à la moitié de 1924 qui était déjà très mauvaise, pour le coton c'est le quart.

Au quatrième trimestre 1926, l'administration prévoit l'aggravation de la situation alimentaire : « *La pénurie des récoltes qu'accompagne malencontreusement la baisse des prix des produits va raréfier à brève échéance les disponibilités vivrières et monétaires de nos administrés* ». Ces derniers sont incités à faire du maraîchage sur les berges du fleuve. Mais tous les villageois n'ont pas accès à ces berges de même que tous les villages ne sont pas situés sur le fleuve ou sur un cours d'eau pérenne. L'administration interdit par ailleurs la vente à l'exportation de tout produit vivrier, afin de tenter de retenir les rares stocks disponibles sur le marché local. Dans le cercle de Kayes, la crise est rude : en 1928, le rapport politique note pour certains villages du Guidimaka que « *Les habitants des villages de Sarreyro, Aourou, Bounkouguissi [aujourd'hui orthographié « Boutinguisse* », sur l'actuelle commune de Karakoro], *Kalinioro, qui ont été très éprouvés par la famine, auraient pu ensemercer des surfaces plus grandes de mil, de maïs et d'arachides. Mais, paresseux de nature et prétextant la faim, ils se sont contentés de mettre les graines en terre et ont quitté leurs villages pour venir à Kayes chercher du travail afin d'avoir de quoi se nourrir, laissant le soin de l'entretien des champs aux femmes et aux fillettes. Ces dernières, surchargées de travail, n'ont pu sarcler beaucoup d'entre eux, dont le mil, le maïs et l'arachide ont péri, étouffés par les mauvaises herbes* ».

En février 1928, le rapport note que les récoltes de 1926 étant déjà très déficitaires, les habitants n'ont pu réduire leurs dettes en 1927 « *c'est tout juste s'ils ont pu payer en 1927 leur imposition. Ils firent de nouveaux emprunts en 1927* ». La disette est de nouveau importante, et l'administration fait des avances en semences mais aussi en céréales destinées à l'alimentation (« *Le kilo de mil très rare sur la place atteint 3 francs le kilo* » précise le rapport).

Enfin, après une ou deux années plus favorables, la crise réapparaît et au 4<sup>ème</sup> trimestre 1930 le rapport de l'administration relève que « *la récolte de mil est inférieure des 2/3 au moins par rapport à l'an dernier, le maïs et le riz ont été également fort endommagés par les criquets et les sauterelles. Seules les*

*arachides ont donné une récolte abondante, mais les cours pratiqués sont infimes ».*

Très clairement pour ces différents épisodes, les conditions climatiques ont été défavorables et l'administration indique en outre pour 1930 une invasion de sauterelles, dont on sait que les passages sur les champs peuvent ravager toute une campagne agricole. D'autre part, et ceci conforte la chronologie que j'établi à partir des ANM, la situation du cercle de Kayes correspond à celle qu'analyse Monique Chastanet dans la région de Bakel : en effet, celle-ci compte pour Bakel un cycle identique avec « quatre grandes crises [qui] sévissent du début du XX<sup>ème</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale : 1905-06 / 1906-07 ; 1913-14 / 1914-15 ; 1926-27 / 1927-28 ; 1944-45 / 1945-46<sup>90</sup> ». Il est vrai que les archives portant sur Bakel sont plus anciennes que celles concernant Kayes, occupé plus tard que Bakel. Monique Chastanet dispose de plus de recul et indique une première crise de 1867 à 1869, quelques années après l'installation française à Bakel. Je n'ai d'autre part trouvé aucune référence postérieure à 1944 pour des difficultés alimentaires sur Kayes. Mais ces quatre grandes séquences sont qualifiées par M. Chastanet de véritables famines, et il semble bien que ces mêmes famines aient sévi dans le cercle de Kayes.

Certes, ces séquences correspondent à des épisodes de sécheresse, éventuellement accentuées par le passage des sauterelles. Mais la région est coutumière de ces fluctuations et celle-ci constituent des événements avec lesquels la population savait compter : l'ampleur de la production agricole relevée au début de la période coloniale atteste que des stocks de sécurité devaient exister. Dans cette période de l'entre deux guerres, au contraire disette voir famine sont récurrentes : par delà l'environnement, il faut évidemment questionner le facteur humain.

## **2. Quelles explications à ces crises ?**

Comment expliquer ces crises ? Les phénomènes dont elles sont le symptôme sont-ils d'ordre environnemental ou social ? À ce sujet, plusieurs commentaires

---

90 Chastanet, 1983 : 27.



sur leur interprétation par les administrateurs s'imposent, qui n'ont que peu à voir avec les conditions environnementales.

Notons d'abord la désinvolture avec laquelle, à deux reprises, l'administrateur évalue la situation : en substance, il n'y a pas de risque de famine car la brousse abonde en ressources naturelles « *très appréciées* » : pain de singe (le fruit du baobab) et noix de rônier, dont la valeur nutritive est pourtant toute relative. En signalant l'usage de ces différents fruits comme alimentation principale, le commandant de cercle vise d'évidence à minimiser la gravité de la situation dans sa circonscription auprès de sa hiérarchie ; il fait néanmoins l'aveu indirect d'une crise alimentaire de grande ampleur.

Rappelons ensuite la situation au regard de l'impôt telle que présentée plus haut (cf. tableau page 80). Celui-ci augmente régulièrement comme on l'a vu, mais les périodes de disette plus ou moins intenses relevées par l'administration dans ces mêmes périodes, 1906, 1914, 1924, 1926 à 1928, 1930, ne changent rien à la pression fiscale. Lorsque, en 1928, l'administrateur de Kayes évoque la mauvaise qualité des récoltes pour expliquer les retards à la rentrée de l'impôt et les difficultés de ses administrés, il se voit reprocher son laisser-aller par le gouverneur qui lui met la pression et les impôts finissent par rentrer. Pourtant, sa description de la situation alimentaire est significative : on en retient que la soudure entre les deux récoltes a été tellement difficile que les populations en ont été réduites à manger leurs semences, avant de prendre à crédit des céréales tant en vue de l'alimentation quotidienne que pour pouvoir semer la saison suivante.

C'est surtout sur l'explication des causes de la disette et des mauvaises récoltes que les rapports des commandants de cercle sont éloquents. Ainsi, en avril 1906, « *les indigènes ont été imprévoyants* » et n'ont pas voulu travailler pour le commandant. En 1913, « *il est certain qu'une population travailleuse ... aurait pu se procurer les ressources nécessaires pendant la saison sèche* ». En 1928, les indigènes sont « *paresseux de nature, ils se sont contenté de mettre les graines en terre et ont quitté leurs villages pour venir chercher du travail à Kayes* ». Dans le même rapport, il est noté que les femmes et les fillettes, demeurées seules dans les villages, n'ont pu sarcler les champs « *dont le mil, le maïs et l'arachide ont péri étouffés par les mauvaises herbes* ». En creux, on comprend ici que les

hommes sont tous partis s'embaucher en ville : l'ampleur de cet exode dénote le caractère extrême de la crise alimentaire qui se déroule alors.

On peut supposer qu'il n'y a pas de mémoire directe entre ces trois années : le rédacteur de 1928 n'a sans doute pas lu les rapports de 1906 ou de 1913. Néanmoins la progression du discours est linéaire : à l'imprévoyance de 1906 succède celle de 1913, année ou pointe également la paresse. Cette dernière est avérée en 1928, bien que ces « paresseux par nature » soient partis travailler à Kayes tandis que les femmes, surchargées de travail, n'ont pu s'occuper des champs. On ne peut pas dire que l'administrateur soit embarrassé par cet énoncé paradoxal (ces « paresseux » sont « partis travailler » ou sont « surchargés de travail »), qui a pour seul mérite de le dédouaner devant sa hiérarchie. La tonalité est que c'est finalement de la faute des indigènes si la pénurie s'installe. Pour avoir entendu des experts de la coopération française à Kayes au début des années quatre-vingt-dix expliquer que les déficits agricoles étaient de la faute des émigrés (« leurs envois d'argent étant une désincitation au travail des paysans »), je ne peux ici que relever la modernité du discours du commandant d'alors.

En effet, tout ceci ne résout pas l'énigme qui nous est posée : comment passe-t-on en quinze ans, entre 1900 et 1915, d'une agriculture excédentaire permettant de commercialiser une partie de sa production, à une agriculture devenue déficitaire de façon récurrente ? Et quelles sont les interactions entre ce qu'il faut bien appeler une crise structurelle de l'agriculture et les transformations dans les rapports sociaux dans la région, notamment la fuite des esclaves ?

Les travaux portant sur cette région et traitant directement ou indirectement de l'esclavage dans une approche anthropologique et historique, ou socio-historique, que cela soit sur la période précoloniale ou coloniale, ont largement défriché la connaissance sur différents points essentiels. Ont ainsi été étudié l'ampleur de la traite en général, les différentes situations du statut servile et par exemple les conditions de l'affranchissement éventuel, l'importance du travail des esclaves dans l'économie agricole soudanaise, ou encore la rapidité avec laquelle le mouvement de fuite s'est déroulé, les différentes stratégies des intéressés (maîtres, esclaves) et le positionnement de l'administration coloniale. J'ai rappelé plus haut quelques attendus de ces différents sujets.

D'autres thématiques ont été étudiées, portant sur les indépendances et la période postcoloniale, et par exemple la continuation des relations de subordination entre descendants de maître et d'esclaves. Si ces derniers ont assez généralement eu accès à l'égalité économique, ils sont demeurés longtemps des « citoyens de seconde zone », quand ils ne le sont pas encore, et ceci en particulier dans le contexte social et politique villageois et plus largement national. Au plan des relations matrimoniales, l'endogamie demeure un impératif qui interdit l'échange entre groupes statutaires différents. Dans la situation migratoire en France, alors que descendants de nobles comme d'esclaves ont été d'emblée confrontés aux mêmes conditions de vie, la transposition de la hiérarchie statutaire dans les foyers (avec par exemple l'imposition de la préparation des repas aux descendants d'esclaves) a suscité bien des conflits. La situation est résumée de façon lapidaire par un noble interviewé à Yélimané par Éric Pollet et Grace Winter : « *Aujourd'hui, un esclave peut tout faire, sauf oublier qu'il est esclave*<sup>91</sup> ».

Mais il faut constater que si les travaux sur l'esclavagisme ont traité de sa mise en place, de sa disparition en tant que fait économique puis de ses survivances en tant que fait hiérarchisant et idéologique, ils ont peu abordé les conséquences socio-économiques du processus de son abrogation.

Pourtant, au sortir de cette phase, « la fin de l'esclavage en Afrique noire française » est-elle une histoire qui finit son cycle de façon souple, « sous l'influence du développement des communications, du travail salarié et de l'instruction », pour reprendre la formulation de Denise Bouche<sup>92</sup> ? Faut-il également s'en remettre à l'affirmation optimiste du gouverneur Clozel qui s'exprime en 1912 sur les départs des esclaves et à la suite d'un commandant de cercle en 1908 sur le même sujet, propos qui ont été énoncés plus haut (cf. page 100) ? Rappelons en substance la teneur de ces propos : l'administration coloniale, qui n'avait pas vu venir cette fuite massive et n'a pas su l'empêcher, est bien obligée de reconnaître les faits. Et tant le commandant de 1908 que le gouverneur de 1912 s'accordent pour évaluer positivement la situation : les maîtres ont été obligés de travailler à leur tour ; les esclaves travaillant à leur

---

91 Pollet et Winter, 1971 : 259.

92 Bouche, 1991 : 217.

compte ont été beaucoup plus productifs en conséquence. Toute la région y trouverait son intérêt : est-ce si certain ?

### ***L'émigration obligée ?***

Rappelons tout d'abord les conditions antérieures de l'agriculture. J'ai relevé plus haut le dynamisme de la région. Celui-ci supposait la concentration du travail sur les terroirs gérés par les chefs de villages et leurs alliés, qui contrôlaient alors la force de travail. Cette organisation permettait d'étendre les surfaces en fonction de la qualité agricole des parcelles, partant de diversifier les cultures, maïs, mil, riz, arachide et autres productions vivrières. Cette diversification offrait également la possibilité de limiter les aléas climatiques : mettre en culture de façon parallèle des variétés aux rythmes de maturation différents permettant d'assurer au moins l'une de ces récoltes en cas de pluviométrie médiocre ou inégalement répartie. Cette organisation permettait également la culture du coton ou de l'indigo, en vue de la production de tissus puis de vêtements, ceci supposant également l'encadrement de travailleurs dédiés et compétents pour ces tâches. Le contrôle de nombreux travailleurs autorisait également la mise en œuvre de travaux d'irrigation, permettant une maîtrise large et efficace de l'espace. Au final, le mode de production servile permettait l'accumulation d'un surproduit, qui autorisait, on en a vu quelques épisodes plus haut, la commercialisation des surplus, ceci accentuant encore les dynamismes de l'aristocratie propriétaire de la terre et de la force de travail. Ce fait est relevé par Éric Pollet et Grace Winter qui indiquent que « l'esclavage ... produisait un excédent de biens qui faisait largement déborder le système économique de la sphère d'autosubsistance<sup>93</sup> ». Claude Meillassoux de son côté observe que, globalement, l'esclavage a plutôt eu des conséquences négatives sur la production : « Nous avons déjà remarqué que, globalement, l'esclavage fait baisser la production vivrière, donc la population ; que l'immobilisation dans l'esclave d'un capital potentiel freinait l'accroissement de la productivité du travail », explique-t-il<sup>94</sup>. La proposition est certainement à prendre au comptant pour l'ensemble de la région ; envisagé localement, la gestion d'une nombreuse main d'œuvre autorisait certainement une surproduction. Et cette

---

93 Pollet et Winter, 1971 : 239.

94 Meillassoux, 1986 : 320.

organisation supposait que les groupes dirigeants soient en capacité de pouvoir décider de leur destinée collective : la colonisation prive les vieilles aristocraties guerrières de tout pouvoir politique et sape, parfois à son insu, ses bases économiques. Et, « à long terme, les difficultés grandissantes des élites africaines à faire régner la discipline et surtout à réapprovisionner les cohortes d'esclaves entravèrent la production agricole », relève Frederick Cooper pour le Soudan français, mais également au Nord-Nigéria<sup>95</sup>. Un univers social disparaît et celui qui le supplante, le mode de production domestique, n'est pas issu d'un processus endogène mais est le produit de la coercition coloniale : l'alternative n'a pas muri au sein des sociétés locales. Indépendamment des aléas climatiques, la somme des productions agricoles des uns et des autres est-elle équivalente, avant et après ces mutations sociales, à l'époque de l'utilisation du travail servile au profit des maîtres d'esclaves et à celle où chacun travaille depuis pour son seul groupe domestique ? Rien n'en est moins sûr.

On sait que par la suite, les familles des anciens maîtres et des anciens esclaves vont toutes en effet devoir travailler les champs, la dernière inégalité à ce sujet portant sur l'attribution des terres aux descendants d'esclaves et le montant de la contrepartie éventuelle. En réalité dans le cercle de Kayes, la terre est disponible et le seul enjeu concerne la plus ou moins grande fertilité des parcelles concédées. L'économie domestique qui prend le relai de l'ancien mode de production va resserrer l'activité agricole autour du grenier familial : la stratégie des chefs de famille sera de s'assurer de la plus grande main d'œuvre disponible, et l'exploitation des femmes et cadets décrite par Claude Meillassoux demeure encore d'actualité. Et, on le verra dans le chapitre suivant, encore au XXI siècle, les concessions les plus dynamiques sont celles qui réunissent le plus grand nombre de personnes. Celles-ci sont en effet à même de mobiliser une main d'œuvre vaste afin de mettre plus de surface en culture ; elles sont également en mesure de diversifier les activités de leurs membres afin de sécuriser les ressources : l'émigration est l'une de ces activités.

Mais le contrôle de l'eau organisé sur une grande superficie ou encore la diversification des cultures sur de grands territoires sont devenus impossibles : la

---

95 Cooper, 2004 : 24.

main d'œuvre n'est plus disponible et chaque chef de famille assume seul ses responsabilités. Tout au plus certaines stratégies collectives permettent-elles de limiter en partie les risques. Dans certains villages, par exemple, la culture imposée à tous est le mil et le jour des premiers semis est décidé collectivement. Certes l'expérience des aînés, invoquée pour choisir ce jour, atteste de ce que ces pluies qui viennent de tomber marquent sérieusement le début de l'hivernage. Si la sagesse des anciens est parfois prise en défaut, il n'en demeure pas moins que la croissance des semis suivra un même rythme sur l'ensemble des champs du village. Alors, les nombreux prédateurs (oiseaux, singes ou phacochères) seront dispersés sur la totalité des terres agricoles du village et, au moment de la maturation du mil ou du maïs, la lutte contre ces prédateurs pourra s'organiser collectivement, tandis que les récoltes seront obtenues globalement dans une même période<sup>96</sup>.

Il n'en demeure pas moins que, par delà ces décisions villageoises, chaque chef de famille est confronté à la responsabilité d'assurer la subsistance de son groupe familial. En effet, la société locale est atomisée et impuissante devant l'ampleur et la difficulté de la gestion de l'espace collectif rural qu'elle n'a plus les moyens politiques d'assumer. D'autre part, avec la fin de l'esclavage, les maîtres de la terre ne peuvent plus pratiquer une agriculture extensive comme avant : Michel Samuel rapporte à ce sujet les propos d'une des personnes de son enquête : « Mais, comme ils avaient de telles quantités de terres et qu'il ne pouvaient pas les mettre en valeur sans leurs esclaves, ils sont donc tenus à cultiver une petite portion<sup>97</sup> ». Ainsi, et à suivre Georges Balandier, l'interaction entre les causes internes et les facteurs externes ont amené « la destruction des modèles sociaux traditionnels »<sup>98</sup>. Les causes internes regardent directement les contradictions entre le groupe de l'aristocratie guerrière et celui des esclaves. La rhétorique courante, qui a aussi comme raison de légitimer la période coloniale, parle souvent « de l'abolition de l'esclavage » par l'administration française. On l'a vu plus haut, si la traite a effectivement été combattue, l'administration coloniale s'est

---

96 Alors que je visitais les champs d'un village ayant privilégié le mil, j'observais un grand champ de maïs : on m'explique que ce champ est celui d'un imam, disposant de nombreux talibés à même de chasser les prédateurs.

97 Samuel, 1978 : 71.

98 Balandier, 1951 : 11.

longtemps gardé d'encourager les départ : les villages de liberté fournissaient de la main d'œuvre aux commandants de cercle mais les esclaves qui s'y réfugiaient étaient remis à leurs maîtres quand ces derniers les réclamaient. Aussi le mouvement de fuite, que l'administration observe avec une certaine inquiétude, s'apparente-t-il à un mouvement de révolte souterrain des esclaves. Ces derniers ont utilisé en quelque sorte la situation coloniale, facteur externe par excellence, et leur révolte s'est traduite par les nombreuses fuites dont il est fait état plus haut. Au terme de ce processus l'esclavage va effectivement disparaître tendanciellement. Par contre, le travail salarié ne s'y est pas substitué, comme le rappelle Pierre-Philippe Rey : « la colonisation a bien été avant tout cette tentative de "transition au capitalisme" que nous analysions au début des années soixante-dix, mais cette transition a partout échoué<sup>99</sup> ». Ainsi, la recherche de travail salarié s'est-elle traduite dans la région par l'envoi de certains des membres de la communauté domestique en émigration, vers le reste du continent d'abord puis vers la France : ici rejoint-on François Manchuelle dont la thèse a été discutée plus haut ; ainsi, les deux sections suivantes traitent-elles du devenir de cette région du Mali progressivement inscrite dans l'émigration de travail depuis le début des années mille-neuf-cent-soixante, soit quelques deux à trois générations après la fin de l'esclavagisme.

---

99 Rey, 1993 : 188.

### III. Émigrer depuis le Mali : contrastes régionaux et trajectoires migratoires

Le présent chapitre propose la relecture d'une recherche<sup>1</sup> portant sur l'émigration malienne et les liens que celle-ci entretient avec les familles demeurées au pays et le milieu d'origine. Cette recherche était organisée autour d'une série d'enquêtes comparatives entre deux régions du Mali : la région de Kayes à l'ouest du pays et celle de Sikasso au sud. Ces deux régions ont été étudiées de longue date pour leurs spécificités respectives.

La région de Sikasso est excédentaire en produits vivrier ; elle bénéficie en outre de cultures de rente, en particulier du coton, seconde production d'exportation du Mali. Depuis au moins l'entre-deux guerre, les jeunes de cette région ont émigré vers la Côte-d'Ivoire le temps des campagnes de culture. Cette émigration visait la recherche de numéraire en vue du paiement de l'impôt ; elle répondait également, en tous cas depuis les indépendances, à une migration temporaire de travail de jeunes gens désireux de s'équiper en vue de s'installer de façon indépendante à leur retour au village natal. Au tournant des années 2000, on le verra, cette émigration s'est en partie orientée vers l'Europe et en particulier l'Espagne. Inversement, la région de Kayes est déficitaire au plan agricole et les ressortissants de cette région sont engagés, depuis la fin des années cinquante dans la migration, notamment vers la France.

L'approche comparative entre les deux régions de Kayes et Sikasso permet d'éclairer, à la lumière des contrastes importants entre ces deux zones, les processus et les stratégies locales. On le verra, cette recherche remet en question certains des préjugés fréquents en Europe et concernant la migration malienne.

Dans une première partie, je précise les attendus de cette recherche. Un premier chapitre développe quelques points de repères concernant les objectifs

---

1 Cette recherche constituait l'une des composantes d'un programme d'une douzaine de recherches, piloté pour l'Institut de Recherche pour le développement par André Quesnel et intitulé « Migrations internationales et recompositions territoriales ». L'équipe Mali du programme a été coordonnée par Pierre Cissé (ISFRA, université de Bamako) et moi-même. Le rapport final a été rendu en septembre 2009 et une courte synthèse en a été publiée dans l'ouvrage collectif *Migrations internationales, recompositions territoriales et développement* : cf. Cissé et Daum, 2009.



scientifiques et la conduite de cette recherche. Les grandes caractéristiques démographiques des zones de l'enquête sont ensuite traitées. Dans un troisième temps sont abordées les questions migratoires : destinations, périodicités, transferts de fonds et leurs modalités. Enfin, je décris quelques caractéristiques des stratégies des émigrés ou anciens émigrés de la région de Kayes devant leurs responsabilités familiales.

### ***A. Une recherche comparative multisituée***

Le questionnement initial visait à comprendre les transformations récentes dans les logiques migratoires. Les questions principales posées dans ce chapitre sont donc les suivantes : Quels sont les effets des migrations internationales sur les recompositions territoriales, familiales et le développement des régions de Kayes et de Sikasso au Mali ? Comment les sociétés villageoises d'origine appréhendent-elles les effets de l'émigration, et comment en gèrent-elles ses conséquences ? Assiste-t-on ou non à la recomposition des trajectoires migratoires, avec la fermeture d'anciennes destinations et l'ouverture de nouvelles ? Enfin, comment les stratégies personnelles des émigrés recourent-elles ou non les logiques familiales ?

#### **1. Conduite de la recherche**

La recherche s'est déroulée sur deux ans et demi, elle a comporté une première vague de questionnaires – communs pour les deux régions - dans les villages, suivie d'une série d'entretiens en Europe auprès d'émigrés parfois identifiés au Mali, puis d'un retour dans les villages. Ce retour visait d'une part à étendre le panel enquêté et d'autre part à étudier les zones d'ombre apparues au traitement des premiers questionnaires, et particulièrement la part des migrations féminines, complètement sous-estimée dans la première phase de la recherche. Tout au long de la passation des questionnaires et en parallèle à leur conduite, des entretiens ont été menés dans de nombreux villages. Ce dispositif relativement lourd, puisqu'au final une douzaine d'enquêteurs ont été encadrés pour près d'un millier de concessions enquêtées, a évidemment entraîné certains biais dont je rends compte ici.

### a) La concession comme unité d'enquête

Le choix de l'unité d'enquête s'est porté sur la concession, entendue comme unité familiale d'habitation, de production et de consommation rassemblant un ou, plus souvent, plusieurs ménages. Il faut préciser ce choix qui n'est pas anodin et avait suscité des discussions au sein du comité de pilotage du programme « Migration internationales ». Celui-ci, comprenant plusieurs démographes, incitait à enquêter à l'échelle du ménage. Il y a là une question compliquée puisque les enquêtes en Afrique de l'ouest portent en effet souvent sur le ménage. Pour le Recensement général de la population et de l'habitat malien (RGPH), dont le dernier a eu lieu en 2009, le ménage est « constitué du chef de ménage, son ou ses épouses et leurs propres enfants non mariés, avec éventuellement d'autres personnes avec ou sans lien de parenté »<sup>2</sup>. En réalité, la notion de ménage correspond au modèle type de la famille mononucléaire occidentale et ne permet pas de rendre compte des réalités vécues au sein des groupes familiaux. Le chef de ménage est l'époux, au regard du code de la famille malien et pour ce qu'il a autorité sur son ou ses épouses ainsi que sur les enfants ; le livret de famille qui lui est attribué reprend l'état civil de ce groupe familial restreint. Mais dans les régions où cette recherche a été conduite, la très grande majorité de la population vit dans une maisonnée sous l'autorité du doyen des hommes du groupe familial<sup>3</sup>. Et si, comme le font remarquer Véronique Hertrich et Marc Pilon, « Les nombreuses critiques formulées à l'encontre de la notion de ménage n'ont pas abouti à la découverte du concept universel, qui satisferait toutes les disciplines et serait adapté à toutes les sociétés<sup>4</sup> », il convient néanmoins de faire porter l'analyse sur un groupe moins restrictif que le ménage. Ces deux démographes invitent à croiser les regards et font appel à la notion d'unité familiale, plus englobante que le ménage et définie par des relations de parenté, une unité d'habitation et la mise en commun des

---

2 RGPH, 2013 : iii.

3 Il m'avait fallu une après midi entière avec un chef de concession (*kagumé*) dans un village de la région de Kayes pour faire sa généalogie et identifier avec lui ses dépendants, au nombre de 150 environ. C'est cet homme qui détenait la totalité des livrets de famille, pour ses jeunes frères, fils ou neveux mariés : c'est aussi à lui qu'était réclamé l'impôt de capitation prévoyant une somme forfaitaire pour tout actif de la maisonnée, impôt créé fin XIX<sup>e</sup> par l'administration française et toujours en vigueur en 2016. Je retrouve pour Kayes, dans l'enquête dont je rends compte ici, de grandes maisonnées de plus de 100 personnes.

4 Hertrich et Pilon, 1995 ; 1.

activités et des ressources économiques. Dans le même temps, Hertrich et Pilon font état de la difficulté et des biais potentiels quant à l'identification de ce qui relèverait ou non de l'unité familiale.

Les enquêtes administratives officielles au Mali prennent en compte cette difficulté : retenir le ménage comme unité de base de la structure de la population permet (peut-être ?) des comparaisons internationales à un niveau macro. Mais la réalité sociale fait que dans de très nombreux contextes, en particulier en milieu rural, c'est bien la concession – espace des groupes domestiques englobant différents ménages – qui représente l'espace décisionnel au plan familial et économique. Aussi, la Direction de la statistique du Mali utilise cette unité dans le cadre du RGPH, définie comme suit : « La concession est un espace clôturé ou non, à l'intérieur duquel sont bâtie(s) une ou plusieurs constructions à usages divers (habitations et dépendances, édifices publics ou privés etc.). [...] La concession peut être occupée par un ou plusieurs ménages et se constituer d'un ou de plusieurs logements. Elle est généralement placée sous la responsabilité d'un chef de concession (propriétaire ou non)<sup>5</sup> ». Ainsi, le dernier RGPH (2009) comptabilise pour chaque localité la population résidente<sup>6</sup> puis le nombre de concession et de ménages. Et les statistiques construites à la suite de son exploitation détaillent le nombre de ménages par concession, puis le nombre de personnes par ménage.

Pour ce qui est de l'enquête dont je rends compte ici, c'est bien la concession qui a été enquêtée, à partir de différents questionnaires adressés à son chef, lequel s'est souvent fait assister par son fils aîné ou son frère cadet.

#### *b) Couverture de l'enquête*

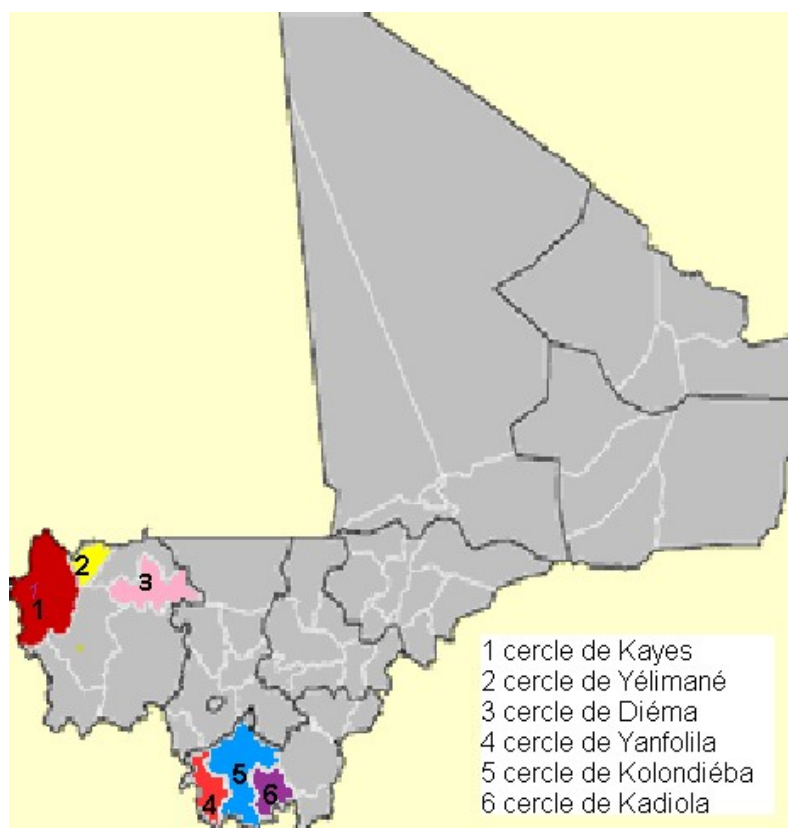
La recherche a porté sur trois cercles réputés pour leur émigration pour chacune des deux régions : Bougouni, Kolondiéba et Yanfolila dans la région de Sikasso ; Diéma, Kayes et Yélimané dans la région de Kayes.

---

5 RGPH, 2013 : iii.

6 Population résidente entendue classiquement comme les personnes vivant dans la même unité depuis plus de six mois, et comptant en principe à part les absents (les émigrés).

**Carte 3 : Localisation des cercles enquêtés en région de Kayes et de Sikasso**



Deux communes rurales<sup>7</sup> ont ensuite été sélectionnées pour chaque cercle, à l'exception du cercle de Kayes où une commune urbaine, connue pour le dynamisme de son émigration, été retenue avec deux communes rurales. Lors des premiers passages, deux villages par commune ont été sélectionnés, soit 24 villages ; 20 chefs de concession ont été enquêtés pour chaque village, soit un total de 480 chefs de concession. Lors du second passage, le panel a été doublé : d'une part en enquêtant sur un troisième village par commune (20 concessions), d'autre part en enquêtant dans les premiers villages sur 30 concessions au lieu de 20). Au total, 960 concessions ont été enquêtées dans cette seconde phase. Les analyses qui vont suivre s'appuient pour ce qui concerne l'économie domestique sur les 480 concessions de l'enquête de la première année. L'analyse de la

---

<sup>7</sup> La loi de décentralisation malienne du 4 novembre 1996, avait institué 703 communes : celles-ci se décomposent en communes rurales, regroupant plusieurs villages, et en communes urbaines, généralement composées d'un gros bourg accompagné ou non de hameaux périphériques. Pour les communes de notre enquête, la plus petite, une commune urbaine, compte 8 000 habitants ; la taille moyenne des 13 communes couvertes est de 30 000 habitants.

démographie et de la migration des concessions enquêtées porte par contre sur la seconde phase avec 960 concessions.

Les chefs de concession ont été questionnés afin d'identifier les émigrés et saisir certaines de leurs caractéristiques ; ils ont généralement su situer l'année du départ et le lieu de leur installation des membres de leur famille. Ils ont parfois d'ailleurs mentionné des jeunes, nés dans le pays d'installation de leurs parents et évidemment non émigrés : 23 jeunes sont concernés, dont 14 en France. Inversement, ils ont souvent, et en particulier dans la première phase, sous-estimé les femmes, qu'elles soient en émigration ou au village. Ces diverses exclusions ou inclusions dans le dénombrement des membres de la concession sont commentées en particulier dans la section qui traite des femmes en migration.

Après l'élaboration des questionnaires, puis la phase de test sur le terrain, six enquêteurs ont été recrutés pour chacune des deux régions, chacun d'eux étant chargé d'une commune. Après un temps de formation à la problématique de la recherche, ils ont été accompagnés sur le terrain dans les débuts de l'enquête.

### *c) De quelques biais dans l'enquête et de leur prise en compte*

Comme toute enquête large, impliquant d'autre part de nombreux intervenants et, enfin, questionnant des affaires d'ordre familial, cette recherche s'est confrontée à des biais inévitables dont il s'agit ici de rendre compte.

En tout premier lieu, la passation des questionnaires en elle-même est une entreprise complexe. Les questionnaires sont identiques pour les deux régions, à une ou deux nuances près, non décisives et relevant des caractéristiques des deux régions<sup>8</sup>. Ils sont rédigés en français et ont été traduits par les enquêteurs, en bamanan dans la zone de Sikasso et en soninké ou bamanan dans celle de Kayes ; les réponses à leur tour ont été traduites en français pour transcription.

---

8 Pour exemple de l'une de ces nuances, il s'agissait de mesurer la qualité de l'accès à la terre en fonction du statut social des personnes enquêtées. Dans la zone cotonnière de Sikasso, la différenciation entre autochtones et allochtones peut jouer un rôle, les premiers s'étant attribués les parcelles le mieux situées tandis que les nouveaux arrivés prenaient celles demeurées vacantes. Dans la zone de Kayes c'est la différence entre les maîtres de la terre, les chefs de villages, leurs alliés immédiats, et les dépendants, en particulier les descendants d'esclaves qui détermine l'accès aux bonnes terres. Dans les résultats de l'enquête, ces indicateurs – particulièrement sensibles - étaient informés sur de trop petits effectifs pour donner des éclairages significatifs.

Aussi, si l'attention avait été portée de près avec les 12 enquêteurs dans la phase de formation et de lancement de la recherche, on ne peut exclure que des nuances dans le choix des termes ne se soient perdues ou encore que certaines expressions ne reviennent de façon un peu mécanique. Cette première remarque me conduira à nuancer les analyses portant sur l'appréciation de l'émigration par les chefs de famille dans le chapitre consacré à ce sujet (cf. page 163), portant en particulier sur les conséquences sociales de l'émigration et sur la représentation du travail et de l'emploi.

Sur un autre plan et au regard des affaires familiales, la reconstruction des budgets des concessions, telle que présentée dans le chapitre consacré à l'économie (cf. page 129) est d'évidence sous-estimée dans l'enquête. À prendre comme définitifs les résultats obtenus, les populations de l'enquête seraient en effet loin en dessous du seuil de très grande pauvreté : ce que l'observation ne confirme heureusement pas !

En réalité, cette reconstitution est complexe pour des raisons diverses. Une première évidence est d'abord que personne n'apprécie, généralement, de révéler l'état de son compte en banque. Dans le cas présent, l'exercice se complique encore par le jeu entre les émigrés et les chefs de famille : ces derniers vont avoir tendance à sous-estimer leurs ressources propres pour inciter les émigrés à augmenter leurs transferts. Surtout, des raisons techniques ont contribué à la sous-estimation des revenus. Concernant les récoltes autoconsommées, les agriculteurs comptent plus souvent leur production en nombre de mois de consommation, et particulièrement à Kayes où la production céréalière est régulièrement déficitaire. Concernant la production commercialisée, et en particulier le coton dans la région de Sikasso, les volumes sont indiqués de façon précise puisqu'ils ont fait l'objet d'un pesage en vue de la transaction. Néanmoins, les agriculteurs vont indiquer le revenu obtenu au moment de la commercialisation, alors qu'ils ont pu bénéficier d'un crédit auprès de la Compagnie malienne des textiles chargée de cette commercialisation. L'achat de semences ou d'intrants divers est déduit lors de la vente de la récolte, et la différence indique bien le chiffre d'affaire de l'exploitation. Mais les éventuels crédits à la consommation sont également déduits du revenu en fin de campagne et dans ce cas le revenu est sous-estimé.

Enfin les transferts des émigrés ne sont informés que pour ce qui concerne les sommes remises aux chefs de famille : il y a d'autres bénéficiaires (en particulier les épouses des émigrés), il y a des envois ponctuels (période des fêtes par exemple), il y a également des transferts collectifs (paiement de l'impôt du village, financement d'une infrastructure) : toutes sortes de transferts que l'approche retenue pour cette enquête ne permettait pas de chiffrer. Il y a également les sommes économisées en vue d'achat au village lors de congés (véhicule, charrue, construction d'un bâtiment...), qui ne sont pas maîtrisées par les chefs de famille. Ce sont bien les limites de l'enquête par questionnaire qui sont en jeu ici : celle-ci recueille des déclarations volontaires d'une part, basées sur des estimations d'autre part, elle est, enfin, centrée sur les chefs de concessions au village, les premiers informateurs. Ces derniers ont essentiellement mis en avant leurs propres perspectives et préoccupations, relevant de l'intérêt collectif de leur maisonnée et donnant parfois l'impression d'une maison entièrement contrôlée par leurs soins. Pour autant les chefs de concession ont parfois renvoyé à leurs émigrés établis en France ou en Espagne. Ces derniers ont fait l'objet d'une série d'entretiens visant à préciser et éclairer quelques éléments de leurs stratégies et positionnements : ces questions font l'objet du dernier chapitre de cette partie.

#### *d) De la légitimité de la recherche ?*

Cette recherche a parfois surpris et éventuellement rencontré de la suspicion : par exemple des chefs de concessions disant craindre que ce travail serve au contrôle de l'immigration en Europe. Le retour sur les villages, les entretiens et les réunions organisées avec les élus communaux ont permis de lever ces craintes, dont le caractère peu plausible est vite apparu aux intéressés : pourquoi s'informer dans les villages sur l'identité de sans-papiers en France, quand ces derniers y font l'objet de contrôles ? La question sous jacente, plus fondamentale, portait sur la finalité de cette recherche. On le sait, les études dans les villages africains sont monnaie courante, qu'elles visent la faisabilité ou l'évaluation d'un projet : les enquêtés ont du mal à concevoir une recherche sans réalisation visible à son terme. Plus généralement, « Il y a eu trop d'enquêtes, les mêmes sujets ont été repris maintes fois et notre situation ne change pas » dit un paysan de l'Office du

Niger à Isaïe Dougnon<sup>9</sup>. L'explication a porté sur l'intérêt pour les acteurs, locaux ou nationaux d'un diagnostic précis sur la migration, diagnostic encore parcellaire et trop souvent alimenté par des idées reçues ou la rumeur. Dans cet esprit, qui a fait consensus, l'engagement d'une restitution finale avait été pris et celle-ci s'est tenue en novembre 2009 à Bamako. De même, lors de l'enquête auprès des immigrés en région parisienne, la légitimité de cette recherche a été formulée dans ces termes par certains interlocuteurs : « Nous, les Maliens, sommes souvent considérés comme des délinquants en France ; vous allez pouvoir montrer que nous sommes là pour travailler et soutenir nos familles ». Ainsi de l'importance des transferts d'argent, qui suppose de la part des émigrés une capacité d'épargne incompatible avec les modes de consommation prévalant sur le continent européen. Une rumeur entendue à Bamako d'un diplomate français, a soutenu que « l'argent des Maliens de France, c'est l'argent de la drogue ». Cette rumeur reposait sur un fait avéré : le directeur d'une agence bancaire de l'est-parisien, intrigué de voir régulièrement certains de ses clients maliens changer des petites coupures contre de gros billets, pour des montants importants, avait appliqué la législation et fait une déclaration de soupçon de blanchiment d'argent à la Brigade Financière. Les policiers pensant à un trafic de drogue ont interrogé ces Maliens, qui ont prouvé leur bonne foi en montrant les cahiers sur lesquels étaient nominativement portées les petites sommes confiées par des immigrés et les noms des destinataires de cet argent au village. Il y a là une pratique fort ancienne dans les foyers ouest-africains en France, consistant à faire transiter l'argent destiné à la famille par l'intermédiaire d'un covillageois se rendant au Mali (au Sénégal ou en Mauritanie également) pour ses congés. Dans la section détaillant les transferts de fonds des migrants, on verra que cette pratique est encore la plus fréquente pour les émigrés de la région de Kayes.

## **2. Quelques repères sur les concessions enquêtées**

Au total, la population concernée par cette recherche se monte à 29 344 personnes, comptant 4 454 émigrés dont le tiers environ est établi dans une autre région du Mali, généralement la capitale. En moyenne et sur l'ensemble des concessions enquêtées, l'émigration représente une ponction de 15 % de la

---

9 Dougnon, 2007 : 14.



population. Dans ce contexte de forte émigration, il était intéressant de questionner l'impact de cette ponction sur la vitalité des concessions concernées. La comparaison entre les données issues du RGPH de 2009 et celles issues de cette enquête offre de ce point de vue des pistes de réflexions intéressantes.

Pour cette comparaison, deux indicateurs sont construits : d'une part le taux moyen de masculinité pour les villages couverts par la recherche, d'autre part la taille moyenne des concessions. Ces indicateurs sont calculés à partir de deux bases de données : celle du Recensement général de la population et celle de mon enquête de 2009. Dans le premier cas, la totalité des habitants de chaque village concerné est comptabilisée, tandis que dans le second cas seules les concessions enquêtées sont prises en compte.

Tableau 3 : Situation générale des villages et concessions enquêtées

Collectivité			RGPH 2009		Enquête 2009		
Région	Cercle	Commune	Tx Msc	Moy Conc	Tx Msc	Moy Conc	
Kayes	Diéma	Diangounté Camara	47,72	19,31	44,03	42,70	
		Diéma	50,19	15,98	45,72	38,08	
		Ensemble	49,26	17,09	45,04	39,81	
	Kayes	Djélébou	48,70	18,80	43,53	25,41	
		Gory Gopéla	50,44	25,14	43,94	29,97	
		Koniakary	49,88	19,25	44,01	35,60	
		Ensemble	49,30	19,38	43,72	28,18	
	Yélimané	Diafounou Gory	47,33	20,75	44,94	38,55	
		Guidimé	46,80	21,39	45,28	29,54	
		Ensemble	47,02	21,12	45,09	34,04	
	<b>Ensemble Kayes</b>			<b>48,47</b>	<b>18,95</b>	<b>44,69</b>	<b>34,01</b>
	Sikasso	Bougouni	Garalo	48,14	11,97	41,78	21,21
Kéléya			48,61	14,22	43,29	22,64	
Ensemble			48,28	12,56	42,56	21,93	
Kolondiéba		Kébila	47,22	24,25	41,84	33,70	
		Kolondiéba	48,29	12,57	40,44	22,88	
		Ensemble	47,61	18,08	41,27	28,29	
Yanfolila		Gouanan	49,48	13,96	40,06	27,30	
		Wassoulou-Balle	49,32	17,08	37,73	23,62	
		Ensemble	49,42	14,96	38,99	25,47	
<b>Ensemble Sikasso</b>			<b>48,34</b>	<b>14,01</b>	<b>40,88</b>	<b>25,23</b>	
<b>Ensemble du domaine de l'enquête</b>			<b>48,43</b>	<b>17,18</b>	<b>43,07</b>	<b>29,62</b>	

Pour la totalité des situations, ces deux indicateurs présentent des caractéristiques inversées, selon qu'ils portent sur la population totale, celle du

RGPH, ou qu'ils portent seulement sur la population enquêtée en 2009. Ces contrastes révèlent quelques conséquences de l'émigration.

Tout d'abord, les taux de masculinité pour les concessions enquêtées sont partout inférieurs à la population du RGPH. Cette différence atteste à l'évidence d'une émigration encore largement masculine. Inversement, la taille moyenne des concessions enquêtées est partout supérieure à celle de la totalité des villages du RGPH, ceci de façon importante. Pour la région de Kayes, les concessions enquêtées comptent en moyenne 15 personnes de plus, et 11 personnes en plus pour celle de Sikasso. Plus remarquable encore, les communes de la région de Sikasso, qui connaissent une taille moyenne relativement peu importante comparativement à celle de la région de Kayes avec 14 personnes au RGPH de 2009, passent à 25 pour la population enquêtée. La comparaison entre ces deux types de données suggère que l'émigration contribue en général à la vitalité des structures familiales. Un autre indicateur conforte cette remarque, le fait qu'il y a une progression quasiment linéaire entre la taille de la concession et le nombre de ses migrants : plus ces derniers sont en nombre important et plus la concession est grande tandis que les concessions sans émigrés sont de petite taille, avec une dizaine de personnes en moyenne. Certes, ces concessions de grande taille possèdent le potentiel pour une forte émigration ; mais c'est la diversité de leurs ressources qui les préserve tandis que les petites concessions sont économiquement fragiles. La question posée alors est celle de savoir comment l'économie domestique est organisée.

#### *a) Économie des concessions et émigration*

Une dimension importante de cette recherche visait à mesurer la façon dont les économies domestiques s'organisaient pour sécuriser répondre aux besoins de leurs membres et diversifier leurs activités. Il s'agissait d'évaluer l'économie des concessions enquêtées et de mettre en regard les revenus produits localement et ceux provenant des transferts d'argent des émigrés. La production autoconsommée et la culture de rente ainsi que les produits des jardins maraîchers, des vergers et de l'élevage ont été estimés pour leur équivalent monétaire. D'autres revenus ont été pris en compte, en particulier le commerce et l'artisanat. Enfin, il était demandé aux chefs de concession de préciser le montant

des transferts des émigrés pour l'année écoulée. L'ensemble visait donc à tenter de comprendre comment les familles arrivaient à sécuriser et à diversifier leurs ressources. Comme je l'ai indiqué plus haut en traitant des biais de l'enquête, l'observation sur le terrain que permet une enquête prolongée montre une circulation de l'argent et des ressources plus intense et diffuse. En conséquence ce ne sont pas les valeurs absolues qui sont instructives et les différents indicateurs présentés plus bas doivent être nuancés. Et par exemple, lorsque l'on rapporte le cumul des revenus déclarés par les chefs de concession à la population totale résidente de l'enquête, on obtient un revenu annuel par personne situé en moyenne à 41 000 francs CFA à Kayes (minima : 26 000) et 56 000 à Sikasso (maxima : 58 000). Le revenu annuel moyen sur l'ensemble de la zone se monte à 46 000 francs CFA par personne : l'équivalent de 70 euros par an, soit 20 centimes d'euro par jour. Les autorités maliennes ont pourtant fixé le seuil de pauvreté à 157 920 francs CFA par an et par personne<sup>10</sup> : environ quatre fois plus que les revenus estimés par cette enquête. Rappelons également que le niveau d'extrême pauvreté tel que défini par le PNUD est de un dollar US par personne et par jour, soit 60 centimes d'euros. Les chiffres collectés dans l'enquête situent en moyenne les populations concernées trois fois en dessous de ce seuil, ce qui n'est évidemment, et heureusement, par crédible. Néanmoins, les mêmes sous-estimations se rencontrent dans les deux régions, et les biais de l'enquête décrits plus haut ont fonctionné partout de façon assez identique. Aussi ces données, toute sous-estimées qu'elles soient, autorisent-elle la comparaison entre les deux régions. Deux éléments se dégagent dont il va être question maintenant : d'une part les stratégies de diversification des sources de revenus, d'autre part le poids des revenus de l'émigration par rapport aux revenus dégagés au Mali à Kayes et Sikasso.

#### *b) La diversification des revenus*

Le tableau qui suit présente de façon synthétique le total des différentes sources de revenus des concessions par régions. En ce qui concerne la production vivrière autoconsommée, les tonnages informés dans l'enquête ont été transposés en

---

10 République du Mali, Rapport de suivi des objectifs du millénaire, novembre 2007 : [http://www.tablerondemali2008.org/html/synthese\\_OMD.pdf](http://www.tablerondemali2008.org/html/synthese_OMD.pdf).

équivalent en numéraire, en prenant le coût moyen des céréales à l'achat à la période de l'enquête, afin d'avoir un ordre de grandeur pour les deux régions.

Tableau 4 : Les revenus des concessions enquêtées (en francs CFA)

<b>Revenus par activités</b>	<b>Kayes</b>	<b>Sikasso</b>	<b>Total</b>
Coton		42 798 969	42 798 969
Vergers	2 165 000	5 163 500	7 328 500
Maraîchers	4 680 000	5 976 200	10 656 200
Vivrier commercialisé	134 100	40 913 200	41 047 300
Vivrier auto consommé	214 254 900	298 628 700	512 883 600
Transferts des émigrés	376 362 000	101 996 000	478 358 000
Elevage	22 063 000	48 339 750	70 402 750
Artisanat	19 723 950	10 028 600	29 752 550
Commerce	12 660 000	16 625 700	29 285 700
<b>Total</b>	<b>652 042 950</b>	<b>570 470 619</b>	<b>1 222 513 569</b>

Au plan des productions agricoles, ce tableau illustre les contrastes entre les deux régions, exposés plus haut. Pour Kayes la faiblesse de la pluviométrie et son irrégularité, associées à une agriculture très faiblement mécanisée, fait que la région connaît un déficit céréalier plus ou moins important selon les années<sup>11</sup> mais toujours réel. En outre la récolte de l'année précédant l'enquête avait connu des difficultés plus importante que d'autres années, non pas tant à cause de la pluviométrie, mais à cause des prédateurs (sauterelles), évoqués régulièrement dans les entretiens, notamment dans le cercle de Yélimané. Pour Sikasso au contraire, la pluviométrie est conséquente. L'agriculture moderne, avec la mise en valeur de la zone cotonnière, associée à une agriculture vivrière excédentaire en font une zone généralement autosuffisante en termes alimentaires, mais également excédentaire dans certaines communes. Le coton, bien qu'il se vende mal ces dernières années, et on verra plus loin les conséquences de cette mévente sur les tendances migratoires, constitue encore une source de revenu importante.

Le maraîchage et la commercialisation des produits de vergers font partie des revenus d'une concession sur douze à Kayes pour une concession sur quatre à

---

11 Entre les campagnes agricoles 1997-98 et 2007-08, la mesure des récoltes enregistrées dans le cercle de Kayes fait état d'une variation de 1 à 7 selon les zones. Celle-ci est étroitement corrélée avec le nombre de jours de pluie, leur régularité et leur volume. Sources : Direction régionale de l'agriculture, Kayes.

Sikasso. Ces deux activités supposent en effet un investissement certain, autant qu'une implication durable de leur promoteur. Un verger ne commence à produire qu'au bout de quelques années, pendant lesquelles il faudra l'entretenir sans pour autant en dégager un revenu. Un jardin maraîcher suppose un accès stable et permanent à l'eau, nécessairement un puits sur Kayes puisque les villages de l'enquête situés en bordure d'un cours d'eau permanent sont rares et que cette activité est concentrée principalement en contre-saison (saison sèche). Et si ces activités sont moins fréquentes à Kayes qu'à Sikasso, il est remarquable que les rendements financiers déclarés pour les vergers et maraîchers de Kayes soient 3 à 4 fois supérieurs à ceux qui sont déclarés à Sikasso. Ainsi le revenu annuel moyen d'un verger est de 150 000 francs CFA à Kayes contre moins de 50 000 CFA à Sikasso. De même, le revenu annuel moyen d'un jardin est de près de 200 000 francs CFA contre 60 000 à Sikasso. L'impression qui ressort de ces chiffres est que l'activité n'a pas le même enjeu dans les deux régions : un peu comme si, à Sikasso, vergers et maraîchers étaient des activités de compléments, non négligées bien sûr mais secondaires. Tandis qu'elles représentent à Kayes une source de revenu importante. L'observation sur le terrain et les entretiens avec quelques maraîchers à Kayes confirme qu'il y a bien là une véritable activité économique en soi.

L'artisanat et le commerce permettent également des sources de revenu significatives, avec au total 32,3 millions pour Kayes et 26,6 millions pour Sikasso. Mais là encore, la situation apparaît contrastée entre les deux régions et l'examen de ces deux activités appelle le même type de remarque que pour le maraîchage ou les vergers. En effet, ces activités sont plus rentables à Kayes qu'à Sikasso. L'artisanat occupe 47 chefs de concession dans cette région contre 97 pour la seconde, mais le revenu annuel moyen, 420 000 francs CFA par an, y est largement supérieur par rapport à Sikasso qui connaît une moyenne de 100 000 francs CFA. Cette remarque s'impose également pour les commerces, presque 5 fois plus nombreux à Sikasso mais dont le total des revenus n'y dépasse ceux de Kayes que dans un rapport de 3 pour 4, tandis que le revenu annuel moyen est de 350 000 francs CFA à Kayes contre 110 000 à Sikasso. Tout se passe là aussi comme si, à Kayes, les chefs de concession engagés dans l'une ou l'autre de ces

activités visaient à en faire l'une de leur principale source de revenus, tandis qu'à Sikasso celles-ci ne représentaient, là encore, qu'un complément de revenu.

Comment interpréter ces constats à propos des vergers, des maraîchers, du commerce et de l'artisanat ? Il convient d'abord de les nuancer. En effet, rapportés à l'ensemble de chacune des deux régions, ces activités comptent pour 15 % du total des revenus à Sikasso contre seulement 9,4 % à Kayes. Dit autrement, leur activité à Sikasso n'est en rien marginale dans les revenus des concessions. Mais ces pourcentages respectifs sont à mettre en relation avec l'ampleur des transferts des émigrés, plus de trois fois supérieure à Kayes qu'à Sikasso : l'impact proportionnel des autres activités est donc minimisé dans cette première région. Par contre, c'est à l'échelle de la concession que leur rentabilité est plus ou moins grande, comme on l'a vu plus haut, et c'est bien le degré d'implication des chefs de concession qui semble être décisif à cet effet, de façon nettement plus marqué de ce point de vue à Kayes.

Il convient maintenant d'examiner les revenus agricoles annuels directs ou autoconsommés pour mettre en balance ces quatre premières activités. On l'a dit plus haut, les potentiels agricoles des deux régions ne sont pas comparables et la région de Kayes est de ce point de vue défavorisée. Si l'agriculture, comprenant les cultures vivrières ainsi que de rente et l'élevage, représente 75 % des revenus des concessions de Sikasso, leur part n'est plus que de 36 % à Kayes, un peu plus du tiers. D'autre part, si l'on rapporte les tonnages déclarés – toutes céréales vivrières confondues – dans les deux régions aux besoins théoriques en céréales, le déficit des récoltes dépasse les 52 % à Kayes, pour 9 % à Sikasso. Dans cette région, le coton et également une part de la production vivrière sont commercialisés. Là encore, la situation par région masque des contextes hétérogènes entre les différents cercles et au sein de ces derniers. Pour exemple, le cercle de Kolondiéba accuse un déficit céréalier de 28 % sur l'ensemble des besoins alimentaires et ce taux important augmente bien entendu le déficit global observé pour la région de Sikasso. Mais plus de 29 % de la production céréalière de cette région a été commercialisée. La culture du maïs est également encadrée comme culture de rente dans la région de Sikasso, bien que le maïs y soit fortement autoconsommé. Le différentiel recouvre évidemment les inégalités d'accès aux ressources agricoles mais sans doute également une répartition entre

les différentes activités qui fait que certains chefs de concession sont moins impliqués dans la production agricole que d'autres. Leurs rendements moins importants sont compensés par d'autres revenus.

### c) Les transferts des émigrés

Enfin, les transferts des émigrés, comme dernier poste de revenu, occupent une place différente dans l'économie des concessions en fonction des cercles et des régions, à l'image des potentiels agricoles de ces derniers mais également à l'image de leur histoire migratoire.

Tableau 5 : Revenus endogènes et transferts des migrants (francs CFA)

Régions	Cercles	Revenus locaux	Transferts	Total	Part Transferts
Kayes	Diéma	122 233 100	43 307 000	165 540 100	26,16
	Kayes	75 484 750	147 575 000	223 059 750	66,16
	Yélimané	77 963 100	185 480 000	263 443 100	70,41
<b>Total Kayes</b>		<b>275 680 950</b>	<b>376 362 000</b>	<b>652 042 950</b>	<b>57,72</b>
Sikasso	Bougouni	166 064 550	33 496 000	199 560 550	16,78
	Kolondiéba	128 673 944	9 042 500	137 716 444	6,57
	Yanfolila	173 736 125	59 457 500	233 193 625	25,50
<b>Total Sikasso</b>		<b>468 474 619</b>	<b>101 996 000</b>	<b>570 470 619</b>	<b>17,88</b>
<b>Ensemble</b>		<b>744 155 569</b>	<b>478 358 000</b>	<b>1 222 513 569</b>	<b>39,13</b>

Les contrastes entre les deux régions sont spectaculaires. Celle de Kayes accuse le plus gros déséquilibre entre les revenus dégagés localement et les transferts, lesquels représentent environ 60 % des revenus annuels. Tandis que celle de Sikasso reçoit moins d'un cinquième de ses revenus des migrants. Encore convient-il de relever que le cercle de Diéma, région moins aride que les deux autres cercles de la région de Kayes situés en pleine zone sahélienne, compte les transferts des migrants les moins importants de la région, arrivant en troisième position pour les six cercles de l'enquête, tandis qu'il dégage la production locale la plus conséquente de la région. À l'inverse, le cercle de Yanfolila est celui qui dégage le revenu local le plus important, et ceci tant pour la région de Sikasso que celle de Kayes, revenu auquel s'ajoutent les transferts des migrants, comptant pour un quart du revenu total.

Une première remarque est que la part du revenu agricole est inversée par rapport à celle des revenus liés à l'émigration. Ainsi, les cercles de Kayes et de Yélimané

produisent-ils respectivement l'équivalent personne de 16 000 et 14 000 francs CFA localement, pour un revenu annuel par personne de 47 000 et 49 000 francs CFA. Tandis que, à l'inverse, le cercle de Kolondiéba, qui reçoit le moins de transfert des migrants, produit l'équivalent de 47 000 francs CFA, pour un revenu moyen de 56 000 francs CFA par an et par personne. Ce qui le situe en seconde position parmi les six cercles de l'enquête, après le cercle de Yanfolila lequel produit localement 43 000 francs CFA pour un revenu par personne et par an moyen de 57 500 francs CFA.

À cette étape de l'analyse, la question légitime est celle de savoir où se situent les causalités : est-ce parce qu'une région compte beaucoup d'émigrés à même de subvenir aux besoins des concessions que la production de celles-ci est déficitaire ? Ou bien inversement, est-ce parce que la production est déficitaire, sur fond de faillite de l'agriculture d'autosubsistance, que les populations concernées émigrent ? En fait, les comportements agricoles ne sont guère influencés par la situation migratoire des concessions. Face aux contextes environnementaux, précaires à Kayes ou plus favorisés à Sikasso, les chefs de concession mettent à profit les ressources et opportunités disponibles afin d'optimiser leurs revenus agricoles. Et, dans le cas des concessions avec émigrés, les transferts de ces derniers permettent d'embaucher des saisonniers dans 80 % des concessions, afin de compenser l'absence des actifs. Inversement, seuls 5 % des concessions sans émigrés déclarent l'utilisation de saisonniers.

Deux systèmes de rémunération des saisonniers existent. Soit ils sont nourris et logés dans la concession, pour laquelle ils vont travailler trois ou quatre jours et iront louer leurs services dans d'autres maisons le reste de la semaine. Soit ils recrutent pour quelques jours ou pour toute la semaine, et rémunèrent alors en fonction du contrat oral passé. Certains indiquent que leurs saisonniers reviennent régulièrement dans leur concession. Là aussi ce sont les envois des émigrés qui permettent de rémunérer cette main d'œuvre, parfois jusqu'à trois voire quatre personnes.

Deux autres appréciations reviennent encore dans les entretiens. Certains chefs de concession indiquent que, retraités après avoir travaillé en France, ils sont à même de prendre en charge leurs saisonniers. D'autres tiennent le raisonnement économique suivant : « mes enfants (mes frères, mes neveux...) gagnent bien



plus à travailler en Europe qu'au village, cela me permet de disposer grâce à leur aide financière d'une main d'œuvre plus importante que s'ils étaient ici ». On le voit, cette question des saisonniers fait partie des stratégies locales visant à maximiser la campagne agricole. Il n'est pas surprenant à ce sujet que le recours aux saisonniers soit le plus important à Kayes, avec les deux-tiers du total : comme il a été dit plus haut, les modes de cultures de cette région sont très peu mécanisés. Ainsi, l'enquête montre que, si la charrue à traction animale est assez généralisée pour les travaux des labours, le semoir, outil complémentaire à la charrue et également tracté par un animal, est quasiment inexistant à Kayes (19 unités déclarées) alors qu'il est très présent à Sikasso (260 unités). Dans ces conditions l'ampleur de la récolte repose essentiellement sur l'importance de la main d'œuvre mobilisable dans la concession.

Ce constat tend à renforcer le précédent, qui concernait les rendements en fonction de la présence ou de l'absence de transferts financiers des migrants : le fait de pouvoir en bénéficier n'influence pas défavorablement le travail agricole et, tout au contraire, le déficit de main d'œuvre est parfois compensé, dans certains cas à raison de deux saisonniers pour un émigré. Pour autant, l'agriculture de la région de Kayes demeure souvent déficitaire, c'est le cas pour l'année de l'enquête, tant elle est fragilisée et insécurisée par des conditions climatiques difficiles. Dans ces conditions, cultiver le plus intensément possible vise avant tout à minimiser les aléas agricoles.

Ces différents éléments, portant sur les activités économiques et la variété des sources de revenus, témoignent d'un dynamisme relativement important dans les deux régions mais illustrent également les contrastes, tant à l'intérieur d'une même région qu'entre elles.

À Kayes, l'impression qui ressort est que les chefs de concession visent à la diversification de leurs revenus, afin de sécuriser au mieux la situation tant alimentaire que sociale de la famille qu'ils ont en charge. Certes, les revenus liés aux transferts des émigrés représentent plus de la moitié des revenus disponibles localement. Certes également, le revenu disponible en numéraire est fortement déséquilibré entre les concessions avec ou sans émigrés, ou les rares concessions n'ayant pas bénéficié de leurs transferts l'année précédente à l'enquête. Mais l'examen des activités et de la façon dont elles sont investies dans

les concessions montre que celles-ci ne sont pas prises à la légère. J'ai relevé plus haut que les activités agricoles de contre-saison (verger et maraîcher) ou encore le commerce et l'artisanat généraient un revenu global moins important à Kayes qu'à Sikasso mais d'un rapport par contre plus important pour chaque initiative. La même remarque a été faite en ce qui concerne le commerce et l'artisanat. L'implication dans l'agriculture se remarque à l'emploi des saisonniers, malgré la dimension aléatoire et risquée de la culture vivrière d'hivernage dans la zone de Kayes. Enfin, les concessions n'ayant pas bénéficié des transferts sont aussi, dans les cercles de Kayes et surtout de Yélimané, plus investies dans le commerce et l'artisanat d'où elles tirent, avec l'élevage, la plus grande partie de leurs ressources en numéraire. Sans doute peut-on voir dans cette situation une forme de redistribution entre villageois d'une partie des revenus de la migration, tandis que la possibilité de commercialiser localement est elle-même favorisée par la circulation de l'argent des émigrés. Dernier élément, le fait que dans la plupart des villages, il ait été fait mention de la solidarité entre familles avec et sans migrants : « Tout ce qui nous manque est pris en charge par les migrants, celui qui n'a pas de migrant est pris en charge par ses parents (Diéma) ». L'impression qui en ressort est que la société villageoise de la région de Kayes, de par son expérience maintenant longue de l'émigration, a mis en place un certain nombre de mécanismes permettant de lisser en partie les inégalités.

À Sikasso, les contrastes entre concession avec ou sans transferts des émigrés existent également. Ils sont néanmoins beaucoup moins marqués et la situation entre les concessions apparaît plus homogène, à la mesure d'une moins grande dépendance de l'émigration. Ainsi, si à Kayes l'écart maximum entre les revenus en numéraire est de 1 à 18, la fourchette se réduit de 1 à 4,6. C'est évidemment la situation agricole plus favorable à Sikasso qui fait la différence, en offrant aux agriculteurs non seulement des récoltes plus diversifiées et plus abondantes et permettant de commercialiser l'excédent aux côtés d'une culture de rente avec le coton. Dès lors les revenus des concessions sont également relativement équilibrés d'une production à l'autre. Dans ce contexte, la migration fournit un complément de revenus et ne constitue pas une obligation dont dépendrait la survie du village. Pour ces populations, on émigre non parce qu'il n'y a pas de travail mais parce qu'on est pauvre. « On va chercher le complément d'argent car

le coton se vend mal depuis ces dernières années ». Comment se déroulent plus précisément les trajectoires migratoires ?

## **B. Les trajectoires migratoires**

Après une présentation générale des différentes situations migratoires, cette section analysera les migrations par destinations, puis par genre, avant de développer la question des transferts de fonds.

### **1. Quelques repères sur la migration**

Pour les deux régions confondues, le total des émigrés identifiés se monte à 4 454 personnes, dont 1 453 sont installés dans une autre région du Mali, généralement pour la capitale nationale (1 033 personnes) ou une ville intermédiaire (capitale régionale ou de cercle). Quinze pour cent de la population totale a émigré, mais ce pourcentage moyen recouvre des situations très contrastées entre les deux régions voire d'un cercle à l'autre pour une même région.

Tableau 6 : L'émigration par régions et cercles.

		Résidents	Émigrés	Total	Tx migration	Nb moyen émigrés / Concession
Kayes	Diéma	5 831	700	6 531	10,72	4,38
	Kayes	3 998	598	4 596	13,01	3,74
	Yélimané	4 886	720	5 606	12,84	4,50
<b>Total Kayes</b>		<b>14 715</b>	<b>2 018</b>	<b>16 733</b>	<b>12,06</b>	<b>4,20</b>
Sikasso	Bougouni	3 024	646	3 670	17,60	4,04
	Kolondiéba	3 853	844	4 697	17,97	5,28
	Yanfolila	3 298	946	4 244	22,29	5,95
<b>Total Sikasso</b>		<b>10 175</b>	<b>2 436</b>	<b>12 611</b>	<b>19,32</b>	<b>5,09</b>
<b>Ensemble</b>		<b>24 890</b>	<b>4 454</b>	<b>29 344</b>	<b>15,18</b>	<b>4,55</b>

Les différents indicateurs offerts par cette première présentation convergent dans le même sens : la région de Sikasso connaît une émigration plus importante que celle de Kayes. Ceci se vérifie en nombre total : bien que la population soit moins importante en taille à Sikasso qu'à Kayes, il y a plus d'émigrés dans cette région. Ceci se vérifie également en nombre moyen d'émigré par concession : avec 5 émigrés pour Sikasso contre 4,2 pour Kayes, ainsi qu'en part totale de la population, avec 12 % d'émigrés à Kayes contre plus de 19,32 % à Sikasso. Une autre caractéristique de l'émigration au départ de la région de Sikasso est sa

composante féminine : les femmes comptent pour près de 67 % des 1 717 femmes identifiées pour les deux régions, elles représentent 47 % du total de la migration originaire de Sikasso, contre 28 % pour la région de Kayes. Enfin, si les ressortissants de Sikasso sont deux fois plus nombreux que ceux de Kayes à résider sur une autre région du Mali que leur village d'origine, ils représentent néanmoins 48 % des 3001 migrants à l'international comptés dans cette recherche.

Une première remarque s'impose, que les analyses présentées plus bas vont permettre d'affiner. Contrairement à toutes les idées reçues, qui font de la région de Kayes la région d'émigration par excellence, celle de Sikasso arrive loin devant en termes de taux d'émigration. Ce constat a constitué une première surprise, tant l'image de la région de Kayes, vidée de ses hommes jeunes et où ne résideraient plus que des vieillards, des femmes et des enfants, imprégnait finalement tant mes propres *a priori* que les discours mêmes des acteurs rencontrés sur le terrain. Rappelons également que le Mali est réputé pour son « émigration massive », l'estimation officielle faisant état d'une fourchette de 2,5 à 4 millions de Maliens résidant à l'étranger pour 12,5 millions d'habitants : soit un ratio de 16 à 25 % d'émigrés pour la population totale. Le pourcentage d'émigré n'approche ce taux maximum de 25 % que dans la région de Sikasso et sur le cercle de Yanfolila. Partout ailleurs, la ponction sur la population est indéniable, mais loin de cette fourchette alarmiste<sup>12</sup>. Cette enquête, centrée sur des villages à forte « réputation migratoire » contredit ici le sens commun : même dans les situations extrêmes, on ne retrouve nulle part de tels pourcentages d'émigrés. En outre, le fait d'avoir choisi des régions caractérisées par une histoire migratoire importante, et à l'intérieur de ces deux régions des cercles, des communes puis des villages qui le sont particulièrement, amplifie l'importance du fait migratoire en produisant évidemment un effet de loupe. Dans tous les cas, tant pour le pays dans son ensemble que pour chacune des deux régions considérées, l'émigration demeure certes un fait de société important. Mais il convient de le replacer à son juste

---

12 En réalité, cette fourchette avait été construite au début des années quatre-vingt-dix par la Direction nationale de la statistique, en compilant d'un côté les sources consulaires des différents pays d'installation (fourchette basse) et de l'autre les données transmises par les délégations des Maliens de l'extérieur (fourchette haute). Bien que cette estimation n'ait pas été réévaluée depuis 25 ans, elle est régulièrement reprise.

niveau : très loin de l'exode massif et systématique parfois fantasmé, notamment en Europe. Le tableau suivant détaille les différentes aires d'installation des émigrés, recouvrant 40 pays outre le Mali.

Tableau 7 : La diversité des destinations migratoires

Résidence	Diéma	Kayes	Yélimané	Total	Bougouni	Kolondiéba	Yanfolila	Total	Ensemble
Mali	25,71	19,57	22,36	22,70	32,82	48,10	39,85	40,85	32,62
Autre	2,14	4,68	2,78	3,12	7,74	5,09	4,86	5,71	4,54
Europe	39,57	51,17	66,53	52,63	11,15	5,92	16,81	11,54	30,15
Afrique	32,57	24,58	8,33	21,56	48,30	40,88	38,48	41,91	32,69
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

On le voit, l'Europe représente 30 % des destinations, encore cette part est-elle significative de l'importance de la migration des gens de Kayes qui constituent plus de 52 % de ce groupe (et 99 % de la migration en France, tandis que les gens de Sikasso représentent 90 % des 262 Maliens établis en Espagne).

Après quoi, les deux régions présentent des situations migratoires, parfois similaires sur certains aspects, mais plus souvent différenciées en raison de leur propre histoire sociale et migratoire. Sur le premier plan, il convient d'examiner la situation des émigrés avant leur départ ; sur le second, l'analyse des destinations mettra également en lumière des distinctions importantes d'une région à l'autre.

*a) La situation des émigrés au regard de l'emploi avant le départ.*

Ce questionnement est informé à l'issue de la première phase de l'enquête, le questionnaire détaillant pour chaque émigré identifié ses caractéristiques principales, dont celle de l'emploi avant le départ en émigration. Ces fiches ont concerné la totalité des émigrés dénombrés dans la première phase, soit 1 020 émigrés. Le croisement de ces items, situation avant l'émigration et région d'origine des émigrés, met en lumière de nets contrastes entre les deux régions.

Tableau 8 : Situation au regard de l'emploi avant l'émigration

Travail	Kayes				Sikasso				Total
	Diéma	Kayes	Yélimané	Total	Bougouni	Kolondiéba	Yanfolila	Total	
<b>Non</b>	113	129	158	400		2	32	34	<b>434</b>
<b>NSP</b>	6	11	4	21		1	5	6	<b>27</b>
<b>Oui</b>	86	7	36	129	178	139	113	430	<b>559</b>
<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>147</b>	<b>198</b>	<b>550</b>	<b>178</b>	<b>142</b>	<b>150</b>	<b>470</b>	<b>1020</b>

Le clivage est très net entre les réponses apportées dans la région de Kayes et celles qui sont formulées à Sikasso : les émigrés de la première région sont majoritairement sans emploi avant d'émigrer, avec seulement 23,5 % déclarés travaillant. Au contraire, les émigrés de Sikasso sont majoritaires à être déclarés en situation d'emploi, pour 91,5 % d'entre eux.

Pourtant, et mis à part le fait que l'agriculture de Sikasso soit plus souvent une agriculture de rente moderne et celle de Kayes une agriculture vivrière très peu mécanisée, les uns comme les autres sont bien tous des cultivateurs à l'origine. C'est d'ailleurs cette activité qui est le plus souvent (à 84,5 %) indiquée lorsque les chefs de concession de Kayes déclarent que leurs émigrés travaillaient avant de partir.

À l'échelle villageoise, il apparaît que les chefs de concession des deux villages de l'une des communes de Diéma enquêtés sont parmi les plus fréquents à déclarer un emploi à leurs émigrés avant leur départ. Ce constat conforte la situation intermédiaire du cercle de Diéma, entre les deux autres cercles de Kayes puis les cercles de la région de Sikasso, position intermédiaire déjà observée. À l'inverse, le cercle de Yanfolila dans la région de Sikasso semble être dans une situation également médiane : 75 % seulement de ses émigrés travaillaient avant d'émigrer, contre 100 % dans le cercle de Bougouni et presque 98 % à Kolondiéba. On retrouve là encore une dimension différenciant Yanfolila des deux autres cercles de cette région.

#### *b) Des destinations différenciées selon la région d'origine*

Pour l'analyse des destinations, les pays d'installation ont été regroupés sur cinq grandes aires :

- L'Afrique bien évidemment, seconde destination comme on le verra ;
- Le Mali, incluant principalement Bamako puis les capitales régionales ou de cercle ;
- L'Europe, au sens géographique et non politique (incluant par exemple la Suisse où sont installés 5 ressortissants du cercle de Yanfolila), qui constitue la première destination
- Enfin, une catégorie autre, incluant le Maghreb – Machreck et des destinations comme le Pérou, la Thaïlande, la Chine, le Japon ou la Corée, pour des effectifs de petite taille, ou encore les USA (51 émigrés).

L'examen de la localisation des émigrés des deux régions indique une présence très diversifiée, concernant tous les continents : quarante pays au total sont ainsi concernés par l'émigration malienne pour cette recherche. Certes, certains pays ne constituent qu'accidentellement, si l'on peut dire, des lieux d'immigration : tel ce ressortissant unique établi au Canada ou celui-ci installé au Pérou. On devine là l'existence de trajectoires singulières. Mais pris dans leur globalité et dans le regroupement par aires géographiques, de grandes tendances migratoires se dessinent. À observer la chronologie des départs selon les destinations, de nouvelles destinations s'affirment.

Tableau 9 : Localisation par aires d'installation et cercles d'origine

Résidence	Diéma	Kayes	Yélimané	Total	Bougouni	Kolondiéba	Yanfolila	Total	Ensemble
Afrique	228	147	60	<b>435</b>	312	345	364	<b>1 021</b>	<b>1 456</b>
Mali	180	117	161	<b>458</b>	212	406	377	<b>995</b>	<b>1 453</b>
Europe	277	306	479	<b>1 062</b>	72	50	159	<b>281</b>	<b>1 343</b>
Autre	15	28	20	<b>63</b>	50	43	46	<b>139</b>	<b>202</b>
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>598</b>	<b>720</b>	<b>2 018</b>	<b>646</b>	<b>844</b>	<b>946</b>	<b>2 436</b>	<b>4 454</b>

Les émigrés installés sur le continent africain (incluant le Mali), 1 456 personnes, sont pour un peu plus des deux tiers originaires de Sikasso et arrivent en troisième position, tandis que les émigrés installés en Europe constituent le groupe de migrants internationaux, avec 1 343 personnes dont 80 % sont originaires de Kayes. La migration interne au Mali arrive en seconde position, avec un effectif quasi égal aux effectifs africains. Les autres destinations recouvrent à chaque fois de petits effectifs.

Enfin, les parts respectives de l'émigration interne et internationale dans les régions de es et Sikasso reflètent les caractéristiques de leurs histoires migratoires. En effet, il en ressort que celle de Kayes est beaucoup plus tournée vers l'international que celle de Sikasso : 77 % des migrants de Kayes ont émigré dans un autre pays, pour 59 % à Sikasso.

À cette étape de la présentation des données, deux remarques s'imposent :

L'émigration malienne est principalement tournée vers le continent africain. En effet, toutes régions d'origine confondues, c'est près des deux tiers du total des émigrés (65 %) qui résident soit au Mali soit dans un autre pays africain,

généralement en Côte d'Ivoire. Cette tendance est plus marquée à Sikasso qu'à Kayes.

Enfin, les destinations traditionnellement empruntées par les ressortissants des deux régions se retrouvent fortement ici : les gens de Kayes constituent 78,5 % de l'effectif des Maliens établis en Europe (et ils comptent pour 98,4 % des immigrés installés en France contre seulement 11 % en Espagne, avec 27 représentants sur un total de 262). Tandis que les ressortissants de Sikasso représentent 68,6 % des Maliens installés dans l'un des pays du continent africain, 87,6 % d'entre eux résidant en Côte d'Ivoire (961 personnes au total pour ce pays).

L'étude de ces chiffres sur les lieux d'installation de l'émigration malienne confirme donc les deux grandes tendances généralement observée en ce qui concerne les migrations africaines : la première porte sur le fait que ces migrations demeurent fortement intra africaine ; la seconde est que l'on observe des spécialisations régionales vers des pays donnés. L'examen des données périodisant les mouvements migratoires permet d'affiner ces premières remarques.

## **2. Périodisation des mouvements migratoires**

Pour périodiser l'émigration des différentes régions, l'enquête fournit deux informations : l'année de naissance de l'émigré et l'année de son départ en migration. Cela permet de calculer, quand ces deux données ont été informées précisément, deux variables : celle de l'âge au départ et celle de la durée du séjour. Cette première variable est informée pour 3 000 émigrés, tandis que la seconde l'est pour 3 281 émigrés.

### *a) L'âge au départ*

Le départ en migration demeure une affaire de jeunes gens : les tranches d'âge situées entre 16 et 30 ans dépassent régulièrement la centaine, toutes régions confondues. Les pics se situent entre 19 et 25 ans, le maximum étant atteint pour la tranche d'âge des 24 ans, avec 210 départs, comme l'illustre le graphique suivant.

Une première remarque concerne les plus jeunes : ces derniers sont principalement des ressortissants de Sikasso, tandis que les ressortissants de Kayes sont peu nombreux à émigrer avant l'âge de 18 ans. On peut penser que la



migration de Sikasso, plus souvent tournée vers un pays africain comme il a été dit, s'apparente à une mobilité de faible distance. Les liens sociaux et familiaux sont éventuellement préexistants à l'émigration, ce qui facilite sans doute celle des jeunes, enfants ou adolescents. D'autre part, le travail des enfants ou des jeunes adultes n'a pas le même sens en Afrique qu'en Europe : on n'imagine pas sauf exception<sup>13</sup> de migration de travail vers la France ou l'Espagne pour des mineurs. Inversement, les mineurs originaires de la région de Kayes peuvent être concernés par une procédure de regroupement familial en Europe. Au final, les départs de moins de 18 ans concernent 811 cas, et 77,2 % de ces situations sont le fait de ressortissants de Sikasso.

Le départ en migration concerne des gens jeunes, quelque soit la région de départ. Par contre, le décalage observé entre Kayes et Sikasso relève à l'évidence des pratiques et histoires migratoires différentes entre ces deux régions.

#### *b) Durée du séjour*

La seconde caractéristique concerne la durée du séjour. Le tableau suivant comptabilise les émigrés en fonction de la durée de leur séjour par regroupement de 10 ans. On relève que les ressortissants de Sikasso sont également les plus nombreux quelle que soit la durée du séjour, hormis pour les deux tranches des plus de 40 années de durée du séjour.

Tableau 10 : Émigration par région et durée du séjour

Durée du séjour	Kayes		Sikasso		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
10 ans	766	39,63	1167	60,37	1 933
20 ans	271	39,39	417	60,61	688
30 ans	212	47,32	236	52,68	448
40 ans	96	57,49	71	42,51	167
41 ans et +	34	75,56	11	24,44	45
Ensemble	1 379	42,03	1 902	57,97	3 281

---

13 Encore que des émigrés installés en France aient parfois témoigné s'être vieillies à l'état civil lors de leur arrivée en France dans les années soixante-dix, afin de pouvoir introduire une demande de carte de séjour et de travail.

C'est au tournant des années quatre-vingt-dix que la région de Sikasso dépasse assez systématiquement celle de Kayes par le nombre de ses ressortissants fixés durablement hors de la région d'origine, toutes destinations confondues.

Un autre recoupement est également instructif, qui concerne la mise en relation des départs, toutes destinations confondues (y compris internes au Mali), depuis moins de 3 ans à la date de l'enquête avec l'ensemble des émigrés :

Tableau 11 : Les départs récents en proportion du total des départs

	<b>Kayes</b>				<b>Sikasso</b>				<b>Ensemble</b>
	Diéma	Kayes	Yélimané	Total	Bougouni	Kolondiéba	Yanfolila	Total	
Migrants	539	489	560	1 588	496	673	752	1 921	3 509
- de 3 ans	200	102	78	380	99	235	211	545	925
Part	37,11	20,86	13,93	23,93	19,96	34,92	28,06	28,37	26,36

Les pourcentages importants, particulièrement dans la région de Sikasso avec 28,37 %, indiquent sans doute une certaine accélération dans la période récente. Pour Sikasso et dans les cercles de Kolondiéba et de Yanfolila, qui comptent le plus d'émigrés des six cercles enquêtés, on peut imaginer que ces départs récemment accélérés sont perçus par ceux de la population qui ne la quittent pas, et en particulier les chefs de concession, comme représentant une certaine hémorragie. On le verra dans la section qui traite de l'appréciation par les chefs de concession de l'émigration, cette accélération des départs est effectivement vécue de façon contrastée à Sikasso.

Pour Kayes, la proportion des départs récents la plus nombreuse concerne Diéma : un peu comme si, plus tardif à émigrer, les ressortissants de ce cercle avaient passé un cran dans le nombre des départs annuels. Inversement, les cercles de Kayes et surtout de Yélimané semblent être installés à leur vitesse de croisière, les départs ayant lieu de façon régulière mais sans accélération notable.

Le même constat, légèrement atténué, s'impose également pour les migrants à l'international : ce n'est qu'à partir d'une durée de séjour de 21 à 30 années que les ressortissants de Kayes sont en nombre plus important que ceux de Sikasso.

Tableau 12 : Migrations internationales et durée de séjour

International	Kayes		Sikasso		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
Durée de séjour					
10 ans	567	47,89	617	52,11	1 184
20 ans	236	45,30	285	54,70	521
30 ans	190	53,07	168	46,93	358
40 ans	91	61,49	57	38,51	148
41 ans et +	19	82,61	4	17,39	23
Total	1 103	52,78	1 131	54,11	2 090

Ceci s'explique sans doute par le caractère plus ancien de la migration des ressortissants de Kayes, qui débute pour la France à la fin des années cinquante. Même si l'on sait<sup>14</sup> par ailleurs qu'un départ en migration pour l'Europe sur trois s'est soldé par le retour, il n'est pas étonnant que les émigrés de Kayes constituent le gros des effectifs dans les tranches des séjours longs.

Inversement, lorsque l'on examine les migrations internationales vers l'Europe et vers l'Afrique, les situations sont tout à fait inversées entre Kayes et Sikasso.

Cette dernière région ne représente qu'un quart des séjours, qui sont en nombre significatifs depuis 20 et surtout 10 ans, tandis que les ressortissants de Kayes sont toujours majoritaires à être établis en Europe :

Tableau 13 : Migrations vers l'Europe

Durée du séjour	Kayes		Sikasso		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
10 ans	287	59,54	195	40,46	482
20 ans	178	77,73	51	22,27	229
30 ans	158	91,86	14	8,14	172
40 ans	80	98,77	1	1,23	81
41 ans et +	38	92,68	3	7,32	41
Total	741	73,73	264	26,27	1 005

Il apparaît à la lecture de ce tableau que les ressortissants de Sikasso se dirigent vers l'Europe depuis 10 ans, avec le quasi triplement d'une décennie à l'autre de leurs effectifs, principalement vers l'Espagne (88,5 % des 216 Maliens installés dans ce pays). D'autre part, leurs installations sont récentes : 78,24 % d'entre elles ont moins de 10 ans de durée de séjour.

14 Cf. Beauchemin et Lessault, 2009.

### c) Migrations vers un pays du continent africain

En ce qui concerne les migrations internes au continent, les ressortissants de Sikasso sont majoritaires dans tous les groupes, à l'exclusion de ceux qui totalisent 41 ans et plus en émigration, en nombre par ailleurs marginal sur l'ensemble de ces émigrés.

Par contre la dernière décennie semble marquer le choix d'un pays africain comme nouvelle destination pour les ressortissants de Kayes, qui représentent la moitié du total des 341 émigrés de Kayes vers l'Afrique et constituent 41,59 % des 529 émigrés de cette période vers cette destination, alors qu'ils ne comptaient que pour 18,2 % pour la décennie précédente :

Tableau 14 : Migrations vers l'Afrique

Durée du séjour	Kayes		Sikasso		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
10 ans	220	41,59	309	58,41	529
20 ans	46	18,18	207	81,82	253
30 ans	24	14,12	146	85,88	170
40 ans	30	34,88	56	65,12	86
41 ans et +	21	75,00	7	25,00	28
Total	341	31,99	725	68,01	1 066

Ces deux tableaux sont sans doute significatifs des transformations dans les stratégies migratoires pour les deux régions. En effet, les destinations traditionnelles, l'Europe pour les gens de la région de Kayes et l'Afrique pour ceux de Sikasso, demeurent encore privilégiées pour chacune de ces deux populations. Mais, pour la dernière décennie, l'Afrique se dessine comme destination pour les gens de Kayes, qui comptent près de la moitié de leurs départs entre 2006 et 2009, ainsi que l'Europe pour ceux de Sikasso : ces derniers dépassent la dizaine de départ par an à partir de cette période.

Ce sont principalement les ressortissants du cercle de Diéma pour la région de Kayes qui s'orientent vers l'Afrique dans cette période, avec plus de la moitié de l'effectif, tandis que ceux de Yanfolila dans la région de Sikasso comptent également pour plus de la moitié de l'effectif de Sikasso à s'être dirigés vers l'Europe dans cette même décennie.

#### *d) Les migrations vers le Maghreb*

Cent-quatre-vingt-treize émigrés sont dénombrés pour cette zone, principalement en Mauritanie, pour 52 % de leur total. Deux cas de figure se présentent pour ces destinations, qui sont sans doute autant des zones de transit que des zones d'installation.

On sait par ailleurs, comme l'indique Hans De Hass que les pays du Maghreb sont autant sinon plus des lieux d'installation que des étapes vers l'Europe pour les migrants sub-sahéliens : « Cela va clairement à l'encontre de l'idée répandue selon laquelle l'Afrique du nord n'est qu'une simple zone de transit<sup>15</sup> ». Néanmoins, ce sont les ressortissants de Kayes et particulièrement ceux de Diéma qui sont les plus nombreux dans l'un des pays du Maghreb : les ressortissants de ce cercle comptent pour 60 % des Maliens installés en Mauritanie, ils comptent pour les deux tiers du total au Maghreb alors qu'ils ne représentent que 17,8 % du total des émigrés des deux régions. C'est sans doute à l'importance relative des gens de Diéma à se diriger vers ces destinations que l'on peut attribuer l'accélération depuis 2002 et 2006, relevée plus haut pour ce cercle. On peut penser que certains d'entre eux sont effectivement en transit, sans qu'il soit bien évidemment possible de vérifier ni encore moins de chiffrer cette hypothèse.

#### *e) Les migrations vers l'Europe*

Enfin, une dernière série de remarques concerne l'Europe, avec principalement la France et l'Espagne. Ce dernier pays a pu connaître des mouvements de Maliens depuis le continent africain, bien sûr, mais également depuis la France. Le fait est signalé dans les entretiens conduits dans ce pays : des sans-papiers initialement installés en France sont parfois descendus vers le sud, cherchant à se faire régulariser en Espagne. Mais l'émigration de Kayes en demeure très absente : 27 personnes en tout, dont plus de la moitié originaires des villages de Diéma.

Inversement les ressortissants de Sikasso ne comptent que pour 1,77 % des 845 Maliens de France, 10 d'entre eux y étant installés depuis plus de 15 années, soit un séjour long témoignant sans doute de trajectoires individuelles atypiques.

---

15 De Hass, 2007 : 44.

Cette situation très tranchée entre les deux régions est certainement à mettre au compte de l'existence ou de l'absence de réseaux relationnels facilitant l'immigration, avec la recherche d'un emploi ou d'un logement. Rappelons que l'histoire migratoire de Kayes débute pour ce qui est de la France à la fin des années soixante, tandis que l'émigration de Sikasso est orientée vers l'Europe plus récemment : plus de la moitié (52,3 %) des émigrés de cette région sont installés en Espagne depuis 6 ans et moins.

Finalement, on peut sans doute tracer un certain portrait des tendances migratoires selon les cercles. Pour la région de Kayes, les cercles de Kayes même puis de Yélimané sont les deux premiers à s'être orienté vers la France. Dès la fin des années soixante, Rokiatou N'Diaye Keita avait identifié le cœur des migrations de la vallée du fleuve Sénégal vers la France, avec le triangle constitué par Sélibaby (chef lieu du département du Guidimakha mauritanien), Bakel, sous-préfecture du département du Sénégal oriental et Kayes, situations que j'ai évoquées dans le chapitre précédent. Diéma connaît depuis les mêmes périodes une émigration, tournée vers la France mais aussi vers d'autres pays du continent africain ; ce n'est que plus récemment que l'émigration de ce cercle va s'amplifier. Ces caractéristiques tiennent d'une part au contexte économique et agricole de ces trois cercles qui diffèrent : Yélimané et Kayes sont en zone sahélienne, Diéma, zone climatique intermédiaire, semble moins défavorisée de ce point de vue. Mais les conditions agricoles n'expliquent pas tout ; les situations du cercle de Kayes, puis celle de Yélimané proche et avec lequel de nombreux liens existent, relèvent d'une histoire particulière, moins marquée à Diéma. Celle-ci a été étudiée par de nombreux auteurs<sup>16</sup>, qui relèvent d'abord les migrations saisonnières vers le bassin arachidier du Sénégal. Ces premières expériences et leur situation de riverains du fleuve Sénégal, créant une offre d'emploi dans la navigation (d'abord fluviale entre Kayes et Saint-Louis, puis maritime vers les grands ports de Bordeaux ou du Havre) va permettre d'intégrer la migration dans les habitus locaux. En effet, les premiers navigateurs constitueront les têtes de pont pour les migrations vers la France, de façon significative à partir des années

---

16 Outre Rokiatou N'Diaye Keita (1977) déjà mentionnée dans ces lignes, voir entre autres Michel Samuel (1977), Quiminal (1991), Mahamet Timéra (1996), Christophe Daum (1998), François Manchuelle (2004).

soixante. Ces migrations sont d'abord tournantes et d'une durée relativement courte, elles vont s'amplifier à partir des sécheresses des années soixante-dix et surtout devenir durables après la suspension de l'immigration de travail en France en 1975.

La migration de la région de Sikasso est étudiée plus récemment, et les recherches sur cette région ont plus souvent porté sur l'organisation sociale de la zone cotonnière, incitées en cela par l'importante demande sociale des organisations d'encadrement de la culture du coton. Les recherches de Monique Bertrand (1991), et plus récemment de Daouda Gary-Toukara (1998), qui retrace l'historique des migrations soudano-malienne, ont ainsi porté sur la migration vers la Côte d'Ivoire.

De façon très synthétique, on peut retenir de ces travaux deux grands types de migrations des ressortissants de Sikasso vers le pays frontalier. Tout d'abord, on rencontre une migration de jeunes hommes désireux de réaliser certains projets individuels (mariage, construction de maison...) leur assurant une certaine autonomie vis-à-vis du chef de concession. D'autre part, on trouve également une migration d'installation, consacrant éventuellement une segmentation de lignage et supposant la venue des familles une fois les hommes établis. Cette distinction n'est pas contradictoire avec le fait que certains jeunes hommes qui envisageaient un séjour court aient pu se fixer en Côte d'Ivoire plus durablement et y faire venir leur épouse.

Les pratiques migratoires semblent donc se caractériser aujourd'hui par les deux facteurs principaux suivant :

- Le maintien des anciennes destinations, la Côte d'Ivoire pour Sikasso et la France pour Kayes. Ces destinations ne semblent pas être délaissées malgré des contextes de durcissement des politiques de contrôle des frontières en Europe ou malgré la situation sociale et politique en Afrique. Pour ce qui est de la Côte d'Ivoire, l'impression générale qui ressort de cette recherche est que l'émigration des ressortissants de Sikasso a pu s'y accélérer : la fréquence des départs semble confirmer cette appréciation. Pour ce qui est de la France, et malgré l'écho bien entendu jusque dans les villages de la région de Kayes des déclarations fermes en matière de contrôle des frontières en Europe, le flux diminue mais ne tarit pas.

- L'ouverture relativement récente de nouvelles destinations : vers l'Europe, et singulièrement l'Espagne pour les habitants de Sikasso ; vers le continent africain pour les ressortissants de Kayes, avec en particulier le Sénégal, le Gabon et le Congo (Brazzaville).

### **3. Migrations et genre**

La migration des femmes constituait le grand point aveugle des investigations, au sortir de la première phase de la recherche : un nombre infime de femmes avait été répertorié dans cette étape, seules seize à l'international, pour un total de mille sept émigrés au total. C'est principalement du côté des épouses des émigrés que les chefs de concession avaient omis de les déclarer.

Dans la seconde phase de questionnaire dans les villages, la localisation des épouses des hommes mariés, a systématiquement été questionnée. On peut néanmoins penser qu'il y a eu sous estimation par les chefs de concession des femmes émigrées. Les raisons conduisant à cette sous estimation semblent pouvoir être liées au rapport aux envois d'argent. Les chefs de concession ont réagi lors des enquêtes en pensant principalement au travail des émigrés et à leurs revenus : c'est principalement les hommes qui vont transférer de l'argent au chef de concession, et les femmes sont de ce point de vue minorisées, même si elles peuvent être actives en matière de transferts économique. D'autre part, la virilocalité fait que les fils vivent généralement dans la concession de leur père avec leurs épouses et seules les filles de la maison vont quitter le domicile familial (et souvent même le village natal) lors de leur mariage. Les épouses émigrées sont donc doublement absentes : comme non natives de la concession et pour l'avoir quitté après leur mariage. Ceci d'autant plus que, toujours en matière économique, les femmes sont généralement propriétaires du produit de leur travail tout comme des biens reçus en cadeau, que ce soit de leur famille maternelle ou de leur époux, et les hommes n'en connaissent pas grand-chose. Elles ne sont pas tenues à ce titre de contribuer aux dépenses de la concession. La seule femme interviewée en France, par ailleurs originaire de Sikasso, l'affirme à plusieurs reprises pendant l'entretien : « Bon comme je te l'ai dit, moi j'aide occasionnellement la famille. Je fais ce que je peux. En tant que femme je n'ai pas d'obligation absolue ».



Ces remarques peuvent être complétées par l'observation de la localisation non plus des femmes émigrées, mais des épouses des émigrés. Quatre possibilités se rencontrent à leur sujet.

Celles-ci peuvent être dans le même pays que leur époux, établies à Bamako ou dans une autre localité du Mali. Dans ce cas, elles ont été rangées parmi les émigrés. Mais elles peuvent également résider dans le village de leur époux. Kayes est, tous cercles confondus, la région où cette situation est la plus courante : c'est en effet le cas de 57,7 % des épouses des ressortissants de Kayes, contre 26,4 % de celles de Sikasso. Ce constat fait écho à des points de vue souvent entendus auprès des chefs de concession de la région de Kayes. Ces derniers expriment qu'il ne serait pas bon que les épouses émigrent pour rejoindre leur mari (ou inversement, que celles-ci aient rejoint leur mari) en Europe, car alors « les émigrés ont d'autres charges financières et nous recevons moins d'argent ». De fait, la vie d'émigré en célibataire permet d'accéder aux logements collectifs (foyer) et de minimiser au plus près les charges impliquées par la vie en Europe (loyer ou alimentation en particulier). En outre, ce mode de vie collectif, qui implique de cohabiter avec de nombreux covillageois, favorise à son tour le contrôle social, orienté vers l'appui à la famille et au village.

Toutes destinations confondues, les femmes émigrées sont au nombre de 1 712 pour 4 452 émigrés, soit 38,4 % du total. 53,12 % du total des femmes émigrées sont originaires de la région de Sikasso, où elles représentent la moitié des 2 436 migrants.

Tableau 15 : Émigration féminine et masculine par cercle et région

		Femme	Homme	Total
Kayes	Diéma	177	523	700
	Kayes	172	426	598
	Yélimané	221	499	720
Total Kayes		570	1 448	2 018
Sikasso	Bougouni	296	350	646
	Kolondiéba	369	475	844
	Yanfolila	477	469	946
Total Sikasso		1 142	1 294	2 436
Ensemble		1 712	2 742	4 454

Les femmes sont représentées dans à peu près toutes les destinations pour chacun des cercles, mis à part le Maghreb et les destinations « Autre », où elles

sont très minoritaires. Pour ces destinations néanmoins, les situations sont assez marquées. En ce qui concerne la région de Kayes et pour les destinations plus lointaines classées dans la catégorie « Autre », les femmes comptent pour près du tiers des hommes (En Chine : une femme pour trois hommes ; sept femmes pour dix-huit hommes aux USA). Pour Sikasso, on compte cinq femmes pour les vingt émigrés aux USA, soit un quart de l'effectif, mais seulement deux autres hommes de cette région ont émigré pour cette catégorie (Canada et Pérou).

Elles sont par contre quasi absentes au Maghreb, avec une seule femme de Kayes pour quatre-vingt-dix émigrés : tandis que l'on ne compte que cinq femmes de Sikasso, pour un total de 192 hommes. Sans doute ces destinations, souvent dangereuses, sont-elles évitées par les femmes. Tandis que les destinations lointaines supposent une installation durable qui justifierait alors, toutes proportions gardées, une présence des femmes plus marquée.

Tableau 16 : Répartition des émigrées par aire d'installation et cercle d'origine

Région	Cercle	Afrique	Autre	Europe	Maghreb	Mali	Total
Kayes	Diéma	39	1	71		66	177
	Kayes	45	8	62	3	54	172
	Yélimané	11	3	130		78	222
	Total	95	12	263	3	198	571
Sikasso	Bougouni	159	4	18	4	111	296
	Kolondiéba	170		5	2	192	369
	Yanfolila	193	1	23	4	256	477
	Total	522	5	46	10	559	1 142
Ensemble		617	17	309	13	757	1 713

Un dernier indicateur concerne le statut matrimonial des femmes émigrées, célibataires, veuves ou divorcées et mariées :

Tableau 17 : Statut matrimonial des émigrées

	Kayes				Sikasso				Ensemble
	Diéma	Kayes	Yélimané	Kayes	Bougouni	Kolondiéba	Yanfolila	Total	
C	3	7	3	13	1	7	55	63	76
D/V	0	2	2	4	0	1	7	8	12
M	149	106	174	429	158	195	211	564	993
T	152	115	179	446	159	203	373	635	1 081

Ce tableau indique une plus grande proportion de femmes seules parmi les originaires de Sikasso : 11,2 % d'entre ces émigrées ne sont pas, ou plus,

mariées, contre 3,8 % à Kayes. Encore, en ce qui concerne les femmes émigrées et célibataires de Kayes, il s'agit de jeunes femmes (à la date de l'enquête, leur moyenne d'âge est de 13 ans) toutes sauf une établies en France, sans doute à l'issue d'un regroupement familial. À l'évidence, non seulement les femmes de Sikasso émigrent en proportion plus importante du total des émigrés de leur région que celles de Kayes, mais elles sont également, tant en nombre absolu qu'en proportion de leur total, plus souvent indépendantes. L'une d'entre elles, interviewée en France, était célibataire à son arrivée et s'y est mariée ensuite avec un compatriote. Au vu des chiffres indiqués ici, cette situation n'est pas atypique, quand bien même elle demeure rare.

Finalement, les indicateurs dégagés semblent indiquer que les villages de la région de Kayes conservent un contrôle sur les femmes plus affirmé que ceux de Sikasso. Sans doute peut-on envisager l'hypothèse que les sous-estimations observées, en particulier pour la première région, sont le reflet de l'importance accordée par les chefs de concession à ce contrôle des femmes ?

Néanmoins cette recherche confirme ce fait identifié de longue date<sup>17</sup> : « les femmes émigrent aussi ». Elles sont plus souvent ignorées par les enquêtes de mobilité, que celles-ci soient internes au pays ou internationale, élément qui a suscité diverses recherches récentes. Et ainsi que l'indique Mirjana Morokvasic, en 2008, « On n'en finit pas de (re)découvrir *les femmes en migration*<sup>18</sup> ». Certes, cette recherche, centrée sur les concessions, ne permet pas de cerner les stratégies individuelles et seule une démarche portant explicitement sur celles-ci permettrait de mieux comprendre comment, à suivre Marie Lesclingand dix ans après, « la mobilité des femmes et sa "reconnaissance statistique" sont révélateurs des changements qui s'opèrent aujourd'hui dans les pays ouest-africains, tant au point de vue économique, que social et culturel<sup>19</sup> ».

### **C. Les transferts financiers**

Les transferts financiers des émigrés vers les concessions ont été chiffrés et mis en relations avec les ressources endogènes des concessions dans une section

---

17 Findley, 1987.

18 Morokvasic, 2008 : 33.

19 Lesclingand, 2000 : 4.

précédente (cf. page 134). La présente analyse porte sur deux aspects importants : les modalités de ces transferts et leur utilisation par les chefs de concession. Quelques remarques générales s'imposent en préalable sur leur importance, afin de mettre en lumière les différences relevées plus haut entre les deux régions.

Tableau 18 : Le montant des transferts financiers par régions et cercle

		<b>Nombre</b>	<b>Somme</b>	<b>Moyenne</b>
Kayes	Diéma	110	43 307 000	393 700
	Kayes	104	147 575 000	1 418 990
	Yélimané	99	185 480 000	1 873 535
	Total	313	376 362 000	1 202 435
Sikasso	Bougouni	89	33 486 000	376 247
	Kolondiéba	71	9 052 500	127 500
	Yanfolila	92	59 457 500	646 277
	Total	252	101 996 000	404 746
Ensemble		565	478 358 000	846 651

(En francs CFA)

Le premier constat est que les transferts réalisés par les Maliens de Kayes représentent environ 80 % du total enregistré. Ce constat est compatible avec une estimation des transferts des Maliens de l'extérieur effectuée par la Fédération française des caisses d'épargne<sup>20</sup> en 2004, qui indiquait un volume de 180 millions transféré par an pour l'ensemble des Maliens de l'extérieur et de 120 millions d'euros depuis la France : soit les 2/3.

Il faut resituer ces envois dans le cadre plus général du fonctionnement des émigrés en matière de budget personnel. En tous cas pour la région de Kayes, les mécanismes d'épargne sont connus : Catherine Quiminal indique que le salaire des émigrés est réparti en trois postes : « l'argent de la dépendance négociée<sup>21</sup> » (les envois à la famille) étudié ici, celui de l'autonomie (la consommation en France), celui de l'épargne de précaution. Deux types d'épargne rentrent dans ce troisième poste : celle destinée aux associations villageoise ; celle destinée à un

<sup>20</sup> Milhaud, 2004.

<sup>21</sup> Quiminal, 1991 : 113.

investissement familial et /ou personnel. Par la suite, le mouvement associatif des Maliens de France a été bien étudié depuis la fin des années quatre-vingt, et il continue de l'être. En 2004, Lisa Gauvrit et Goulven Le Bahers constatent que les émigrés mobilisent des fonds propres importants pour leur village ou leur commune d'origine. Dix ans plus tard, en 2014, l'équipe de Flore Gubert et Sandrine Mesplé-Somps mesure « l'accélération de la dynamique associative » des associations de ressortissants de la région de Kayes. Les auteures montrent que les associations de ressortissants ont continué de financer les infrastructures collectives dans leurs villages et, maintenant, leurs communes. Elles indiquent aussi que le phénomène « touche également d'autres régions du Mali »<sup>22</sup>. Sans que ce sujet ne soit questionné précisément dans l'enquête, les chefs de concession de la région de Sikasso sont 75 – sur 240 – à l'évoquer spontanément, témoignant par là de l'implication des émigrés dans le financement des infrastructures locales.

À ces sommes il conviendrait donc d'ajouter la part des fonds associatifs versés par les émigrés ainsi que l'épargne individuelle, et encore les envois faits hors du contrôle des chefs de concessions, en particulier à l'attention des épouses demeurées au village, nombreuses.

Les entretiens passés en France avec les émigrés informent sur les modalités de la collecte des fonds destinés à la famille. Ainsi, dès que plusieurs émigrés d'une même concession se trouvent ensemble en émigration, le plus âgé sera en charge de la gestion de ces envois<sup>23</sup>. Aussi, on rencontre parfois des transferts des émigrés vers les concessions des montants tout à fait conséquents : pour les extrêmes, de 40 millions de francs CFA sur l'année (un peu plus de 24 000 euros, pour une famille comptant 10 émigrés en France), suivi par un total de 26 millions (3 personnes en France) ; 3 autres envois dépassent les 10 millions, avec 16 millions pour le plus important. Réunis par leur aîné à deux ou trois frères ou plus et portant sur l'année entière, les émigrés peuvent se répartir les sommes à

---

22 Bernard et al, 2014 : 128.

23 L'époque, sans doute maintenant révolue, n'est pas loin où un jeune frère se voyait obligé de remettre à son aîné le salaire du mois, à charge pour celui-ci de lui délivrer les sommes indispensables aux besoins de la vie quotidienne en France (logement, transport, alimentation), d'en conserver une partie en vue de l'épargne de son cadet et de transférer les cotisations individuelles au chef de concession.

transférer en fonction de leurs revenus et charges respectives ; dans ces cas extrêmes, il est possible d'envisager que les sommes transférées correspondent à une épargne portant sur plusieurs années en vue d'un objectif particulier. Les transferts effectués alors au chef de famille peuvent ainsi attendre des sommes importantes.

Néanmoins, chacun des émigrés de la concession demeure libre de ses envois particuliers concernant les besoins de leurs épouses. Ces sommes échappent au contrôle des chefs de concession. À plusieurs reprises, les émigrés énumèrent des postes de dépense : celui de la scolarisation des enfants (à raison de 10 000 francs CFA par enfant scolarisé) est transféré directement à l'épouse, qui assumera ainsi les dépenses liées à l'école : habillement, éventuellement casse croute de midi pour peu que l'école soit éloignée du village, fournitures, etc. Des sommes peuvent également leur être transmises en fonction d'imprévus (santé en particulier, mais encore réparation d'une moto ou d'un panneau solaire). Il y a donc un volet de dépenses collectives, que les chefs de concessions évoquent parfois également, non comptabilisés ici.

Concernant les sommes transférées, le contraste est saisissant entre les envois fait depuis la France ou l'Espagne par rapport à la Côte d'Ivoire. En effet, si le nombre des émigrés dans ce pays (961) arrive en seconde position derrière la France (1 049), les transferts sont massivement issus des émigrés en Europe. Il y a peut-être ici un élément explicatif du fait que les gens de Sikasso aient une plus forte propension à émigrer que ceux de Kayes : leurs itinéraires migratoires les conduisant vers des pays où les salaires sont moins importants qu'en Europe.

## **1. Les modes de transfert**

Les transferts de fonds empruntent divers circuits : les réseaux institutionnels d'une part, les réseaux relationnels d'autre part.

Dans le premier groupe apparaissent en premier lieu les organismes de transferts qui, sur la simple livraison d'un code par un coup de fil, du donateur au destinataire, permettent à ce dernier de se voir délivrer la somme transmise. Ce mode de transfert est relativement onéreux mais il est fiable et rapide ; d'autre part les différents organismes ont tissé une toile très ample, ce qui les rend facilement accessibles. En second lieu, les transferts par virement bancaire sont relativement

plus complexes à mettre en œuvre à l'international car supposant que l'expéditeur comme le destinataire soient titulaires d'un compte en banque, ce qui n'est pas une obligation dans le cas des organismes de transfert. De façon marginale, des virements postaux ont également été identifiés en région de Kayes : la trésorerie des postes maliennes ne leur permettant pas toujours d'assurer le paiement de virements importants<sup>24</sup>.

Dans le second groupe, on rencontre le système dit du « Fax ». Ce système suppose un réseau social au sein duquel la confiance soit fortement établie. Il permet à un émigré d'envoyer un message (appel téléphonique, fax, ou encore SMS) à un commerçant local qui remettra la somme demandée à son destinataire et se fera rembourser dans le pays d'installation ou lors du passage de l'émigré concerné.

Enfin, et principalement pour les gens de Kayes souvent nombreux à être originaires d'un même village et résider en France, les sommes transférées peuvent voyager en liquide avec un émigré du village qui rentre en congés ; elles seront remises directement aux destinataires. Mais les émigrés<sup>25</sup> du même village n'ayant pas eu d'occasion récente de transférer des fonds à leur famille profiteront du voyage de leur covillageois : tout un système de comptage en double, de cahier à colonnes permettant d'inscrire le donateur, la somme ainsi que le ou les destinataires, ou encore d'enveloppes comptées devant témoins, qui contresignent après leur fermeture, est rôdé de longue date. Dans le cas présent, les sommes transférées par voyageur sont tout juste inférieures aux montants nécessitant une déclaration en douane. Ce mode de transfert présente quelques risques<sup>26</sup>, il est par contre gratuit et repose sur la confiance contrôlée entre ressortissants d'un même village. Variante de ce cas de figure, certains

---

24 Ainsi, le bureau de poste rural financé par les émigrés, dans une commune hors enquête du cercle de Kayes, n'a jamais été en mesure de faire face à la demande de trésorerie malgré la convention avec l'administration centrale des postes. Par contre, l'agence d'un organisme privé de transfert de fonds, qui sous-loue une partie des locaux, ne désemplit pas.

25 Immigré du village ou personne de confiance. Il m'est une fois arrivé d'être sollicité par les ressortissants d'un petit village sénégalais où je préparais mon voyage d'être sollicité par ses immigrants rencontrés dans leur foyer d'être ainsi chargé de transférer des fonds et de les redistribuer une fois arrivé dans leur village : 10 000 francs français !

26 Notamment à cause des coupeurs de route sur la piste entre Kayes et le village : les migrants de France ont souvent dénoncé l'insécurité dans la région.

transporteurs font métier du transfert de fonds, il s'agit là généralement de personnes qui vont passer des sommes importantes et se font rémunérer à cet effet mais rencontrent parfois quelques astreintes administratives<sup>27</sup>.

Enfin, un dernier mode de transfert est dit « en nature » : l'émigré transmet (par téléphone) une commande (généralement alimentaire) à l'un des commerçants de la place, lequel mettra à la disposition du chef de famille les denrées commandées, payées souvent par un transfert global, mais parfois aussi en France.

La grande majorité des transferts identifiés sont passés par des réseaux non institutionnels, comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 19 : Les transferts (francs CFA) par mode de transfert et par région

Mode de transfert	Kayes			Sikasso			Total
	Montants	%	Nb opérations	Montants	%	Nb opérations	
Fax	93 160 000	100,00	138				93 160 000
Valise	217 307 000	87,03	157	32 380 500	12,97	126	249 687 500
Banque				2 555 000	100,00	14	2 555 000
Organisme	65 895 000	49,56	18	67 060 500	50,44	112	132 955 500
Ensemble	376 362 000	78,68	313	101 996 000	21,32	252	478 358 000

Ainsi, un peu plus de 135 millions de francs CFA ont été transférés par un canal officiel, contre plus de 340 par les réseaux relationnels.

Les ressortissants de Kayes privilégient ce dernier mode de transfert tandis que ceux de Sikasso passent plus volontiers par les organismes de transfert ou bancaires, ces derniers étant complètement absent dans le système des transferts familiaux à Kayes<sup>28</sup>. D'autre part, le système du Fax n'est pas utilisé dans la région de Sikasso et ses émigrés remettent peu d'argent en main propre (à peine plus du quart du total transféré). Sur Kayes, une autre modalité de transferts en direction des familles concerne l'achat de marchandises alimentaires, payées en

27 Voir l'anecdote en bas de page 127 concernant l'argent de la drogue.

28 Néanmoins, le système bancaire est utilisé par les associations de ressortissants pour stocker puis transférer leur épargne : les quatre principales banques maliennes ont ouvert une succursale à Kayes depuis plusieurs années et l'une d'elle (Banque de Développement du Mali) possède une agence à Paris. Mais les sommes en jeu sont souvent importantes car il s'agit du financement d'infrastructures collectives, et les envois sont moins réguliers. D'autre part le système bancaire offre dans ce cas de plus grandes garanties de transparence dans l'utilisation des fonds collectifs.



France et livrée à Kayes, avec un système de transferts de fonds permettant au gérant au Mali de reconstituer les stocks. Dans ce cas, il peut s'agir de commerçants privés ou d'une coopérative villageoise. Dans le même ordre d'idée, l'un des émigrés rencontré en France explique des achats groupés de viande : « Souvent, il ya des abattages de bœufs au village mais initiés depuis la France. La viande coûte 8 €, ce qui correspond à 2 ou 3 kilos. L'argent est réglé en France et la viande est consommée au village » (entretien, Paris). Un émigré originaire de la commune de Djélébou fait état d'une pratique identique : « Ensuite, il ya des abattages réguliers de viande au village et dont j'assure la part de ma famille » (entretien, Paris). Ces transferts ne sont pas évidents à évaluer car non réguliers et non perçus comme tels par les bénéficiaires. Ils ne rentrent pas dans les volumes financiers évalués ici.

L'usage assez majoritaires des organismes de transferts par les émigrés de Sikasso, est évidemment lié au fait que ces derniers, très présents sur le continent africain comme on l'a vu, ont à leur disposition un réseau important d'agences de transferts, certes coûteuses, mais dont la fiabilité est connue.

Pour la région de Kayes, les remises en main propre, en nature ou par le Fax constituent l'essentiel des moyens utilisés. Ces deux éléments mettent en lumière d'une part l'importance des transferts des émigrés vers leurs concessions au village, d'autre part l'ampleur des sommes qui échappent à toutes les estimations officielles. L'étude de la Fédération des caisses d'épargne citée plus haut estimait à 120 millions d'euros par ans les transferts des migrants maliens de France, la moitié ayant transité par les secteurs institutionnels (banques maliennes, organismes de transfert, etc.) et l'autre moitié ayant circulé par les circuits relationnels. Pour le présent calcul, plus de 80 % auraient échappé à tous comptage public, car n'ayant pas transité par une organisation ayant pignon sur rue. À supposer qu'il soit possible d'extrapoler pour les données de l'étude les évaluations des Caisses d'épargne, les 60 millions d'euros « officiels » pourraient correspondre à 240 millions « informels » ! Nous sommes dans des ordres de grandeur conséquents, rapportés aux revenus standards au Mali.

## 2. L'utilisation des fonds par les chefs de concession

La première phase de la recherche, portant sur 480 chefs de concession, avait systématiquement questionné autour de ce thème ; les réponses convergeaient sans ambiguïté et différençaient de façon nette les comportements entre les deux régions. Les chefs de concession étaient invités à indiquer de quelle façon ils avaient utilisé l'argent envoyé par les émigrés, ces réponses pouvant être multiples. Les postes de dépenses qui reviennent au total au moins dix fois (25 postes sont mentionnés 1 à 5 fois) et leur nombre sont détaillés dans le tableau suivant.

Tableau 20 : L'affectation des dépenses à Kayes et Sikasso

Poste	Kayes				Sikasso				Total
	Diéma	Kayes	Yélimané	Total	Bougouni	Koloniéba	Yanfolila	Total	
Alimentation	164	124	167	455	1		44	45	500
Santé	113	110	148	371	21	12	38	71	442
Scolarisation	98	94	113	305	8	7	28	43	348
Bâtiment	59	10	68	137	14	11	35	60	197
Achat de bétail	28	34	40	102	15	7	7	29	131
Equipement agro.	3	31	10	44	15	15	21	51	95
Salarié agricole	8	9	1	18	10	16	7	33	51
Impôts	19	1		20	4	16	4	24	44
Social	15			15	2		4	6	21
Mariage	7	1		8	6	1	5	12	20
Ensemble	514	414	547	1 475	96	85	193	374	1 849

Le regroupement et le comptage des utilisations indiquées reflètent d'une part les contrastes notés plus haut, entre les volumes financiers transférés par les émigrés de Kayes et ceux de Sikasso, les premiers disposant de plus d'argent que les seconds.

Il indique surtout des besoins et des préoccupations différentes d'une région à l'autre. À Kayes, le poste alimentaire, suivi par la santé puis la scolarisation des enfants de la concession, arrivent en priorité : ces trois postes représentent près de 80 % du total des utilisations. À Sikasso, ces postes reviennent avec une certaine fréquence en particulier les frais de santé qui arrivent en première place, mais l'affectation des fonds y est, de façon générale, beaucoup plus diversifiée. Certains postes se retrouvent pour les deux régions de façon significative, telle la construction de bâtiments, qui arrive en deuxième position à Sikasso et en quatrième à Kayes, ou encore l'achat de bétail. D'autres postes, comme l'achat d'équipement agricole ou encore l'emploi de saisonnier, sont peu investis sur

Kayes, avec en tout 62 occurrences, tandis qu'à Sikasso ils représentent une dépense non négligeable, l'équipement agricole arrivant en troisième place. Le paiement des impôts appelle une remarque particulière. En effet, il apparaît très peu dans les cercles de Kayes et de Yélimané. Mais les chefs de villages ou de concessions en région de Kayes l'ont dit à plusieurs reprises : « c'est l'association des migrants qui nous envoie l'argent de l'impôt ». Autrement dit, ce poste de dépense est bien pris en charge par les émigrés, mais de façon collective<sup>29</sup>, ce qui n'est pas lisible dans cette recherche interrogeant les comportements individuels en lien avec la famille.

Comment analyser ces différences dans l'affectation des fonds, et particulièrement l'affectation prioritaire à Kayes sur le poste alimentaire : près du tiers de l'ensemble ? On peut tout d'abord faire la remarque que la situation agricole est plus favorable à Sikasso qu'à Kayes, ce qui explique que la situation alimentaire n'y soit pas prioritaire. Autre explication, le fait qu'à Kayes les habitudes alimentaires aient été modifiées : ce fait marque l'influence des émigrés qui ont généralisé par exemple pour le petit déjeuner le café au lait et le pain, quand partout ailleurs en milieu rural les gens s'alimentent généralement le matin avec une bouillie de maïs ou de mil. Ces nouvelles habitudes alimentaires ont un coût certain, qui renchérit globalement le poste de l'alimentation.

Concernant l'affectation des dépenses à du matériel agricole, plus fréquentes à Sikasso où elles représentent 21 % du total contre 4 % à Kayes, il faut sans doute en comprendre que l'agriculture moderne dans cette région appelle des investissements en matériel plus important qu'à Kayes, où l'essentiel des opérations de culture se fait à la main. Précisons également que les producteurs de coton de la région de Sikasso ont longtemps bénéficié d'un encadrement rural et de la vulgarisation technologique en vue de l'utilisation du matériel et des produits phytosanitaires, ce qui n'est pas le cas à Kayes sinon de façon marginale<sup>30</sup>.

---

29 Le rôle de l'impôt m'est connu pour l'un des villages enquêté à Kayes : les 135 émigrés en France se partagent annuellement la somme de 2 millions de francs CFA, soit environ 3 000 euros par an et 22,5 € par personne.

30 J'ai eu l'occasion d'observer la démarche de l'un des rares techniciens agricoles de la région de Kayes voulant démontrer les gains de productivité grâce à la culture attelée : après le labour, usage du semoir pour des plants en ligne et espacés de façon optimale,

De façon plus globale, le sentiment qui prévaut dans l'analyse de ces chiffres est celui d'une attention portée à la concession et à son bien être à Kayes. L'accent mis sur la santé ou la scolarisation, qui y totalisent 46 % des affectations, pour 30 % à Sikasso, est significatif de dépenses d'ordre plus collectif dans cette première région. Tandis qu'à Sikasso, si la solidarité intra familiale n'est pas absente des pratiques des émigrés, l'accent semble être plus fréquemment porté sur un projet individuel.

Cette approche globale est poursuivie dans la partie suivant ; celle-ci

#### ***D. Appréciation de l'émigration par les chefs de concession***

Cette séquence porte sur la façon dont les chefs de concession perçoivent les conséquences de l'émigration, tant pour la vie de leur maisonnée que pour celle du village. L'analyse s'appuie sur deux types d'informations : d'une part les entretiens réalisés au fil de l'enquête ainsi que l'observation de la vie quotidienne des concessions ; d'autre part sur certaines questions ouvertes dans les questionnaires lors du premier passage, qui visaient à faire s'exprimer les chefs de concession sur ce sujet. Ce questionnement constitue la trame des développements qui suivent, tandis que le second type d'observation permet de recouper, et d'enrichir la réflexion.

Les déclarations des chefs de concessions ont été regroupées à partir d'un certain nombre de mots-clés issus des termes revenant le plus fréquemment dans leurs déclarations. L'analyse proposée ici est organisée à l'échelle des cercles, afin d'identifier les points communs et les contrastes entre ces différentes situations.

Cinq-cent-soixante-six déclarations des chefs de concession sont informées de façon exploitable sur ce point, et les réponses ont été regroupées sous les mots clés leur correspondant. Ces mots-clés sont au nombre de neuf, qui recouvrent tout d'abord les conséquences positives de l'émigration (quatre) puis les problèmes rencontrés en terme de politique publique (deux), enfin les

---

usage d'une houe tractée pour arracher les mauvaises herbes avant une finition manuelle. La parcelle expérimentale qu'il avait mise en place, sur le champ de celui qui allait devenir le premier maire de la commune, n'a pas survécu à la sécheresse et le technicien s'est découragé.

conséquences négatives (trois termes). L'ensemble permet d'établir un tableau, d'abord en nombre absolu puis en fréquence de réponse. Pour ces tableaux, les pourcentages dépassent parfois les 100 % : certains chefs de concession, notamment dans les cercles de Kolondiéba et Yanfolila, invoquant plusieurs de ces items. Enfin, ces différents éléments seront rapportés à la durée moyenne du séjour des émigrés en Europe, cet élément donnant comme on le verra plus loin une clé de compréhension des contrastes qui se dégagent.

En préalable, il convient de présenter les mots clés retenus pour en expliciter la pertinence. Le choix fait pour retenir ces mots clés est de synthétiser les propos : à la question ouverte posée (*quelles sont les conséquences de la migration sur la vie des concessions et du village*), qui clôt la passation du questionnaire et après parfois deux heures de questionnement sur les migrations, les chefs de concession ont fait leur bilan et ont formulé leur analyse de la situation.

**Famille** : l'émigration de la concession apporte un soutien à la famille.

**Village** : l'intérêt pour le village est mis en avant.

**Encouragement à émigrer** : l'expression est parfois formulée explicitement (« j'encourage mes enfants à partir » ; « je prépare mes adolescents au voyage »), soit de façon plus allusive (« l'émigration ne nous apporte rien que du bonheur », « nous ne vivons que de l'émigration, nous devons partir quand c'est notre tour »). À noter ici que les formulations qui ont été relevées à Kayes sont explicites, rares étant les enquêtés de cette région à porter un point de vue négatif sur l'émigration ; à Sikasso, les points de vue sont plus nuancés comme on le verra plus bas.

**Développement** (au sens « développement local ») : ce terme est soit mentionné explicitement (le développement du village) soit à partir d'une énumération des réalisations collectives des émigrés (la mosquée, le dispensaire, l'adduction d'eau, etc.). Il ne fait pas double usage avec le précédent (évocation du village) en ce sens que le village a pu être évoqué du point de vue de l'ensemble des concessions qu'il regroupe et des avantages que celles-ci en retirent, à la suite du premier item concernant le bien être de la famille.

**Politique migratoire** : il s'agit là des politiques européennes principalement. Obligation d'avoir un titre de séjour, risque de mort (route de la mer ou du désert), rafle et emprisonnement sont évoqués par 10 % des chefs de concession. La

référence est parfois allusive (maintenant, c'est difficile en Europe pour nos fils »). Il est donc question ici des difficultés objectives à émigrer.

**Politique malienne** : deux dimensions pour cet item qui ne revient qu'en région de Kayes. Soit il s'agit pour le répondant d'indiquer que l'État n'a rien fait pour la région (« région oubliée », « ce sont les émigrés qui ont développé la région »), soit, plus souvent, en complément de l'item précédent, sont évoqués les accords franco-maliens : « il faut que l'État Malien et les pays d'accueil fassent un accord commun pour les papiers ».

**Main d'œuvre** (Perte de) : cet item est parfois synonyme de diminution des récoltes, il est fréquemment associé au fait que les émigrés aient financé les salaires des saisonniers, dont il a été fait état plus haut, et revient principalement en région de Sikasso.

**Lien social** (Dissolution du) : cet item recoupe deux faits assez différenciés d'une région à l'autre. À Kayes, est plutôt évoqué le regroupement familial, et singulièrement dans le cercle de Diéma. Y est alors associé le fait que, une fois la famille établie en France, les envois d'argent et plus généralement la solidarité avec la concession deviennent plus aléatoires. À Sikasso, plusieurs faits sont pointés : les rivalités et jalousies entre familles, le dépeuplement du village et son vieillissement, ou encore les jalousies dans la concession constituent l'essentiel de l'argument.

**Valeurs** (Perte des) : c'est principalement sur les rapports de genre que cet item intervient. Avec l'éloignement des époux et les naissances hors mariage et les relations incestueuses, avec l'introduction du sida, éventuellement de la toxicomanie, avec le fait que les chefs de concessions peuvent évoquer la disparition de la culture locale, de l'Islam ou des traditions.

Tableau 21 : L'appréciation des conséquences de l'émigration

Variables	Kayes				Sikasso				Ensemble
	Diéma	Kayes	Yélimané	Total	Bougouni	Kolondiéba	Yanfolila	Total	
Réponses informées	135	105	74	314	90	70	92	252	566
Famille	131	104	68	303	59	70	74	203	506
Village	62	42	22	126	87	70	72	229	355
Encouragement	12	30	11	53	83	70	68	221	274
Développement local	56	74	61	191	30	8	32	70	261
Politique migratoire	15	8	4	27	18	7	1	26	53
Politique malienne	5	5	1	11					11
Perte main d'œuvre	2	1		3	39	56	38	133	136
Lien social	12	5	10	27	28	10	32	70	97
Valeurs	3	4	3	10	14	17	23	54	64
Moyenne du séjour	15	16	17	16	9	5	8	8	14

C'est une fois de plus un tableau très contrasté qui se dégage de ces éléments. Les appréciations portées dans la région de Kayes sont relativement homogènes tout d'abord : une grosse majorité des déclarations met en avant l'intérêt pour la famille et le village, la notion de développement est évoquée fréquemment, et les inconvénients de l'émigration sont minimes : 40 déclarations évoquent les problèmes posés. Apparaît dans tous les cercles le regroupement familial et la dissolution du lien familial qui s'ensuit souvent, les émigrés étant alors confrontés à de nouvelles charges dans le pays d'accueil. Inversement, la valeur apportée à la descendance est mise en balance avec celle du rapprochement des conjoints : « nos enfants ne peuvent revenir pour se marier » dit un chef de concession (sans-papiers en France, ils peuvent bien sur revenir au Mali mais ne sont pas assurés de pouvoir retourner en France ensuite<sup>31</sup>) ou bien encore par le constat d'une baisse de natalité liée à l'éloignement des époux. En ce qui concerne la perte des valeurs, elle est principalement référée aux enfants « qui sont devenus fainéants, recevant tout de France » ou « mal élevés à cause de l'absence de leur père » : dix déclarations au total, ou bien encore à la perte su sens moral : avec

31 La presse malienne avait fait état en juin 2009 de l'interdiction d'embarquer pour des vols depuis Bamako pour Paris, envers des Maliens détenteurs d'un récépissé de demande d'autorisation de séjour français. Bien que ce document vaille pour autorisation provisoire de séjour et de travail en France, il n'était pas admis comme visa d'entrée et leurs porteurs devaient demander un visa de circulation en préfecture avant de quitter le territoire français. Les intéressés étaient d'anciens sans-papiers en cours de régularisation, qui n'étaient pas rentrés voir leur famille depuis de longues années : « Je voulais rentrer en octobre 2008 mais ma mère s'y est opposé car "ne vient pas sans-papier", me disait-elle », déclare l'un des émigrés rencontrés en France.

l'absence des époux et les difficultés consécutives pour les femmes, avec la mention de la naissance d'enfants adultérins. L'un des émigrés interviewé en France évoque cette situation : « Des gens ont laissé leur femme au village, ils sont en France depuis sept ans. Il existe des cas où la femme contracte une grossesse. Certains hommes ne supportant pas cela répudient leur femme ».

En réalité à Kayes, passé ces difficultés que, semble-t-il, les gens ont appris à gérer, les appréciations sur l'émigration sont essentiellement positives, au point qu'un des chefs de concessions invité à formuler son point de vue le résume de façon lapidaire : « Parler des bienfaits de l'émigration est leur donner une limite : toute innovation dans notre localité est le fruit de l'émigration sans elle n'y aura pas de vie ». Plusieurs interlocuteurs indiquent que, s'il n'y avait pas eu l'émigration, le village se serait déplacé (vers le sud du Mali et des régions plus favorables à l'agriculture), et certains évoquent même sa mort. Dans le même esprit, d'autres parlent de l'autosuffisance alimentaire qu'assurent les émigrés, ce qui peut paraître paradoxal sachant que ce terme d'autosuffisance alimentaire, dans le discours développementaliste, fait plutôt référence aux capacités endogènes de production. Nous avons usé de cette différenciation plus haut, dans l'examen des sources de revenu des concessions.

À Sikasso, les positions sont beaucoup plus contradictoires et, les conséquences négatives de l'émigration sont évoquées 257 fois, notamment dans le cercle de Yanfolila où 15 % des chefs de concession commencent leur réponse par un catégorique « il n'y a pas d'aspect positif à l'émigration » (variante « l'émigration n'apporte que des conséquences négatives »), avant d'énumérer les problèmes qu'ils estiment être causés par l'émigration. C'est pourtant ce cercle qui bénéficie des transferts de fonds les plus importants de la région de Sikasso comme on l'a vu plus haut (cf. page 155). Le pourcentage des inconvénients indiqués dépasse, dans deux des trois cercles les 100 %, tant leur énumération par les chefs de concession a parfois été très exhaustive.

Paradoxalement c'est souvent dans ces mêmes villages que les avis sont tranchés et divergent : l'émigration cause le recul de l'Islam ? Mais les émigrés ont financé la mosquée tandis que certains chefs de concession se sont vu financer le pèlerinage à la Mecque par leur fils émigré. Le village est menacé de dislocation à cause de l'émigration ? Mais l'adduction d'eau, l'école, le dispensaire ont été



renovés ou construits par les émigrés, mais la route a été réhabilitée grâce à leur financement, un pont a été construit...

À Sikasso, plus du quart des réponses informées sur ce point mentionne ces actions de développement local mises en œuvre par les émigrés. Tandis qu'à Kayes, où la quasi-totalité des infrastructures collectives ont été financées par les émigrés (Quiminal, 1991, Daum, 1998), le fait est d'une telle banalité que les chefs de concession, lorsqu'ils l'évoquent, se contentent de relever « tout ce qui existe dans le village, nous le devons aux émigrés ». À Sikasso encore, nombreux sont ceux qui s'accordent à indiquer que la migration a causé une baisse de main d'œuvre dans les concessions : près de 53 % des réponses vont dans ce sens, tandis que pour la région de Kayes ils ne sont que trois à mentionner ce problème. Mais à l'inverse, on l'a vu plus haut, 23 % des concessions de la région de Sikasso ont pu rémunérer des saisonniers grâce au financement des émigrés, précisément pour palier à ce manque de force de travail causé par l'émigration. Et le cercle de Kolondiéba où la perte de main d'œuvre est évoquée 58 fois, recourt dans 35 concessions (cf. page 135) à la main d'œuvre saisonnière. Enfin, et toujours pour illustrer ces positionnements différenciés voire contradictoires, les chefs de concession de Sikasso sont plus fréquents que ceux de Kayes à indiquer que la concession (80,5 %) et le village (91 %) tirent avantage de l'émigration. Ils sont également plus nombreux à encourager au départ (98 %), éventuellement de façon indirecte.

Comment interpréter ces clivages forts ? Un premier niveau d'analyse apparaît dans le corpus des réponses apportées à Sikasso où, à maintes reprises, l'un des troubles évoqués par la migration au chapitre de la mise en cause du lien social est celui des jalousies et antagonismes entre familles. Ceux qui n'évoquent que des éléments positifs dans leurs déclarations (« avec les émigrés, c'est rien que du bonheur », dit l'un) insistent parfois au contraire sur la cohésion sociale du village, permise par l'émigration. En d'autres termes, il semble bien que les revenus de la migration aient entraîné ou accentué des inégalités sociales et économiques entre les différents groupes familiaux des villages. On peut donc penser que l'accélération de l'émigration a eu comme conséquence une remise en cause des équilibres villageois antérieurs, qui sont appréciés différemment selon la position sociale de la concession au sein du village.

Plus fondamentalement, il semble que l'explication soit à rechercher dans la comparaison entre les deux régions. À Kayes, où l'émigration est orientée vers la France depuis plus de deux générations, la position est assez sereinement assumée : l'émigration constitue une obligation pour la collectivité, même si de nombreux chefs de concession indiquent que « tous ne doivent pas partir, sinon le village ne vivra plus ». Les chiffres exposés plus haut confirment en effet que « tous ne partent pas », même si les situations sont hétérogènes et inégales d'une concession à l'autre.

Ainsi, l'ancienneté moyenne des séjours est, à Kayes, de 16 années, et si les absences posent des problèmes, la position unanime est que le village vit de ses émigrés. Plusieurs chefs de concession sans émigrés indiquent que la solidarité s'exerce également à leur bénéfice : l'exemple des impôts payés depuis la France (cf. page 162) est rencontré dans plusieurs villages de l'enquête dans cette région. Mais ces interlocuteurs font également état de ce que les migrants des familles alliées leur font des envois d'argent, pour acheter de la viande ou par exemple au moment de la fête. Sans résorber les inégalités sociales liées aux remises de fonds des émigrés, leurs effets négatifs sont ainsi, partiellement, lissés dans leurs effets les plus lourds à supporter par les intéressés. On l'a vu également plus haut, le pouvoir d'achat proportionnellement important des familles qui comptent des émigrés permet de rémunérer le commerce des villages, l'artisanat ou encore la vente des produits des vergers ou des maraîchers. La société villageoise paraît avoir mis en place des mécanismes inscrivant la migration dans la durée et favorisant une certaine redistribution des ressources. Pour autant, elle prise l'enrichissement individuel et collectif : plusieurs chefs de concession font état de ce qu'avec les émigrés, leur famille a acquis un prestige social qu'elle ne connaissait pas auparavant. Et pour autant, ces derniers ne contrôlent pas tout : « il n'y a pas de transparence dans les envois d'argent, souvent ils envoient à leurs femmes à l'insu du chef de famille (entretien, Diéma) ».

À Sikasso, le contexte est très différent. En effet, si la région connaît de longue date une migration vers la Côte d'Ivoire, il paraît bien que celle-ci soit en cours de transformation : d'une part avec l'accélération des départs, d'autre part avec l'ouverture de nouvelles destinations, notamment l'Espagne, enfin avec le fait que les départs des femmes soient également plus marqués dans la période récente.

Rappelons plus généralement ce qui a été observé précédemment : la région de Sikasso, et particulièrement le cercle de Kolondiéba, dépasse en nombre de départs annuels la région de Sikasso depuis le début des années 2000 et cette tendance n'a fait qu'aller en s'amplifiant depuis (cf. page 145). Cette situation se traduit, entre autres indicateurs, par la durée moyenne des séjours mentionnée plus haut : 8 années pour l'ensemble de la région, mais 5 pour le cercle de Kolondiéba. Au bilan, l'émigration des villages de la zone de notre enquête pour Sikasso est sûrement d'autant plus visible que, atteignant parfois des pourcentages importants de la population villageoise totale, elle concerne des villages de petite taille où l'exode ne peut qu'être visible et évident.

Dit autrement, les chefs de concession de cette dernière région vivent une accélération du phénomène, élément sans doute d'autant plus sensible qu'ils en ont une expérience plus récente que ceux de Kayes mais qu'ils n'en ont pas tous encore vu nécessairement de retombées positives. Bien au contraire, certains peuvent voir leur position remise en cause par la fragilisation de leurs revenus, ils peuvent également observer de façon négative la façon dont leurs jeunes, hommes ou femmes, échappent à leur contrôle en émigrant.

### ***Motifs et conséquences de l'émigration***

Du point de vue des motifs de départ, le tableau suivant reprend les mots clés résumant les situations les plus courantes.

Tableau 22 : Quelques mots clés des raisons du départ

<b>Raison</b>	<b>Kayes</b>	<b>Sikasso</b>	<b>Ensemble</b>
Recherche d'argent	35	244	279
Divers	4	11	15
Recherche d'emploi	150	6	156
Aider la concession	258	3	261
Fortune	1	56	57
À cause de la pauvreté	88	148	236
<b>Ensemble</b>	<b>536</b>	<b>468</b>	<b>1 004</b>

Les situations sont encore une fois très clivées : Recherche d'argent et de fortune, pauvreté et difficultés économiques sont les quatre formulations principalement évoquées dans la région de Sikasso. Tandis que dans la région de Kayes, la recherche d'argent (variante, la fortune) apparaît peu, deux autres items sont cités

sous différentes formes : d'une part la recherche d'emploi qui revient 150 fois, d'autre part la référence à la concession ou à la famille qui revient pour 258 occurrences. Ces deux références ne sont quasiment pas présentes pour la région de Sikasso. L'ensemble met également en lumière ces contrastes forts entre la région de Kayes et celle de Sikasso.

La recherche d'argent ou de fortune est associée à la pauvreté en région de Sikasso, tandis que la référence à la famille est largement mise en avant en région de Kayes, avec plus du quart du total des occurrences. L'expression « recherche d'un emploi » revient régulièrement à Kayes, en seconde position derrière la référence à la concession, tandis que les 6 occurrences qui pourraient correspondre à Sikasso sont « la recherche d'un travail », travail qui peut éventuellement être de nature agricole.

Certes il s'agit là de déclarations des chefs de concession et les motifs complexes qui ont amené les intéressés à émigrer ne se résument pas à ces dernières. Il semble néanmoins que la polarisation des formules puisse correspondre à des perceptions différentes pour les deux régions.

Sans doute les chefs de concession de la région de Sikasso, dans une situation de moins grande précarité que celle de Kayes, sont-ils plus attentifs aux situations individuelles de leurs émigrés. Dès lors, leur précarité individuelle serait évoquée comme causalité de l'émigration, avec le couple pauvreté / recherche d'argent (ou de fortune), qui regroupe la quasi-totalité des réponses de la région de Sikasso : le mal et son remède seraient ainsi associés.

Pour ce qui concerne la région de Kayes, notons tout d'abord la plus grande variabilité des types de réponse, variabilité qui est sans doute le reflet d'un contexte beaucoup moins homogène à Kayes qu'à Sikasso.

En second lieu la référence à la concession ou à la famille est fréquemment associée à l'idée, formulée de différentes façons, de contribuer à son bien être. Bien que la pauvreté soit évoquée par certains (mais on sait combien l'auto appréciation de pauvre – ou riche – est une affaire subjective et dépendante du contexte local), ce n'est donc pas la misère de la concession qui est mise en avant mais bien l'amélioration ou le maintien de ses conditions de vie.

Dans le même esprit, la référence à la concession est sans doute la marque d'un esprit plus solidaire, ou moins individualisé, de la part des émigrés de Kayes : peut-on faire l'hypothèse que cet esprit plus solidaire est rendu possible par le fait que les conditions de vie à Kayes, plus tendues qu'elles ne le sont à Sikasso, nécessitent l'investissement de l'ensemble des membres dans la recherche des ressources ?

Enfin, l'usage exclusif pour la région de Kayes de la formule « recherche d'emploi », qui revient pour cinq villages est intéressant. On se doute bien que la recherche d'argent ne passe que par le travail. Pourtant le terme « emploi » qui ne connaît pas d'équivalent en Soninké<sup>32</sup>, est bien celui choisi par les enquêteurs à Kayes. D'un point de vue sémantique, il évoque le contrat de travail entre employeur et employé et le salaire qui l'accompagne : autant dire de ce point de vue qu'il y a effectivement très peu d'emploi dans le milieu rural, à Kayes, comme au Mali en général : ces derniers vont se rapporter aux enseignants, au personnel de santé, aux fonctionnaires des diverses administrations et collectivités territoriales, enfin aux chefs de projets et agents de statut divers employés par des ONG ou des associations.

J'avais, antérieurement à cette recherche<sup>33</sup>, exploré l'hypothèse que les gens de Kayes, après une quarantaine d'années d'émigration, sont dorénavant imprégnés de la connaissance du travail salarié des sociétés industrielle, par opposition au travail de la terre dont le revenu, incertain et toujours précaire en zone sahélienne, est en tous cas différé à la récolte.

L'enquête au Mali révèle un grand contraste entre la zone de Kayes et celle de Sikasso, significatif d'une perception différente de la situation vécue au regard de l'emploi dans ces deux régions.

À Kayes, on part pour chercher un « emploi », le terme revient systématiquement quelque soit l'enquêteur concerné, mais la « pauvreté » n'est que très peu invoquée parmi les déterminants au départ. Ce constat contredit en apparence

---

32 Au sens où les rapports sociaux au travail sont basés sur le respect dû aux anciens et la solidarité intrafamiliale, ou encore sur la parole donnée : la notion d'emploi au sens de contrat de travail spécifiant les droits et devoirs de chacune des parties est de ce point de vue une notion importée.

33 Daum, 2008.

celui, inverse, fait dans une recherche précédente sur Kayes : les gens rencontrés y évoquaient fréquemment, au contraire, la pauvreté comme déterminant principal. Mais dans ce cas précis, l'enquête était conduite par un chercheur Européen ; tandis que pour la présente recherche, les enquêteurs sont eux-mêmes Maliens. On sait que le discours des enquêtés est aussi modulé et orienté par les conditions de l'enquête : si mettre en avant le thème de la pauvreté pour expliquer l'émigration sonne comme une évidence dans la représentation que font d'eux-mêmes des Maliens auprès d'Européens, l'argument n'est sans doute pas évocable et ne peut pas tenir face à des enquêteurs qui, nationaux, connaissent peut être de plus grandes difficultés économiques que les personnes enquêtées.

Pour cette région, la grande majorité des enquêtés est déclarée comme n'ayant pas de travail au village, avant le départ. À Sikasso au contraire la grande majorité est déclarée comme ayant du travail mais quittant le village « à cause de la pauvreté » ou, motif miroir du premier, « pour chercher la fortune et/ou la richesse » ; pour sept seulement il s'agit de « chercher un travail ».

Il n'en demeure pas moins que tous ces processus se déroulent avec en toile de fonds la crise de l'agriculture : faillite de l'agriculture d'autosubsistance à Kayes accélérée depuis les grandes sécheresses des années soixante-dix dont beaucoup de villages ne se sont pas remis ; crise cotonnière, sur fond de mondialisation, de dumping nord américain et de fixation des cours au niveau international, qui fait que les agriculteurs de Sikasso ont produit à perte en 2000 (l'année suivante, nombre d'entre eux avaient fait la « grève du coton » et cultivé leur terre en vivrier : « le coton, cela se vend mais cela ne se mange pas ! »). Ils ont vu par la suite leurs revenus diminuer, malgré la qualité de leur production. Et ce n'est certainement pas un hasard si l'amplification de l'émigration de la région de Sikasso ainsi que l'ouverture de nouvelles destinations, en particulier l'Espagne, correspondent à la crise cotonnière.

La région de Sikasso serait-elle dans la situation que connaissait la région de Kayes jusqu'au milieu des années soixante-dix ? Alors, les gens de Kayes émigraient pour gagner un complément de revenu à l'économie domestique. Mais cette logique a été remise en question par les événements – sécheresses et politiques migratoires restrictives en France – et la migration est devenue une nécessité. Pour l'heure c'est moins à des impératifs de survie collective que

semblent être confrontés les émigrés de Sikasso, et plus au fait que le contexte économique de leur région d'origine ne leur permette plus de se procurer dans de bonnes conditions les moyens de leur autonomie.

Il n'est sans doute pas indifférent que l'on veule de l'argent à Sikasso mais un emploi à Kayes, comme si l'argent n'était pas lié au travail dans le premier cas, alors que l'on pourrait interpréter la seconde réponse comme « l'argent découlant de l'emploi ». Il n'est sans doute pas non plus indifférent que l'on avait du travail à Sikasso, travail sans doute considéré alors comme plus assez rémunérateur, tandis que l'on n'en avait pas à Kayes. Les uns comme les autres ont pourtant le même genre d'activités (cultivateurs) au village, même si l'agriculture dans la zone de Sikasso (zone cotonnière et agriculture de rente, associée aux cultures vivrières) y est de longue date plus productive et rentable qu'à Kayes.

Les premiers considèrent donc l'agriculture comme constituant un « travail », les seconds qui cultivaient tout autant en période agricole (certes, pour une culture autoconsommée), ne s'estiment pas *occupés* par cette activité, par ailleurs saisonnière. On retrouverait là une distinction observée ailleurs et en d'autres temps par Pierre Bourdieu et Abdelmaleck Sayad : « On peut admettre que les chômeurs kabyles sont, en réalité, des agriculteurs qui ne s'estiment pas assez occupés et les agriculteurs du Sud des chômeurs qui s'ignorent<sup>34</sup> ». Cinquante ans plus tard, peut-on dire également que les régions d'émigration plus récentes (plaine de la Mitidja, région de Sikasso) accorderaient encore un statut valorisant au travail agricole, quand bien même, à Sikasso, ils estimeraient nécessaire de trouver d'autres sources de revenus ? Tandis que les régions connaissant de longue date une émigration vers des pays industriels, (la Kabylie en Algérie, la région de Kayes au Mali), déprécient les activités agricoles ?

Le chapitre suivant propose quelques éclairages sur la jeunesse de la région de Kayes. Imprégnée par la migration depuis leur naissance, cette jeunesse cherche à constituer son avenir dans une conjoncture marquée par le changement social. En particulier, les efforts en vue de la scolarisation commencent à porter leurs fruits. Cette nouvelle donne renouvèle-t-elle les mobilités de la région ?

---

34 Bourdieu et Sayad, 1964 : 64.

## IV. La jeunesse de la région de Kayes

Cette partie explore les différentes mobilités des ressortissants de la région de Kayes, en articulation avec les questions de l'emploi des jeunes et des stratégies de ces derniers. L'ampleur des mobilités entre les villages de Kayes et Bamako d'une part, la situation de non-emploi de la quasi-totalité des émigrés de la zone de Kayes avant leur départ d'autre part, constituent en effet deux éléments remarquables qu'il s'est agi d'explicitier plus avant. On le verra, ces mobilités spatiales sont principalement motivées par des stratégies visant à la mobilité sociale.

Pour éclairer les stratégies de ces jeunes gens établis à Bamako, les chefs de famille (*diatigui*<sup>35</sup>) de cinquante-trois maisons d'accueil des ressortissants des villages concernés ont été rencontrés. Le dénombrement des personnes accueillies a d'abord été réalisé (les critères de ce dénombrement incluaient les variables suivantes : genre, âge, motif et durée du séjour à Bamako, village d'origine). Ces maisons accueillait alors six-cent soixante-dix personnes (soit une moyenne par maison de près de treize personnes étrangères à la famille directe du logeur, laquelle peut être elle-même d'une taille conséquente). Dans un second temps, deux-cent de ces personnes ont été questionnées individuellement. Enfin, une cinquantaine de jeunes gens se sont prêtés à des groupes de discussion pour affiner la compréhension de leurs différentes perspectives.

Les villages, et/ou les lignages des villages de la région de Kayes ont tous dans la capitale un ou plusieurs logeurs [*diatigui*] chez qui l'hospitalité, d'un soir ou de plusieurs mois, est assurée. L'objectif a donc été de localiser soixante de ces maisons d'accueil, en remontant les réseaux d'interconnaissance, afin d'y mener différentes investigations. Mon approche s'est donc organisée autour d'une triangulation complexe, pour reprendre la formulation d'Hulf Hannerz<sup>36</sup> dans son « exploration de la ville », triangulation prenant en compte les différents groupes sociaux impliqués de près ou de loin dans ces mobilités : *diatiguis*, migrants, chefs

---

35 En Bambara, langue véhiculaire au Mali, le logeur, chef de famille de la maison qui accueille. En découle le terme de *diatiguiya*, « sens de l'hospitalité ».

36 Hannerz, 1980.



de famille (souvent anciens émigrés eux-mêmes), enseignants, jeunes gens rencontrés à Bamako ou dans leur village.

C'est bien à un double mouvement auquel nous sommes confrontés : les mobilités spatiales s'inscrivent dans l'aspiration à la mobilité sociale, pour nombre des acteurs ici observés. On le verra, ces mobilités spatiales sont principalement motivées par des stratégies visant à l'entrée dans la vie active. En l'état de la recherche, ces stratégies s'organisent autour d'une alternative : étudier pour accéder à l'emploi au pays ou émigrer pour y trouver un emploi. Cette question est d'autant plus sensible que la population concernée est relativement jeune : l'âge médian des personnes ayant répondu au questionnaire individuel est de 27 ans pour les candidats à l'émigration et de 21 pour les élèves et étudiants.

Ce chapitre propose d'abord une première typologie des motifs de séjour dans la capitale nationale. Deux groupes, concernant principalement des jeunes gens, attirent plus particulièrement l'attention car totalisant plus de la moitié de l'effectif de leur catégorie et 35 % du total des 670 personnes (hommes et femmes) de Kayes résidant dans ces maisons. Il s'agit d'une part des jeunes en formation (du secondaire à l'enseignement supérieur en passant par la formation professionnelle), d'autre part des « candidats à l'émigration internationale ». Le premier groupe est relativement mixte (un tiers de jeunes femmes), tandis que le second est très majoritairement masculin.

Tout semble distinguer dans une première lecture ces jeunes gens dans les projets de vie qu'ils forment et les stratégies qu'ils dessinent. Les uns affirment vouloir se former pour « vivre et travailler au pays » tandis que les autres aspirent au contraire à quitter le pays pour travailler en émigration. Ils sont pourtant originaires des mêmes villages et confrontés aux mêmes conditions socio-économiques. Si le statut social est valorisé dans une hiérarchie encore assez rigide dans la région d'origine (structurée principalement autour de deux catégories : les gens d'origine libre et ceux qui descendent d'esclaves), il est relativement secondaire dans le quotidien de Bamako et la diversité des origines régionales. Il ne constitue que très marginalement une ressource. Ils sont aussi membres des mêmes classes d'âge au village, voire appartiennent à une même fratrie dans certains cas. Enfin, ils relèvent tous d'une génération qui, contrairement à celles de leurs aînés émigrés entre les années soixante-dix et

quatre-vingt-dix, n'a connu comme seule source de sécurisation de l'économie domestique que les revenus transférés par les émigrés. En effet, c'est au tournant des années soixante-dix que la crise de l'agriculture traditionnelle prend toute son ampleur, les périodes de grandes sécheresses touchant le Sahel révélant brutalement la faillite des économies d'autosubsistances dans ces régions. Si dans les premiers temps on espère encore que la crise agricole ne sera que passagère, très vite celle-ci s'avère définitive. Dès lors, l'émigration vers la France va changer de nature. Sa raison d'être à l'origine était d'obtenir des revenus complémentaires à ceux de l'économie agricole mais, depuis le milieu des années soixante-dix en effet, la survie quotidienne des populations demeurées au pays dépend très principalement des salaires de l'émigration<sup>37</sup> : chacun le sait au village. Quarante ans après, le fait est devenu incontournable : la migration est inscrite de façon structurelle dans les économies domestiques et villageoises<sup>38</sup>.

C'est bien dans cet univers que ces jeunes gens issus du milieu rural de Kayes et résidant à Bamako, ont été socialisés depuis leur enfance : cet élément imprègne de façon permanente les références collectives. Ils arrivent à l'âge adulte et sont en passe de devoir construire leur avenir social et professionnel : la migration constitue ainsi une option bien rôdée dans leur univers. Elle fait, en quelque sorte, partie de l'héritage familial : comme d'autres hériteraient de la terre agricole ou d'un savoir-faire professionnel et éventuellement des outils afférents à la fonction. Toute l'expérience de la migration acquise par leurs aînés appartient ainsi à leur capital tant culturel que social.

Pourtant ce qui diffère entre ces jeunes, c'est le projet qui les amène à séjourner à Bamako : les uns y suivent une formation, les autres sont en attente du départ espéré pour l'Europe. Mais, *in fine*, ils ont en commun d'arriver à l'âge où la société attend d'eux qu'ils assument leurs responsabilités d'adulte vis-à-vis de leur collectivité et, d'abord, de leur famille. Or, « pour les jeunes citadins, la seule vraie reconnaissance passe par l'accès à l'emploi rémunérateur. C'est la condition de leur entrée dans l'espace public comme individus majeurs ayant un statut social »<sup>39</sup>. Eux-mêmes sont impatients de s'affirmer en tant que jeunes adultes.

---

37 Quiminal, 1991.

38 Daum, 1998.

39 Timéra : 2001, 41.

Quelles sont alors leurs stratégies ?, et comment la mobilité, spatiale, qu'elle soit internationale ou qu'elle demeure interne au Mali, s'inscrit-elle dans ces stratégies ? Leurs choix sont-ils dictés par l'environnement familial ?, par des parcours scolaires différents ?, ou bien encore correspondent-ils à une perception de leurs possibles au regard de leurs ressources ? Plus précisément, il s'agissait d'éclairer quelques grandes questions soulevées par ces dynamiques :

- quels sont les avantages et les motivations comparés, entre émigrer et étudier ?
- que trouvent ces jeunes gens à Bamako qu'ils ne trouvent pas au village ?
- comment y vivent-ils ? et quelles y sont leurs activités ?
- comment envisagent-ils – ou pas – de faire face à leurs responsabilités envers la famille ?
- enfin, comment voient-ils leur avenir ?

C'est donc leur analyse de la situation – au sens sociologique de la formule (incluant les ressources et les perspectives individuelles ainsi que les références collectives) – qui m'intéresse ici, et il s'agissait également de confronter les discours tenus sur ces questions aux pratiques sociales, dans la mesure du possible.

Leur habitat en ville s'inscrit dans un système complexe, fait à la fois de proximité sociale et d'éloignement spatial. Proximité sociale en effet, car ces villages ont tous dans la capitale plusieurs logeurs chez qui l'hospitalité, d'un soir voire de plusieurs mois, est assurée. Mais ces jeunes sont néanmoins confrontés aux mêmes difficultés quotidiennes, dépendant d'envois d'argent rarement réguliers de leurs parents émigrés pour se rendre sur leurs lieux d'étude, prendre leur repas du midi, etc. Cette hospitalité est parfois transmise de génération en génération. Éloignement spatial également, car la multiplicité de ces logeurs et le fait qu'ils soient établis dans des quartiers éloignés les uns des autres font que deux personnes, par ailleurs amies au village mais séparées par des trajectoires différentes, éventuellement parallèles, peuvent ignorer qu'elles résident simultanément à Bamako, car résidant chez deux logeurs différents. Ainsi, les maisons accueillant des ressortissants identifiées dans cette enquête correspondent-elles à une série de villages relativement voisins et entre lesquels

les échanges sont nombreux, sont situées dans quinze quartiers dispersés sur l'ensemble de la capitale.

En effet, ces jeunes sont originaires de deux communes du cercle de Kayes, en rive-droite du fleuve. La première de ces communes est une commune rurale, qui regroupe 10 villages. Tandis que la seconde est une commune dite urbaine selon la législation malienne, constituée par un gros bourg et deux hameaux périphériques. Dans la réalité, les relations sont plus complexes : les notables de cette future commune urbaine avaient revendiqué d'être le chef lieu d'une commune unique lors des négociations constitutives de la décentralisation. Mais cette demande avait été refusée par la majorité des autres villages, au profit d'un village plus central d'un point de vue géographique<sup>40</sup>. On peut également supposer que certains antagonismes ou rivalités anciennes ont pesé dans cette décision. Toujours est-il que les notables de ce gros bourg avaient choisi de se mettre à part en constituant leur propre commune.

Pourtant, ces deux collectivités avaient mené de concert un certain nombre d'opérations de développement depuis la fin des années quatre-vingt. Et, en France dans l'émigration, une association intervillageoise avait regroupé ces onze villages. L'activité de cette association avait surtout porté sur le financement et la construction d'infrastructures, et le recensement général de la population et de l'habitat de 2009 (RGPH) en donne un éclairage certain. Le RGPH dénombre en effet, pour ces 11 villages comptant une population de 27 000 habitants (dont 52% de femmes) 22 écoles (dont deux second cycles), 21 structures de santé (incluant une clinique privée aux côtés de dispensaires plus modestes et de trois dépôts pharmaceutiques), et 70 équipements hydrauliques (puits à grand diamètre et/ou forages équipés d'un réseau de bornes fontaines). Ces équipements sont dus pour l'essentiel à l'activité des émigrés : soit qu'ils les aient directement financés, soit qu'ils aient su capter des financements publics (le Conseil régional d'Île-de-France, la coopération allemande, diverses collectivités françaises...). C'est dire si cette zone, parmi d'autres dans la région, est particulièrement marquée par la migration : tant par la visibilité des investissements que par son importance dans

---

40 Entre ce gros village devenu commune urbaine et le dernier village de la commune rurale, on compte environ une soixantaine de kilomètres à vol d'oiseau : un grand périple, en l'absence de route carrossable.

les budgets familiaux, que nul n'ignore. La prégnance de ce fait dans la région a comme conséquence que, pour la jeunesse en phase d'autonomisation, la question migratoire appartient depuis toujours aux repères structurants de son devenir.

Si ces jeunes résident dans une certaine proximité et se sont parfois connus au lycée de Kayes, la situation est différente à Bamako. En effet, leurs logeurs sont situés dans quinze quartiers différents de la capitale, répartis sur l'ensemble de la ville. Réunissant des jeunes de mêmes catégories d'activités dans la capitale, afin de mener des entretiens collectifs, je serai à deux reprises témoin de retrouvailles non prévues par les intéressés mais néanmoins fort instructives pour la recherche de part les questionnements suscités par ces rencontres.

L'ensemble de la réflexion porte bien sur les mobilités, que celle-ci demeurent internes au Mali ou s'orientent vers l'international, sur leurs attentes et leurs motivations. Le regard est donc focalisé non sur les déterminants de la migration, largement étudiés par ailleurs, mais bien sur les mobilités de ces jeunes, confrontés à un avenir encore incertain, les mobilités constituant alors l'une des ressources en vue du passage à l'âge adulte ou, plus précisément, en vue de se doter des conditions de vie permettant d'assurer les responsabilités afférentes aux adultes.

### ***A. Diatiguis et séjours à Bamako.***

Cinquante-trois maisons ont été couvertes (outre six autres maisons localisées, où il y a eu soit refus d'enquête de la part du logeur, soit dans deux cas, présentés plus bas, constat de leur désaffection), totalisant 669 personnes accueillies, dont cent-quatre-vingt dix-neuf ont accepté d'être questionnées individuellement.

Soit une moyenne de près de 13 personnes étrangères à la famille directe du logeur (laquelle peut être elle-même d'une taille conséquente) par maison. Les situations sont assez hétérogènes, avec un minima d'une seule personne accueillie, mais un maxima de 58 et une médiane de 12 personnes (tout sexes confondus). Comme le passage dans ces maisons d'accueil se situe dans la période précédant la saison des pluies, période dans laquelle les travaux agricoles démarrent, l'une des questions posées aux logeurs porte sur le nombre de

personnes rentrées récemment au village pour la saison des cultures. Avec 212 personnes rentrées peu de temps auparavant, le total était alors de 861, soit une moyenne de près de 17 personnes par maison. Près du quart de cette population est repartie cultiver au village au mois de juin et, dans le même esprit, environ quarante pour cent des 199 personnes rencontrées individuellement à Bamako ont décidé de retourner au village pour travailler dans les champs de la famille, ou y inclinent. Ces derniers, qui hésitent encore à repartir au village pour l'hivernage, font fréquemment valoir le coût du voyage Bamako-Kayes, ils indiquent alors être dans l'attente de la convocation par leur chef de famille, accompagnée de l'envoi de la somme correspondante. Cette information est importante en ce sens qu'elle témoigne de l'inscription forte dans l'espace rural de cette population nouvellement urbanisée : ce constat imprègne l'ensemble de la recherche.

### **1. La diatiguiya<sup>41</sup>, une obligation sociale parfois conflictuelle.**

Dans les débuts de l'émigration des gens de Kayes vers la France, les voyages étaient essentiellement assurés par bateau et dès lors au départ de Dakar, le transport aérien étant encore très onéreux. En outre, l'enclavement de la région de Kayes vers Bamako rendait alors la capitale nationale plus difficile d'accès que Dakar, malgré les distances (environ 600 kilomètres pour Bamako contre 900 pour Dakar, mais avec un réseau routier à l'époque plus performant au Sénégal). Pour exemple, deux préretraités rencontrés au village en juin 2011, alors qu'ils y étaient en congés, font le récit suivant de leur premier départ en émigration : « avec mon copain T., nous sommes partis en 1965 à pieds pour Bakel au Sénégal (120 kilomètres environ ; en réalité, une partie de ce premier voyage a été effectué par le fleuve, en pirogue), là nous avons trouvé un transporteur qui nous a emmenés à Dakar. De Dakar, nous avons pris ensuite le bateau pour la France. Toute notre vie en France, nous avons résidé au foyer de la rue des Fillettes à Aubervilliers ». Michel Samuel (1977) puis Catherine Quiminal (1991) décrivent le contexte de ces

---

41 Le site internet de l'Association pour la promotion de la langue et la culture soninké (APS) donne la définition suivante : « La "Diatiguiya" est le sens de la cordialité et de l'hospitalité malienne, rendant les échanges très conviviaux. Elle est une tradition séculaire, car le visiteur étant sacré, lui offrir l'hospitalité est un devoir. Tout visiteur est séduit et marqué par cette coutume ». Cf. <http://www.soninkara.com/histoire-geographie/organisation-sociale/diatiguiya--le-sens-de-la-cordialite-et-de-lhospitalite-malienne.html>

séjours à Dakar. Afin d'y loger leurs gens en transit, soit revenant au village pour les congés soit se préparant à partir en France, les ressortissants du cercle de Kayes avaient fait construire à Dakar une maison, véritable « foyer pour célibataires » tel qu'ils pouvaient le connaître en France. Il s'agissait également de travailler à Dakar pour gagner le prix du transport maritime. Catherine Quiminal explique que ce temps passé dans la capitale sénégalaise – jusqu'à un an – permettait en outre de se familiariser avec la ville, cette période offrant une transition en douceur, entre le mode de vie rural et le mode de vie urbain. En effet, les grandes villes africaines telles Dakar ou Bamako sont souvent encore très marquées par le monde rural : passages de troupeaux en centre ville se dirigeant vers l'abattoir, alternance de bâtis et de maraîchers, moutons et volailles dans les cours des maisons, mais surtout, persistance de sociabilités de proximités. Pour autant, elles n'en sont pas moins des villes, supposant à ce titre un mode de socialisation particulier à ces espaces habités.

À Bamako même, où les séjours de ressortissants de Kayes étaient à cette époque généralement de courte durée, l'hospitalité offerte par les gens de la région établis comme commerçants ou, plus rarement, fonctionnaires dans la capitale nationale, permettait de s'y loger le temps de régler ses affaires. Cette hospitalité est, encore aujourd'hui, accordée en fonction de critères assez souples. L'appartenance au même village, à un même lignage en cas d'appartenance villageoise différente, à un lignage allié à celui du *diatigui*, par exemple à la suite d'échanges matrimoniaux, voire le rappel de ce que le grand-père du logeur et celui du visiteur étaient amis, suffisent encore de nos jours pour se faire attribuer une place où dormir et avoir l'assurance de manger lors des repas. Toujours est-il que le proverbe, largement plus bamakois que spécifiquement kayésien, affirme qu'il « vaut mieux ne jamais revenir dans un village (une ville, un quartier éloigné...) que de ne pas loger chez son *diatigui* du premier séjour ». C'est dire si ce devoir d'hospitalité constitue une obligation sociale forte et implique une nécessaire fidélité<sup>42</sup>.

Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, les vols intercontinentaux vont se démocratiser et devenir accessibles à un plus grand nombre. L'étape dakaroise va

---

42 Encore que, avec l'expérience, l'on apprenne vite à trouver une excuse irréfutable pour rester en bons termes avec son *diatigui* sans nécessairement accepter son hospitalité.

péricliter et être de plus en plus supplantée par l'étape bamakoise. Mais l'hospitalité des *diatiguïs* va continuer à constituer le principal mode d'accès au logement pour les visiteurs à Bamako. Insensiblement, les *diatiguïs* vont devoir faire face à une augmentation du nombre de personnes accueillies et également à l'amplification de la durée des séjours.

La pratique s'apparente en un sens à la situation courante en Afrique de l'Ouest, qui voit un fonctionnaire, un cadre ou un commerçant établi en ville prendre plusieurs parents en charge. La différence dans ce cas précis est qu'il ne s'agit pas nécessairement de parents directs mais plus souvent d'alliés plus ou moins lointains, voire de personnes inconnues avant leur arrivée en ville mais à même de désigner un lien avec le chef de famille.

Cette hospitalité semble en tous cas constituer de nos jours une lourde charge pour les logeurs. Dans notre enquête, quarante-six d'entre eux - ou leurs représentants - déclarent leur profession, sur les cinquante-trois rencontrés et tous ont évidemment en charge leur propre famille laquelle est souvent de taille importante. Comptant seize émigrés (en France), huit commerçants, huit fonctionnaires, deux professionnels de santé et deux d'autres professions, le groupe des *diatiguïs* rencontrés appartient plutôt aux classes moyennes, largement fragilisées dans le contexte malien et africain plus généralement. Ils assument pourtant l'hospitalité de nombreuses personnes, ce qui constitue évidemment une lourde charge. À ce sujet, leurs discours sont ambigus : seulement cinq d'entre eux déclarent prélever une participation financière [*tousé*] pour les frais alimentaires occasionnés par leurs hôtes. Un autre indique que, lors de la saison agricole, il emmène les jeunes gens à sa charge cultiver les champs qu'il possède à proximité de Bamako, afin qu'ils contribuent à ses charges. Les autres indiquent que la *diatiguiya* leur commande de prendre en charge intégralement les visiteurs.

Il convient pourtant de relativiser ces dires, et Alain Marie nous y invite : « c'est qu'en effet, à y regarder de plus près sans les effets de brouillage qu'ont pu entretenir les fantasmes nostalgiques sur la fameuse « solidarité africaine », *l'endroit de la dette, c'est la créance*<sup>43</sup> ». À la question posée aux personnes

---

43 Marie, 1997 : 78.



accueillies « qui prend en charge le séjour à Bamako », les réponses individuelles montrent qu'ils versent bien, généralement, une somme d'argent en contrepartie de l'hospitalité qui leur est accordée. Seuls seize des répondants disent en effet être pris en charge par leur logeur, mais il s'agit généralement alors d'un parent direct, un oncle paternel par exemple. En outre, cette éventualité n'exclue pas que leur père émigré puisse contribuer aux dépenses alimentaires à l'insu de leur fils, j'en suis témoin direct dans un cas précis. Trente-trois déclarent se prendre en charge seuls (des hommes mais également deux femmes ; la totalité des émigrés en transit à Bamako étant dans ce cas, dont ces deux femmes). Mais, pour cent vingt-deux autres, c'est un frère ou un père émigré qui envoie l'argent correspondant aux frais du séjour, et vingt-deux font état de l'aide d'un membre de leur famille, sans donner plus de précision. Enfin, dans au moins un cas, les jeunes hommes en âge de cultiver mais demeurés à Bamako pendant la saison des pluies sont sollicités pour cultiver sur les champs de leur logeur, à proximité de Bamako, payant ainsi leur séjour par leur travail.

Sans doute, la divergence entre le discours majoritaire des *diatiguis* et ceux de leurs hôtes, tout autant majoritaires à déclarer payer pour les frais de leur séjour, indique qu'il y a oscillation, voire tension, entre le « devoir d'hospitalité traditionnel » évoqué par les *diatiguis* et la réalité des charges que ce devoir impose. Relevons tout d'abord que ces envois d'argent soient parfois aléatoires dans le temps et dans leurs montants : ceci rend la situation des *diatiguis* compliquée. Ils se doivent d'assumer l'alimentation quotidienne sans avoir la garantie d'une régularité de trésorerie à cet effet. Le soulagement dont témoignent ceux qui indiquent le nombre de personnes rentrées au village pour la saison des cultures en atteste : le départ de près du quart de la population accueillie auparavant a allégé d'autant leurs charges quotidiennes. D'autre part, les entretiens avec les *diatiguis* révèlent une gêne certaine à parler d'argent : l'évocation d'une compensation financière pour l'accueil de ces étrangers à la famille désacralise en effet quelque peu cette hospitalité revendiquée comme traditionnelle.

Finalement, quels sont les enjeux de la fonction de *diatigui* pour les intéressés ? Deux éléments sont en tous cas certains. L'affirmation affichée d'une « tradition » séculaire, tout d'abord, s'inscrit sans doute dans la revendication d'une

appartenance collective régionale et ethnoculturelle : « Nous sommes tous des soninkés, il nous faut nous entraider » revient souvent dans les discours. On le verra plus bas, ce sentiment d'appartenance collective constitue une ressource pour nombre des jeunes rencontrés dans les groupes de discussion. D'autre part, la dimension immédiatement pratique du service rendu est très visible : tant en ce qui concerne l'accès au logement – très tendu à Bamako, qui connaît une forte pression sur le foncier – que pour l'accueil et l'intégration de ces nouveaux arrivants ayant souvent passé le plus clair de leur vie en milieu rural. Mais, au-delà du discours, légitimant en première lecture la pratique sociale, on peut envisager l'hypothèse qu'être un *diatigui* permet d'entretenir un réseau de socialisation au village et d'y consolider sa réputation.

Deux des maisons identifiées dans cette enquête, qui se sont « vidées » de leurs occupants peu de temps avant notre passage, constituent un contre-exemple éclairant sur ce point. Ainsi, leurs deux chefs de famille indiquent avoir renvoyé tout le monde au village : « Après le décès du papa, je n'arrivais plus à assurer financièrement », dit l'un. Une veuve responsable de maison déclare avoir renvoyé tous ses hôtes, une dizaine, au décès de son mari « car ils ne sont pas reconnaissants », elle indique être « en froid avec le village depuis lors ».

C'est peut être autant sinon plus une certaine prise de distance vis-à-vis du village des deux héritiers de ces maisons, au profit d'un recentrement sur la capitale nationale, que des motifs d'ordre financier, qui renforce la décision de ne pas assumer le rôle de *diatigui*. Inversement, reprendre le flambeau et continuer à assumer la fonction de logeur témoigne de l'attachement au village et de la volonté de jouer un rôle dans les affaires locales.

Face à ces diverses tensions, les ressortissants en France de trois ou quatre villages de la région ont financé la construction à Bamako de foyers réservés aux hommes, à l'égal de ceux dont ils disposaient à Dakar antérieurement. Les femmes de ces villages ne sont pas admises dans ces foyers ; elles sont logées dans des maisons familiales sous le contrôle des chefs de famille. Dans ces maisons, le prix de journée est fixe et le règlement intérieur strict, avec par exemple l'interdiction d'y faire venir des femmes ou de s'y bagarrer : infractions sanctionnées en théorie par l'exclusion immédiate. Le respect de ces règles est

assuré par un gérant et les repas par des cuisinières, étrangères à la communauté villageoise.

Les avis des *diatiguïs* sont partagés sur ces maisons, certains reprochant à ce système de causer la perte du contrôle sur les jeunes, alors livrés à eux-mêmes face aux tentations de la grande ville car n'étant plus sous le regard du *diatigui*, celui-ci étant investi d'une autorité morale envers ses hôtes. Pourtant, ma première visite dans l'un de ces foyers se situe pendant le Ramadan. Arrivé peu de temps avant la rupture du jeûne, je n'essayerai pas très longtemps d'engager la discussion sur ce qui m'amène dans leur maison : tous étaient forts impatients de voir arriver le moment de s'alimenter, et certains, allumant une cigarette avant même de boire ou manger, se révélèrent quelque peu nerveux vers l'heure de la rupture, attendue avec impatience. Ce n'est qu'après que les entretiens commenceront, avec en bruit de fond la télévision et diverses musiques très peu religieuses. Néanmoins le Ramadan, entre autres obligations sociales, s'avère globalement respecté. À l'inverse, certains des jeunes rencontrés dans les groupes de discussion évoquent, spontanément, des comportements désignés comme déviants de quelques uns de leurs camarades, qui fréquentent par exemple les maquis pour y boire de la bière ou y courir les filles et dépensent de façon inconsidérée, expliquent mes interlocuteurs, l'argent envoyé par leur père ou leur frère émigré. Dit autrement, le contrôle des jeunes n'est pas nécessairement plus effectif chez les *diatiguïs*. En outre, certains *diatiguïs* peuvent ne pas connaître la totalité des gens accueillis chez eux par leur prénom et leur nom de famille. Dans un cas, l'ouverture de ce foyer a finalement été différée à la demande des *diatiguïs* du village : « le temps que certains de leurs logés leur remboursent les dettes contractées auprès d'eux », indiquent mes interlocuteurs, et cette précision contribue encore à relativiser la présentation idéalisée des devoirs des *diatiguïs*. Et mes interlocuteurs précisent que la maison a été louée dans des modalités classiques, afin de la rentabiliser le temps qu'un compromis soit trouvé avec les notables du village. Preuve en tous cas que l'institution de la *diatiguiya* perdure même si elle est quelque peu remise en cause dans le contexte actuel, preuve également que ses enjeux, encore une fois par delà les questions financières, relèvent bien de positions de notabilités au sein des collectivités villageoises. Mais preuve également qu'elle remplit une fonction utile aux

villageois de passage à Bamako, la diversité des motifs de leurs séjours en témoigne.

## **2. La diversité des motifs de séjours.**

La typologie des motifs de séjour des 670 personnes accueillies à Bamako, identifiée lors des premiers repérages puis affinée lors de l'enquête, se distribue autour de six motifs principaux :

- 145 jeunes gens résident à Bamako pour y suivre une formation (scolaire, professionnelle, universitaire) et constituent un premier groupe.
- Dans cette même tranche d'âge, 142 « attendent le visa », dit autrement, ils sont candidats à l'émigration.
- 119 personnes ont fait le déplacement à Bamako pour des raisons familiales : baptêmes, mariages ou décès sont autant de moments sociaux respectés.
- 91 ont fait le déplacement pour des raisons de santé, principalement des femmes on le verra.
- 97 personnes sont venues à Bamako pour y régler des affaires, administratives ou commerciales.
- Enfin, 75 sont à Bamako en transit : il s'agit généralement de migrants revenant de congés au village ou se préparant à rentrer en France au terme de leurs congés.

Ces différentes catégories de personnes ont en commun de savoir chez qui, lorsqu'elles arrivent à Bamako, elles logeront. Mais la durée des séjours diffère : le migrant en transit passera généralement autour d'une semaine dans la capitale, que sa destination ultérieure soit le village ou l'Europe. Tandis que le jeune scolarisé sera présent sur la durée de l'année scolaire *a minima*. Pour les candidats à l'émigration, personne ne sait quand l'argent du passage arrivera. Quant à la personne montée à la capitale pour s'y faire soigner... on suppose qu'elle retournera au village une fois guérie mais les choses se compliquent parfois.

Mais, comme pour toute typologie, on sait que les grands types ainsi identifiés organisent des catégories qui peuvent être sommaires : le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories est parfois arbitraire ou, plus précisément, il est basé

sur les dires immédiats des intéressés. Ces derniers ont déclaré leur position au moment de notre passage mais leur projet peut avoir changé depuis leur première installation à Bamako ; par ailleurs ce projet peut encore évoluer avec le temps. Dans une première lecture, ces catégories ont néanmoins permis d'orienter l'observation sur les différentes stratégies. Dans un second temps, on le verra, les frontières entre elles sont parfois ténues et le basculement de l'une à l'autre suscite bien des interrogations.

Les deux tableaux suivant détaillent la fréquence et la part de chacun de ces motifs de séjour à Bamako :

Tableau 23: Les motifs du séjour à Bamako par genres

(Nombre et pourcentage de chaque motif de séjour, par genre et pour l'ensemble)

Motifs des séjours	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Nombre	Ratio	Nombre	Ratio	Nombre	Ratio
École, formation, études	105	24,19	40	17,02	145	21,67
Soins	42	9,68	49	20,85	91	13,60
Affaires	66	15,21	31	13,19	97	14,50
En transit : vers le village	27	6,22	10	4,26	37	5,53
: vers l'Europe	19	4,38	19	8,09	38	5,68
En instance d'émigration	129	29,72	13	5,53	142	21,23
Visite familiale	46	10,60	73	31,06	119	17,79
<b>Ensemble</b>	<b>434</b>	<b>100,00</b>	<b>235</b>	<b>100,00</b>	<b>669</b>	<b>100,00</b>

Tableau 24 : Les motifs du séjour à Bamako en pourcentages

(Pourcentages par genre pour chaque motif de séjour)

Motif du séjour à Bamako	Hommes	Femmes
École, formation, études	72,41	27,59
Soins	46,15	53,85
Affaires	68,04	31,96
En transit : vers le village	72,97	27,03
: vers l'Europe	50,00	50,00
En instance d'émigration	90,85	9,15
Visite familiale	38,66	61,34
<b>Ensemble</b>	<b>64,87</b>	<b>35,13</b>

Les deux groupes des migrants en transit à Bamako sont parmi les plus petits de l'ensemble de nos catégories, en particulier chez les hommes, ce qui n'est guère une surprise. En effet, si les allers-et-retours des émigrés entre France et Mali représentent une caractéristique constante de cette émigration<sup>44</sup>, le nombre des voyageurs n'est pas extensible mais dépend des périodes et des opportunités de voyage. Cet effectif relativement peu élevé est indiqué par les logeurs comme étant à peu près régulier, et ce fait témoigne de la permanence des liens entre les deux pôles principaux de la chaîne migratoire des ressortissants de Kayes, la France et le Mali.

Les femmes sont relativement minoritaires dans cette population, dont elles représentent un peu plus du tiers. Il se peut que notre enquête les ait sous-estimées : la séparation des genres et le contrôle des femmes demeurent encore assez stricts dans les villages de la région de Kayes concernés. Plusieurs indices laissent à penser que, outre ces grandes maisons où nous avons mené l'enquête, qui reçoivent principalement des jeunes hommes, les femmes sont accueillies en réalité dans des conditions plus familiales, notamment en compagnie des femmes de la maison du logeur. La séparation des sexes se retrouve également dans les motifs du séjour tels que dénombrés ici : ces derniers apparaissent clivés selon le genre.

En effet, près de soixante pour cent des hommes apparaissent tournés vers « l'ailleurs », que ce soit à travers la formation, les affaires ou le projet d'émigration. Tandis que plus de la moitié des femmes réside dans la capitale pour des raisons d'ordre privé : en vue d'y recevoir des soins ou, en proportion plus importante encore, pour une visite familiale. Autrement dit, la distribution des motifs du séjour à Bamako entre les hommes et les femmes s'organise autour de la séparation entre sphère publique et sphère privée.

On sait que le « séjour à Bamako pour soin » des épouses d'émigrés installés en France peut parfois participer d'une stratégie de pression envers les maris, afin de leur faire accepter le regroupement familial et l'émigration de l'épouse et des

---

44 Cette caractéristique est largement éclairée par de nombreuses recherches précédentes, cf. notamment Samuel (1975), Quiminal (1991), Daum (1998).

enfants éventuellement, vers la France. Murielle Azoulay et Catherine Quiminal<sup>45</sup> notent ainsi que « même lorsqu'elles le souhaitent, le départ des femmes mariées en migration se fait sur décision du mari, après accord du chef de famille responsable du *ka* (maisonnée regroupant trois ou quatre générations, unité de production agricole et de reproduction) ». Dans le même ordre d'idées, séjourner à Bamako au motif de se soigner permet d'échapper un temps à la « dépendance accrue par rapport à la famille de leur mari »<sup>46</sup>. Ces deux invocations – émigrer à leur tour ou échapper à la situation de belle fille - peuvent bien entendu être liées. Toutefois, que ces séjours soient ou non des prétextes dissimulant plus ou moins une stratégie d'émigration, il importe de relever que la légitimation de la présence des femmes à Bamako est principalement rapportée à des affaires d'ordre privé. On mesure ici, néanmoins, l'une des limites de la typologie présentée plus haut : mettre en avant le besoin de se soigner recouvre parfois des raisons non explicitées, renvoyant alors à une perspective plus dynamique que le simple statut, passif, de patiente venue consulter.

Le groupe des écoliers, étudiants ou encore jeunes en formation représente la première catégorie par ordre d'importance, avec plus d'une personne sur cinq (21,67 % de l'ensemble). La pratique consistant à organiser l'accueil en ville d'élèves le temps de leurs études se rencontre dans maints autres pays d'Afrique de l'ouest, comme le relève Marc Pilon : « À partir du collège, la localisation des établissements scolaires dans les centres urbains contraint les élèves et étudiants originaires des zones rurales, pour ceux dont les familles le peuvent, d'aller dans des internats, le plus souvent de se faire héberger par des familles résidant en ville, ou encore d'avoir son propre logement »<sup>47</sup>. Si l'on trouve également des « enfants confiés » dans la région de Kayes, il faut néanmoins relever les spécificités de la scolarisation des jeunes de cette région à Bamako. En effet, dans le cas présent, c'est plus rarement chez des parents directs que les élèves et étudiants seront logés, puisqu'au contraire, ils vont intégrer le système de la *diatiguiya* afin d'étudier dans la capitale. Cette adaptation de l'institution, originellement destinée à des accueils plus souvent ponctuels et qui assume une

---

45 Azoulay et Quiminal, 2002 : 87.

46 Quiminal, 1998 : 73.

47 Pilon, 2003 : 16.

nouvelle demande sociale – le logement des jeunes scolarisés dans la capitale – témoigne, encore une fois, de sa vitalité.

Les jeunes femmes représentent par ailleurs un peu plus du quart du groupe des élèves et étudiants. Ceci est loin d'être marginal, rapporté au taux de scolarisation des filles au Mali. En 2009 en effet, la statistique nationale relève que 64,7 % des filles de la région de Kayes en âge d'être scolarisées au premier cycle de l'école fondamentale le sont effectivement (la moyenne nationale est alors de 72 %), et 25 % des filles en âge d'être scolarisée au second cycle (près de 42 % au niveau national). Ces proportions de filles scolarisées, qui peuvent en première lecture apparaître très faibles, sont en réalité à inscrire dans une progression constante ces dix dernières années, progression notable pour la région de Kayes.

Globalement, l'importance de ces effectifs semble indiquer que les gens de cette région investissent sur la formation des jeunes générations, investissement dont les jeunes femmes ne sont pas écartées. Le séjour à Bamako, ville qui offre des possibilités plus variées (et éventuellement plus performantes) de formation générale ou professionnelle, correspond ainsi à cette demande.

Le groupe des candidats à l'émigration est le second par ordre d'importance avec plus de 21 % de l'effectif total des personnes accueillies. Il est composé à plus de 90 % par des jeunes hommes, avec une moyenne d'âge de 28 ans. Il compte d'autre part pour presque 30 % du total des hommes, chez lesquels il représente le premier motif de séjour à Bamako. Ces jeunes gens se caractérisent par l'absence d'occupation régulière en ville : seuls sept d'entre eux indiquent avoir une occupation de type professionnelle (petit commerce, tailleur) et vingt-six déclarent suivre un apprentissage à Bamako. Les quatre-cinquième déclarent ne rien faire d'autre que d'attendre. Tous, finalement, donnent la priorité à l'attente du visa : « je cherche la route », ou encore « j'attends le visa (pour la France) », sont des formulations qui reviennent régulièrement dans leurs propos. En réalité, pour reprendre une formulation d'Abdelmaleck Sayad, « En fait, les uns comme les autres (...), dans la mesure où c'est toute leur pratique quotidienne qui est déterminée par le projet de l'émigration, ne vivent au village [*et de même à Bamako dans le cas présent*] que "provisoirement", comme "s'ils n'avaient à y



passer que des vacances" »<sup>48</sup>. « Ils tiennent les murs », comme l'on dit au Maghreb des jeunes sans emplois, et, autrement dit, leur situation à Bamako est vécue comme une transition entre le village et la France. Cette situation rend légitime à leurs yeux un désœuvrement bien réel, tout autant sans doute qu'elle est vécue comme un pis-aller par leur environnement familial, lequel assume financièrement la situation.

L'analyse des questionnaires individuels permet d'affiner ces premières remarques, autour de trois indicateurs : la durée des séjours dans la capitale, l'âge des intéressés, leurs projets d'avenir enfin. Deux éléments frappent d'entrée : la jeunesse des personnes concernées ainsi que la relative brièveté des séjours, en fonction des objectifs qui leur sont assignés.

Les deux tableaux suivants illustrent ces constats.

Tableau 25: Classes d'âge et motifs du séjour à Bamako

<b>Classe d'âge</b>	<b>Affaires</b>	<b>Émigrer</b>	<b>Études</b>	<b>Soins</b>	<b>Transit</b>	<b>Visites</b>	<b>Total</b>
15 - 19 ans		1	15	2			18
20 - 24 ans	5	17	24	1	1	2	50
25 - 29 ans	6	34	14	5		8	67
30 - 39 ans	9	18		9	2	3	41
40 ans et plus	4	3		5	5	6	23
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>73</b>	<b>53</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>199</b>

Ainsi, il n'est plus question de faire des études passé trente ans, bien que l'on peut supposer que ceci ne sera plus nécessairement vrai dans un futur proche : certains de nos interviewés en dernière année de maîtrise caressent le projet d'une thèse et pourront prolonger éventuellement leur statut d'étudiant passé la trentaine. Inversement, élèves, étudiants et jeunes en formation professionnelle sont les groupes majoritaires pour les moins de 25 ans et ils représentent la quasi-totalité des 15 - 19 ans.

Les candidats à l'émigration sont largement majoritaires dans les tranches d'âge des 20 à 39 ans, représentant 94,5 % de ce groupe, et près de la moitié se situe dans la tranche des 25-29 ans. Émigrer demeure bien une affaire de jeunes gens, élément constaté par de nombreuses recherches sur les mobilités.

---

48 Sayad, 1975 : 60.

Enfin, les visites familiales se rencontrent plus fréquemment chez les plus de 30 ans, ainsi que le séjour pour soins. C'est également dans ce groupe d'âge que cinq des huit migrants en transit interviewés se situent.

Finalement, les raisons du séjour recouvrent pour partie le cycle de vie, avec la période de la construction du projet individuel mais également, à l'âge adulte, les échéances plus marquées des sociabilités familiales ou encore du recours aux structures de santé.

Quoiqu'il en soit ces séjours dans la capitale sont en règle générale de relative courte durée, puisque plus de la moitié des personnes interrogées résident à Bamako depuis moins d'un an :

Tableau 26 : La durée du séjour à Bamako au regard de ses objectifs

<b>Durée</b>	<b>Affaires</b>	<b>Émigrer</b>	<b>Études</b>	<b>Soins</b>	<b>Visites</b>	<b>Transit</b>	<b>Total</b>
Moins d'1 an	9	49	10	17	15	8	108
Entre 1 et 2 ans	4	10	31	2	3		50
Entre 2 et 3 ans	4	9	4	1	1		19
Entre 4 et 5 ans	1	2	2				5
Entre 6 et 7 ans	2	2	3	2			9
Plus de 8 ans	4	1	3				8
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>73</b>	<b>53</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>199</b>

Le groupe des élèves et étudiants retient plus particulièrement l'attention. En effet, il se caractérise par la constance de sa présence. Les plus anciennement installés à Bamako ont pu y faire le second cycle et s'inscrire après à l'université. Ces derniers totalisent parfois de 5 à 8 ans de séjour.

Près de la moitié de ceux qui totalisent moins d'un an de séjour (le quart environ du total des personnes interrogées) envisage d'émigrer, soit plus des deux tiers des candidats à l'émigration. Différentes possibilités peuvent expliquer cette polarisation. La première est que le séjour à Bamako peut constituer parfois une étape relativement courte d'un projet migratoire anticipé de longue date et annoncé à l'avance, organisé généralement par un frère émigré lui-même. Ainsi, plusieurs des jeunes rencontrés dans les groupes de discussion indiquent être sur le départ. La deuxième possibilité est que des jeunes, lassés d'attendre le visa, retournent provisoirement au village : ils ne sont plus que 10 à avoir séjournés

dans cette attente entre 1 et 2 ans, et 9 ont séjourné entre 2 et 3 ans, à la suite de quoi les effectifs s'effondrent. À moins, c'est une autre éventualité que j'explore plus loin, qu'ils aient changé de catégorie en s'inscrivant dans un projet de formation ou en se lançant dans une petite affaire de type commerce, afin d'occuper leur attente à Bamako. Dans ces cas de figure, les attermoiements des grands frères émigrés, susceptibles de leur payer le visa, constituent de leur part une forme de résistance face aux pressions des jeunes désireux de partir en France : l'investissement financier est en effet important et suppose, dans le contexte français actuel, une certaine prise de risques. Cet élément explique sans doute la fréquence des séjours à Bamako des candidats à l'émigration : soixante d'entre eux – sur soixante-treize - indiquent y avoir effectué au moins un séjour, antérieur à celui pendant lequel ils sont rencontrés ; pour vingt-sept, ce séjour a eu lieu depuis 2000.

### **3. Étudier ou émigrer ?**

Cette alternative est relativement récente dans de Kayes. En effet, il s'agit d'une région passée de 7 à 450 écoles en vingt-cinq ou trente ans<sup>49</sup>. Le directeur du Centre d'Animation Pédagogique de Kayes Rive-Droite (CAP, l'équivalent de l'inspection départementale en France), confirme ce que la statistique nationale nous apprendait, d'un accroissement constant du taux de scolarisation dans sa circonscription. La statistique du ministère de l'Éducation nationale indique en effet que, entre 2007 et 2010, la population scolarisée dans le premier cycle a augmenté de 18 pour cent (avec 19 % pour les garçons et 16,30 % pour les filles) dans les communes concernées par mes travaux. Il confirme également ce que les enquêtes de terrain apprennent : toutes ces écoles ont été financées et équipées par les associations de ressortissants en France.

Cette tendance se reflète dans la statistique produite par le ministère de l'Éducation nationale, puisque les taux bruts de scolarisation pour la région de Kayes, s'ils sont généralement inférieurs à ceux de l'ensemble du pays, se tiennent dans une fourchette honorable vis-à-vis de la désaffection scolaire

---

49 À l'indépendance, seuls les sept chefs lieux d'arrondissement du cercle de Kayes, sur lesquels porte principalement la recherche, comptaient chacun une école. La huitième école, financée par les émigrés ainsi que la majorité de celles qui suivront, sera ouverte en 1986.

auparavant constatée dans cette région qui s'est longtemps refusé à scolariser ses jeunes générations<sup>50</sup>.

Certes, on connaît les problèmes posés depuis 1991 au Mali, année du renversement d'une dictature de parti unique instaurée par un putsch militaire en 1968. Avec la révolution démocratique et l'instauration de la III<sup>e</sup> république, ce pays s'est depuis confronté avec volontarisme au défi de la scolarisation de sa jeunesse, défi symbolisé par la formule « pas de village sans école » utilisée par le président Alpha Oumar Konaré (1992-2002). Depuis, le Mali a eu à faire face à une croissance très rapide de son système d'enseignement et à une massification des effectifs scolaires, malgré les difficultés à recruter et former les enseignants ainsi qu'à financer la construction des écoles et leur équipement. Cette volonté politique a rencontré les stratégies des associations villageoises des émigrés de France, qui avaient, dès le milieu des années quatre-vingt, commencé d'œuvrer à convaincre les notables villageois de l'importance de la scolarisation des enfants et financé la construction d'écoles dans les villages d'origine. L'un des arguments invoqué auprès des notables a d'ailleurs été, parfois, celui de la difficulté à trouver un emploi en France lorsque l'on est analphabète<sup>51</sup> : inversement, la scolarisation permettant d'accéder à des postes mieux rémunérés. Trente ans après, certains étudiants rencontrés à Bamako en 2011 reprennent à leur compte cet argument pour expliquer leur motivation à étudier : « avec une licence ou une maîtrise, on pourra trouver un emploi plus qualifié que ceux qu'ont eus nos pères si on émigre en France ». Comme présenté dans la partie précédente, on sait que l'utilisation au village de l'argent envoyé par les émigrés de la région de Kayes aux chefs de famille porte sur trois postes prioritaires de dépenses : la scolarisation des enfants apparaît en seconde position, puis la santé et, enfin, l'alimentation familiale, par ordre d'importance. Or, les sommes concernées sont conséquentes : pour la recherche « Migrations internationales et développement », les transferts annuels tournent autour du million de francs CFA par maison, environ 1 500 euros, dont quatre-vingt pour cent sont portés sur ces trois postes de dépense. Les questionnaires individuels puis les entretiens passés lors des groupes de

---

50 Daum, 1998.

51 Daum, 1998.

discussion nous apportent des informations plus précises sur la relation entre les projets individuels et les niveaux de scolarisation.

Tableau 27 : Niveau de scolarisation<sup>52</sup> et projet individuel

Niveaux scolaires/ Projets individuels	DEF	Lycée	Madrassa	Prof.	Sup.	Sans formation	Total
Affaires		1	1		1	11	14
Émigrer	11	2	3	3		55	74
Études	6	19	2	15	14	3	59
Soins	1	2	2			24	29
Visite	2	4				17	23
<b>Ensemble</b>	<b>20</b>	<b>28</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>110</b>	<b>199</b>

Ainsi, à croiser les niveaux de formation et les projets personnels, il apparaît que le groupe venu à Bamako pour y étudier concentre les plus hauts niveaux de formation rencontrés dans cet effectif de près de deux cent personnes. Cet énoncé ne serait qu'un truisme s'il ne s'agissait pas de mettre en relief le fait suivant : une forte majorité des candidats à l'émigration – plus des deux tiers - ne déclare aucun niveau de formation initiale. La quasi-totalité des élèves des écoles professionnelles affirme vouloir poursuivre une formation et le projet de ces près de 60 jeunes (dont un tiers de jeunes femmes) semble a priori en adéquation avec leur activité lorsque nous les rencontrons. Venus pour étudier à Bamako ils déclarent n'avoir pas d'autre objectif que d'apprendre un métier. À l'inverse, ceux des jeunes qui disent vouloir émigrer représentent la moitié du groupe sans formation : 55 sur 110.

Il y a ici une question complexe portant sur les corrélations entre le fait d'avoir suivi une scolarisation plus ou moins achevée et performante, et celui de chercher à partir en émigration. Si l'on sait qu'une corrélation entre deux faits sociaux ne vaut pas pour relation de cause à effet, l'interaction entre ces deux facteurs - la scolarisation et l'émigration – est néanmoins ancienne dans cette région. Ma

---

52 J'ai retenu pour ce dénombrement la méthode consistant à assimiler vers le haut le suivi de l'un ou l'autre des cycles d'enseignement par les individus considérés. Cela a pour conséquence de rehausser les niveaux, en particulier pour les élèves ayant arrêté leur scolarité à l'école fondamentale, assimilés ici au niveau du DEF (Diplôme d'études fondamentales, l'équivalent en France du Brevet des collèges), plus souvent en réalité sortis du cursus scolaire avant cet examen.

longue fréquentation de ces terrains montre en effet combien cette situation s'est transformée en quinze ou vingt ans.

En 1994, avec Mahamet Timéra, cette problématique de l'articulation entre scolarisation et émigration avait déjà été abordée<sup>53</sup> et les jeunes rencontrés alors, appartenant aux mêmes groupes d'âge que ceux dont il est question maintenant, n'avaient que très marginalement fréquenté l'école (seuls 10 des 100 jeunes de notre échantillon avaient à leur actif une année d'école fondamentale). Les constructions d'écoles par les associations de ressortissants, débutées quelques années auparavant, concernaient les jeunes frères et sœurs de ceux que nous interrogeons alors, trop âgés pour pouvoir prétendre entamer une scolarité. Et nous indiquions qu'« En fait, ces jeunes se trouvaient hors des circuits scolaires (école « française » ou médersa) à l'âge de 17 ans et avaient quitté l'école sans acquis réels au niveau linguistique<sup>54</sup> ». Leur seule activité au village consistant à cultiver quelques mois par an pour contribuer à l'alimentation familiale. Ils n'avaient alors accès à aucune opportunité d'emploi dans l'espace national et tous aspiraient à émigrer.

En 2005-2006, un premier retour sur ce même terrain<sup>55</sup> me donnera l'occasion d'une part de prendre des nouvelles de la centaine de jeunes rencontrés en 1994 et qui avaient constitué l'échantillon alors, d'autre part de rencontrer leurs jeunes frères. Pour ce qui concerne les premiers, les deux-tiers d'entre eux étaient alors en France et seuls dix-sept avaient échoué dans leur projet migratoire, échec qui les rendait amers<sup>56</sup>. Leurs cadets avaient par contre tous fréquenté l'école, mais ils décrivaient leur situation et celle de leurs villages dans des termes identiques aux discours tenus par leurs aînés interrogés en 1994, invoquant la misère de leurs villages et l'absence d'horizon au pays. Ils étaient nombreux à parler de leur projet d'émigrer. Néanmoins ce discours, assez majoritaire chez les jeunes rencontrés alors, était déjà relativisé par l'expérience de la ville et plus généralement par leurs connaissances scolaires.

---

53 Daum et Timéra, 1995.

54 Daum et Timéra, 1995 : 44.

55 Daum, 2009.

56 Ibid.

En 2011 et 2012, la situation s'est encore transformée. De façon générale, les jeunes rencontrés à Bamako sont en situation de mobilité, c'est bien pour cette caractéristique qu'ils sont interviewés. Il s'agit d'abord de mobilité spatiale : de la campagne vers la ville. Mais celle-ci est destinée à leur permettre un tout autre type de mobilité, sociale celle-ci. Que leur objectif soit l'émigration ou la formation, leurs stratégies visent bien à répondre à l'exigence d'accéder au statut d'adulte en prenant leur part dans le soutien auprès de la famille. Or, comme le dit Mahamet Timéra, si « les jeunes sont pris en charge pour la nourriture et l'hébergement, ils se trouvent privés de la gestion d'un espace économique individuel et privé ». Mais « l'affirmation individuelle se réalise à la fois dans l'acte d'avoir et de donner. La souffrance des jeunes est autant de ne pas avoir que de ne pas pouvoir rendre aux aînés »<sup>57</sup>. Les entretiens révèlent que ces jeunes sont conscients des réalités complexes auxquelles ils sont confrontés. Leurs aspirations impliquent en effet, dans tous les cas, un glissement statutaire fort : du paysan astreint à un revenu annualisé par le cycle agricole - combien fragilisé et aléatoire dans les zones sahéliennes - au salarié dont le revenu est mensualisé et en principe sécurisé. Ce lent processus de déclassement – reclassement a été analysé dans un autre contexte historique par Pierre Bourdieu et Abdelmaleck Sayad, concernant les émigrés algériens originaires de Kabylie, passant insensiblement du statut de paysan à celui d'ouvrier<sup>58</sup>. L'émigration ou l'accès à un emploi dans le secteur moderne du Mali représentent ainsi les deux facettes d'une même logique sociale, dans un contexte qui a fortement changé depuis une vingtaine d'années notamment, comme il est dit plus haut, en matière de scolarisation.

Comment se positionnent ces jeunes, confrontés à ces différentes options ?, quelles sont leurs ressources ? Et, enfin, comment leurs projets sont-ils susceptibles de se transformer au fil de l'expérience ? Ainsi, l'alternative « émigrer ou étudier » paraît être en débat au sein même des familles et entre les jeunes. À plusieurs reprises, je rencontre au village ou à Bamako deux frères dont l'un est en formation après avoir suivi un cycle scolaire plus ou moins régulier, tandis que le second, déscolarisé précocement, « cherche la route » et n'aspire qu'à émigrer. La frontière entre les différents groupes de jeunes gens, qui est étudiant, en

---

57 Timéra : 2001, 43.

58 Bourdieu et Sayad, 1964.

apprentissage ou à l'école, et qui attend le visas sans rien faire de ses journées, est relativement ténue, avec des basculements possibles de l'une à l'autre de ces deux catégories. Cette situation particulière concerne les avantages comparés entre les deux perspectives et, on le verra, ce sont principalement les chefs de famille, en charge de gérer le quotidien de leur maison et d'anticiper la diversification de leurs ressources, qui interrogent ces deux options.

L'analyse des entretiens conduits avec les différents types de jeunes rencontrés dans cette recherche – les candidats à l'émigration et ceux que nous avons qualifiés « d'entre les deux », les élèves et étudiants enfin – apportent quelques repères sur ces positionnements complexes. Selon leur projet et selon leurs ressources ou encore leur statut, ces jeunes ne vivent pas de la même façon la situation dans l'espace urbain de Bamako et investissent différemment l'avenir. Tous ont néanmoins comme référence l'émigration en France, de préférence à d'autres pays de destination : soit qu'elle constitue leur objectif, soit que les émigrés de leurs familles qui y sont établis soutiennent financièrement leur cursus de formation.

### ***B. Les candidats à l'émigration***

De même âge et parfois de même fratrie que les élèves et étudiants, ceux qui attendent leur visa sont dans la logique de reproduire ce qu'ont fait leurs aînés, « il n'y a que par l'émigration que je vais pouvoir faire quelque chose de ma vie et assumer la famille ». Ils tiennent un discours individualisé sur le parcours qu'ils vont suivre, désirent partir à l'aventure et veulent assumer la famille à leur tour. Les entretiens conduits avec eux permettent de retracer leurs carrières scolaires et mettent en évidence leur situation d'échec : ils ont très souvent abandonné leur formation au cours de l'école fondamentale, parfois après plusieurs redoublements successifs et ayant atteint la limite de l'âge de scolarisation. Tous disent « avoir fait les bancs » mais ils sont sortis du premier cycle sans avoir obtenu un quelconque diplôme. Seuls deux membres des groupes de discussion avec les candidats à l'émigration ont tenté de poursuivre une formation professionnelle au Mali.

Le premier est allé jusqu'au diplôme d'études fondamentales (DEF) à l'école du village, puis est parti à Kayes pour y préparer un CAP de comptabilité, cursus qu'il



a finalement abandonné. Il explique cet abandon par des problèmes d'ordre matériel : problème de transport quotidien d'abord : logeant dans un quartier périphérique mais scolarisé dans le centre-ville, il n'avait pas les moyens de se déplacer autrement qu'à pieds. Il évoque surtout des problèmes de subsistance quotidienne et explique s'être découragé : venu à Bamako pour partir en France, il y attend depuis lors le visa.

Le second a été expulsé de France après y avoir passé cinq ans. Il détaille son parcours, typique de beaucoup de parcours de ces jeunes. Il avait quitté l'école fondamentale en 10<sup>e</sup> année (l'équivalent de la seconde dans le système français) et voulait entamer également un CAP de comptabilité à Kayes. Il a abandonné quand son grand frère lui a envoyé l'argent du visa pour partir en France. Là, il a résidé à Meaux (il était membre de l'Association des Maliens de Meaux<sup>59</sup>, ainsi que de l'association de développement de son village) toutes ces années. Il explique que, connu de tous les jeunes d'origine malienne de sa cité et plus largement, il jouait un rôle de modérateur en calmant les situations de tensions. Il emploie le terme de « grand frère » pour caractériser son rôle, terme qui a pu être utilisé à une époque dans le cadre de la Politique de la Ville, mais qui renvoie dans son cas à la logique des rapports sociaux entre aînés et cadets dans le milieu d'origine : « tout le monde me connaissait et me respectait ». Il a toujours travaillé dans le BTP (par l'intermédiaire d'agences d'intérim) et a un peu bénéficié des possibilités de formation professionnelle en France (menuiserie, soudure) : cette indication est importante en ce sens que, par delà une situation illégale au regard du droit au séjour en France, ce jeune homme avait su gagner la confiance de ses employeurs et s'insérer dans la société française, par son travail. Cette situation est assez classique pour les nombreux sans-papiers ouest-africains, dont beaucoup seront parmi les futurs régularisés grâce aux mouvements sociaux récurrents dans l'espace français (tandis que nombre des détenteurs d'une carte de séjour de 10 ans sont eux-mêmes d'anciens sans-papiers). Il explique qu'il gagnait en moyenne 900 euros par mois, soit environ 600 000 francs CFA. L'annonce de cette somme à Bamako fait rêver les autres jeunes présents qui

---

59 Une communauté malienne relativement importante réside à Meaux, en particulier dans l'une des grandes cités HLM de l'agglomération. Cette communauté est très structurée autour de plusieurs associations : à l'échelle de la ville d'abord, à l'échelle des villages qui sont représentés à Meaux ensuite.

savent que, au Mali, le salaire minimum (quand il y a salaire) y est 20 fois inférieur (autour de 30 000 francs CFA, soit environ 45 euros). Son budget mensuel était calculé au plus près : 100 euros pour le logement, 150 euros envoyé au village (environ 100.000 francs CFA, ce qui représente une somme non négligeable au Mali), le reste étant utilisé pour ses besoins quotidiens (transports, alimentation, habillement, etc.) et il arrivait encore à faire un peu d'économies. Pour finir, il ne s'étend pas sur les conditions de son retour forcé, mais assure qu'il retournera en France le plus tôt possible : c'est la raison de sa présence à Bamako.

Ces jeunes expliquent leur vie de tous les jours au village et l'absence de perspectives : « si tu ne vas pas à l'école et si ce n'est pas l'hivernage (la saison des cultures), il n'y a rien à faire ». Mais ils ajoutent que, sans formation professionnelle ils n'ont pas de possibilités d'emploi et ne peuvent dès lors pas « assumer la famille » : « nos aînés sont partis avant, c'est à notre tour d'aller chercher de l'argent ailleurs, de partir à l'aventure afin de pouvoir assumer nos responsabilités ».

L'un d'eux, retrouvé ensuite au village, est le grand frère de mon assistant, il sait que je rémunère sur le budget de recherche son petit frère, en maîtrise de géographie. Ce grand frère me demande si j'ai du travail pour lui. À quoi je réponds que, n'étant pas entrepreneur en bâtiment où je pourrais l'embaucher comme manoeuvre mais chercheur et que lui n'a pas fait l'école, je n'ai pas de travail à lui proposer. Il raconte alors ses sept années en France, ouvrier dans le bâtiment, puis son expulsion. Cet échange, par delà l'anecdote, est significatif de ces situations d'impasse vécues par une fraction importante de cette jeunesse. Pendant cet entretien, ce jeune homme ne reste pas inactif : il aura rempli d'eau des sacs en plastique d'un tiers de litre environ, sacs ensuite fermés et remplissant au total deux ou trois grandes bassines : pas loin de cent litres d'eau. Cette eau, mise à rafraichir dans un congélateur<sup>60</sup> acheté par les émigrés de la maison, sera ensuite vendue dans le village. Mais le jeune homme explique que ce petit revenu alimente le budget familial : il ne lui en revient pas d'argent, tout comme il explique travailler sans salaire dans les champs de la maison, en période d'hivernage. Si les activités ne manquent pas dans l'économie

---

60 Le village est électrifié quelques heures par jours en soirée, grâce à un générateur installé en partenariat avec EDF, à l'initiative de ses émigrés en France.

domestique, celles-ci n'offrent pas ou très peu d'opportunités individuelles tant les budgets sont resserrés et les équilibres fragiles. Tout ce qui permet un gain en numéraire (ramassage de bois de chauffe, petit emploi occasionnel de réparateur de vélo ou moto, petit commerce de détail...) est mesuré au plus près, mais va généralement alimenter le grenier familial – pris ici au sens le plus large, englobant l'ensemble des ressources de la maisonnée – afin de sécuriser le mieux possible la vie quotidienne de celle-ci. Dans cette conjoncture, l'autonomisation des jeunes n'est rendue possible que par une activité extérieure à la famille, quand bien même ils ont l'assurance que leurs besoins primaires, alimentation et santé à minima, seront pris en charge au sein de cette dernière.

Finalement, le quotidien de ces jeunes est bien assuré ; mais une question lancinante est alors laissée provisoirement de côté, celle de savoir comment la relève intergénérationnelle sera assurée dans ces économies fortement organisées autour des revenus issus de l'émigration. La formulation fréquemment entendue dans les entretiens, « il nous revient de prendre en charge nos responsabilités face à la famille » prend alors tout son sens : l'une des façons possibles pour assumer cette contrainte est d'émigrer à leur tour.

Ces jeunes ont une certaine connaissance de la vie en France, en particulier de leur situation s'ils y arrivent, celle de sans-papiers : « nos pères nous ont expliqué qu'il y a du racisme en France, que la vie dans le foyer c'est très dur, que cette vie est difficile. Mais il faut tenter la chance : celui qui n'essaye pas n'aura rien ». Ils indiquent par ailleurs la nature des emplois qu'ils sont susceptibles d'y occuper : le bâtiment, le nettoyage industriel, la restauration... sont, entre autres secteurs d'emploi diffus, des opportunités que leur ont décrites leurs aînés émigrés, qu'ont connues certains d'entre eux qui ont déjà vécu en France. Et les échanges d'information avec les émigrés actuels, ou avec ceux d'entre eux qui ont déjà passé quelques années en France les confortent dans l'idée que s'ils sont courageux, ils trouveront à travailler et à gagner leur vie : ne voit-on pas circuler dans leurs mains des cartes de visites de maisons d'intérim établies en région parisienne et susceptibles de leur fournir un emploi ?

Il n'en demeure pas moins que l'attente à Bamako se prolonge souvent plus longtemps que leur espérance initiale le laissait espérer : comme je l'ai indiqué plus haut (cf. page 31), le coût du visa a connu une véritable inflation. Les parents

émigrés en France, auxquels revient de financer le passage de leurs cadets, hésitent donc devant un investissement dont ils connaissent tant les coûts que les risques et, partant, la possibilité que les dépenses soient perdues à la suite d'une expulsion de France au terme de l'aventure. J'explique plus haut comment les émigrés, confrontés aux pressions de leurs cadets, peuvent y répondre indirectement et de façon négative, en laissant trainer les décisions et patienter leurs jeunes à Bamako. Tant il est encore vrai, comme le relevait déjà Catherine Quiminal en 1991, que ne partent pas en émigration ceux qui le souhaitent. Plus précisément, Catherine Quiminal explique comment les candidats au départ sont choisis par la famille, souvent après une période de test avec un séjour de quelques mois dans une région voisine pour s'employer comme saisonnier. Il s'agit d'avoir les garanties de ce que le futur émigré réunit certaines caractéristiques. Fidélité à la famille et courage devant le travail, esprit d'économie et, plus largement, respect des valeurs sociales sont parmi ces caractéristiques et représentent autant de qualités morales permettant d'assurer que l'émigré honorera sa dette envers le groupe familial<sup>61</sup>. Le phénomène est très similaire à celui qu'Abdelmaleck Sayad décrit concernant la première phase du cycle migratoire algérien (« le premier âge de l'immigration ») : « Au service du monde paysan, subordonnée à l'activité agricole dont elle était un appoint, l'émigration sélectionnait ses agents selon les principes de l'habitus paysan »<sup>62</sup>.

Il s'agit bien d'une logique de sélection et de contrôle des départs par les membres des sociétés d'origine, sélection qui s'opère principalement au sein de la famille : c'est elle qui attend une aide des émigrés dans le même temps que c'est elle qui cautionne les départs. Dans un contexte durcis par les politiques migratoires européennes, la sélection s'avère complexe. Je suis témoin à plusieurs reprises de discussions entre émigrés d'un même groupe familial, jugeant les qualités de leurs cadets et s'interrogeant sur l'opportunité de financer le voyage de l'un ou de l'autre.

---

61 Catherine Quiminal (1991) parle à ce sujet de la double dette : celle, financière, qui oblige à rembourser le prix du passage en France auprès de ceux des membres de la famille qui ont fait l'avance ; celle, morale et symbolique, qui correspond à l'absence sur les champs du chef de famille, à la ponction de la force de travail que l'émigration représente pour l'économie domestique.

62 Sayad, 1977 : 62.

Leurs tergiversations fréquentes expliquent finalement que certains de leurs jeunes attendent à Bamako dans l'espoir que leurs illusions ne seront pas brisées par l'annonce d'une décision négative des aînés : se constitue alors un groupe intermédiaire, entre le groupe des candidats au départ et celui des élèves et étudiants, groupe que j'ai désigné comme « les entre deux ».

Dans l'une des maisons de passage où est organisé l'un des groupes de discussion, je retrouve une dizaine de personnes. La maison est tenue par un artisan tailleur qui compte plusieurs frères en France. Ce dernier a été tenté par l'émigration mais a été choisi pour représenter les intérêts de la famille à Bamako, où il y a été apprenti tailleur avant de se mettre à son compte. Il explique avoir recruté comme apprentis cinq des jeunes qui logeaient chez lui depuis de longs mois : « autant qu'ils s'occupent et apprennent un métier, cela vaut mieux que d'attendre à ne rien faire ». Les personnes présentes comptent deux émigrés en transit, un autre a été expulsé et espère pouvoir repartir en France. Tous dressent un tableau de leur vie en France qui n'est guère engageant, mais ils indiquent la nécessité dans laquelle ils sont, vis-à-vis de la famille. Les cinq autres sont des jeunes hommes, ils confirment leur situation d'apprentis mais en donnent une explication ambiguë. Ils ne sont en effet plus totalement candidats à l'émigration, ayant en particulier décidé d'apprendre un métier. Sans pour autant se ranger dans la catégorie des élèves ils renvoient à un avenir meilleur leur départ en acceptant cette situation d'apprentis comme une situation provisoire : par défaut en quelque sorte.

Le contexte de leur apprentissage ne les aide pas nécessairement à opter pour l'un ou l'autre de ces deux statuts, émigré ou apprenti. En effet, leur patron explique qu'il manque de matériel, il me demande d'ailleurs de plaider sa cause auprès des émigrés (« dis leurs de me faire parvenir des machines à coudre »). On peut supposer que ces jeunes gens sont initiés petit à petit au métier de tailleur et doivent surtout se contenter de donner un coup de main dans l'atelier, préparant des pièces qui seront ensuite assemblées ou faisant le ménage sur le poste de travail. La description qu'ils font de leur activité est en effet très peu précise, peut-être car ils s'expriment en présence et sous le contrôle de leur patron et craignent ce qui peut s'apparenter à une forme d'évaluation de leurs compétences. On sait par ailleurs que l'apprentissage des métiers dans les

sociétés ouest-africaines se fait par l'observation et la reproduction des gestes, ce qui peut avoir comme conséquence pour ces jeunes de leur faire considérer cet apprentissage autant comme une façon de passer le temps que comme un objectif professionnel. Il y a néanmoins une situation de rupture pour ces jeunes, qui ne se contentent plus de « tenir les murs », mais sont engagés, bon gré mal gré, dans une dynamique tout autre que le seul projet migratoire. L'observation des élèves et écolier, dont il va être question maintenant, permet de mettre en perspectives ces différentes stratégies.

### ***C. Les élèves et étudiants.***

La plupart des élèves et étudiants des deux groupes de discussion sont originaires d'une même commune située en rive droite du fleuve Sénégal, à l'ouest de la ville de Kayes, commune que j'ai arpentée depuis la fin des années quatre-vingt. Ceci m'autorise un certain recul tant concernant les discours sur « l'immobilisme de la région », tenus par les acteurs du développement que sur l'ampleur du changement social depuis vingt années. C'est en effet une constante lors de chacun de mes retours sur le terrain et retrouvant ces vieilles connaissances que ces derniers tiennent un discours pessimiste centré sur les lenteurs du changement, les pesanteurs de l'immobilisme et les difficultés du développement local.

Pour autant, chaque nouvelle visite sur le terrain me laisse à voir de nouvelles réalisations significatives de transformations notables. S'il faut bien entendu relativiser ces transformations – les problèmes demeurent évidemment importants – certaines de ces transformations sont visibles tandis que j'ai pu en mesurer d'autres avec le recul. Précisément, pour ce qui concerne cette partie, les novations portant sur la scolarisation sont remarquables.

Le discours assez dominant au sein du groupe des scolarisés, discours d'abord formalisé par les étudiants puis repris par les lycéens plus jeunes, s'inscrit dans un registre complexe, mobilisant au moins trois niveaux. Tout d'abord, ces jeunes, et particulièrement les étudiants, portent un regard critique sur leur région d'origine, dont ils aspirent au développement. Dans un second temps, l'appartenance collective dont ils se réclament, autour de l'identité soninkée, est discutée. Finalement, tous font part de leurs aspirations professionnelles et de leurs

ambitions d'avenir. Ces trois registres articulent la conscience de leurs handicaps mais également de leurs ambitions professionnelles. Ils expriment leur volonté de s'inscrire dans le monde contemporain sans renier pour autant leurs aînés ni leur héritage, tout comme ils dévoilent l'inventaire de leurs ressources.

### **1. La région d'origine**

En ce qui concerne leur région d'origine, la région de Kayes, ils s'affirment, avec une fierté certaine, comme « les premiers intellectuels de leurs villages ». Et, de fait, leur génération est la première à compter des étudiants en premier ou second cycle. « Il n'y a pas de cadres originaires de la région de Kayes », disent-ils, ce qui n'est pas complètement exact : en fait, le gouvernement compte plusieurs ministres originaires de cette région, les trois premiers présidents de la République du Mali indépendant en sont natifs. Eux-mêmes font alors l'énumération des personnalités de la vie politique malienne originaire du milieu soninké, à commencer par l'ancien Directeur de la Sûreté Nationale, qui a sponsorisé le lancement d'une association dont il est question plus loin, l'Association des élèves et étudiants soninkés.

Sur le registre du développement communal, les étudiants parlent du maire de leur commune qu'ils disent très âgé, analphabète et incapable de comprendre les enjeux du développement local. Ce discours demande à être relativisé : le maire de leur commune est une personne consensuelle et reconnue parmi les vieilles familles de chef des villages qui composent la commune. Par ailleurs, ce maire a choisi comme premier adjoint le directeur de l'école où nombre de ces jeunes ont étudié avant de passer au second cycle puis de devenir élèves ou étudiants à Bamako. Et dans le quotidien le premier adjoint est communément salué d'un « monsieur le maire », ce qui témoigne que les administrés ne se trompent pas sur la réalité des fonctionnements politiques dans la commune. Ce que l'on peut néanmoins retenir de ce discours est leur aspiration à un mode de gouvernance non plus seulement charismatique et traditionnaliste mais rationnel, pour reprendre les formulations de Max Weber sur les différents modes de domination. Non pas qu'ils nient la rationalité de leur société d'origine, mais plutôt qu'ils expliquent vouloir investir leurs formations dans leurs villages : leur aspiration est bien de faire reconnaître la primauté de la connaissance et de la compétence

acquise à l'école sur la primauté de l'âge ou de la naissance qui prévaut dans leur société d'origine. « Nous aurons ces places de responsabilité un jour », disent-ils, « nous sommes les premiers intellectuels de notre commune ».

Le regard porté sur leurs aînés, pères, oncles ou frères, est en double teinte. Ces derniers ont émigré dans de mauvaises conditions : généralement analphabètes ils ont été employés aux postes de travail les plus durs et les moins bien payés. D'un côté le respect dû à leurs aînés est très présent ; de l'autre ils sont animés d'une compassion certaine vis-à-vis de ce qu'ils considèrent comme une vie sacrifiée. Ils savent pourtant que ce sont précisément les caractéristiques de leurs aînés sur le marché du travail, leur absence de qualification, qui les ont rendus disponibles et les ont fait recruter par les entreprises françaises.

Leur cursus scolaire et universitaire est en rupture avec tout cet héritage, tant régional que familial. Il suppose un certain volontarisme : en effet, les élèves et étudiants expliquent que leur capital social est de faible envergure à Bamako, en tous cas à l'échelle de leurs relations de proximité. De fait, ils savent n'avoir que très peu d'appuis dans la capitale, parmi les cadres supérieurs et autres professions valorisées, à même de les aider à trouver un emploi correspondant à leurs diplômes ou à leurs ambitions. « Même si tu es le meilleur dans un concours, si tu n'es pas pistonné tu ne seras pas classé », affirment-ils. Mais, en cela, ils rejoignent l'opinion générale de la jeunesse malienne, et notamment des jeunes diplômés, confrontés à la pénurie des emplois publics depuis les plans d'ajustement structurels. Autre argument, ils indiquent que « la région de Kayes, est oubliée, isolée, on n'a pas de piston et alors il nous faut nous battre ». Ils sont en cela dans une situation similaire à celle des Jeunes Diplômés étudiée en 1992 à Bamako par Etienne Gérard, qui remarque que les relations « bien que nécessaires, [...] ne font cependant pas tout et il est illusoire de trop compter sur elles »<sup>63</sup>. Parmi leurs ressources dans cet itinéraire d'intégration au monde du travail, à laquelle ils aspirent, l'origine régionale est mise en avant : puisqu'ils n'ont pas les réseaux sociaux à même de les parrainer pour leur entrée dans la vie active, puisque leur région d'origine est isolée, ils retournent en quelque sorte ce stigmate et travaillent à la promotion de leur région d'origine. Il s'agit sans doute

---

63 Gérard, in Marie, 1997 : 242.



pour eux de faire un atout de cette situation de minoritaires au sein de l'espace national.

## **2. La référence à l'identité soninkée.**

Ainsi, le second niveau de discours, complémentaire de l'appartenance régionale, porte sur ce qu'ils nomment « la tradition soninké », dont ils affirment la nécessité du maintien et du renforcement. Un point de repère important dans cette affirmation identitaire est le Festival international<sup>64</sup> initié par l'Association pour la promotion de la langue et de la culture soninké (APS) en février 2011 dans la ville de Kayes. L'Association des élèves et étudiants soninkés de Bamako, créée en 2009, était représentée et deux cars avaient été affrétés par les organisateurs de ce festival pour permettre aux résidents de Bamako de faire le déplacement. Sur la cinquantaine de jeunes rencontrés lors des groupes de discussion, seuls deux d'entre eux ont été du voyage : un étudiant en géographie ainsi qu'une jeune fille, étudiante en médecine et membre du bureau de l'Association des élèves et étudiants soninkés de Bamako, comme secrétaire aux relations féminines. Néanmoins, tous avaient été informés de l'initiative, qu'ils considèrent comme un événement important et légitimant leur référence à l'identité soninké. Dans un premier temps, leur discours apparaît très idéologique ; ils insistent en particulier sur l'importance de ce qu'ils appellent les valeurs traditionnelles de leur société d'origine, sur la nécessité de les préserver. Mais, questionnés sur le sens de ces valeurs et au fil des échanges, les jeunes finissent par porter des critiques assez précises sur leur société, ses dites valeurs, mettant en cause les modalités des échanges matrimoniaux, la place des femmes et des cadets dans la hiérarchie sociale, les structures hiérarchiques.

En ce qui concerne les pratiques matrimoniales, ces jeunes remettent en cause les mariages arrangés par les familles, qui réactualisent régulièrement des alliances interlignagères souvent anciennes dans leur société d'origine. « Dans la tradition il y a un certain nombre de choses qui ne collent pas avec le monde moderne. Chez nous, il y a un problème social. Il y a aussi le problème des mariages forcés, pour nous cela ne sera pas possible, on veut pouvoir choisir

---

64 Les participants venaient de différents pays, outre le Mali : Sénégal, Mauritanie, Gambie. Les émigrés de France étaient fortement représentés.

librement » disent des garçons. L'une des jeunes filles explique ainsi, devant ses amies mais également devant quelques garçons, ses mésaventures lorsque ses parents l'ont envoyée en vacances au village après son baccalauréat. Son oncle paternel, aîné de la famille, l'a questionnée « tu as fini l'école ? », À sa réponse affirmative (elle venait de réussir le baccalauréat et explique qu'elle n'avait pas compris les implications de la question), « mon tonton a dit, c'est bien, maintenant on va te présenter ton fiancé ». Elle lui a répondu qu'elle n'accepterait pas de se marier avec un garçon qui ne lui laisserait pas finir ses études, qu'elle rentre en carrière sanitaire et sociale et veut trouver un métier. Elle a téléphoné le soir même à son père et est repartie le lendemain pour Bamako. Elle dit enfin qu'elle ne conçoit pas de se marier avec un garçon qu'elle n'ait pas « fréquenté en ami deux ans ou plus afin de faire connaissance et avant d'accepter le mariage », qu'elle veut décider par elle-même avec qui elle se mariera. Elle ne raconte pas la fin de son histoire car elle doit partir, mais surtout elle est visiblement gênée devant moi qui ai l'âge de ses parents ; mais ses amis en diront plus, un an plus tard alors que je demandai de ses nouvelles : « elle est fiancée avec un type qui accepte ses conditions ».

Cette interlocutrice et ses amies se positionnent finalement dans une stratégie assez similaire à celles des jeunes femmes d'origine africaine rencontrées en France par Catherine Quiminal en 1997. Ces jeunes femmes dont les familles ont émigré en France ne s'opposent pas frontalement aux projets parentaux en vue d'un mariage homogame et arrangé entre les familles. Mais elles argumentent de leur projet professionnel pour temporiser : « l'assignation à une scolarité plus longue arme les jeunes filles et les met en position de force dans la négociation avec les parents »<sup>65</sup>. Certes, le contexte n'est pas le même, puisqu'il s'agit dans le cas de la recherche menée par C. Quiminal de jeunes femmes socialisées en France et confrontées à une diversité de pratiques matrimoniales et à d'autres types de rapport de genre. Cependant, Anne Doquet dans sa recherche sur les stratégies d'autonomisation des jeunes femmes maliennes, évoque également le recul de l'âge au mariage consécutif – entre autres facteurs – à l'allongement de la durée des études. Et elle conclue sur le fait que « les jeunes filles (...) affichent

---

65 Quiminal et all., 1997 : 5

des pratiques en contradiction totale avec les normes du genre en vigueur dans la société malienne »<sup>66</sup>.

Finalement, ces jeunes femmes rencontrées à Bamako apparaissent bien comme revendiquant des rapports sociaux, concernant les rapports de genre, tendant à s'aligner sur ce qui prévaut dans la capitale, concernant les rapports de genre. Sans doute, la jeune fille qui a relaté sa mésaventure au village paternel est-elle renforcée dans sa détermination par le fait qu'elle soit née à Bamako et y vive. Ses parents, issus d'un milieu rural au sein duquel le contrôle des femmes est généralement assez rigide, ont néanmoins accepté sa décision.

Dans cette même logique de remise en cause des modalités matrimoniales qui dominent dans leur région et plus généralement en Afrique de l'Ouest, certains jeunes hommes portent un discours critique sur la polygamie de leurs pères. Ils expliquent qu'elle est source de conflits entre les épouses, mais également source de problèmes et de jalousies entre les enfants des différentes épouses de leur père, certains pouvant être privilégiés au détriment des autres. L'un des jeunes, étudiant en droit, qui a lancé ce sujet repris par ses camarades, le referme pourtant afin de ne pas être conduit à évoquer de « situation personnelle », explique-t-il : en fait il s'agit visiblement de son cas, qu'il a effleuré avec pudeur mais néanmoins avec un malaise certain. L'autre argument invoqué porte sur l'accès au travail, au sens moderne de ce terme, des femmes : « une femme de chez nous peut devenir aujourd'hui infirmière, sage-femme, institutrice. Mais si son époux a plusieurs femmes, alors il y aura des conflits : celle-là, qui travaille, gagnera son salaire, elle ne voudra pas prendre son tour dans les activités de la maison de la même façon que ses coépouses qui ne travaillent pas en dehors de la maison, cela créera des disputes ». L'argument, tenu par des garçons dans l'un des groupes de discussion, interroge les rapports de genre dans la société soninkée et plus généralement malienne. S'il n'y a pas directement remise en cause de la répartition sexuée des emplois, les exemples de métiers invoqués sont en effet classés parmi les emplois dits féminins y compris au Mali, il est néanmoins question que les femmes ne se cantonnent plus à leur rôle de femme au foyer dépendante de leur époux, mais accèdent à des emplois supposant un

---

66 Doquet, 2015 : 412.

certain niveau de formation professionnelle. Cette accession à la formation, revendiquée comme légitime par les étudiants et étudiantes rencontrées, entraîne aussi comme conséquence la possibilité du recul de l'âge au mariage des femmes.

Autre élément de ce questionnement de la tradition soninkée, ils évoquent la hiérarchie sociale : « Moi par exemple je suis soninké, mais mon *diamou* (patronyme) est 100 % malinké. C'est l'histoire qui a voulu que mes ancêtres deviennent soninkés, mais du coup ma famille est secondaire dans le village ». Dans le cas présent, le jeune homme évoque directement le statut des descendants d'esclaves (*kome*) dans la hiérarchie soninkée, et l'histoire de son groupe familial à l'époque des conflits entre les empires de l'Afrique précoloniale. « Ils sont restés des ressortissants de seconde zone, méprisés des hommes libres », écrivaient Éric Pollet et Grace Winter en 1971<sup>67</sup> à propos des descendants d'esclaves en milieu soninké. Quarante-cinq ans après ce commentaire, la situation s'est assouplie mais néanmoins les positions statutaires n'appellent pas discussion au village : chacun connaît sa place dans la hiérarchie, qui opère un clivage fort entre les gens d'origine libre et ceux d'origine servile avant de segmenter ces deux groupes en plusieurs sous groupes statutairement inégaux. À Bamako, ces positions statutaires sont formellement respectées. Néanmoins, dans l'univers de Bamako, où la vie de ces jeunes est surtout régie par les études, ils ont rencontré des jeunes de leur âge originaires de toutes les régions du Mali, ils ont accédé à une connaissance nouvelle grâce à l'école ou via l'accès à internet dans les cybercafés. D'autres statuts sont alors valorisés que ceux qui régissent leur société d'origine : étudiant plus ou moins avancé, jeune écolier ou lycéen, apprenti ou sans emploi, autant de positions qui prennent toute leur importance dans un second temps lors de ces rencontres. Le droit à la parole sera alors fonction de l'accès au savoir moderne et les étudiants de ces groupes, indépendamment de leurs origines statutaires – libres ou non libres –, occuperont le devant de la scène. Il me faut relever ici que cette particularité tient peut être à la position de mon assistant, lui-même issu d'une famille de descendant d'esclave, a sans doute privilégié ses propres réseaux sociaux en réunissant ces groupes,

---

67 Pollet et Winter, 1971 : 255.

majorant ainsi la représentation de jeunes issus de familles statutairement égales à la sienne : ceci interdit sans doute de systématiser les clivages alors repérés dans l'enquête, même si des jeunes issus de famille de chef de village ou d'imam sont présents. Néanmoins, cette situation n'est pas sans rappeler une certaine impasse faite par les chefs de villages à l'époque coloniale, alors sommés par l'administration d'envoyer leurs enfants à l'école française. Celle-ci sera appelée l'« école des otages » avant de s'intituler « école des fils de chefs et de notables ». Les chefs de villages ont parfois envoyé des enfants de leurs esclaves en lieu et place de leurs propres rejetons : contribuant à leur insu à la formation des premiers cadres de l'administration après l'Indépendance. Ces cadres participeront à l'émergence d'une bureaucratie de pouvoir par la suite, pouvoir dont les notables de la région de Kayes seront largement à l'écart longtemps faute de compter des lettrés dans leurs rangs.

Dans le cas de ces élèves et étudiants quoiqu'il en soit, le fait de vivre à Bamako, sortis de l'environnement du village et intégrés dans un univers social – depuis la vie du quartier de résidence à celle du campus de l'université de Bamako – brassant toutes les régions du Mali, contribue certainement à cette conscience qui amène à relativiser l'ordre social établi dans les villages d'origine, introduisant la reconnaissance de la compétence et relativisant le critère de la naissance.

Enfin, le dernier élément remarquable de cette affirmation soninké est qu'ils ne parlent pas entre eux cette langue à Bamako mais le Bambara (ceux que je retrouverai ensuite au village, pris dans l'ambiance familiale, s'y expriment par contre en Soninké). Jusqu'à la secrétaire aux relations féminines de l'Association des élèves et étudiants soninkés, qui explique être en train d'apprendre sa langue. Mais cette jeune fille est quelque peu atypique dans le groupe : étant la seule, avec sa sœur, native non du village de ses parents mais de Bamako, elle est socialisée depuis l'enfance et l'école dans cet univers linguistique. Je fais ce constat au moment de la séparation des groupes de discussion, lesquels se sont principalement tenus en français. Cette contradiction entre l'affirmation identitaire et la pratique linguistique indique certainement combien la référence à l'appartenance soninkée participe de la construction de ressources collectives.

Ces interrogations et appropriations critiques de l'identité soninké semblent s'inscrire dans une stratégie en vue de leurs aspirations professionnelles.

### 3. La perception d'un avenir professionnel ?

Dans les entretiens collectifs, les élèves et étudiants sont nombreux à articuler l'intérêt collectif et leur promotion individuelle : « Je veux être un grand avocat pour défendre les pauvres », dit l'un en maîtrise de droit, tandis que son condisciple déclare vouloir être magistrat pour juger les corrompus. Deux autres, en maîtrise de géographie, veulent devenir agent de développement local. L'un d'eux indique également qu'il souhaiterait faire une thèse et devenir chercheur. Un autre garçon, ainsi qu'une jeune fille, tous deux en formation de métiers de la santé, disent vouloir continuer « jusqu'à être médecin, si j'arrive ». Un élève en dessin du bâtiment exprime son souhait de devenir architecte. Autre exemple, un élève en électromécanique parle de la maintenance du générateur électrique de son village (voir note 60 du présent chapitre) pour expliquer qu'il y aura de l'emploi pour lui au village quand il aura son diplôme. C'est d'ailleurs le seul qui fasse état de relations susceptibles de lui fournir un emploi : son frère aîné est technicien sur ce générateur, explique-t-il. Un élève en charpenterie métallique explique également qu'il aura du travail dans son village, avec les nombreuses constructions de maisons et les besoins en portes et fenêtres.

Leur projet est donc d'accéder à des emplois utiles pour leur pays et leur commune, ce qui constitue la principale motivation à leur formation professionnelle.

Parmi leurs handicaps, ces jeunes sont relativement isolés et très peu organisés à Bamako. Au village, ils sont membres de l'association de la classe d'âge et celle-ci y joue un rôle fonctionnel (circoncision, mariages, baptêmes des enfants, etc. pour lesquels celle-ci se réunit et réactive des liens générationnels, d'entraide, fête nationale et achat d'un mouton voir d'un bœuf en commun). À Bamako, deux ou trois classes d'âge sont représentées dans les groupes de discussion mais cette ressource sociale ne leur y sert strictement à rien. De fait, ils sont dispersés d'un bout à l'autre de la ville et n'ont guère les moyens de se déplacer, si ce n'est pour aller à la faculté ou à l'école : quelle que soit leur situation, ils dépendent de leur grand frère ou père et des envois d'argent de ces derniers afin de vivre à Bamako et y mener leur études. Une autre de leurs difficultés porte sur le fait qu'ils doivent se soumettre à l'autorité de leur *diatigui* à Bamako : les témoignages en ce sens font écho aux propos de certains *diatiguis* rapportés plus haut, concernant le

contrôle des jeunes d'origine villageoise établis en ville (voir page 186). Les contraintes sociales ainsi que les conditions de vie chez les logeurs sont dès lors présentées comme peu favorables aux rigueurs du travail scolaire et de la préparation des examens.

Est-ce un effet indirect de ce qu'ils se soient rassemblés en petit groupes pour répondre à mon initiative ou la réactualisation d'un vieux projet ? Toujours est-il qu'à l'issue de ces groupes de discussion, plusieurs de ces élèves et étudiants émettent l'idée d'organiser une association des élèves de leur commune d'origine afin de pouvoir s'entraider. Ils indiquent également vouloir revendiquer auprès de ceux qui les soutiennent, leurs grands frères et pères émigrés en France afin que ces derniers leur garantissent une plus grande tranquillité dans le suivi de leurs formations. Ainsi, ils évoquent les « foyers » de ressortissants des villages construits par les émigrés de certains villages, dont il a été question plus haut : « pourquoi ne pas proposer aux émigrés de construire un foyer communal des élèves et étudiants à Bamako ? », indiquent-ils dans la fin de nos échanges.

La dernière question posée aux élèves et étudiants porte sur l'émigration : il s'agit de tester leur motivations aux études au regard de leur avenir. « Et si vos parents en France vous envoient le visa et le billet d'avion pour partir demain, que faites-vous ». La question provoque quelques embarras, elle est aussitôt plaisantée. Mais après un moment d'hésitation, les points de vue sont divisés. Les étudiants expliquent que, s'ils vont en France, cela sera à coup sûr pour y poursuivre leurs études, ils vont alors me questionner sur les conditions de vie des étudiants africains en France, évoquer les possibilités de travailler et interroger la réglementation à ce sujet. Leur ardeur lors de cet échange indique sans doute que, par delà leurs motivations aux études supérieures, leur désir de voyage, de voir un autre pays que le Mali, est fort. Ils veulent visiblement émigrer, sans pour autant vouloir vivre ce qu'ont vécu leurs aînés émigrés occupant des emplois non qualifiés. Le statut d'étudiant, valorisé par rapport à celui de travailleur, peut alors répondre à ce questionnement. Les autres, écoliers ou lycéens, sont divisés ; certains d'entre eux, qui disent que cela ne leur arrivera pas, indiquent qu'ils resteront au Mali et poursuivront leur projet quoiqu'il en soit. Mais d'autres laissent entendre que, si tel était le cas, ils arrêteraient tout sans hésitations pour aller travailler en France.

Finalement, ces élèves et étudiants le sont-ils par défaut, ou par conviction ? Il a semblé, à cette étape de la recherche, que les réponses à ces questions devaient, pour une part importante, être à rechercher auprès de leurs aînés, père en charge de la prise de décision et émigrés de la famille en charge du financement de ces projets.

### ***Que dit-on au village ?***

L'enquête dans les villages d'origine de ces jeunes, élèves et étudiants ou candidats à l'émigration, permet de confronter leurs logiques à celles de leurs parents, chefs de famille et émigrés.

Ces derniers financent leurs jeunes, comme on l'a vu : soit qu'ils envoient de l'argent avec plus ou moins de régularité afin de leur permettre d'étudier à Bamako, soit qu'ils envisagent de faire l'avance nécessaire pour le coût du visa et le passage en France.

Tandis que les chefs de famille ont en charge la gestion de leur maison et leur préoccupation est bien de mesurer les ressources nécessaires afin d'en assurer la subsistance quotidienne. La question qui leur est posée est de savoir s'ils préféreraient voir leurs enfants travailler en France ou étudier. Dans la partie précédente portant sur les transformations sociales dans les villages d'origine, j'ai montré combien les chefs de famille de Kayes étaient généralement assez unanimes à déclarer encourager leurs jeunes à émigrer.

Dans la présente recherche, leurs réponses sont assez convergentes tout en même temps qu'elles sont ambivalentes. En effet, ils expliquent que leurs enfants seraient plus utiles pour la famille s'ils gagnaient leur vie en France : le retour sur investissement serait alors assez immédiat. Ils savent en effet qu'un travailleur non qualifié mais prêt à prendre le premier emploi qui lui est proposé enverra régulièrement de l'argent au pays : allégeant ainsi d'autant leurs propres charges en tant que chef de famille. Mais ils argumentent qu'ils n'ont pas les moyens de financer le voyage, et la somme de 4,5 millions de CFA pour le visa revient à nouveau dans les échanges. Dans ces conditions, indiquent-ils, autant les soutenir dans leurs études d'autant qu'ils réussissent. Quoi qu'il en soit et comme le rappelle Mahamet Timéra, « Entre ville et campagne, entre émigration et exode



rural, le problème de l'emploi des jeunes apparaît bien comme étant au cœur des contradictions de société vécues dans cette région de l'Afrique »<sup>68</sup>.

D'un autre côté, mes informateurs font état d'autres jeunes de ces mêmes maisons, partis récemment à l'aventure avec la France comme objectif final.

Ces deux informations sont évidemment quelque peu contradictoires : ont-ils effectivement, ou non, les moyens de financer le voyage de leurs jeunes ? Certains partent tandis que d'autres, dont leurs parents disent qu'ils souhaiteraient le départ en émigration, résident à Bamako pour y étudier. À la lumière de ce constat, l'un de mes projets était d'enquêter plus précisément sur ces différences de trajectoires constatées entre des cadets d'un même groupe familial et de voir si la place dans la fratrie avait ou non une incidence dans ces trajectoires diverses. Les événements de 2012, avec le coup d'État militaire du 23 mars 2012 suivi de l'occupation du nord du pays par les différents groupes rebelles, m'ont interdit pour des raisons de sécurité de retourner sur le terrain pour investiguer plus avant cette question, entre autres questions d'importance. Un indice m'est donné par Fodié Tandjigora<sup>69</sup> dans la dédicace de sa thèse, soutenue en décembre 2015 à l'Université de Paris 7 sous la direction de Mahamet Timéra. Celui-ci est originaire de la région de Kayes et voisin des villages d'où sont originaires les jeunes dont il est question ici, autant dire qu'il est socialement leur contemporain. Il explique que sa famille le destinait à l'émigration : « aller à l'école était, aux yeux des miens, une déperdition ». Son frère aîné, haut cadre dans l'administration bamakoise, l'a soutenu dans son projet d'études, l'argument décisif étant que « benjamin d'une très nombreuse famille, le pari n'était pas trop risqué »<sup>70</sup>. Rapporté au présent questionnement, je retiens que les engagements des chefs de famille envers leurs jeunes sont mitigés : le soutien en vue de leur scolarisation ne doit pas mettre en difficulté la nécessité d'accéder aux ressources. Mais, je retiens également que la scolarisation puis les études supérieures ne constituent pas nécessairement une impasse : la réussite professionnelle de ce tout premier docteur originaire de la région de Kayes est connue et sert de modèle. D'autre part, les entretiens avec les émigrés éclairent la façon dont ces derniers appréhendent le devenir de leurs

---

68 Timéra, 2008 : 94.

69 Aujourd'hui assistant au département de sociologie de l'université de Bamako.

70 Tandjigora, 2015 : 1.

cadets. On l'a vu plus haut en effet, les discussions sont ouvertes parmi eux en ce qui concerne le type d'appui à fournir aux jeunes. Un discours volontariste se fait jour en leur sein, certains émigrés assurant ainsi préférer financer une activité au pays plutôt que de payer pour l'émigration, à somme égale. D'autres sont plus nuancés, ils expliquent en particulier le soutien qu'ils apportent à ceux de leurs jeunes qui veulent étudier, par le fait que, ayant voyagé et séjourné en Europe, ils pensent différemment que les villageois et sont ouverts à de nouvelles formes d'activité, dont les études. Ils justifient en particulier le fait de soutenir les jeunes femmes de leurs familles qui projettent d'apprendre un métier et temporisent le mariage prévu par les parents : « nous qui avons vécu en France, nous avons connu des femmes, amies ou collègues de travail, qui nous ont fait changer de position sur ce sujet. Quand on voit qu'une de nos petites sœurs veut faire des études, on la soutient devant la famille ». Ce soutien, on l'a vu, est d'abord financier : il s'agit bien d'assurer les frais de la scolarité et ceux de la vie quotidienne. Il est également diplomatique, au sens où soutenir de telles décisions impose de mener le dialogue avec les chefs de famille pour les amener à accepter les choix des jeunes-filles, et plus généralement, des jeunes gens de leurs familles. Cette rupture est importante par rapport aux pratiques sociales habituelles dans la région de Kayes, où il est attendu des filles qu'elles soient mariées relativement jeunes et retirent de leur maternité ainsi que de leurs activités de ménagère un statut valorisé par la société. Anne Doquet<sup>71</sup> indique à ce sujet que « la féminité, *musya*, s'exprimerait (...) avant tout dans la subordination de la femme à la fois à son mari et à l'exigence sociale de reproduction ».

Soutenir les élèves et étudiants n'exclut pas, on l'a vu plus haut, que les émigrés puissent financer le passage en Europe d'un des jeunes de leur maison. Mais il semble que, si ce soutien à l'émigration relève des habitus anciens, le soutien des élèves, qui prend son essor il y a une quinzaine d'années et se rencontre maintenant dans de nombreuses maisons de la région de Kayes, constitue une véritable nouveauté.

---

71 Doquet, 2015 : 401.

Sans doute peut-on envisager l'hypothèse que ces nouvelles pratiques, qui voient converger les ambitions professionnelles de ces jeunes et les perspectives des émigrés, trouvent un certain assentiment auprès des chefs de famille. La collectivité domestique, on le sait, a toujours visé à diversifier ses ressources : en envoyant certains de ses membres en émigration, en conservant une fraction de sa main d'œuvre au village, pour travailler sur les champs, en encourageant par exemple l'ouverture d'un commerce de détail, dans la capitale régionale ou au village même, il s'agissait bien de ne pas « mettre tous ses œufs dans le même panier », afin de pouvoir compter sur des soutiens diversifiés. Tout cela s'inscrit dans les rationalités du monde rural, qui évite tant que se peut les situations de monoculture afin d'avoir la garantie qu'au moins l'une des récoltes rendra. La société d'origine de ces jeunes mise-t-elle maintenant sur certains de ses meilleurs écoliers en les poussant à acquérir une compétence professionnelle dont elle espère qu'elle leur permettra l'entrée sur le marché du travail moderne ?

Comme on l'a vu plus haut, les projets de formation des jeunes rencontrés dans les groupes de discussion sont diverses : entre les techniciens, les agents de développement, les cadres supérieurs, pour quelques uns des exemples qui ont été présentés, se dessine bel et bien une palette de compétences qui manquent encore dans leur région d'origine, compétences que les élèves et étudiants espèrent fournir. Il y a là un premier pari, de la part des jeunes : celui que leur région d'origine – à moins que cela soit leur pays plus généralement – sera en mesure de les employer utilement.

Pour les chefs de famille et les émigrés, qui viseraient ainsi à l'introduction de nouvelles ressources au profit des affaires familiales, il s'agirait également d'un certain pari : car la stratégie scolaire n'en est encore qu'à ses débuts et n'a pas fait toutes ses preuves. La « recherche de la route », c'est-à-dire le projet d'émigrer, XXX

## **Migration et changement social**

### ***Les émigrés : trajectoires individuelles et responsabilités collectives***

Dans le cadre de cette recherche, une trentaine d'immigrés des villages de l'enquête en région de Kayes ont été rencontrés, dans leur village ou à Paris<sup>72</sup>. Quelques uns de ceux rencontrés à Paris sont des sans-papiers, tous ceux arrivés avant 1981 sont en règle, et l'un des plus récemment arrivé (en 2003, ils sont trois dans cette situation) a obtenu son titre de séjour « avec l'aide de son patron ». Le plus âgé de ce panel est né en 1937, il est arrivé en France en 1959 ; le plus jeune est né en 1983 et arrivé à l'âge de 20 ans en France. Outre ces hommes, une femme, originaire de l'un des villages de la région de Sikasso, a également été rencontrée à Paris ; sa trajectoire, qui lui fait côtoyer les ressortissants de Kayes, constitue un témoignage complémentaire qui a été intégré dans le présent développement.

L'analyse qui suit est organisée autour de différentes têtes de chapitres : la situation au regard du séjour ; la différenciation entre le travail en France et au village ; les responsabilités familiales et la pression sociale ; les éventuels projets personnels, enfin.

#### **1. Se maintenir en France et y travailler**

Les immigrés rencontrés en France sont tous arrivés légalement, à la différence de ceux rencontrés en Espagne (ces derniers sont généralement passés en *patéras* par le détroit de Gibraltar). Les plus récents étaient porteurs d'un visa – généralement d'une validité de trois mois – délivré par l'ambassade de France au Mali, ceux-là ont tous connus la précarité des sans-papiers une fois leur visa

---

72 Trente émigrés originaires des villages de l'enquête dans la région de Sikasso et établis en Espagne ont également été rencontrés par mes collègues : Bertha Mendiguren et Cristina Follana. Ces deux sociologues avaient livré une synthèse, intégrée au rapport final du FSP Migration internationale et développement ; elles ont par ailleurs communiqué sur les résultats de leur enquête en Espagne. Avec une histoire migratoire moins ancrée et moins rodée, le contexte espagnol de la migration malienne est très différent du contexte français et je ne ferai état ici que de quelques repères. En France, j'ai été assisté dans ces enquêtes par Fodié Tandjigora, qui préparait alors un master à l'IEDES de Paris I, et dont j'ai évoqué l'itinéraire plus haut.

expiré, parfois sur une période de 4 à 5 ans, ainsi qu'expliqué dans la première section de ce texte (cf. page 36). Il s'agissait donc d'abord de se maintenir en France afin d'accéder au travail.

Samba décrit différentes péripéties de son séjour, qui commence en 1988 et s'achève par son retour au Mali en 1995 :

« Une fois, sur un chantier stratégique (l'École des mines de France, croit-il se rappeler), on m'a demandé ma carte de séjour, j'ai répondu que je l'avais oubliée chez moi et la sécurité m'a dit que je ne pourrais pas rentrer. Mon chef a négocié avec la sécurité, disant que si je n'étais pas sur ce chantier le travail ne pourrait pas se faire, il m'a fait rentrer et pendant toute la durée du chantier, j'ai eu une autorisation spéciale pour circuler sur le chantier ». Par la suite, sa situation se détériore : « Plus tard, la boîte de sous-traitance nous a passé en intérim, mais le patron a exigé que la même équipe soit embauchée. Cela se passait beaucoup moins bien : un collègue a demandé un acompte, le patron de la boîte d'intérim a refusé, il y a eu une bagarre et l'intérim a appelé la police. Après, j'ai eu un accident du travail, la sécurité sociale m'a pris en charge, j'ai essayé de faire jouer l'invalidité de ma main en mentant un peu devant le médecin mais cela n'a pas marché. Mais j'ai été licencié : j'ai obtenu une indemnité d'un million<sup>73</sup> ». Samba décide finalement de repartir au Mali en 1995 : « Tout cela m'a fatigué, j'ai décidé de rentrer volontairement. Je circulais avec la carte consulaire, on ne pouvait s'inscrire au chômage ni avoir le RMI en cas de perte du boulot. On ne m'a pas forcé à partir. Mais quand je suis arrivé à Roissy pour embarquer, la police m'a demandé mon visa, mon passeport, ma carte de séjour que je n'avais jamais eue. J'ai dit que j'étais un sans-papier et que je voulais rentrer au Mali. Ils m'ont dit de payer 1 700 francs français<sup>74</sup>, moi j'ai refusé ; à la fin le chef a dit que je prenne l'avion et que je parte ». Par contre, il explique avoir quelques remords *a posteriori* de cette décision de retour au pays : « ceux qui sont venus en même temps que moi, on était tous sans-papiers, mais ceux qui sont restés ont maintenant leur carte de séjour ». [Il fait ici allusion à la régularisation réalisée sous le gouvernement Jospin].

L'histoire de Diadié est plus mouvementée : il est passé par de nombreuses étapes. Arrivé en France en 1980 à l'âge de 18 ans, il va connaître la précarité puis s'impliquer dans le mouvement des sans-papiers. Il obtiendra une Autorisation Provisoire de Séjour (APS) d'un an qui ne sera pas renouvelée : il dit que les emplois qu'il occupait alors étaient trop précaires. En 1984, il repart en

---

73 Samba parle ici en francs CFA : un million de 1995 équivaut en 2015 à un pouvoir d'achat de 2 000 euros.

74 Soit 344,53 euros en équivalent 2016. C'était alors le montant de l'amende forfaitaire en cas de dépassement de la durée d'un visa de touriste. En l'occurrence, ce délai était dépassé d'un peu plus de sept ans.

Afrique et voyage sur le continent (« j'étais un aventurier » explique-t-il). Il revient en 1987, où il accède progressivement à un emploi de cadre, comme responsable de restaurant dans une grande société américaine. Il raconte :

« Je suis parfois contrôlé, je me déclare sans-papier, les policiers généralement me laissent partir ou me relâchent après quelques temps au poste. Jusqu'à ce jour où, accompagnant à la Cité un compatriote venu déposer sa demande de renouvellement de carte de séjour, je suis à mon tour contrôlé ». Il explique qu'il est seulement venu pour aider son ami, qui ne parle pas bien le français, mais il passera vingt-quatre heures au dépôt. « Un policier m'a demandé de lui remettre mon passeport malien. J'ai répondu que, comme ce passeport est la propriété de l'État malien, il me fallait en retour une décharge portant ma photo, comme le prévoient les conventions internationales. Stupeur du policier, qui se demande comment un sans-papier malien – réputé ignorant – connaît ainsi ses droits ».

Diadié est connu dans de nombreux milieux, grâce à ses activités associatives ou professionnelles. Son capital social inclut des élus locaux (il cite le député maire de Saint-Denis...), des policiers, des responsables associatifs, des membres de l'administration, des personnes de la Cimade, une petite fille du maréchal Leclerc... Alors qu'il est au dépôt, son réseau se met en branle ; on lui téléphone pour demander de ses nouvelles, beaucoup de gens interviennent en sa faveur. Le préfet signe son « Invitation à quitter le territoire français » (IQF) et l'escorte le conduit à Roissy, mais l'affaire s'arrange, et finalement, alors qu'il est quasiment aux pieds de l'avion, une estafette échangera son IQF contre une convocation à la préfecture. La même escorte se chargera de le raccompagner à la Cité, où il lui sera délivré une APS de trois mois, renouvelée à plusieurs reprises avant la délivrance d'une carte de séjour de dix ans. Tous n'ont pas eu cette chance, faute d'un réseau les soutenant efficacement.

Ce qui frappe dans ces deux histoires, c'est la dimension banale du quotidien de la situation de sans-papier : bien entendu les contrôles sont fréquents et il faut vivre avec la peur de l'expulsion, délicatement appelée « reconduite à la frontière » ou encore « invitation à quitter le territoire français », selon les périodes et l'état de la législation. Les péripéties sont nombreuses et la tension est parfois très vive. Pourtant, il est notoire que les interpellations de sans-papiers ne sont sanctionnées par l'expulsion que dans un quart à un tiers des cas : les sans-papiers le savent. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait. Les autorités françaises ont d'abord besoin d'obtenir du consul du pays d'origine un laisser

passer : en 2014, sur 7 423 demandes de laisser passer présentées, seules 2 857 d'entre elles ont reçu une suite positive dans les délais ; pour les trois pays du bassin du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal), 65 des 230 demandes de laisser passer ont été acceptées, soit 28,25 %<sup>75</sup>. En réalité Comme l'explique Nicolas Jounin, « Si la rareté relative des mesures d'éloignement peut apparaître à certains comme un raté administratif et judiciaire, elle prend un autre sens si l'on considère les sans-papiers comme des travailleurs, et des travailleurs à discipliner : des expulsions sont exécutées de temps à autre, et de ce fait elle imposent une crainte constante ; mais elles sont trop rares pour entamer véritablement l'effectif des étrangers au séjour irrégulier, si bien que la majorité d'entre eux restent et travaillent, soumis par la peur »<sup>76</sup>. La logique de ces pratiques a été décrite par Nicolas Jounin dans sa thèse en ce qui concerne le bâtiment : la segmentation du travail et le recours à des entreprises d'intérim pour assurer sur les chantiers les périodes de fortes demande de main d'œuvre offre toute une série d'opportunité d'emploi et, « si les grandes entreprises ne peuvent guère être prises en défaut sur ces motifs, et si pourtant elles dirigent des chantiers réalisés notamment par des travailleurs sans-papiers ou non déclarés, c'est qu'elles laissent à leurs sous-traitants le soin d'y recourir<sup>77</sup> ». Samba dont il est question plus haut, a vécu cette transition entre embauche en contrât à durée indéterminée et embauche en contrât d'intérim : on entend bien que la situation s'est dégradée à partir de cette époque. Les secteurs d'emploi dispersés, comme la restauration ou le nettoyage industriel, permettent une certaine dissimulation : il n'est guère productif de contrôler par exemple l'arrière cuisine des dizaines de milliers de restaurants des quartiers de bureau des grandes métropoles.

Dès lors il existe une offre de travail dans ces différents secteurs. Y accéder suppose souvent d'être coopté par un ami : N. Jounin explique, toujours pour ce qui concerne le BTP, comment la division du travail est organisée sur une base ethnique, les manœuvres les moins qualifiés étant très généralement africains et considérés par les gérants d'entreprise d'intérim ou les chefs d'équipe comme prêts à prendre n'importe quel emploi. Nicolas Jounin retourne judicieusement

---

75 Ministère de l'intérieur, 2015 : 81.

76 Jounin, 2006 : 223.

77 Ibid, 2006 : 126.

cette proposition en faisant remarquer que les travailleurs du BTP sont en réalité assignés à des postes spécifiques en fonction de leur origine : « L'intérim conclura que les Maghrébins sont "faits pour" le ferrailage, les Maliens sont "faits pour" être manœuvres. Et elle aura raison puisque c'est elle qui les fait ferrailleurs et manœuvres<sup>78</sup> ». La même division ethnicisée du travail se présente d'ailleurs dans la restauration, la cuisine à proprement parler et le service en salle sont des postes sensibles et publics. Tandis que la plonge ainsi que les travaux d'entretiens sont plus souvent le lot de travailleurs moins qualifiés : les immigrés interrogés en France sont tous à la plonge sauf un commis de cuisine : en réalité il est polyvalent. Diadié qui accède à un poste de cadre en restauration décrit également la répartition ethnique du travail : « le personnel de salle est essentiellement anglo-saxon, tandis que le personnel de cuisine compte quatre nationalités ».

Mais d'un autre côté les sans-papiers travaillent, se déplacent en ville, ont une vie sociale et témoignent qu'ils ne sont pas des délinquants : comment accéder à un emploi lorsque l'on est sans-papier ? Différentes stratégies plus ou moins contraintes sont mises en œuvre à cet effet, dont il n'est pas certain que les employeurs soient toujours dupes. L'emploi de la carte de séjour d'un parent ou d'un ami est fréquent mais pose différents problèmes dont il est question plus bas. L'usage d'une fausse carte de séjour, parfois très mal imitée, permet parfois aux employeurs de sauver les apparences : l'un des immigrés rencontré à Paris a payé la sienne 200 euros. Nicolas Jounin, qui pointe également ce genre de situation, explique à ce sujet que, lorsqu'un chantier est lancé, les chefs de travaux choisissent de le terminer avec le personnel présent : « il y avait trente faux papiers sur le chantier, mais qu'est-ce qu'ils allaient faire ? Arrêter le chantier ? Ils ont continué le chantier. C'est à l'intérim de vérifier<sup>79</sup> ». Entre les exigences de productivité et le rôle de recrutement confié aux agences d'intérim, les entreprises du BTP priorisent de fait leurs calendriers de chantier<sup>80</sup>.

---

78 Ibid, 466.

79 Ibid, 228.

80 L'anecdote suivante illustre ce fait : une dépêche de L'AFP du Vendredi 15 juin 2007 informe de l'arrestation de deux travailleurs maliens sans papiers sur le chantier de rénovation du pavillon de la Lanterne à Versailles, pavillon réquisitionné pour le nouveau



D'autres possibilités existent pour se faire embaucher quand on est sans-papiers.

Moussa raconte :

« J'ai travaillé de 2003 à 2004 avec les papiers de quelqu'un. Ça s'est mal passé par la suite car je le négociais souvent pour avoir mon salaire. Il me disait chaque fois que le virement n'est pas passé ; et j'attendais encore. Il y a des fois où il me dit qu'il ne pourrait pas tirer l'intégralité du montant car sa carte a un plafond limité. Donc j'attendais encore. Quelques fois il ne payait plus le reste ».

Seikou relate la même difficulté :

« Arrivé en France [en 2000] j'ai travaillé avec les papiers d'un ressortissant de notre village. J'ai fait un peu de ménage avant de laisser et d'acheter une fausse carte de séjour, puis j'ai obtenu une carte de sécurité sociale. C'est là que j'ai retrouvé un peu d'autonomie car travailler avec les papiers d'un tiers est très dépendant ».

Finalement, tous état de leur espoir d'être régularisé à terme. Bakari explique avoir trouvé un emploi régulier (il est plongeur dans un restaurant) ; il attend l'opportunité pour se faire régulariser. Seikou explique que l'emploi régulier (en restauration également) qu'il a pu trouver avec sa fausse carte de séjour lui permet d'accumuler les fiches de paie et de constituer un dossier de régularisation : « Quand on n'a pas de documents à son nom, on accuse du retard car [on] ne pourra pas monter un dossier avec des preuves pour être régularisé ». Simbala explique la situation de l'un de ses parents : « Un jeune neveu avait eu la carte d'un an, depuis il l'a perdue, elle n'a pas été renouvelée, cela fait un an presque maintenant. Pourtant, il travaille toujours chez le même patron. Il a pris un avocat, mais on ne sait pas comment cela avance, et c'est cher ».

Nicolas Jounin, qui rappelle la distinction entre le travail irrégulier<sup>81</sup> et la situation au regard du droit du séjour, remarque, qu'« qu'on peut être non déclaré sans être sans-papiers – c'est même le cas majoritaire » et précise : « Plus étonnant peut-être, il est possible d'être en situation irrégulière tout en étant déclaré dans son travail – par exemple lorsque le salarié fournit des faux papiers ou les papiers d'un proche, mais ce n'est pas le seul cas envisageable<sup>82</sup> ». Le parent de Simbala

---

président élu en mai 2007. La dépêche précise que l'entreprise qui les a employés en toute bonne foi n'a pas été poursuivie.

81 Rappelons que le travail dissimulé qui suppose de ne pas déclarer aux différents organismes sociaux tout ou partie des revenus du salarié (encore appelé travail clandestin), est le fait de l'employeur ; c'est ce dernier qui est en situation délictueuse tandis que son salarié est victime de ce délit.

82 Jounin, 126.

relève de ce cas de figure de façon encore plus significative : embauché de façon régulière avec une carte de séjour d'un an, il a conservé son emploi sous ce régime.

Finalement, ces quelques tranches de vie sont le lot commun de tous les sans-papiers ; et beaucoup, arrivés après 1974 en France, ont vécu de mêmes itinéraires : les réguliers d'aujourd'hui sont fréquemment les sans-papiers d'hier ! Et ces quelques itinéraires illustrent l'analyse proposée dans la première section de ce dossier à propos des régularisations dans les années 2010 (cf. page 31) : la connaissance dans la communauté malienne, et plus généralement ouest-africaine, en France de la possibilité d'être régularisé, éventuellement au terme d'un mouvement social. Dès lors, il s'agit de tenir le coup dans ces contextes de précarité. Comme si chacun espérait la sortie du tunnel et estimait préférable de tenter sa chance – quitte à se faire reconduire à la frontière et tenter de revenir éventuellement en France : je rends compte plus loin (cf. page 200) du parcours d'un jeune, expulsé au Mali en 2010 et rencontré à Bamako cette même année, qui explique être dans l'attente de repartir.

## **2. Le travail et l'argent**

Tous expliquent qu'ils cultivaient en saison des pluies, activité qu'ils considèrent comme une obligation dans le contexte familial, mais activité n'autorisant pas à dégager un revenu personnel : « au village, on travaille gratuitement ». Et ils sont rares à avoir eu une activité rémunérée avant leur émigration. Moussa explique sa situation :

« Au village, moi j'avais un métier : j'étais maçon pendant la saison sèche et agriculteur pendant l'hivernage. Mais quand j'étais maçon je ne pouvais pas gagner pendant toute la saison sèche l'équivalent d'un mois de salaire en France ».

Moussa ne dit pas où allait l'argent de ces chantiers de maçonnerie mais il précise dans l'entretien qu'il est l'aîné de la fratrie : on peut envisager que ses gains alimentaient le grenier familial directement. Mamadou raconte qu'un parent émigré lui avait offert un appareil photo numérique :

« J'étais photographe pendant les fêtes de tabaski. Mais, quand je faisais des photos pendant la fête c'est de façon marginale car les travaux domestiques passent en priorité ». Il ajoute : « Le peu d'argent que je gagnais n'était pas sollicité. D'ailleurs personne ne s'occupait de

mon activité de photographe. C'était même dérisoire aux yeux des gens de la famille ».

Il y a finalement peu d'activités déclarées dans ce panel, mais sans doute sont elles plus nombreuses : en effet, les revenus que celles-ci dégagent sont insignifiants et permettent tout au plus de payer le thé ou quelques « mèches » (cigarettes vendues à l'unité) qui seront partagées avec des amis. Catherine Quiminal dit de ce type d'activités qu'« il s'agit en général de gains très modestes qui traduisent plus une nécessité d'avoir accès à l'argent qu'une réelle volonté de profit<sup>83</sup>... »

En effet, les gens sont loin d'être inactifs au village, bien au contraire, et plusieurs décrivent leur rythme de travail. Ainsi, Seydou explique

« Moi je cultivais aussi de la patate que ma femme se chargeait de vendre sur le marché. C'est pour te dire que je n'étais pas un fainéant au village. Même ma mère qui était vieille, fabriquait du savon traditionnel qu'elle vendait. Mon vieux père cultivait le champ avec nous mais il tissait aussi des cordes pour les vendre ou encore il en faisait des hamacs. Donc au village, c'est tout le monde qui travaille mais ce travail vise à nous faire vivre en tant que communauté ».

Kassim témoigne dans le même sens :

« Le travail en Afrique, c'est du travail gratuit. Moi, je n'ai pas souvenir d'avoir trouvé satisfaction dans le travail de paysan que je faisais. Je ne regrette certes pas ce que j'ai fait mais c'est-à-dire que ça ne m'a rien rapporté en gain. La seule chose indéniable que le travail domestique m'a apportée est l'incitation au travail. Ces types de travaux : agriculture, maraîchage, pêche, rénovation des bâtiments à l'approche de l'hivernage, dressage des bœufs de labour etc. nous ont préparés à supporter des souffrances physique rien de plus. Donc arrivés en France, nous somme plus ou moins aguerris, bien que ce soit encore plus dur [que le travail au pays] ».

Trouver un emploi arrivé en France est plus ou moins facile, à la mesure des réseaux personnels des nouveaux immigrés. Bakari, arrivé en 2002, est celui de mon panel qui a eu le plus de difficultés à s'insérer dans le monde du travail. Il raconte ses multiples combines les premiers temps de son séjour en France :

« J'ai fait un an et six mois sans boulot fixe. Je ne faisais que des remplacements pendant les week-ends. Ensuite j'ai ouvert dans la cuisine principale du foyer un petit restaurant matinal où je ne vendais que du café : café au lait plus du pain garni de beurre comme au Mali ; le tout pour 1,5 euros ».

---

83 Quiminal, 1991 : 137.

Moussa a également connu une période précaire :

« Quand je suis venu, j'ai passé six mois sans emploi fixe. Je travaillais tous les mercredis au marché du Kremlin Bicêtre ; je montais les étalages et les hangars avec d'autres collègues maliens et aussi des arabes. Pour avoir notre argent c'était aussi un combat, on nous enlevait des heures et le chèque traîne jusqu'au 15 du prochain mois. C'était très éprouvant pour moi car la France était ma première aventure ».

On peut envisager que ces difficultés à trouver un emploi stable tiennent à la faible amplitude de leurs propres réseaux : en règle générale, les immigrés interviewés ici ont rapidement trouvé un emploi.

« J'ai payé un chinois qui tient un taxiphone pour me faire un CV, mais j'ai jamais eu l'occasion de le déposer. Car à chaque fois que j'ai voulu le faire, j'ai trouvé un boulot. Donc le boulot, c'est plus par relations que par voie de CV ».

Dans un premier temps, c'est l'argent gagné qui prévaut. Les immigrés rencontrés en France font tous état de l'emploi et du salaire touché en fin de mois, leur véritable motivation. Les formulations diffèrent, mais toutes se rapportent au salaire gagné en France, tandis qu'au village « on travaille sans salaire ». « Ici, quand tu travailles, les intérêts te reviennent dès la fin du mois en termes de salaire. Mais au village, les fruits de l'agriculture appartiennent à la famille toute entière, il n'y a pas de valorisation individuelle ». « Mais, la différence que moi-même j'ai sentie entre la France et le village en matière de travail, c'est la rémunération ». De fait, tous font état de revenus au moins égal au Smic : la fourchette de salaires indiqués va de 1 100 euros à 1 700 euros. Enfin, les emplois occupés ont pour caractéristique d'être situés sur des postes de travail dispersés : plusieurs travaillent ou ont travaillé dans la restauration, dans le nettoyage industriel et le bâtiment. Ceci n'est guère surprenant : la dispersion des lieux de travail complique considérablement les contrôles de l'Inspection du travail, par ailleurs notoirement en sous effectifs et débordée. Rappelons que les mouvements de sans-papiers de 2008 ont souvent eu pour cadre la restauration. Il n'en demeure pas moins que les désillusions sont nombreuses en immigration.

Tout d'abord, si le différentiel de revenus entre France et Mali (et déjà, la possibilité d'un revenu significatif en France) est connu, les nouveaux immigrés réalisent rapidement que ces gains ne leur permettront pas de s'enrichir : tant face au coût de la vie et aux dépenses en France que par rapport aux demandes

familiales. Hawa, la seule femme des immigrés rencontrés à Paris, tient un discours désabusé : « Ils ont travaillé toute leur vie et envoyé de l'argent à la famille. Maintenant qu'ils sont vieux, ils ne peuvent plus retourner au village car ils n'ont rien. Au moment où ils avaient la force de cumuler deux ou trois boulots, ils n'ont pas pensé à l'épargne ».

À l'origine, beaucoup pensaient que leur séjour serait court, tel Ciré :

« Lorsque j'ai eu mon premier emploi fixe, je me suis dit qu'étant payé 800 000 francs CFA par mois (1 200 euros), il me faudra seulement une année pour bâtir mon avenir et retourner en Afrique. Mais en sept ans je n'ai pas encore avancé. J'ai certes eu des sommes d'argent que je n'avais jamais touchées auparavant, mais j'ai très tôt été plongé dans des dépenses familiales ».

Les témoignages allant en ce sens abondent, et les émigrés font généralement état d'un budget très calculé, répartissant leurs revenus entre les dépenses incompressibles (logement, carte orange, téléphonie...), l'alimentation, les cotisations à l'association du village (la somme de 10 euros par mois revient régulièrement, outre les cotisations exceptionnelles liées à un projet collectif), l'épargne personnelle, qui n'est pas toujours régulière, et les envois d'argent au pays. Ces envois sont souvent gérés par l'aîné du groupe familial et personne ne s'y soustrait, bien qu'il soit parfois possible de faire valoir une situation particulière :

« Les envois d'argent à la famille, je le fais aussi, mais je m'occupe prioritairement de ma famille ici. Je ne peux pas la priver et satisfaire les besoins de la famille au village. Je suis le plus âgé des fils dans la famille, cette position me donne quelques droits ».

Ces envois d'argent à la famille sont réguliers, ils n'excluent pas des demandes ponctuelles et celles-ci apparaissent fréquentes, d'autant plus aisées à transmettre que la téléphonie mobile est largement répandue dans les villages. Les échanges sont très nombreux et permettent une pression régulière : « en tout cas moi j'ai envie de changer de numéro de téléphone. Car même des parents lointains m'appellent et m'exposent des problèmes. Donc si je change de numéro et que personne ne sait comment me joindre, c'est déjà mieux ». C'est tous un ensemble de systèmes de pressions, familiales et collectives, qui est à l'œuvre.

### 3. « La découverte du travail »

J'emprunte ce titre à Pierre Bourdieu et Abdelmaleck Sayad, pour l'un des chapitres de leur ouvrage cité plus haut (cf. page 12). En effet, les différents récits des immigrés font tous état du grand contraste entre les modalités du travail en France et celles qui prévalent au village. Mis à part le rapport à l'argent que je développe dans le passage précédent, les immigrés mettent en avant plusieurs registres, concernant le droit du travail, l'organisation et la division du travail, les savoir-faire ou encore le statut social.

#### *a) Le droit du travail*

Modibo est sans-papier, il explique :

« Beaucoup de sans-papiers travaillent dans la restauration, certains patrons le savent mais ferment les yeux. Dans ma fiche de paie le patron ne déclare que la moitié de mon salaire, 500 €, et me remet le reste en liquide. On m'a fait savoir que ce n'est pas bon pour ma retraite mais je n'y peux rien ». Il explique également qu'« il n'y a pas de carte de pointage [dans le restaurant où il travaille], donc les heures ne sont pas payées normalement ».

Abdou, qui est régularisé, explique que :

« Le travail est très exigeant en France, mais il y a également la garantie d'être payé en fin de mois et on est protégé par des lois ».

Ces extraits d'entretien appellent plusieurs commentaires, au sens où ils constituent un résumé de la situation d'exploitation particulière des salariés sans-papiers, tout autant qu'ils affirment l'importance du droit du travail.

Tout d'abord, Modibo explique que les employeurs connaissent parfois la situation de leur employés « mais ferment les yeux » : en réalité, le ratio risque – gains est certainement pris en compte par ces employeurs. D'un côté, le risque est celui d'un contrôle de l'Inspection du travail : celle-ci n'est pas en charge d'apprécier la situation administrative des employés, sauf à ce que les inspecteurs soient accompagnés lors de leur visite dans l'entreprise par la police, mandatée pour contrôler des cartes de séjour. Quand bien même cette opération, nécessairement lourde à mettre en œuvre, aurait lieu, l'employeur pourrait plaider sa bonne foi : « Bien qu'ils n'aient pas de documents les autorisant à travailler, les sans-papiers sont couramment employés par des sociétés qui méconnaissent leur situation

administrative ou font mine de la méconnaître »<sup>84</sup>. C'est seulement au regard du code du travail que l'employeur pourrait être mis en cause, par exemple pour un salarié non déclaré : mais Modibo est bien déclaré comme salarié et sa fiche de paie en atteste. Par contre le nombre d'heures déclarées ne correspond pas à celui effectué ? Ou encore, les heures supplémentaires ne sont pas payées comme telles ? Modibo ira-t-il porter plainte spontanément à l'Inspection du travail ? Rien en est moins sûr : comme le fait remarquer Nathalie Ferré, à propos du recours aux prud'hommes, « Les travailleurs sans-papiers ne se sont jamais bousculés dans les conseils de prud'hommes, pour des raisons diverses tenant notamment à leur isolement et à la peur d'être découverts, arrêtés et éloignés vers leur pays d'origine »<sup>85</sup>. Le risque pour l'employeur est donc faible, outre ce que je précise plus haut de la difficulté des contrôles. À mettre ce risque en balance avec le fait de « fermer les yeux », l'avantage est évident : une fraction non négligeable des charges sociales est évitée par ce procédé. Et, peut être également, « fermer les yeux » permet à l'employeur de se poser comme une personne compatissante envers ses salariés : on peut présumer que l'employeur attend une certaine docilité en retour.

D'autre part, et par delà le salaire, c'est bien la relation contractuelle qui est évoquée. En effet, trois notions relevant du droit du travail sont mentionnées en filigrane dans ce récit : celle du salaire indirect, avec la retraite pour laquelle l'employeur de Modibo ne cotise qu'incomplètement, celle du travail dissimulé, avec le fait que l'employeur ne déclare qu'une partie des heures effectuées, celle du paiement des heures supplémentaires qu'il n'est pas possible de contrôler. On pourrait, tout d'abord, trouver paradoxal qu'un salarié d'une trentaine d'années qui risque à tout moment d'être reconduit à la frontière se soucie de sa retraite. Mis à part que Modibo, comme tous les sans-papiers en France, espère bien être régularisé un jour, la question est pourtant posée de façon très concrète. En effet, deux associations très actives au Mali militent pour les droits à la retraite d'anciens émigrés : à Bamako, l'association des Maliens expulsés (AME) et, à Kayes, l'Association des Maliens de retour à Kayes (AMRK). Si l'AME cherche à faire reconnaître les droits des sans-papiers, dont ceux afférents aux cotisations

---

84 Ferré, 2012, article en ligne.

85 ibid.

versées par les expulsés, l'AMRK organise le montage des dossiers de retraite d'anciens émigrés qui n'avaient pas envisagé avoir droit à certaines fractions de leur pension de retraite.

D'autre part, l'espoir d'être régularisé – que ce soit à l'issue des mouvements sociaux ou grâce à l'intervention de l'employeur, comme le raconte Kassim (« Moi j'ai été régularisé il ya peu. C'est mon patron qui m'a aidé à le faire ») – n'a pas seulement comme objectif d'assurer la tranquillité d'esprit face au risque de la reconduite à la frontière. Il s'agit aussi, à partir de la légalité du séjour, de se garantir de meilleures conditions de travail et d'accéder sans trop de craintes à l'intégralité du droit du travail : bref de se soustraire au système de pressions sur les salaires que la situation précaire autorise à l'employeur, de se stabiliser peut être dans l'entreprise, et d'envisager la possibilité d'une promotion au travail.

#### *b) L'organisation du travail*

Salif travaille en restauration comme cuisinier et déclare « au village, je ne suis pas cuisinier. D'ailleurs cela serait très mal vu car ce sont les femmes qui cuisinent ». Plongeur, également en restauration, Seydou estime être déclassé : « le boulot que je fais ici n'est pas digne de mon rang social, je fais partie des nobles. Ce sont les esclaves qui préparent et qui lavent les vaisselles. Au début ça choque mais après ça passe ». Ainsi, la contrepartie du salaire est celle d'un emploi mais celui-ci met en porte à faux avec les références statutaires de la société d'origine. La pratique religieuse est également contrariée par le travail en France : « au village, on arrête le boulot pour prier, ou même lorsqu'il y a un décès au village pendant l'hivernage c'est tout le village qui cesse de travailler toute la journée ». En France, cela n'est pas possible : « Le travail, il est plus dur ici car ça ne finit pas, c'est l'heure qui finit », dit Kassim.

Et, sur ce même registre de l'organisation du travail, une remarque revient parfois dans les entretiens, remarque portant sur la coupure entre vie sociale et activité professionnelle :

« Au village, c'est tout le monde qui travaille mais ce travail vise à nous faire vivre en tant que communauté. Par contre en France, le travail ne se fait pas d'abord dans le cadre familial. Moi je dors au foyer mais je travaille dans un autre arrondissement plus loin. Ici, je suis tenu par la rigueur ; on exige de moi de faire correctement le boulot tandis qu'au village je pouvais me permettre quelques moments de relâchement ».



Hamidou abonde dans le même sens :

« Au Mali, c'est dans le cadre domestique que le travail s'effectue. Depuis tout petit, le garçon accompagne les aînés au champ, on lui montre comment faire la culture des champs. On lui apprend d'abord à conduire les bœufs de labour, puis il ira chercher la nourriture vers 14 heures, il conduit les bétails à la pâture pendant la pause, etc. Pendant la récolte il assiste au travail, mais on n'est pas encore exigeant envers lui jusqu'à ce qu'il soit un gaillard. Donc au final, il n'existe presque pas de distinction entre la vie paysanne et le travail à proprement parler. C'est-à-dire qu'en France après le boulot je rentre chez moi et me repose jusqu'au lendemain. Mais au village, le travail c'est au champ mais c'est aussi à la maison, ça peut venir n'importe quand, ça fait partie de la vie elle-même au village. Quand on arrête de travailler, c'est la vie qui est compromise ou au moins son honneur car il faut demander [la permission] aux autres. Au contraire en France, le travail me prend une partie de ma vie journalière, le reste du temps je suis à mon propre compte ».

En réalité, la séparation entre la sphère productive et la sphère familiale est très réduite dans la société d'origine. Il s'agit tout d'abord des apprentissages techniques que reçoivent les enfants : ces derniers s'effectuent dans le cadre familial et les responsabilités leur sont confiées progressivement, à la mesure de leur expérience et de leurs capacités physiques. L'apprentissage se fait par l'observation et la reproduction des gestes. D'abord sous une forme ludique, l'enfant n'est pas astreint au travail mais accompagne l'adulte dans ses tâches et s'essaie progressivement. Les garçons, passé un certain âge, vont accompagner le père, l'aider à conduire l'âne qui tire la charrue dès qu'ils le pourront, s'essayer à la culture. Les trajets entre champs et maison seront aussi l'occasion de questionner sur l'environnement et constituent autant de situation d'apprentissage.

Plus généralement, la situation d'immigré implique une série de ruptures plus ou moins fortes avec les habitus de la société d'origine ; la découverte de nouvelles modalités de répartition statutaire ou genrée des activités, d'autres temporalités et espaces de socialisation relèvent de la découverte du travail. Les modalités de l'apprentissage et de la formation participent de ces mêmes découvertes, ici concernant les savoir-faire professionnels.

### *c) Formation, compétence professionnelle et travail en France*

A plusieurs reprises dans les entretiens revient la question de la formation et des savoir-faire professionnels. La graduation des descriptions faites par les immigrés à ce sujet interroge également, parfois, les positions statutaires entre société

d'origine et société française. Ainsi, Seydou, qui se déclare déclassé dans son emploi, explique en même temps que celui-ci exige des connaissances qu'il n'avait pas soupçonnées :

« [Avant d'émigrer], je connaissais des gens de notre village qui travaillaient dans la restauration et dont le travail consiste à laver des assiettes. Quand on m'a dit ça au village, je me suis dit que c'était un travail de fainéant et qu'ils étaient payés pour rien. Quand je suis arrivé, mon premier travail c'était la restauration, non pas que je l'ai cherchée pour la facilité mais c'est parce que beaucoup de gens travaillent dans la restauration. Lorsque j'ai commencé, à une semaine déjà j'ai senti la différence entre le travail en Afrique et celui de la France. Cette différence n'est autre que le rythme trop élevé. Lorsque les clients arrivent pour manger, c'est là que tout s'accumule et ça ne finit presque jamais. Au village, le rythme de travail n'est pas trop élevé sauf pendant certains moments de l'hivernage. (...) Moi, je n'avais jamais vu une machine à laver les assiettes, il faut ranger les assiettes par séquence, savoir distinguer les produits etc. c'est très mesquin et ça nécessite un savoir élémentaire en écriture. C'est vrai, moi je ne sais pas lire mais je distingue les couleurs des boîtes de conserve ».

Ainsi, le réseau relationnel de Seydou lui a permis de s'employer, assez rapidement dans son cas, dans la plonge. Mais celle-ci s'avère requérir des savoirs faire, et il lui faut bricoler pour contourner son analphabétisme, dans le même temps qu'il lui faut acquérir une certaine méthodologie pour tenir le rythme imposé en restauration.

Mahamadou abonde dans le même sens :

« Quand on quitte le village pour Paris, on est plongé de plein pieds dans la modernité. Le travail nécessite le maniement de certains instruments, qu'il s'agisse de la restauration ou du bâtiment ou encore du ménage ».

Samba, que l'on a vu rentrer au Mali en 1995 (cf. page 220), décrit la haute technicité de son emploi dans le câblage de réseaux internet d'entreprise (câble optique ou ethernet) courant sur de grandes longueurs : c'est précisément parce qu'il était apprécié pour sa compétence professionnelle par son chef que celui-ci le protège à plusieurs reprises, dit-il. Diadié explique comment il a accédé à un poste de responsabilité dans une chaîne de restauration américaine, bien qu'il soit à l'époque sans-papier. Embauché en bas de l'échelle de l'entreprise, il s'y fait remarquer par la qualité de son travail, gravit différents échelons. Puis, un cadre démissionne « les Américains sont pragmatiques, ils ne sont pas comme les Français. Les cadres supérieurs se réunirent, mon nom est tombé, je n'étais

même pas au courant ». Il est promu comme cadre dans l'un des restaurants de la chaîne, au cœur des Halles, avec la charge de l'approvisionnement du restaurant et la gestion de 60 personnes (cuisine, plonge, entretien, personnel de salle). Il bénéficie de plusieurs sessions de formation : « Les Américains ont payé, parfois très cher, ma formation ». Il conclura ce cycle, à ses frais, avec un diplôme du CNAM en gestion, comptabilité et logistique. De retour au Mali, Diadié va réinvestir ces acquis et initier en 2005 une entreprise de transformation du fonio (céréale qui exige un important travail de préparation) afin de la commercialiser sous une forme précuite. Deux types de conditionnements seront utilisés, dont l'un labélisé Max Havelaar en vue de l'exportation vers l'Europe et l'autre destiné au marché local.

Le récit d'El Hadji évoque plusieurs confrontations entre les systèmes de valeurs qui prédominent en France et en Afrique, induisant autant de ruptures statutaires. Doyen des immigrés de mon panel et arrivé en France en 1959, il y vit avec sa famille et a pris sa retraite, après avoir fait sa carrière dans la bijouterie. Au regard de la société d'origine, El Hadji appartient à une famille de forgerons, autrement dit au groupe statutaire des gens de métiers, *nyakamala* en soninké, statut recouvrant différentes spécialisations professionnelles. Dans son ouvrage, *Forgerons d'Afrique noire*, Nambala Kanté<sup>86</sup> décrit l'apprentissage de l'enfant dans la forge de son père, apprentissage qui procède par jeu et imitation, avant que des tâches plus précises soient progressivement attribuées : de la réparation des outils de travail ou des armes de chasse à leur confection à partir de métaux de récupération. On retrouve ce même mode d'apprentissage initial avec El Hadji, pour qui la bijouterie constitue une spécialisation du travail de la forge :

« Nous sommes bijoutiers de père en fils. C'est un métier qui fait partie de notre existence tout comme l'agriculture. Quand je pratiquais mon métier de bijoutier de village en village, c'était pendant la saison sèche uniquement. L'argent que je gagnais était remis à mon père qui l'utilisait dans le cadre du ménage familial. Je ne m'enrichissais donc pas dans ces périodes saisonniers mais le but restait l'aide à la famille. Lorsque je suis arrivé [en France], j'ai intégré une maison d'artisan bijoutier. J'y ai travaillé longtemps, j'ai même eu un certificat délivré par la chambre des métiers des Hauts-de-Seine. J'ai eu beaucoup de satisfaction ici car je suis bien payé et en plus j'ai de la reconnaissance officielle à travers les distinctions que j'ai eues. Au Mali, je le faisais au village non

---

86 Kanté, 1993.

pas nécessairement pour de l'argent mais surtout par tradition. J'arrive en France, je découvre que ce même métier peut me procurer autant d'argent. Au village ce n'était pas qu'un métier mais aussi une fonction sociale, en Afrique chacun a sa place. Et donc je suis arrivé en France, c'est l'argent qui est le maître mot, on ne m'a plus rappelé que j'avais une place importante dans la société comme au village mais on m'a fait comprendre que c'est le travail seul qui compte : être *nyakamala* n'a aucune importance. D'ailleurs beaucoup de maîtres et d'esclaves se côtoient dans les foyers, et cela est hors norme en Afrique. Ici tout le monde travaille, il n'y a pas de maîtres et d'esclaves même si certains descendants d'esclaves se montraient toujours reconnaissants. Donc le travail en Afrique était aussi défini par des rapports de classes et différents groupes sociaux. Et puis ce type de travail n'a pas nécessairement pour objet de s'enrichir mais de maintenir l'harmonie de la société : les griots officient les cérémonies de fête, les marabouts s'occupent de la vie religieuse, aux familles d'esclave revient l'organisation pratique des cérémonies (la préparation des repas) ».

Ce récit appelle plusieurs commentaires portant sur les apprentissages professionnels au pays et en France et sur la reconnaissance sociale. Au plan de la formation tout d'abord, El Hadj arrive en France porteur d'un savoir-faire professionnel : connaissance de la matière (or, argent), de son travail (techniques de fusion, de moulage, de martelage, de polissage, d'assemblage ou de sertissage...). Mais si El Hadj considère à son arrivée que ce savoir-faire n'intéresse que le groupe familial et la société d'origine, l'entreprise qui le recrute en France l'a vite remarqué et l'a valorisé. Cette valorisation se traduit par des certifications et la participation à des concours professionnels, un salaire conséquent (El Hadji ne dévoile pas le montant de sa retraite mais détaille, par contre, ses frais fixes en France, soit près de 900 euros, hors impôt mais également hors frais au pays et cotisations diverses, hors également les frais afférents à ses enfants résidents en France). La reconnaissance sociale porte sur des éléments contradictoires : c'est la qualité du travail qui prime sur la fonction statutaire et les positions sont reconfigurées en vue du salariat. El Hadj présente, certes, une vision un peu idéalisée des modalités du travail en Afrique : l'harmonie qu'il semble évoquer dans un monde au sein duquel « chacun a sa place » relève aussi de la reproduction de l'ordre établi. Il n'en demeure pas moins que El Hadj se situe quelque part à la charnière des deux modes de socialisation.

## Bibliographie

- Abela de la Rivière Marie-Thérèse (1977), *Les Sarakolés et leur émigration vers la France*, Thèse de troisième cycle d'anthropologie, EHESS Paris.
- Adams Adrian (1977), *Le long voyage des gens du fleuve*, Maspéro.
- Adams Adrian (1985), *La Terre et les gens du fleuve*, L'Harmattan.
- Almeida-Topor Hélène d' (1976), « Recherches sur l'évolution du travail salarié en AOF pendant la crise économique, 1930-1936 ». *Cahiers d'études africaines* Année 1976 Volume 16 Numéro 61 pp. 103-117.
- Althabe Gérard (1969), *Oppression et libération dans l'imaginaire*, Maspéro.
- Amselle Jean-Loup (1978), « Migration et société néo-traditionnelle : le cas des Bambara du Jitumu (Mali) », In *Cahiers d'études africaines*, vol. 18, n°72, pp. 487-502.
- Amselle Jean-Loup (1996), « François Manchuelle, 1953-1996 », *Cahiers d'études africaines* Année 1996 Volume 36 Numéro 144 pp. 7-8.
- Association française des volontaires du progrès (1996), *Inventaire et bilan de la coopération décentralisée en région de Kayes*, Délégation AFVP du Mali, Bamako.
- Azoulay Muriel & Quiminal Catherine (2002), « Reconstruction des rapports de genre en situation migratoire (Femmes « réveillées », hommes menacés en milieu soninké) », *Villes-Écoles-Intégration Enjeux*, n° 128, mars 2002, pp. 87-102.
- Bachelier Bernard (2006), « Le coton » in *Les dossiers de la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde*.
- Balandier Georges (1951), « La situation coloniale : approche théorique », in *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, pp. 44-79. Version en ligne sur « *Les classiques des sciences sociales*, Université du Québec.
- Balandier Georges (1971), « Réflexions sur une anthropologie de la modernité », in *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 51, juillet-décembre 1971, Paris. PUF, pp. 197-211.
- Balandier Georges (2004), *Civilisés, dit-on*, « La situation coloniale : ancienne notion, nouvelle réalité » pp. 151-159. PUF.
- Bardem Isabelle (1993) « L'émancipation des jeunes : un facteur négligé des migrations interafricaines », in *Cahier des Sciences Humaines*, 29 (Z-3), pp. 375-393.
- Barou Jacques (1977) *L'habitat des travailleurs immigrés d'Afrique subsaharienne : aspirations spécifiques et conditions de réalisation*, 110 p, Secrétariat général de la Commission Nationale pour le Logement des Immigrés, Ronéo, Paris.
- Bastide Roger (1971), *Anthropologie appliquée*, Petite Bibliothèque Payot.
- Bayart Jean-François (2007) « Les chemins de traverse de l'hégémonie coloniale en Afrique de l'ouest francophone, Anciens esclaves, anciens combattants, nouveaux musulmans », Éditions Karthala | « Politique africaine » 2007/1 N°105 | pp 201-240.

- Beauchemin Cris et Lessault David (2009), « Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité » *Populations et sociétés* n°452
- Bernard Claire, Chauver Lise, Gubert Flore, Mercier Marion et Mesplé-Somps Sandrine (2015) « La dynamique associative des Maliens de l'extérieur : enseignements tirés de deux dispositifs d'enquête originaux », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 30 (3 et 4), pp. 109-137.
- Bertrand Monique (1991). *Migrations internationales et investissements de retour : le cas des Maliens de la Côte d'Ivoire*. In : *Mobilité des hommes, circulation des richesses et dynamismes urbains en Côte d'Ivoire et au Mali*, Université Paris X-Nanterre CEGAN. Pp. 149-222.
- Botte Roger (2000), « L'esclavage africain après l'abolition de 1848. Servitude et droit du sol », In *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 55<sup>e</sup> année, N. 5, 2000. pp. 1009-1037.
- Botte Roger (2005), « Les habits neufs de l'esclavage. Métamorphoses de l'oppression au travail », in *Cahiers d'études africaines*, n° 179-180, pp. 651-666.
- Bouche Denise (1991), *Histoire de la colonisation française*, Fayard.
- Bourdarias Françoise (2014), « Constructions de l'expérience salariale au Mali Le contrat de travail et la resocialisation de l'État », In *Revue Tiers Monde* 2014/2 (n° 218) pp 71 – 87.
- Bourdieu Pierre & Sayad Abdelmaleck (2001), *Le déracinement (la crise de l'économie traditionnelle en Algérie)* Ed de Minuit, Paris, 1964, 220 p.
- Bourdieu Pierre (2003) « L'objectivation participante ». In *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 150, décembre 2003. Regards croisés sur l'anthropologie de Pierre Bourdieu. pp. 43-58.
- Camara Bakary (2012), « L'esclavage au Soudan français : 1848-1931 », in *Nouvelles Annales Africaines, revue de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques*. Pp. 44-59.
- Carrère Violaine & Morice Alain (2011), « Régularisations choisies », in *Plein droit* n°89. Consulté en ligne le 22 septembre 2015 : <http://www.gisti.org/spip.php?article2320#nh4>
- Carrère Violaine et Duval Monique (2009), « Des accords léonins », In Dossier « Codéveloppement : un marché de dupes », *Plein droit* Revue du GISTI, n° 83.
- Chastanet Monique (1983), « Les crises de subsistances dans les villages soninké du cercle de Bakel, de 1858 à 1945. Problèmes méthodologiques et perspectives de recherches » in *Cahiers d'études africaines*, Volume 23 Numéro 89 pp. 5-36.
- Chastanet Monique (1999), « Les migrations soninkées dans la longue durée : stratégies et identités » in *Cahiers d'études africaines*, Année 1999 Volume 36 Numéro 14439 Numéro 153, pp. 169-177.
- Chevalier Auguste (1928), « La culture du Sisal en Afrique Occidentale française » in *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale* Année 1928 Volume 8 Numéro 79 pp. 176-189. [http://www.persee.fr/issue/jatba\\_0370-3681\\_1928\\_num\\_8\\_79?sectionId=jatba\\_0370-3681\\_1928\\_num\\_8\\_79\\_4596](http://www.persee.fr/issue/jatba_0370-3681_1928_num_8_79?sectionId=jatba_0370-3681_1928_num_8_79_4596)
- Cissé Pierre & Daum Christophe (2009), « migrations internationales maliennes, recomposition des territoires migratoires et impacts sur les sociétés d'origine », in

*Migrations internationales, recompositions territoriales et développement*, MAE/IRD, pp 191-198.

Clozel François (1912), In « Préface » à l'ouvrage *Le Haut Sénégal-Niger* de M. Delafosse, Maisonneuve & Larose.

Condé J. & Diagne P. Syr (1986), *Les migrations internationales Sud-Nord*, OCDE, Paris.

Cooper Frederick (2004-a), « Grandeur, décadence... et nouvelle grandeur des études coloniales depuis les années 1950 », in *Politix*, vol. 17, n°66, Deuxième trimestre 2004. pp. 17-48.

Cooper Frederick (2004-b), *Décolonisation et travail en Afrique. L'Afrique britannique et française, 1935-1960*. Karthala – Sefhis.

Copans Jean (2014), « Pourquoi travail et travailleurs africains ne sont plus à la mode en 2014 dans les sciences sociales. Retour sur l'actualité d'une problématique du xx<sup>e</sup> siècle », *Politique africaine* 1/2014 (N° 133) , p. 25-43

Couture Jean-Louis (1996), « Bilan et potentialités des aménagements hydro-agricoles en région septentrionale de Kayes (Mali) : quelles leçons pour le développement rural régional ? », in *Séminaire sur l'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds au Mali*, IER (Bamako), CIRAD-CA (France), CMDT (Mali) ADRAO-WARDA (Côte d'Ivoire), Sikasso, 21 - 25 Octobre 1996, 25 pages, [armspark.msem.univ-montp2.fr/bf/volta/.../Couture%20Kayes1996.pdf](http://armspark.msem.univ-montp2.fr/bf/volta/.../Couture%20Kayes1996.pdf)

Daum Christophe & Timéra Mahamet (1995), « Du village à la ville (immigration et développement) » *Programme Jeunes-Ville-Emploi*, MAE / ORSTOM, Rapport final de l'étude, mai 1995.

Daum Christophe (1998), *Les associations de Maliens en France* (migrations, développement et citoyenneté), Karthala.

Daum Christophe (2009), « Le travail de la terre et le salaire du chantier, à propos des logiques migratoires en région de Kayes au Mali », in *Les mondes de la mobilité : exploration d'un paradigme*, Françoise Dureau & Marina Hilly éditrices, Presses Universitaires de Rennes, pp. 39-66.

Daum Christophe (2014), « Entre individualisation et responsabilités familiales : les mobilités des jeunes de la région de Kayes au Mali », in *Revue Européenne des Migrations* (REMI), volume 30 (3 & 4), pp. 117-134.

Daum Christophe (2015), « L'autonomisation des cadets sociaux de la région de Kayes : entre trajectoires migratoires et formations ? », in *Le Mali contemporain*, Brunet-Jailly (J.), Charmes (J.) et Konaté (D) direction, IRD, Universités de Bamako, Editions Tombouctou, pp. 441-454.

Daum Christophe, coordination (1992), *Quand les immigrés construisent leur pays*, L'Harmattan, Paris.

De Haas Hein (2007), « Le mythe de l'invasion. Migration irrégulière d'Afrique de l'Ouest, au Maghreb et en Union européenne », *Travail de recherche de l'IMI*, International Migration Institute, University of Oxford, Ronéo 88 pages. En ligne : <https://www.imi.ox.ac.uk/publications/le-mythe-de-linvasion>.

Delafosse Maurice (1912, rééd. 1972), *Haut Sénégal-Niger*, Maisonneuve & Larose.

Delarue Jocelyne, Mesple-Somps Sandrine, Naudet Jean-David, Robilliard Anne-Sophie (2008), *Le paradoxe de Sikasso : Coton et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. IRD - DIAL / AFD.

Delaunay Daniel & Tapinos Georges (1998), *La mesure de la migration clandestine en Europe*, Groupe d'études Démographie et relations internationales, Fondations des Sciences politiques, Rapport pour Eurostat, 275 p.

Diarra (H.), Fall (B.), Quiminal (C.), Timéra (M.) (1997), « Les jeunes filles d'origine africaine en France : parcours scolaires, accès au travail et destin social », In : *Migrations Etudes*, vol. 78, 1997. - 16 p.

Doquet Anne (2015), « Les stratégies conjugales des jeunes Maliennes : de nouvelles formes d'autonomie ? », in *Le Mali contemporain*, Brunet-Jailly (J.), Charmes (J.) et Konaté (D) direction, IRD, Universités de Bamako, Éditions Tombouctou, pp. 387-416.

Dougnon Isaïe (2007), *Travail de blanc, travail de noir (la migration des paysans dogon vers l'office du Niger et au Ghana, 1910-1980)*, Karthala – Sepsis.

Doumbia Tamba (2002), « Les relations à plaisanterie dans les sociétés mandingues », in *Recherches Africaines, Annales de la Faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines de Bamako*, <http://www.recherches-africaines.net/document.php?id=85>.

Dozon Jean-Pierre (2003) *Frères et Sujets. La France et l'Afrique en perspective*, Paris, Flammarion.

Dubresson Alain (1975), « Les travailleurs soninké et toucouleur dans l'ouest parisien », in *Cahiers ORSTOM*, série Sciences Humaines, vol. XII, no 2, pp. 189-208.

Ferré Nathalie (2012), « Les sans-papiers face aux prud'hommes », in *Plein droit* « L'étranger et ses juges », en ligne : <http://www.gisti.org/spip.php?article4536>

Findley Sally (1987), « Les femmes s'en vont aussi », *Revue Pop-Sahel* N° 4 1987, CERPOD INSAH-CILLS. Bamako.

Fok Michel et Raymond Georges (1995), « Relations entre coton et vivriers en Afrique de l'Ouest et du Centre. Le coton affame les populations : une fausse affirmation », in *Économies et sociétés*, série Développement agro-alimentaire, n° 22, 3-4/1995, pp. 221-234.

Gallissot René (1976), « Rapports coloniaux, rapports sociaux et impérialisme ». In *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 63, n°232-233, 3e et 4e trimestres 1976. *L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938)* sous la direction de Catherine Coquery-Vidrovitch, pp. 693-707.

Gari-Tounkara Daouda (2008), *Migrants soudanais/maliens et conscience ivoirienne*, l'Harmattan.

Gatelet Auguste-Louis-Charles (1901), *Histoire de la conquête du Soudan français*, Berger-Levrault.

Gauvrit Lisa et Le Bahers Goulven (2004), « Pratiques associatives des migrants pour le développement de leur pays d'origine : le cas des migrants maliens de France originaires de la Région de Kayes », MAE – FSP codéveloppement Mali,



- Gérard Etienne (1997), « La lettre et l'individu, marginalisation et recherche d'intégration des "Jeunes Diplômés" bamakois au chômage », in Marie, *L'Afrique des individus*, Karthala, pp. 203-248.
- Gervais Raymond et Mandé Issiaka (2007), « Comment compter les sujets de l'Empire ? », in *Vingtième siècle. Revue d'histoire* n° 95, Presses de Sciences Po., pp 63-74.
- Gervais Raymond (1996), « État colonial et savoir démographique en AOF, 1904-1960 », in *Cahiers québécois de démographie*, vol. 25, n° 1, pp. 101-131.
- Gosselin Anne (2016), « Migrants subsahariens : combien de temps leur faut-il pour s'installer en France ? » numéro 533 • mai 2016 • *Population & Sociétés*.
- Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française (1912), *Statistiques générales, Année 1910*, Gorée, Imprimerie du Gouvernement Général.
- Gubert Flore (1999), « La participation des Maliens de France au développement de la région de Kayes » in Bocquier Philippe et Diarra Tiéman (éditeurs), *Population et société au Mali*, p. 103-121 – Paris, L'Harmattan, 204 p.
- Hannerz Ulf (1980, 1983 pour l'édition française), *Explorer la ville, éléments d'anthropologie urbaine*. Paris, Éditions de Minuit.
- Hertrich Véronique (1996), *Permanences et changements de l'Afrique Rurale. Dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*. CEPED, (EHESS-INED-INSEE-ORSTOM-Université Paris VI).
- Hugon Philippe (2004) « Les réformes de la filière coton au Mali et les négociations internationales », in *Actualité africaine* n° 216, 2005/4.
- Institut National de la Statistique (2013), *RGPH 2009, Répertoire des villages*, Ministère de l'Economie des Finances et du Budget, République du Mali. En ligne : [http://www.instat-mali.org/contenu/rgph/repvil09\\_rgph.pdf](http://www.instat-mali.org/contenu/rgph/repvil09_rgph.pdf)
- Jounin Nicolas (2006), *Loyautés incertaines, les travailleurs du bâtiment entre discrimination et précarité*, Thèse de sociologie, Université de Paris 7.
- Kane Francine et Lericollais André (1975), « L'émigration en pays soninké », in *Cahiers ORSTOM*, sér. Sei. Ham, vol. XII, no 2, pp. 177-187.
- Kanté Nambala (1993); *Forgerons d'Afrique noire*, l'Harmattan.
- Laurens Sylvain (2008), « 1974 et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en turning-point », in *Politix*, vol 21, n° 82, pp. 67-92.
- Lesclingand Marie (2004), « Nouvelles stratégies migratoires des jeunes femmes rurales au Mali : de la valorisation individuelle à une reconnaissance sociale », in *Sociétés Contemporaines* n° 55, pp. 21-42.
- Leservoisier Olivier (dir.), (2005), *Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales. Retour réflexif sur la situation d'enquête*, Karthala.
- Lesclingand Marie (2000), « Expériences migratoires des hommes et des femmes dans une population rurale du Mali », in Locoh Thérèse et Vallin Jacques (coordonné par), *Genre et développement : huit communications présentées à la Chaire Quételet 2000*, pp. 139-158. – Paris, INED, Dossiers et Recherches n°95.
- Linares Auriane (2009), « Pourquoi les aides au retour et à la réinsertion de l'État français n'incitent pas les immigrés à rentrer dans leur pays d'origine ? L'exemple

des Maliens », Recueil Alexandries, Collections Synthèses, août 2009.  
<http://www.reseau-terra.eu/article952.html>.

Manchuelle François (2004), *Les diasporas des travailleurs soninké (1848-1960), Migrants volontaires*, Karthala.

Marchal J.I (1987), « En Afrique des savanes, le fonctionnement des unités d'exploitation rurales ou chacun pour soi : l'exemple des Moosi du Burkina Faso » In : *Système de production agricole en Afrique tropicale. Cahiers des Sciences humaines* Vol. 23, N° 1-4. ORSTOM 1987.

Marie Alain (Éditeur), (1997), *L'Afrique des individus*, Karthala.

Mauss Marcel (1950, édition 1999), *Sociologie et anthropologie*, PUF.

Meillassoux Claude (1978), « Rôle de l'esclavage dans l'histoire de l'Afrique occidentale », in *Anthropologie et Sociétés*, vol. 2, n° 1, pp. 117-148.

Meillassoux Claude (1982), *Femmes, greniers et capitaux*, Maspéro.

Meillassoux Claude (1986), *Anthropologie de l'esclavage*, Quadrige / PUF.

Merle Isabelle (2004), « De la "légalisation" de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en question ». In *Politix*, vol. 17 n°66, pp. 137-162.

Michel Marc (1971), « La genèse du recrutement de 1918 en Afrique noire française », In *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 58, n°213, pp. 433-450.

Michel Marc (1975), « Un programme réformiste en 1919 : Maurice Delafosse et la "politique indigène" en AOF », in *Cahiers d'études africaines*, vol. 15, n°58, pp. 313-327.

Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, Institut National de la Statistique (2013), *4ème Recensement général de la population et de l'habitat du Mali (RGPH)*.

Ministère de l'Intérieur (2014), *Rapport au parlement sur les données de l'année 2013*.

Ministère de l'Intérieur (2015), *Rapport au parlement sur les données de l'année 2014*.

Mody Cissoko Sekéné (1981), « Nobles et pouvoirs dans le Khasso pré-colonial », In *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 68, n°250-253, pp. 344-351.

Morokvasic Mirjana (2008) « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif », *Les cahiers du CEDREF*, 16 | 2008, p. 33-56, mis en ligne le 14 mars 2011.

N'Diaye Keita Rokiatou (1972), *Kayes et le Haut Sénégal*, Éditions populaires, Bamako, tomes 1 à 3.

Neu Daniel (2000), *Evaluation du Programme Développement Local et Migrations au Mali et au Sénégal* (PDLM, 1991 – 1997), GRET / MAE.

Olivier de Sardan Jean-Pierre (1995), *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Karthala.

- Payen Jean-Marie (1993), « Le recensement et l'impôt », in *Nomades et commandants*, Bernus E., Boilley P., Clauzel J. et Triaud J-L. éditeurs, Karthala, pp 121-126.
- Piault Marc-Henri (dir.), (1987), *La colonisation, rupture ou parenthèse ?* L'Harmattan, Paris.
- Pilon Marc (2003), « Confiage et scolarisation en Afrique de l'ouest : un état des connaissances », in *Preparation of the 2003 EFA monitoring report of UNESCO*, <http://portal.unesco.org/education>, 32 p.
- Pilon Marc et Hertrich Véronique (1995), « Aller au-delà du ménage : pour de nouvelles approches démographiques », in *Séminaire international « Ménage et famille en Afrique : bilan, enjeux et perspectives de la recherche »*, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, Lomé, 4-9 décembre 1995.
- Poiret Christian (1996), *Les familles africaines en France*, L'Harmattan, CIEMI.
- Pollet Éric et Winter Grace (1971), *La société Soninké (Dyahunu, Mali)*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 566 p.
- Quesnel André (1996). « Population et devenir des agricultures africaines », Pp.113-124. In *population et environnement dans les pays du sud* ; Francis Gendreau, Patrick Gugry et Jacques Veron 1996 ; 308 p.
- Quiminal Catherine (1991), *Gens d'ici, gens d'ailleurs (migrations soninké et transformations villageoises)* Christian Bourgois.
- Quiminal Catherine (1997), « Les jeunes filles d'origine africaine en France : Parcours scolaires, accès au travail et destin social », in *Migrations Études* n°78 – décembre 1997, Paris pp. 1-5.
- Quiminal Catherine (1998), « Comment peut-on être africaines en France ? », in *Journal des anthropologues*, numéro 72-73, pp. 112-132.
- Quiminal Catherine (2006), « Décentralisation, démocratie et migrations dans la région de Kayes », in Claude Fay, Yaouaga Félix Koné, et Catherine Quiminal (dir.), *Décentralisation et pouvoirs en Afrique : En contrepoint, modèles territoriaux français*, IRD Éditions, pp 239-262.
- République du Mali (2001), *Recensement général de la population et de l'habitat : avril 1998 : résultats définitifs*. Vol. 1. Série démographique Bamako, DNSI, 732 p.
- Rey Pierre-Philippe (1993), « L'anthropologue et l'engagement, De la politique à la pratique », in Choquet C., Dollfus O., Le Roy E., Vernières M. (1993) *État des savoirs sur le développement : trois décennies de sciences sociales en langue française*, Karthala, pp. 161-176.
- Roberts Richard (2000), « The End of Slavery, Colonial Courts, and Social Conflict in Gumbu, 1908-1911 », in *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol.34, No. 3, pp. 684-713.
- Rodet Marie (2009), *Les migrantes ignorées du Haut-Sénégal (1900-1946)*, Karthala.
- Rodet Marie (2010), « Mémoires de l'esclavage dans la région de Kayes, histoire d'une disparition », in *Cahiers d'études africaines*, Éditions de l'EHESS, pp. 263-291.

- Rodet Marie (2011), « Notes sur la captation de la main-d'œuvre enfantine dans la région de Kayes, Mali (1904-1955) », in *Journal des Africanistes* n° 81-1, pp. 49-60.
- Rolle Pierre (2009), « Colonialisme, internationalisation, démocratie.. », in *L'Homme et la société* 2009/4 (n° 174), pp. 119-142.
- Saint-Père J.-H. (1925), *Les Sarakollé du Guidimakha*, Emile Larose.
- Sall Abou et Marsan Sarah (2009), *La crise du financement agricole en zone cotonnière du Mali*, BIM.
- Samuel Michel (1977), *Le prolétariat Africain noir en France*, Paris, Maspéro.
- Sayad Abdelmalek (1975), « Elghorba : le mécanisme de reproduction de l'émigration », In *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 1 N°2, mars 1975, Paris, pp. 50-66.
- Sayad Abdelmalek (1991), *L'immigration, ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck Université.
- Sayad Abdelmalek (1997), « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », In *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 15, juin 1977. Sociologie historique du mandarinat. pp. 59-79.
- Sy Yaya (2000), « L'esclavage chez les Soninkés : du village à Paris », In *Journal des africanistes*, 2000, tome 70, fascicule 1-2, pp. 43-69.
- Tamba Saïd (2010), « Propos sur le cinéma colonial en tant que genre populaire », in *L'Homme et la société* 2010/1 (n° 175), pp. 99-114.
- Terray Emmanuel (1987), (sous la direction de), *L'État contemporain en Afrique (Publication de la Table Ronde sur...)*, L'Harmattan, Paris.
- Terray Emmanuel (1987), « Le royaume abron de Gyaman de 1875 à 1910 : de l'indépendance à l'établissement du pouvoir blanc », in *Piaut*, 1987, pp 229-299.
- Terray Emmanuel (1996), *Ombres berlinoises. Voyage à travers une autre Allemagne*, Paris, Odile Jacob.
- Terray Emmanuel (2010), « Dernière séance », in *Cahiers d'études africaines*, 2010/26364 N°198-199-200, pp. 529-544.
- Testart Alain (1998), L'esclavage comme institution. In *L'Homme*, tome 38 n°145. *De l'esclavage*. pp. 31-69.
- Tillion Germaine (2009), « Vivre pour comprendre », in *Le Monde diplomatique*, avril 2009, p. 3.
- Timéra Mahamet (1996), *Les Soninké en France d'une histoire à l'autre*, Karthala.
- Timéra Mahamet (2001), « Les migrations des jeunes Sahéliens : affirmation de soi et émancipation », in *Autrepart* (18), pp. 37-49.
- Timéra Mahamet (2008), *Faire et défaire les identités avec le religieux (Migrations, ethnicité, "race" et religion)*, Mémoire pour l'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris7 Denis-Diderot.
- Timéra Mahamet (2014), « Mots et maux de la migration. De l'anathème aux éloges », *Cahiers d'études africaines* 1/2014 (N° 213-214) , p. 27-47

Tiquet Romain (2014), « Migrations protestataires et résistance au travail forcé en AOF, 1900-1946 », in *Hommes et migrations* n° 1307, pp 166-169.

Tiquet Romain (2014), « Migrations protestataires et résistance au travail forcé en AOF, 1900-1946 », in *Hommes et migrations* n° 1307, pp 166-169.

Weigel Jean-Yves (1982), *Migrations et production domestique des Soninké du Sénégal*, Orstom, Paris.

Yatéra Samba (1996), *La Mauritanie, Migrations et développement dans la région du fleuve Sénégal*, L'Harmattan, collection alternatives rurales.

Zuccarelli François (1973), « De la chefferie traditionnelle au canton : évolution du canton colonial au Sénégal – 1855-1960 », In *Cahiers d'études africaines*, vol. 13, n°50, pp. 213-238.

## Note méthodologique du chapitre II.

Les archives de l'époque coloniale sont réparties entre le fonds ancien (qui couvre la période allant de 1855 à 1918) et le fonds récent (de 1918 à l'indépendance). Plusieurs problèmes liés à la qualité des sources sont néanmoins posés. De nombreux documents sont dans un état de conservation fragile et certains sont même fragmentaires. Cela tient aux locaux qui sont soumis aux aléas climatiques (saison sèche ou saison humide) dans des locaux à la ventilation assez rudimentaire. L'enveloppe en papier kraft fermée par une ficelle qui contient les liasses de même référence, à la manière des liasses de lettres autrefois dans les centres de tri postal en France, concourt à la fragilisation des documents dont certains sont coupés en deux, voire en quatre. Nous verrons même, un jour de forte chaleur, où l'archiviste venait d'allumer un ventilateur d'appoint, l'un de ces précieux documents se décomposer littéralement sous le souffle. Enfin, ces rapports sont généralement manuscrits et, si toute une série est dactylographiée, on lit dans l'un des rapports que le commandant a fait l'achat d'une machine à écrire et rémunéré sur son budget la frappe rétrospective de cette série. Après le départ de ce commandant, la machine n'est plus utilisée et l'on revient à une rédaction manuscrite. L'écriture est généralement aisée à déchiffrer mais il faut parfois décoder par comparaison. D'autre part, certains documents ont vu leur marge rognée au fil des consultations et les mots en fin de ligne sont parfois illisibles car disparus physiquement : il faut alors retrouver les termes manquants en fonction de leur contexte.

Ce sont essentiellement les rapports politiques rédigés par les commandants de Cercle à leur supérieur qui nous fournissent l'information analysée ici. Ces rapports comportent généralement trois rubriques : questions en cours (soulevées lors du dernier rapport), événements politiques et état de l'impôt. La forme en change selon le rédacteur (mutations d'administrateurs). Assez vite, la « question maure » constitue une quatrième rubrique, qui fait principalement état des tensions entre agriculteurs sédentaires et nomades et de la difficulté de contrôler ces derniers. Ces rapports sont théoriquement mensuels, trimestriels, annuels, et ces trois types de documents, lorsqu'ils sont au complet dans la liasse qui les rassemble pour l'année, apportent des informations complémentaires : du factuel qui interroge dans le rapport mensuel à sa synthèse dans le bilan annuel. Dans certaines circonstances, des rapports annexes dont le résumé se trouvait dans le rapport politique (en particulier des rapports de mission et de tournée) ont été également dépouillés, afin de préciser les informations. Enfin, de nombreux rapports ont été annotés par le gouverneur, on a parfois les brouillons de ses réponses, et ces dernières informations révèlent souvent l'état d'esprit de l'administration coloniale et ses intentions.

Les rapports sont référencés comme suit : pour le fonds ancien, Rapports politiques du cercle de Kayes 1891-1910 (AMN 1E 44), puis Rapports politiques et rapports de tournées cercle de Kayes 1911-1920 (ANM 1E 45) ; pour le fonds récent, Rapport politique et de tournées, cercle de Kayes 1921-1942 (1E 19). D'autres séries ont également été analysées et en particulier : Affaires politiques, correspondance cercle de Kayes, 1924-1929 (ANM, 2E 71).

Comme indiqué plus haut, je choisis les conventions suivantes pour alléger la lecture : les extraits des rapports politiques sont rédigés en italique et

accompagnés de leur datation. Les références précises sont données en note de bas de page pour les documents autres que les rapports politiques. En l'absence d'autre indication, les extraits sont issus des rapports politiques et renvoient, selon leur date, au fond ancien ou récent.

Divers problèmes interrogent les sources mêmes et leur continuité : les rapports sont inégalement rédigés, ils manquent pour une partie importante, ou leur totalité, pour certaines années. Dans certains cas, on peut supposer qu'ils n'ont pas été conservés, ou en tous cas pas au Mali. Dans d'autres cas, on a la certitude au contraire que le commandant de cercle n'en a rédigé aucun. Ainsi en 1919 et 20, le gouverneur rappelle à l'ordre pour l'absence de rapport politique ou leur retard et leur insuffisance. En 1919, le commandant de cercle lui répond que la mobilisation ayant fait passer les fonctionnaires européens de 10 à 4, il est débordé. En septembre 1928, le Gouverneur fait le même type de reproche et le commandant se met rapidement à jour avec un rapport consistant en un long monologue sur la situation de l'Homme Noir en général et dans son cercle en particulier, monologue que l'on devine tout droit issu des vapeurs de l'anisette. C'est le seul rapport politique dont on dispose pour cette année ; l'échange de correspondance dont je fais état plus haut (voir page 72) entre le gouverneur et ce même administrateur atteste d'un certain délitement de l'exercice de sa fonction par l'intéressé.

Je prévoyais à l'origine de confronter de façon systématique la mémoire collective de la région aux sources écrites laissées par l'administration coloniale. La porte d'entrée supposée pour cette enquête était l'association des ressortissants à Bamako d'une zone du cercle de Kayes située en rive droite du fleuve Sénégal. En réalité, les chefs de l'association, une fois informés des mes projets, ont organisé un refus d'enquête tout à fait efficace, et je n'ai pas même été autorisé à présenter mon programme.

Une explication plausible de ce refus d'enquête est que, sans doute, la situation coloniale avait laissé ouvertes certaines contradictions entre les familles de notables, contradictions que personne n'avait envie d'évoquer afin sans doute de ne pas réveiller de vieux conflits.

Par exemple, l'administration coloniale n'a jamais réussi à nommer un chef consensuel dans ce canton, ce qu'elle déplore à maintes reprises dans les rapports politiques : en Juillet 1898, Mars 1899, 1904, janvier 1918, octobre 1928 ou encore au deuxième trimestre de 1931. Pour la première occurrence relevée, le rapport politique de Juillet 1898 indique que : « Le Guidimaka n'a pas de chef pour maintenir chacun dans ses droits. Il y aurait lieu de placer à la tête de cette province un chef intelligent et actif. Il résulterait de l'installation de ce dernier une augmentation du chiffre des recettes ».

En janvier 1918, l'administrateur convoque une réunion : « À mon arrivée à S., j'y trouvai réunis presque tous les chefs du canton ». Et l'administrateur en repart après avoir nommé un chef de canton volontaire pour assumer la fonction, m'indique en 1997 une personne très âgée, qui avait accompagné enfant son père à cette réunion. Mais, ajoute mon informateur, ce chef désigné décède assez vite de retour chez lui : « il a été marabouté », plus vraisemblablement empoisonné.

Autre exemple, en novembre 1941 un rapport de tournée<sup>87</sup> dans cette région fait état de la réquisition de vaches pour la laiterie industrielle de Fataladji située près de Kayes. Les indemnités destinées aux propriétaires des bêtes ont été détournées, semble-t-il, par les représentants des villages qui sont tous membres des lignages des chefferies locales et il semble également qu'un certain nombre de ces vaches ait été détourné à leur profit. Lorsque j'évoquerais cette laiterie dans des maisons de la région, soixante-cinq ans après, les gens expliqueront se souvenir de cet épisode conflictuel.

On comprend ainsi que la mémoire de ces événements est encore proche et susceptible de rallumer des rancœurs éventuellement bien ancrées.

C'est donc de façon souvent informelle, autour du thé le soir, à l'occasion d'une causerie, ou encore pendant un voyage, que j'ai pu recueillir un certain nombre d'informations orales recoupant les sources de l'administration coloniale. Ces informations portent essentiellement sur l'historique de certains villages, sur les rapports entre administration coloniale et populations, sur les méthodes employées par l'administration pour arriver à ses fins. D'autre part, les recherches ont été étendues à certaines données bibliographiques, absentes des rapports politiques mais éclairaient la situation.

Au final, l'ensemble de ce dépouillement représente une centaine de pages couvrant cinquante ans de rapports politiques et de textes divers, parfois résumés de façon laconique ou parfois saisis in extenso selon leur importance, qui nous informent de façon souvent précise du contexte dans le cercle de Kayes et des rapports entre l'administration coloniale et les populations. Sont utilisées dans le texte qui précède les informations intéressant le présent sujet (recensements et impôts, fuite des esclaves et crise de l'agriculture). Tout un domaine reste à analyser concernant plus précisément le politique (évolution des rapports de force dans la région), domaine évoqué de façon indirecte ici.

---

87 Fonds récent, IE 57 Rapports de tournées cercle de Kayes, 1932 – 1957.



## Index des auteurs cités

Abela de la Rivière, 68  
Adams, 69  
Almeida-Topor (d'), 61  
Althabe, 12, 13, 14  
Amselle, 62, 63  
Azoulay et Quiminal, 190  
Balandier, 9, 70, 117  
Bastide, 61  
Bayard, 89  
Beauchemin et Lessault, 146  
Becker, 12  
Bernard et al, 156  
Bertrand, 150  
Botte, 87, 90  
Bouche, 77, 87, 89, 96, 100, 114  
Bourdarias, 8, 20  
Bourdieu, 12, 56  
Bourdieu et Sayad, 174, 198, 229  
Camara, 92, 95, 100, 102, 128  
Carrère, 21, 52  
Carrère et Morice, 22  
Chastanet, 60, 66, 86, 108, 109, 111  
Chevalier, 61  
Cissé et Daum, 119  
Clozel, 65, 86, 88, 89, 92, 100, 101, 114  
Copans, 6  
Copper, 116  
Couture, 106, 107  
Daum, 16, 39, 40, 41, 57, 70, 149, 168, 172, 177, 189, 195, 197  
Daum et Timéra, 197  
De Hass, 148  
Delafosse, 87, 89  
Delaunay et Tapinos, 29  
Doquet, 210, 217  
Dougnon, 8, 127  
Dozon, 91  
Fassin, 57  
Ferré, 230  
Gary-Toukara, 150  
Gérard, 208  
Grodet, 88, 89  
Gubert et Mesplé-Somps, 156  
Hannerz, 175  
Hertrich et Pilon, 121, 122  
Jounin, 222, 223, 224  
Kane et Lericollais, 68, 69  
Laurens, 21  
Lesclingand, 154  
Leservoisière, 12  
Manchuelle, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 90, 104, 118, 149  
Marie, 183  
Meillassoux, 12, 20, 60, 61, 86, 87, 90, 103, 104, 115, 116  
Morice, 21, 57  
Morokvasic, 154  
N'Diaye Keita, 68, 70, 149  
Olivier de Sardan, 41, 42, 43, 55, 56  
Piault, 67  
Pilon, 190  
Pollet et Winter, 86, 91, 92, 99, 114, 115, 211  
Quiminal, 14, 37, 39, 57, 68, 105, 149, 155, 168, 177, 182, 189, 190, 203, 210, 226  
Rey, 118  
Roberts, 92, 97, 104  
Rodet, 70, 71, 96, 101, 102, 103  
Saint-Père, 104  
Samuel, 63, 68, 70, 117, 149, 182, 189  
Sayad, 4, 15, 24, 192, 203  
Tandjigora, 216  
Terray, 14, 15, 54, 57, 66  
Testart, 91  
Tillion, 10  
Timéra, 8, 18, 149, 178, 198, 216

## Index des tableaux et illustrations

Tableau 1 : Régularisations de salariés, effectif total et Maliens .....	34
Tableau 2 : Évolution du montant de l'impôt encaissé dans le cercle de Kayes ..	80
Tableau 3 : Situation générale des villages et concessions enquêtées.....	128
Tableau 4 : Les revenus des concessions enquêtées (en francs CFA).....	131
Tableau 5 : Revenus endogènes et transferts des migrants (francs CFA) .....	134
Tableau 6 : L'émigration par régions et cercles.....	138
Tableau 7 : La diversité des destinations migratoires.....	140
Tableau 8 : Situation au regard du travail avant l'émigration.....	140
Tableau 9 : Localisation par aires d'installation et cercles d'origine .....	142
Tableau 10 : Émigration par région et durée du séjour .....	144
Tableau 11 : Les départs récents en proportion du total des départs.....	145
Tableau 12 : Migrations internationales et durée de séjour.....	146
Tableau 13 : Migrations vers l'Europe .....	146
Tableau 14 : Migrations vers l'Afrique .....	147
Tableau 15 : Émigration féminine et masculine par cercle et région .....	152
Tableau 16 : Répartition des émigrées par aire d'installation et cercle d'origine	153
Tableau 17 : Statut matrimonial des émigrées .....	153
Tableau 18 : Le montant des transferts financiers par régions et cercle .....	155
Tableau 19 : Les transferts (francs CFA) par mode de transfert et par région ...	159
Tableau 20 : L'affectation des dépenses à Kayes et Sikasso .....	161
Tableau 21: Les motifs du séjour à Bamako par genres .....	188
Tableau 22 : Les motifs du séjour à Bamako en pourcentages.....	188
Tableau 23: Classes d'âge et motifs du séjour à Bamako.....	192
Tableau 24 : La durée du séjour à Bamako au regard de ses objectifs.....	193
Tableau 25 : Niveau de scolarisation et projet individuel.....	196
Tableau 26 : L'appréciation des conséquences de l'émigration .....	166
Tableau 27 : Quelques mots clés des raisons du départ.....	170
Carte 1 : L'émigration de la zone des trois frontières .....	10
Carte 2 : Les régions soninkées à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle .....	60
Carte 3 : Localisation des cercles enquêtés en région de Kayes et de Sikasso.	123